This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

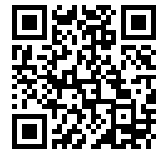

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 640320

Digitized by Google

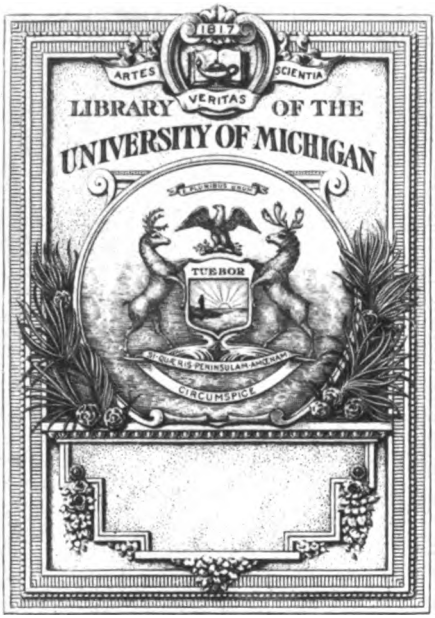

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Académie de Metz

Digitized by Google

DC
801
.M65
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE METZ

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE METZ

CVIIe ANNÉE — 4e SÉRIE — VIIe ANNÉE

1926

METZ

IMPRIMERIE LORRAINE (ÉDITION & IMPRESSION)

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 14

—

1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Académie
Ech.
11-15-1927

SÉANCE ANNUELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. Léon BECK, Président de l'Académie,

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 5 JUIN 1926

MESDAMES,
MESSIEURS,

Au nom de l'Académie Nationale de Metz, je remercie toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur de venir assister à notre séance annuelle. Parmi elles, il en est qui s'y rendent chaque année ; elles veulent ainsi témoigner publiquement à l'Académie l'estime en laquelle elles la tiennent ; leur présence est pour nous le meilleur des encouragements.

En ouvrant cette séance, je ne puis m'empêcher de songer à ce que disait, il y a quatre ans, à cette même place, l'un de mes honorables prédécesseurs, M. Prevel. Il poussait un cri d'alarme en constatant que la guerre avait singulièrement réduit les revenus de l'Académie et il appelait de ses vœux un nouveau Mécène. Il semble que son appel ait été entendu. Un généreux bienfaiteur, M. Chabot-Didon, vient de laisser en mourant à l'Académie de Metz la plus grande partie de sa fortune. Il n'est pas possible encore d'apprécier

Digitized by Google

exactement la valeur du legs. Mais nous savons déjà qu'il va nous permettre de publier des travaux d'érudition dignes du renom de notre compagnie. Ainsi « la vieille et chère Académie de Metz », comme le dit M. Savarit dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin, « pourra poursuivre plus énergiquement encore la séculaire défense de l'esprit français aux portes de la Germanie ».

Le rapport de notre dévoué secrétaire vous montrera quelle est, en effet, l'activité des académiciens messins dans tous les domaines de l'érudition. Mais, avant de lui donner la parole, il faut, pour obéir à une tradition respectable, que votre président, parvenu au terme de son mandat, harangue ses collègues en séance solennelle et traite devant eux une question qui se rapporte au programme, fort varié d'ailleurs, des occupations de l'Académie. Assurément, il y a dans cette mesure beaucoup de sagesse ; car, si une telle épreuve était imposée au président de l'Académie lors de son entrée en fonctions, il risquerait de n'avoir plus auprès de ses collègues l'autorité nécessaire pour diriger leurs travaux.

Rassurez-vous cependant, je n'abuserai pas de la liberté qui m'est accordée aujourd'hui. Je voudrais seulement retenir quelques minutes votre attention sur une question d'ordre littéraire, qui me permettra de rendre hommage à un écrivain dont la mémoire m'est particulièrement chère.

Nous assistons tous les jours en France, vous le savez, à un merveilleux développement de l'érudition locale, et je vous disais, il y a quelques mois, en m'inspirant du « Programme d'études sur l'histoire provinciale de la vie littéraire en France »,

Digitized by Google

publié en 1903 par mon excellent et vénéré maître, M. Gustave Lanson, combien nos académies peuvent contribuer largement à ce mouvement ; l'Académie de Metz, depuis qu'elle s'est reconstituée, n'a jamais failli à cette tâche. Mais il y a lieu de remarquer aussi qu'un mouvement analogue se produit autour de nous dans la littérature et dans l'art. Jamais la littérature provinciale n'a occupé dans la littérature générale une place aussi grande qu'aujourd'hui. Il semble que, depuis un siècle, à mesure que se constitue plus fermement l'unité nationale, les écrivains éprouvent de plus en plus le besoin de faire revivre les traditions provinciales et de retrouver l'âme de leur petite patrie. Les romanciers surtout se sont fait volontiers les peintres d'une province, dont ils ont essayé de dégager l'atmosphère et d'évoquer les choses et les hommes. Depuis que le romantisme a mis à la mode la couleur locale et substitué au goût classique de l'universel et du permanent l'amour de ce qui varie et de ce qui change, les plus grands romanciers se sont attachés, au moins dans quelques-unes de leurs œuvres, à décrire des milieux provinciaux ; ainsi George Sand éveille à nos yeux les paysages du Berry, Balzac la Touraine, Gérard de Nerval l'Ile de France, Flaubert la Normandie ; un peu plus tard, c'est Daudet qui fait surgir devant nous des tableaux de Provence ; puis c'est Barrès qui nous rend présente l'âme lorraine. A côté de ces grands écrivains, il en est d'autres, plus récents, qui doivent le meilleur de leur renommée à la peinture du coin de terre où ils sont nés et où ils ont vécu. Ces écrivains de terroir sont chaque jour plus nombreux. La liste en serait longue.

Digitized by Google

Qu'il me suffise de citer, à titre d'exemples, un Pouvillon, un Eugène Le Roy, un Moselly.

J'ai connu intimement l'un des écrivains qui représentent de la façon la plus achevée cette tendance nouvelle de la littérature ; c'est Anatole Le Braz, le chantre et le peintre de la Bretagne. Il vient de mourir il y a quelques semaines. Permettez-moi de vous parler brièvement de lui ; je ne saurais trouver occasion meilleure, non seulement d'acquitter une dette de gratitude, mais de vous définir la littérature provinciale.

Anatole Le Braz n'a pas pris un jour la résolution soudaine de faire des romans ou des poèmes bretons ; il n'a pas été, comme tant d'autres, amené à la Bretagne par la littérature ; c'est la Bretagne qui a fait de lui un romancier et un poète. Il faut l'avoir vu, au vent du large, en face de cette mer qui lui avait pris en un seul jour dix des siens, il faut avoir parcouru avec lui la lande fleurie d'ajoncs, pour savoir à quel point il s'identifiait avec la terre bretonne. Né dans un petit village perdu dans un repli des monts d'Arrée, élevé par une mère qui avait bercé son enfance avec les vieux chants du pays, par un père, instituteur de campagne, qui connaissait toutes les légendes et tous les contes, il s'était fait de bonne heure une âme bretonne. Après quelques années d'exil dans la grande ville où ses études l'avaient amené, il était revenu joyeux à sa province natale, avec la résolution de ne la plus quitter. Professeur au Lycée de Quimper jusqu'au moment où l'on créa pour lui une chaire à la Faculté des lettres de Rennes, il passait ses vacances dans sa petite maison de Port-Blanc au milieu des paysans et

Digitized by Google

des pêcheurs. Il se plaisait à écouter les mendiants et les fileuses, qui lui révélaient le passé de sa race; et, à l'Université même, dans cette chaire de littérature française où j'ai eu l'honneur de le remplacer plusieurs années, c'est toute la poésie de la Bretagne qu'il évoquait aux yeux des étudiants, tandis qu'il commentait devant eux l'œuvre de Chateaubriand.

On comprend qu'un tel homme ne se soit pas contenté d'écrire des romans de mœurs bretonnes, comme « Le gardien du feu », des recueils de contes, comme les « Vieilles histoires du pays breton » ou « Pâques d'Islande » et de nous servir de guide « Au pays des pardons ». Il a voulu que sa poésie même fût un reflet de l'âme bretonne, et dès 1892 il a donné sa *Chanson de la Bretagne*.

Il existe, depuis Brizeux surtout, une Bretagne conventionnelle à l'usage des littérateurs. Le Braz lui-même nous en avertit : « Vous prenez du granit, des chênes, un peu de bruyère, un peu de genêt, le vent, la pluie, la mer, vous mêlez, vous agitez, vous avez la Bretagne. » Dans ses vers, nous trouvons encore, il est vrai, le granit, les chênes ou les genêts, mais nous trouvons aussi (ce qui vaut mieux) l'âme bretonne. Durant son séjour à la ville, où il a appris son métier d'écrivain et de poète, il a connu la nostalgie ; au retour, c'est cette nostalgie qui l'a rendu poète. Tout ce qu'il avait vu et aimé autrefois s'est mis à parler au fond de lui-même et il a senti peu à peu s'élever en lui le chant dont le berçait sa mère :

J'ai laissé l'âme bretonne
Chanter en moi son doux chant ;
Il est vieux et monotone,
Il n'en est que plus touchant.

Digitized by Google

Il retrouve alors la légende, qui de tout temps a enchanté les Celtes. Elle lui apparaît sous les traits d'une vieille femme qui va bientôt mourir :

> J'ai filé les plus doux mensonges
> Où l'univers se soit bercé,
> Mais le fil d'or, le fil des songes
> A ma quenouille s'est cassé.

La Bretagne légendaire revit toute dans ses chants, depuis le jour où les saints du pays ont débarqué dans des auges de pierre, et il fait taire toutes les voix qui viennent d'ailleurs, ces voix qui l'ont un moment troublé dans la grande ville, pour écouter uniquement la voix de sa province natale.

La Bretagne d'aujourd'hui surgit aussi devant nous à chaque page de son livre. Dans « Terre d'Armor », il nous en montre le double aspect : la tristesse morne des jours gris, puis le sourire d'un rayon de soleil ressuscitant soudain le pays ruiné et le miracle de la lumière bretonne qui recule les lointains et les revêt de mystère. Partout flotte le parfum de la lande ; partout retentit le bruit de la mer, la mer douce où nagent les îles enchantées, la mer sinistre des épaves et des hantises. Tous les êtres au milieu desquels il a vécu, ceux de la terre et ceux de la côte, passent en procession grave : gracieuses jeunes filles emplissant l'air de leur mélancolique chanson d'amour, âpres Bigoudenn aux yeux sans regard, paysans qui communient avec tout le passé de la race, matelots qui vivent avec la mort, dont les joies brèves sont teintées de tristesse et que soutient la foi, l'idéalisme persistant des vieux Bretons :

Digitized by Google

L'âme des matelots est sœur de la mer pâle.
Des rochers douloureux en hérissent les bords ;
Le fond, — champ de granit, vaste pierre tombale, —
Vide d'inscriptions, couvre un peuple de morts.
N'importe ! On leur a dit qu'une terre splendide
Fleurit là-bas, plus loin que les eaux, que les cieux,
Et l'invincible espoir des chercheurs d'Atlantide
Reprend vers l'inconnu la marche des aïeux.

Ce poème de la Bretagne est bien une chanson ; il a tout le charme de la poésie populaire uni à la délicatesse de l'art moderne. C'est ce qui donne à cette poésie son caractère particulier ; car on sait que depuis la Renaissance la poésie française a été surtout une poésie savante, aussi bien par le sentiment et l'idée que par le rythme. Anatole Le Braz a surpris les secrets intimes du lyrisme populaire breton et certains de ses poèmes sont construits comme les « guerziou » et les « soniou ». C'est qu'ils sont l'un et l'autre de même race, l'homme du peuple qui autrefois a inventé ou répété les vieux refrains populaires et l'artiste de *La Chanson de la Bretagne*, qui a repris de nos jours les mêmes thèmes. Le Braz a de la poésie populaire la langue simple, franche et souple, quand il nous dit « La chanson des vieux lits ». Il retrouve le secret de l'art primitif, en animant les choses ou en créant à son tour de véritables mythes, quand il nous peint le vent qui pleure et se réchauffe à la flamme du foyer ou les barques de Tréguier qui font leur prière du soir. Son rythme se plie aux nuances du sentiment. Tantôt il est simple et discret, comme la complainte du matelot bercé par le roulis, lorsqu'il s'agit de rendre la mélancolie des choses intimes :

Digitized by Google

Le chant que me chantait naguère
Ma mère douce, au long des nuits,
A dû mourir avec ma mère...
Nul ne me l'a chanté depuis.....

Et le chant, le chant dont ma mère
Berça mon somme au temps jadis
Exhale en moi l'odeur légère
D'un fin bleuet du paradis.

Tantôt, il a grande allure, animé d'un souffle puissant, lorsqu'il chante les nuages ou les chênes:

Chantez aux enfants la chanson des chênes!

Nous avons poussé, les beaux arbres verts,
Libres au soleil, dans les forêts franches.
Une âpre santé fleurit dans nos branches;
Nous buvons à même aux grands cieux ouverts
Le sang de nos veines.

Chantez aux enfants la chanson des chênes.

Nous avons saigné par bien des endroits,
Quand les vents jaloux nous livraient bataille;
Mais ils n'ont pas pu courber notre taille;
Nos cœurs sont intacts, nos fronts restent droits,
Nos cimes hautaines.

Chantez aux enfants la chanson des chênes.

Nous sommes debout; les vents ont passé.
Le courroux des vents ne dure qu'une heure,
La force du chêne à jamais demeure...
Nous avons grandi, nous avons poussé,
Sans peurs et sans haines.

Chantez aux enfants la chanson des chênes.

Nous avons vieilli, les beaux arbres noirs,
Que les blancs hivers ont vêtu de givre;
Contents de mourir, mais non las de vivre,
De l'auguste paix qui remplit les soirs
Nos âmes sont pleines.

Chantez aux enfants la chanson des chênes.

Digitized by Google

Telle est cette *Chanson de la Bretagne*, écho élargi et sonore de l'âme de tout un peuple, où presque jamais ne passe l'écho d'une souffrance particulière. N'avais-je pas raison de dire qu'Anatole Le Braz est une des personnifications les plus parfaites de la littérature provinciale?

Dois-je m'excuser maintenant, mes chers collègues, de m'être laissé emporter par un sentiment pieux et d'être un peu sorti du cadre habituel de nos occupations? Vous me le pardonnerez, j'en suis sûr, en songeant à tous les liens qui unissent la Lorraine et la Bretagne. Vous ne m'en voudrez pas non plus d'avoir paru oublier, en parlant uniquement de poésie, la devise de notre compagnie: *L'Utile*. Car vous n'avez jamais pris ce mot dans son acception étroite et vous n'avez jamais considéré que l'art et la poésie fussent dépourvus d'utilité. Permettez-moi, d'ailleurs, en terminant, de citer pour ma défense une page tirée de *La Childebert*, le tout récent roman du grand poète messin Gustave Kahn, que vous avez nommé cette année même membre d'honneur de notre Académie. Le héros du livre, un poète de l'époque romantique, Loris, achève en ces termes de narrer un conte:

« Le fils du roi vint à passer.

Il s'arrête devant vous. Il se prosterne. Vous voici reine. Un cheval superbe vous attend. Et vous voici partie vers le palais à coupole de cuivre sous un large et bienfaisant soleil, et toute la horde des miséreux vous suit, se mêlant au cortège du fils du roi, innombrable et joyeuse avec le sourire universel d'une aube de printemps.

— J'aime cette image.

— Le fils du roi vint à passer.

Digitized by Google

Songez, miss Edith, au rayon d'espérance qui part de cette chanson de vieille France. Je la vois chauffer des chambrettes obscures par un soir d'hiver, sans feu. La fillette la chante en peignant ses longs cheveux de lin ou de chanvre. Je l'entends sur le seuil des maisons paysannes, auprès des petits coussins où les pauvresses créent de la dentelle et c'est plus touchant encore si, à côté de la jeune fille remplie d'espérance vague, c'est une vieille à voix cassée qui reprend la cantilène des espoirs anciens. Et ce même chant, on l'entend épanouir ses fleurs de chimère dans les ateliers sombres. Il court de la mansarde où la petite Parisienne s'exténue à frapper des fleurs artificielles, aux vastes casernes de tisseuses qui lancent la navette d'un geste inlassablement empressé et las. Quelque forgeron laissant tomber son marteau lance le refrain dans l'espace et cela fait rêver la petite cousette au bout du village et Toinon qui couche dans la soupente, lasse d'avoir fait le ménage du notaire, et la fille du notaire lui-même. Tout le village rêve du cortège soudain et magnifique qui pourrait éclater à l'orée de ses jardins. Et partout où l'ambition de fortune, où le vent de détresse a éparpillé des Français et des Françaises, on chante ces chansons, là-bas à l'aire des fermes d'Amérique, là-bas dans l'Orient si sombre de foi et de sang sous son soleil de braises d'or. »

Voilà pourquoi, Mesdames, Messieurs, l'Académie de Metz, malgré son amour de l'érudition, ne croit pas déchoir en écoutant parler de poésie et de chansons.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE METZ

PENDANT L'EXERCICE 1925-1926

PAR

M. Léon MAUJEAN, Secrétaire.

MESSIEURS,

Dans ces modestes sanctuaires, ouverts sur tous les points de la France aux sciences, aux lettres et aux arts, que sont les académies, tout est paisible et doux. Les esprits, séparés ailleurs par des vues diverses, s'y retrouvent unis dans le commun amour des choses de la pensée, dans le culte du beau et la poursuite du vrai. En Moselle, l'Académie s'était imposé une plus noble tâche encore après les événements de 1870 : conserver à notre pays son patrimoine national français, et c'est vers ce but que tendirent, durant un demi-siècle, tous ses efforts.

N'est-ce pas à l'Académie que se reconnurent d'abord, après l'armistice, comme s'ils s'étaient quittés la veille, Français désannexés et Français de l'intérieur ?

L'Académie Nationale de Metz a atteint sa 107e année d'existence. Toujours fidèle à son utile et

Digitized by Google

pacifique mission, elle a gardé avec un soin jaloux ses aimables traditions, et nous la trouvons encore, après ce long temps écoulé, pleine de force et d'avenir.

Ce n'est pas que la mort nous ait épargnés, mais les hommes passent, les institutions demeurent.

Cette année encore, des vides douloureux se sont produits dans nos rangs.

Il y a quelques mois, s'éteignait à Paris M. André MICHEL, membre honoraire, délégué de l'Académie des Beaux-Arts aux fêtes du Centenaire en 1919.

Quelques semaines auparavant, M. l'abbé KIEFFER, membre correspondant, professeur au collège de Bitche, mourait subitement en allant porter à la poste sa correspondance. Sorti du Grand Séminaire en 1879 et trop jeune pour l'ordination, M. Kieffer avait été envoyé à Bitche comme maître d'études, et depuis, il y était resté, devenant successivement préfet de discipline et professeur. M. Kieffer était un autodidacte. Dans sa science préférée, l'histoire naturelle, spécialement l'histoire des insectes, il avait acquis une notoriété s'étendant bien au-delà des frontières de l'Europe. En 1922 et 1923, il avait été envoyé par l'Institut Pasteur en mission à Alger et à Biskra pour y étudier de petits insectes piqueurs et suceurs de sang, connus comme propagateurs de maladies, et l'Académie des sciences lui décernait, en novembre 1924, le prix Saintour de 1500 francs pour ses travaux sur les diptères et hyménoptères parasites.

M. l'abbé Kieffer a, à plusieurs reprises, enrichi vos mémoires de travaux remarquables ; son souvenir restera vivant parmi nous.

Digitized by Google

En février dernier, vous avez eu la douleur de perdre M. Louis CHOPPÉ, ancien directeur de la Banque de Metz, membre associé-libre résidant.

Elu membre titulaire de l'Académie en 1897, M. Choppé en devint le secrétaire en 1901 et la présida en 1908. Une légère surdité, qui l'inquiétait beaucoup et qu'il mettait une certaine coquetterie à dissimuler, l'empêcha d'accepter une deuxième présidence en 1912. Ce fut aussi cette raison qui le porta à démissionner après l'armistice pour passer dans la classe des associés-libres résidants.

D'une grande culture littéraire, sous des dehors un peu austères, M. Choppé était un esprit fin et disert. Il vous a laissé, dans vos Mémoires, dans des pages remplies d'une fine bonhomie, plusieurs rapports sur des travaux de concours, sur le concours des prix de vertu, une note sur le théâtre d'Eugène Labiche, quelques critiques et une note sur Rabelais.

Vers la même époque, l'Académie perdait l'un de ses plus illustres membres correspondants, M. Nicolas VAN WERVECKE, le grand historien luxembourgeois qui, pendant un demi-siècle, a mis au service de sa petite patrie son activité et sa science. Les services qu'il a rendus, les travaux qu'il a laissés défendront son nom de l'oubli et l'Académie lui fera dans ses annales une place digne de son œuvre et de lui.

Pour combler ces vides creusés par la mort, vous avez ouvert vos rangs à trois nouveaux membres honoraires, un titulaire, deux associés-libres résidants et deux membres correspondants.

Vous vous êtes souvenus, lors des récentes élec-

Digitized by Google

tions à l'Académie Française, que l'un des élus, M. Louis BERTRAND, était votre compatriote. Vous vous êtes souvenus qu'il fut un des parrains du Groupe Messin de Conférences, l'un des amis de la première heure, qui ne cessa, sous l'occupation allemande, d'apporter à Metz un encouragement aussi discret que constant. Vous l'avez placé parmi vos membres honoraires, à côté des maréchaux de la Victoire, et vous avez associé à son nom, dans un même hommage, le nom d'un ami très cher de Metz, Maurice Barrès, dont il est devenu, à l'Académie de Metz comme à l'Académie Française, le digne successeur.

M. Emile FRIANT, le deuxième membre honoraire, est, lui aussi, un fils spirituel de la civilisation messine. C'est, en effet, dans l'atelier de notre grand peintre Devilly qu'il prit le goût de la peinture et peut-être l'orientation définitive de son talent. Cet amour de la nature, cette fidélité de l'observation, cette liberté dans l'exécution formaient précisément le caractéristique de l'Ecole de Metz. Le génie de Friant est sans contredit le plus admirable de ses fruits. A la fois précis et vigoureux, profond et enthousiaste, Friant anime tout ce qu'il touche de cette noblesse et de cette élévation qui donnent à ses œuvres leur cachet de pérennité. Friant peint tout ce qu'il voit et il le magnifie. Il ne court pas en Italie ou en Espagne pour le trouver. Ce sont les paisibles scènes de l'existence quotidienne, monotones pour nous, remplies de vie pour lui, qui retiennent son pinceau. C'est une sorte de transfiguration qu'il sait donner aux moindres incidents de la vie courante.

Digitized by Google

C'est encore un Messin, un grand poète messin, M. Gustave KAHN, qui clôt la liste des membres honoraires. M. Gustave Kahn est, en effet, né à Metz en 1859 et n'a quitté notre ville qu'après l'annexion. Il a produit, depuis quarante ans, une œuvre singulièrement originale et variée. Poète, romancier, critique littéraire et critique d'art, dans tous les genres qu'il a abordés, il a affirmé sa maîtrise. Il est l'initiateur et le théoricien du vers libre, et il s'est servi de ce rythme nouveau, qui n'obéit plus à une loi toute faite s'imposant du dehors, mais à une sorte de musique intérieure.

Il y a dans ses œuvres un groupe de dix pièces réunies sous le titre de « Mosellanes » qui ont pour nous un attrait particulier. Metz peut s'enorgueillir d'avoir donné naissance à deux initiateurs de la poésie contemporaine : Verlaine et Gustave Kahn.

Il y a quelques jours, vous avez reçu, suivant le rite traditionnel, le plus jeune membre titulaire de l'Académie, M. Michel MARTIN, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, professeur agrégé de mathématiques au Lycée de Metz, où il occupe, depuis 1922, avec la plus grande distinction, la chaire de mathématiques spéciales préparatoires. Originaire de la Meuse, M. Martin a encore renforcé ses attaches lorraines par son mariage et son installation à Metz, que vous espérez définitive.

Vous avez voulu faire revivre une vieille tradition, un peu tombée en désuétude depuis la disparition de notre Ecole d'Application, celle de réserver un siège, à côté des anciens polytechniciens, aux représentants de la mathématique enseignante.

Digitized by Google

C'est encore un professeur du Lycée de Metz que vous vous êtes attaché en la personne de M. GROSDIDIER DE MATONS. M. Grosdidier de Matons est un de ces historiens fertiles qui, chargés d'un volumineux bagage scientifique, forcent les portes des académies. L'Académie de Metz, consciente du danger et se sachant incapable de résister, a préféré lui ouvrir toutes grandes ses portes et l'accueillir au seuil de sa nouvelle demeure. Elle n'a pas trouvé de meilleur moyen de s'assurer une précieuse collaboration, tout en s'évitant un aveu d'impuissance dont elle eût eu peut-être à rougir.

Vous avez conféré à M. le colonel PERRIER le titre d'associé libre résidant. Vous avez été heureux que les vicissitudes de la vie militaire aient conduit à Metz, pour y prendre le commandement du 403e régiment d'artillerie, ce vaillant pionnier de la civilisation française, dont les travaux géodésiques ont été remarqués du monde savant et qui vient d'être élu membre de l'Institut. Partout où il s'est agi, dans ces dernières années, de délimitations de frontières, on trouve la trace de M. le colonel Perrier : au Maroc, en Albanie, hier encore en Syrie. Où sera-t-il demain ? Nous ne le savons pas, mais ce que nous savons, c'est qu'il sera là où la France aura besoin de lui et qu'il la servira de toute son intelligence, de toutes ses forces et de tout son cœur.

Deux nouveaux membres sont venus prendre rang dans la classe des correspondants : M. DALBIN, juge au Tribunal cantonal de Morhange, et M. LAUNOY, maire de Dieuze.

Digitized by Google

M. Dalbin, très jeune encore, a déjà pris part à plusieurs concours littéraires de l'Académie et a été lauréat en 1920, 1923 et 1925. Quelques-unes de ses pièces ont été publiées dans vos Mémoires. L'Académie de Metz est une dame d'âge respectable, certes, mais elle n'a pas abjuré toute coquetterie et adore qu'on lui fasse la cour. Elle ne pouvait rester insensible envers le poète délicat qui, depuis 5 années, si fidèlement et si discrètement, lui présentait de respectueux hommages.

Avec M. Launoy, l'Académie s'est assuré la collaboration, dans cette région historiquement peu connue du pagus Salinensis, d'un chercheur émérite en même temps qu'archéologue distingué. Maire de Dieuze depuis l'armistice, il s'est voué, non sans succès, à la réorganisation des archives et de la bibliothèque communale qui renferment quantité de documents précieux provenant de l'ancienne abbaye de Vergaville. C'est lui qui, d'accord avec le Groupe messin de Conférences, prit l'initiative des fêtes données à Dieuze le 5 octobre 1924 en l'honneur d'Edmond About et de Charles Hermite.

TRAVAUX

De même que les années précédentes, c'est l'histoire de Metz et du Pays Messin qui a la plus large part dans les travaux de l'Académie.

M. l'abbé Thiriot vous a présenté un volumineux mémoire sur la maison des Carmélites de Metz, aujourd'hui le pensionnat de Sainte-Chrétienne. Le travail de notre savant confrère est puisé, comme

Digitized by Google

toujours, aux sources mêmes et écrit avec la correction scrupuleuse qui distingue toutes ses œuvres. L'impression de cette étude dans les Mémoires me dispense d'entrer dans de plus longs développements.

Ce sont les anciennes fortifications de Metz qui ont fait cette fois l'objet des études de M. le commandant Klipffel. Dans un premier mémoire, il vous a rappelé l'existence de l'enceinte romaine, entre Seille et Moselle, enceinte sur laquelle on a fort peu de renseignements, puis la construction, à partir du x^e^ siècle, de l'enceinte du moyen âge, mieux connue puisqu'il en reste des parties importantes entre l'embouchure de la Seille et la Porte des Allemands. Cet aperçu vous a permis de vous rendre un compte exact de ce qu'était l'enceinte au moment où elle allait subir les assauts infructueux de Charles-Quint et de suivre les travaux exécutés à partir de 1552.

A la séance de janvier, M. Klipffel, continuant sa lecture, vous a fait connaître l'ancienne Citadelle édifiée de 1556 à 1562 et démontré que l'idée de sa construction est attribuée bien à tort au gouverneur de Vieilleville, alors qu'elle revient au duc de Guise, qui discuta sur place, dès 1552, avec Henri II, la nécesssité de son établissement, moins pour tenir les Messins en respect que pour compléter la défense de la place contre un ennemi extérieur.

M. Fleur a exposé brièvement l'état de ses recherches sur un habile artiste messin, Pierre-Marie Vezus, maître-serrurier, élève de Jean Lamour, de

Digitized by Google

Nancy, qui eut à Metz son heure de célébrité pour avoir exécuté une belle grille pour l'église Sainte-Glossinde et inventé diverses machines, dont une voiture automobile, mue par des ressorts. Il ne nous est malheureusement rien resté de ses travaux.

Dans un deuxième mémoire : *Notes sur la vie de J.-B. Thyrion, apothicaire et membre de la Société royale des Arts et des Sciences, à Metz,* il a précisé quelques points fort curieux de la vie académique d'alors et donné quelques détails sur l'existence mouvementée d'un apothicaire messin, peu scrupuleux et peu modeste, mais doué de la volonté de parvenir, et qui devint inspecteur des pharmacies du royaume.

M. Carrez, membre titulaire, vous a entretenus des noms de lieux en Lorraine. Des noms de rivières, qui constituent l'élément le plus ancien de la toponymie, puisqu'ils remontent au delà de la période gauloise, l'auteur passe aux noms de villes et de villages, dont les plus anciens qu'on puisse identifier sont d'origine gauloise, et arrive à la couche latine, à laquelle appartiennent le plus grand nombre de vocables du Pays Messin. L'auteur a négligé, avec intention, les noms de villages en court, ville, viller, weiler, ange et ingen, en dorf et en stroff, très faciles à poursuivre, mais il croit que la répartition de ces noms pourrait fournir des remarques intéressantes, de même que le radical auquel ces suffixes sont accolés.

Sous le titre : *Une lettre du Dr Cuny, explorateur du Darfour, écrite en patois messin,* M. Hip-

Digitized by Google

polyte Roy, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy, vous a tracé un portrait, pris sur le vif, d'après sa correspondance, du pionnier africain et vous a donné lecture d'une de ses lettres, écrite en patois messin et adressée à ses parents de Goin. Dans ces mots chers à son enfance, Cuny trouvait un instrument capable de rendre plus intimement les sentiments que faisait naître dans son âme son prochain retour au pays natal.

Dans deux séances consécutives, M. le général Germain vous a parlé du télégraphe aérien à Metz. Après avoir fait la description de la machine télégraphique, qui permettait l'émission de 192 signes, nombre suffisant pour représenter les lettres de l'alphabet et les indications de service, il a fixé définitivement le nombre et le lieu des postes établis dans le département.

La deuxième partie du mémoire est consacrée aux postes créés dans la ville de Metz et aux bâtiments de service. Vous aurez le plaisir de lire ce travail dans les Mémoires.

M. le baron de la Chaise a signalé à l'Académie une thèse intitulée : *Une ferme en Lorraine,* dans laquelle l'auteur, M. Raymond Houpert, ancien élève de l'Ecole d'agriculture de Beauvais, après un stage dans la ferme de Marimont, a consigné le fruit de ses expériences et de ses études.

Dès 1838, et depuis à de nombreuses reprises, l'Académie s'est occupée de l'art des vitraux, alors qu'elle comptait, parmi ses membres, l'un des illustres novateurs, M. Maréchal. C'est à ce titre

Digitized by Google

que M. Thiria vous a présenté un spécimen qui est moins un vitrail qu'une décoration translucide. C'est un petit paysage dont le procédé se réduit à la dégradation d'une teinte par la gravure à l'acide. Aussi convient-elle seulement pour les pièces de petites dimensions, destinées à être vues de près.

Néanmoins, M. Thiria a obtenu des effets curieux, grâce à l'adjonction d'oxydes colorants vitrifiés au feu de moufle. Il s'est réservé, d'ailleurs, de vous soumettre d'autres spécimens par le même procédé.

L'Académie ne pouvait, sans renier son passé, rester inactive en présence des essais de sériciculture auxquels on procède depuis quelques années dans la vallée de la Moselle. M. le colonel Deville a recueilli dans les archives de l'Académie et dans d'autres dépôts de nombreux renseignements sur les essais tentés en Moselle depuis 1671, par le maréchal de Belle-Isle, jusqu'après 1870, en particulier par M. de Saulcy, et vous a communiqué le résultat de ses recherches.

La raison générale qui s'en dégage est que la culture du mûrier est possible en Moselle, que l'éleveur est assuré de pouvoir acheter de la graine vérifiée officiellement, sans avoir à craindre la propagation de la pébrine, et que toutes les opérations de cueillette et de soins à donner au cours de l'élevage peuvent être exécutés par la main-d'œuvre féminine, sans faire du tort aux travaux agricoles, mais qu'en raison des soins nombreux qu'elle exige, il sera prudent de se limiter d'abord aux essais que voudront bien entreprendre des personnalités averties et susceptibles de se conformer à toutes les précautions indispensables.

Digitized by Google

CONCOURS

Deux pièces seulement ont été retenues par la commission du concours littéraire : *Intimité,* avec la devise Masako: par Mlle Wolf, 27, rue Lafayette, Metz, et *La Cigogne*, avec la devise : Toujours plus haut, par Mlle Rose Collin, 3, rue des Trinitaires, Metz.

Malgré la rime parfois insuffisante, la première est une pièce harmonieuse et charmante ; elle attire et retient l'attention. Quelques vers même sont d'un maître ouvrier :

L'ambre du halo roux dont se coiffe la lampe.

Mlle Rose Collin est une romantique. On trouve dans ses vers beaucoup de travail et de recherche d'images souvent heureuses. Toutefois, le genre adopté exigeait une plus grande sévérité dans le choix de la rime et l'agencement des vers.

Les deux concurrentes ont obtenu une mention honorable.

Sous la devise : « Qu'ils partent, les pierres, elles, ne protestent pas », l'unique travail présenté au concours d'histoire porte le titre suivant: *L'Emigration dans sa dernière manifestation : la soustraction au service militaire allemand. Influence de la langue sur le patriotisme. Les conclusions d'une statistique.*

L'auteur, M. le commandant Gélinet, à Vigneulles, près de Lorry, utilise comme point de départ la statistique d'Alsace-Lorraine publiée en 1892, qu'il envisage à un double point de vue : celui du mouvement général de la population et celui qu'il appelle la soustraction au service militaire alle-

Digitized by Google

mand. Il en arrive à cette conclusion : la fidélité à la France, le patriotisme, l'émigration sont en raison directe de la diffusion du français. La première place revient à la Lorraine.

La commission a estimé que l'auteur a traité, peut-être un peu superficiellement, un très grave problème, à la fois historique et moral, en se bornant à analyser très rapidement une statistique allemande. Cependant, il faut lui savoir gré d'avoir souligné avec force l'importance exceptionnelle de la langue dans la conservation du patrimoine moral.

Il a été décerné à l'auteur une médaille de bronze.

Un mémoire sur la météorologie, assez volumineux, a été exclu du concours, la commission ayant estimé que le but poursuivi par l'auteur n'est pas bien défini et que son exposé manque de clarté.

L'enveloppe contenant le nom de l'auteur restera fermée et sera versée aux archives de l'Académie.

Messieurs,

Ce compte rendu de votre secrétaire ne serait pas complet s'il ne mentionnait deux faits qui sont appelés à modifier profondément dans l'avenir votre vie académique.

Sur l'invitation du Comité français de sciences historiques, il s'est formé, dans les quatre départements lorrains, une association régionale portant le nom de Fédération historique lorraine, et dont ce comité sera le centre. Le but de la Fédération serait de créer un lien entre ceux qui, dans la

Digitized by Google

région lorraine, s'adonnent aux recherches historiques : sociétés savantes, archivistes, bibliothécaires, professeurs d'enseignement supérieur, secondaire ou primaire des établissements publics ou privés.

Jusqu'ici, les sociétés suivantes ont donné leur adhésion :

1° Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle ;

2° Comité des Documents historiques de la Révolution française ;

3° Société d'Etudes d'Histoire locale ;

4° Société des Amis de la Sarre ;

5° Académie Nationale de Metz.

La séance constitutive de la Fédération est fixée au 24 juin.

Le deuxième fait est le legs par un généreux mécène parisien, originaire de la Moselle, de toute sa fortune, en faveur de l'Académie.

« Parce que je suis issu d'une famille de Vieux-Messins, déclare-t-il dans son testament, j'ai conservé la fierté et l'amour de ma race et de sa ville, j'institue, pour ma légataire universelle, à charge de legs particuliers, l'Académie de Metz, si toutefois, à l'issue de la guerre qui commence, Metz redevient française. »

Permettez-moi, Messieurs, en vous rappelant ces nobles paroles, d'exprimer ici, en votre nom, nos sentiments de profonde gratitude envers notre bienfaiteur.

Il faut bien l'avouer : l'Académie de Metz, floris-

Digitized by Google

sante autrefois, était tombée, depuis la guerre, dans une gêne voisine de la misère. Tous ses bienfaiteurs, sans exception, avaient donné à leurs libéralités une destination spéciale, en particulier la fondation de prix de vertu, dont on ne pouvait distraire la moindre parcelle. Ils n'avaient oublié qu'une chose, c'est l'Académie, et cette dernière, obligée de faire face, avec ses revenus diminués des deux tiers, aux frais occasionnés par l'impression de ses mémoires, était réduite à en restreindre le volume d'année en année.

Le geste d'un généreux compatriote vous permettra de donner à votre activité un plus vaste champ d'action.

Les titres de votre Compagnie : Académie des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture, vous en détermineront l'orientation, et vos futurs titulaires de prix de vertu, j'en suis persuadé, ne seront pas oubliés.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

PRÉSENTÉ A LA

SÉANCE SOLENNELLE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE METZ

DU 5 JUIN 1926

PAR

M. l'abbé THIRIOT, Membre titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsque la commission des prix de vertu me fit l'honneur de me demander de faire le rapport sur ces prix, mon premier soin a été de parcourir les Mémoires de l'Académie et de lire les discours que mes devanciers, comme moi, rapporteurs de ces prix, avaient prononcés. En faisant cette lecture, une chose m'a frappé, c'est de ne point rencontrer, parmi les noms des centaines de lauréats couronnés par notre Compagnie, un nom qui, certes, depuis longtemps, aurait mérité d'être cité: c'est celui de notre bonne ville de Metz. Car, sans vouloir en aucune façon rabaisser le mérite d'autres villes et d'autres pays, il nous est bien permis, je crois, de dire que, parmi les cités et les pays où la charité a toujours été en honneur, Metz a le droit de revendiquer une des premières places et mérite de ce fait une mention toute particulière.

Digitized by Google

De tout temps, à Metz, une des premières préoccupations de nos ancêtres a été de chercher à venir en aide aux pauvres et aux déshérités, de soulager la misère sous toutes ses formes ; et toujours, ceux que la fortune avait favorisés de ses dons, et ils étaient nombreux à Metz-la-Riche, ont songé à ceux qui l'étaient moins et se sont considérés comme des intendants chargés de les secourir, en leur distribuant une partie de leur superflu.

Je n'ai pas la prétention de vous faire l'histoire de Metz-la-Charitable, le temps qui m'est mesuré ne me le permettrait pas, et, d'un autre côté, je ne voudrais pas non plus abuser de votre bienveillante attention. Je me propose tout simplement de vous esquisser à grands traits un tableau de l'activité charitable à Metz, dans le cours de son histoire.

La première fondation faite à Metz en faveur des pauvres, que nous puissions contrôler, date du XII^e^ siècle, et peut-être du XI^e^. C'est la fondation de l'hôpital de Saint-Nicolas, hôpital qui, depuis, n'a pas cessé d'exister, même aux époques les plus troublées de notre histoire. L'hôpital de Saint-Nicolas fut fondé par les bourgeois de Metz et enrichi par les dons de ses évêques, tout particulièrement par Bertram, qui occupa le siège de Metz de 1170 à 1202, et par ses prédécesseurs, nous dit une bulle d'Innocent III, de 1206. Saint-Nicolas est notre hôpital national, et toujours les Messins ont eu à cœur de lui venir largement en aide par leurs dons généreux, pendant la longue suite des ans qui s'est écoulée du XIII^e^ siècle à nos jours. Pour s'en convaincre, il n'est besoin que de consulter les tableaux suspendus dans le vestibule de cet établissement. Nombreux sont les noms que la

Digitized by Google

reconnaissance de la cité y a inscrits et, parmi ces noms, il y en a seize colonnes, même à la triste époque de l'annexion, il n'en est pas un qui ne répande une odeur de terroir, qui ne soit un de ces vieux noms messins, que l'on entend toujours citer avec plaisir. C'est en vain que parmi eux on chercherait le nom d'un de ceux qui furent nos maîtres pendant près de cinquante ans; pendant ce demi-siècle, il n'y a pas eu un seul donateur allemand. Ce sont les noms de MM. Charles Lorrain, Monard, Job, Marly, Lapointe, Auburtin, Finot, Sérot, de Maillier, Bastien, Pidancet, Henriet, Noël, Machetay, plusieurs fois de Mgr Dupont des Loges, du baron Marchant, de Mlle Champigneulle, de Mme François de Wendel, de Mme de l'Epée, de MM. Priolot, Thouvenin, Humbert, Codbat, Jacob et de combien d'autres. Cependant, à l'année 1897, figurent deux noms venant d'outre-Rhin, les deux seuls, qui jurent au milieu des autres, ce sont ceux de « LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice »; mais plus que probablement, ces deux noms furent inscrits par ordre sur ces tableaux. A combien se chiffra la générosité de ces illustres personnages? Je ne le sais; mais, sans être téméraire, il est permis de penser qu'elle est demeurée bien au-dessous de la plus petite obole du plus humble des donateurs messins.

Le même XIIIe siècle assista aussi à la fondation d'autres maisons hospitalières, les léproseries, où, au moyen âge, venaient s'enterrer vivants les malheureux atteints de cette terrible maladie, alors si fréquente, la lèpre. Saint-Ladre, une de ces léproseries, qui se trouvait à Saint-Privat, est déjà mentionné dans une charte de Frédéric Barberousse,

Digitized by Google

qui, en 1160, prend cet hospice sous sa protection, et, en 1162, dans une bulle de Victor IV. En 1284, Saint-Ladre fut mis sous la dépendance de Saint-Nicolas. C'était la léproserie de la noblesse, il fallait appartenir à une famille de parage pour y être reçu. Les Bordes, en Plantières, étaient réservées aux moins fortunés, et c'est seulement en 1276 qu'on trouve une mention de cet hôpital.

En 1194, l'hôpital du Petit-Saint-Jean, ou de Saint-Jean-en-Chambres, est confié aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui le conservèrent jusqu'en 1561.

En 1198, fut fondée la maladrerie de Saint-Antoine, au quai de l'Arsenal, aujourd'hui quai Saint-Louis, où étaient soignés, par les Antonistes, ceux qui souffraient du mal des ardents. Cette maladrerie changea plusieurs fois d'emplacement. En 1444, elle émigra à Notre-Dame-des-Champs, hors de la porte Saint-Thiébault. En 1552, elle revint de nouveau au quai de l'Arsenal, puis, en 1670, les Antonistes s'établirent rue Mazelle, où ils demeurèrent jusqu'à l'époque de la suppression de l'ordre, en 1778; leurs biens furent alors unis à l'ordre de Malte.

En 1216 déjà existait la léproserie de Longeau, car, en cette année, Honorius III la prend sous sa protection. Détruite en 1552, elle est reconstruite en partie en 1607, et après bien des péripéties, subsiste jusqu'en 1665, où ses revenus furent réunis à l'œuvre nouvellement fondée de la Propagation de la Foi d'Alix Clerginet.

En 1222, un acte de donation d'un certain Jean Vaudois nous révèle l'existence de l'hôpital du Pontiffroy.

Digitized by Google

En 1267, se trouvait, à l'emplacement du quai Saint-Pierre actuel, un hôpital, l'hôpital Saint-Jacques. Au XVIIe siècle, il émigra au haut de la rue Boucherie-Saint-Georges ; puis, en 1609, place de la Grève. En 1728, il est réuni à Saint-Nicolas, pour être supprimé en 1734. Une inscription qui se lit au-dessus d'une porte, rue de la Gendarmerie, est tout ce qui en reste actuellement.

En 1278, les bans de tréfonds mentionnent un hôpital Saint-Nicolas des Clercs, situé dans la rue du même nom.

En 1334, fut fondé et richement doté par un noble Messin, Jehan de la Court, le vénérable ancêtre de notre Maternité, l'hôpital de la Chapelotte, situé place du même nom, fondation confirmée par une charte d'Adhémar de Monteil, en 1337, et par une bulle de Clément VI, de 1345. C'était un hôpital destiné aux femmes, surtout aux femmes en couches.

Au XVe siècle, des religieuses hospitalières du Saint-Esprit, de Besançon, vinrent fonder à Metz l'hôpital du Saint-Esprit, à l'angle de Chaplerue et de la rue des Parmentiers. Cet établissement n'eut qu'une courte existence ; le roi de France Henri II s'étant emparé de Metz, en 1552, les religieuses, qui étaient Espagnoles et sujettes de l'empereur Charles-Quint, durent quitter Metz le 13 août 1567, pour retourner dans leur pays ; l'hôpital du Saint-Esprit devint l'auberge du Cheval-Blanc.

En 1464, fut fondé l'hospice de la Trinité par le marchand Jean Boivin ; il fut confié aux Sœurs de Saint-Jacques, puis après aux Franciscaines de la Présentation Notre-Dame, de Paris. Cet hôpital,

Digitized by Google

qui se trouvait à l'emplacement de la Maternité actuelle, n'ayant pu, faute de ressources, que végéter, fut supprimé en 1752.

Au XVIe siècle, fut établi, à la pointe de l'île de Chambière, l'hôpital de la Cour aux Gélines, pour les pestiférés et les maladies contagieuses.

En 1562, nous constatons, pour la première fois, une organisation de la charité à Metz. Par ordonnance de la cité, du 18 janvier, fut institué le Bureau des pauvres, l'ancêtre de notre Bureau de Bienfaisance, pour tenter d'empêcher la mendicité.

Puis, en 1657, après la guerre de Trente-Ans, après que saint Vincent de Paul et ses missionnaires furent venus répandre à pleines mains les aumônes dans nos pays dévastés par les Suédois et les Croates, Anne d'Autriche, pendant son voyage à Metz, fonda, le 17 septembre, à l'instigation de Bossuet, la Charité des Bouillons, et envoya pour desservir cet établissement, huit Sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, les premières qui firent leur apparition à Metz. Cet établissement, qui se trouvait rue des Ecoles actuelle, à côté de l'église Sainte-Croix, était destiné à fournir aux malades pauvres du bouillon et des aliments et à leur prodiguer les soins que demandait leur état.

Puis viennent les grandes fondations charitables de Metz. En 1683, l'hôpital Saint-Georges est fondé par Mgr d'Aubusson de la Feuillade. Destiné à recevoir des malades hommes, il était desservi par les Frères de la charité de Saint-Jean-de-Dieu. Dans cet hôpital, il y avait trente-six lits, et dix religieux en assuraient le service. En 1792, les Frères furent chassés et remplacés par les Sœurs

Digitized by Google

de Bonsecours ; et en 1805, les bâtiments de l'hôpital Saint-Georges ayant été destinés à abriter le Lycée nouvellement fondé, l'hôpital fut réuni à Bonsecours.

Saint-Georges étant destiné exclusivement aux hommes, il était nécessaire de créer un second établissement en faveur des femmes pauvres et malades. Le chanoine Rollin, par testament du 8 mars 1691, avait institué les pauvres de la ville ses légataires. Les revenus de sa succession furent affectés à la création d'un hôpital pour les femmes. Des lettres-patentes furent accordées en 1698, grâce aux démarches du chanoine Morel et des curés de la ville. Primitivement, cet hôpital abrita 40 femmes. En 1699, il fut confié aux Sœurs de Charité qui, au nombre de trois, arrivèrent à Metz le 22 juin pour desservir la nouvelle fondation. En 1703, les bâtiments ne suffisant plus, ils furent agrandis, grâce aux libéralités de Mgr de Coislin. En 1805, lors de la suppression de Saint-Georges, de nouvelles salles furent construites pour les hommes ; et en 1919, après 228 ans d'existence, l'hôpital de Bonsecours quitta la rue Chambière pour venir prendre possession de l'hôpital Sainte-Marie, nouvellement construit, et s'y installer.

Au XVIIIe siècle, fut aussi établie à Metz l'œuvre des Galériens.

En 1729 et 1738, le chirurgien Bachelée et le chanoine Dubreuil fondèrent une œuvre pour aider les enfants pauvres de Metz à apprendre un métier.

En 1731, quelques années avant la Révolution, un Mont-de-Piété fut établi à Metz.

En 1787, Mme de Choiseul, abbesse du chapitre noble de Saint-Louis, fonda les Dames de Charité.

Digitized by Google

Et combien d'autres œuvres charitables virent, dans le cours des siècles, le jour à Metz!

Les œuvres de préservation: l'Abbaye de la Madeleine, rue de la Gendarmerie actuelle; le Refuge Saint-Charles, rue Saint-Marcel; la Propagation de la foi des femmes, rue Taison; la Propagation de la foi des hommes, rue des Prisons-Militaires; la Madeleine, établie dans l'ancienne abbaye de Saint-Symphorien.

Les œuvres d'instruction: les séminaires, le séminaire de Metz à l'Université de Pont-à-Mousson; le séminaire Sainte-Anne; le séminaire Saint-Simplice; le séminaire de Saint-Simon; les Frères des écoles chrétiennes; les Sœurs de la Doctrine chrétienne; la Congrégation de Notre-Dame; tous établissements destinés aux enfants pauvres; et, enfin, les pensionnats plus aristocratiques des Ursulines, de la Visitation et du Collège.

Puis vint, à la fin du XVIIIe siècle, la tourmente révolutionnaire. En quelques années, ce qui avait demandé des siècles pour être édifié fut détruit. Deux établissements seuls purent être sauvés du naufrage, le plus ancien et le plus vénérable: l'hôpital Saint-Nicolas et, à l'autre extrémité de la ville, l'hôpital de Bonsecours.

Lorsque, enfin, l'ordre fut rétabli en France, il s'agit de relever les ruines, les Messins se mirent courageusement à l'œuvre, et petit à petit, lentement, l'on vit revivre, souvent sous un autre nom, tous ces établissements charitables qui, dans les siècles passés, avaient fait la gloire de notre cité.

Ce fut d'abord, en 1801, le Bureau des pauvres que le préfet Colchen réorganisa, sous le nom de Bureau de Bienfaisance, dans l'ancien couvent des

Digitized by Google

Récollets, qu'il occupe encore maintenant. Petit à petit aussi, dans le courant du siècle dernier, d'autres œuvres s'épanouirent et se multiplièrent.

Œuvres d'assistance à domicile : les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul ; la Société de Saint-François-Régis, pour le mariage des pauvres ; l'Œuvre des malades à domicile ; l'Association des Dames de Charité ; la Maternité.

Œuvres de protection de l'Enfance : l'œuvre des Crèches ; l'œuvre des Salles d'Asile ; les orphelinats de la Providence, de Saint-Joseph, du Bon-Pasteur, des Récollets, de Sainte-Constance, pour ne parler que des principaux.

Les hospices et les hôpitaux : les Petites-Sœurs des Pauvres, Saint-Nicolas, Bonsecours, Sainte-Blandine, la Maternité, Sainte-Marie.

Les œuvres de mutualité : quand personne ne songeait encore à ces œuvres, Metz avait déjà sa Société de Prévoyance et sa Société Amicale de secours mutuels.

Œuvres de préservation de la jeunesse : notre Société des Jeunes Ouvriers ; la Protection de la Jeune Fille ; l'Œuvre des Jeunes Economes ; la Maison de Famille pour Employées, au haut de Sainte-Croix ; les Patronages paroissiaux de Jeunes Filles ; le Patronage de la Société Amicale ; le Patronage et l'Œuvre des Servantes de Sainte-Blandine ; le Patronage et l'Œuvre des Servantes des Récollets ; la Société de Patronage et de Relèvement pour Femmes, Jeunes Filles et Enfants ; la Société de Patronage et de Relèvement pour Jeunes Gens ; le Comité catholique de défense des enfants traduits en justice, etc., etc.

Et les Œuvres protestantes de Charité : le Foyer

Digitized by Google

des ouvriers en Nexirue, la Fondation Sainte-Marthe, l'hôpital des Diaconesses, l'orphelinat Saint-Jean, la Société de la mission intérieure.

Et les Œuvres israélites : l'hôpital israélite, le Bureau de Bienfaisance israélite, la Société de Bienfaisance, la Jeunesse israélite.

Et mon énumération est loin d'être complète.

Messieurs, je vous le demande, est-ce qu'un tel passé charitable et, dans le présent, une si splendide floraison d'œuvres destinées à venir au secours de ceux qui souffrent n'auraient pas mérité un prix de vertu ? La ville de Metz n'aurait-elle pas eu le droit de figurer au palmarès de l'Académie ?

Ce prix de vertu si bien mérité a depuis longtemps déjà été décerné à la ville de Metz, sinon dans une cérémonie officielle, du moins par la voix du peuple ; car si autrefois Metz était appelée Metz-la-Riche, un autre surnom bien plus beau lui a aussi été donné, surnom dont elle a le droit à juste titre d'être fière, c'est celui de Metz-la-Charitable, et jamais plus beau prix de vertu n'a été décerné à une cité.

Et maintenant, Messieurs, il nous reste à proclamer le palmarès des prix de vertu de cette année.

L'Académie a décidé d'accorder son premier prix de vertu à la FÉDÉRATION DES ŒUVRES CHARITABLES DE METZ.

Le but de cette œuvre est l'organisation de la charité, idée longtemps discutée et maintenant généralement admise. Le premier qui mit en pratique cette idée d'organisation de la charité est un Alsacien, M. Léon Lefébure, qui fonda à Paris

Digitized by Google

l'Office central des œuvres de bienfaisance. La Fédération des œuvres de charité, fondée à Metz le 8 avril 1906, n'engloba d'abord que les œuvres de bienfaisance de la ville de Metz ; trois ans après, le 1er octobre 1909, elle s'étendit à tout le diocèse, et maintenant, toutes les œuvres et tous les établissements catholiques de charité privée du département y ont adhéré ; on en compte cent quatre-vingt-deux à qui le secrétariat rend d'appréciés services par ses renseignements et ses conseils ; car la charité, si on n'y prend garde, est malheureusement sujette à être exploitée ; les faux pauvres et les faux nécessiteux ne se rencontrent, hélas ! que trop fréquemment. C'est en partie pour éviter, dans la mesure du possible, le danger de voir les aumônes et les secours aller à des personnes indignes, que la Fédération des œuvres charitables a été fondée.

L'Académie décerne à ce groupement un prix de 500 francs.

Déjà, à plusieurs reprises, l'Académie a récompensé des personnes qui, à cause de leurs sentiments de fidélité à la vieille patrie, avaient eu à souffrir du fait de nos maîtres d'hier. Nombreux sont ceux qui durant l'annexion, mais surtout pendant les quatre dures années de la Grande Guerre, furent condamnés à cause de leur hostilité vis-à-vis de la patrie allemande, à cause de leurs sentiments antiallemands. Il ne serait guère possible à l'Académie de songer à leur accorder à tous une récompense. Mais il est certains cas qu'il est nécessaire de signaler et de distinguer, parce qu'ils tranchent vraiment sur les autres et qu'ils sont de nature à bien nous dépeindre la mentalité de

Digitized by Google

ceux qui avaient la prétention d'apporter à notre vieux pays de civilisation latine la civilisation d'outre-Rhin.

Pendant la guerre, nous étions tous à l'affût des nouvelles et des publications de France qui, de temps à autre, nous arrivaient ici par des voies détournées. Un jour, ce fut le discours prononcé par notre regretté collègue, le chanoine Collin, au service du Souvenir Français à Notre-Dame, ce discours où, dans une péroraison toute vibrante de patriotisme, le chanoine Collin évoquait ceux qui étaient tombés pour la patrie : Debout les morts ! Ceux qui étaient en possession de ce discours s'empressèrent d'en multiplier les copies et de les faire circuler à Metz. Le gouvernement eut vent de la chose. Une enquête policière fit bientôt découvrir les coupables, qui durent répondre de leur crime devant le tribunal de guerre extraordinaire. La condamnation ne se fit pas attendre. Les deux coupables furent condamnées : l'une, Mme André, à deux mois de prison ; l'autre, Mme Lanternier, à quatre mois, parce que, étant née de parents annexés, son crime était plus grand que celui de sa compagne, Mme André, dont l'origine française pouvait jusqu'à un certain point être invoquée comme circonstance atténuante. Mais la condamnation n'est rien, c'est la façon dont la peine fut appliquée qui mérite d'être relevée. A cette époque, Mme Lanternier nourrissait un bébé de quelques mois. A cause de son enfant, elle mit son amour-propre et sa fierté sous ses pieds, et sollicita, sinon une grâce, du moins une réduction de peine. Le statthalter réduisit la peine de quatre mois de prison à deux mois. La lettre qui annon-

Digitized by Google

çait cette mesure gracieuse porte cette dernière phrase que je traduis littéralement, car c'est une perle dont je me reprocherais de ternir l'orient : « Vous avez trois semaines pour commencer votre peine et, pendant ces trois semaines, vous avez à sevrer votre enfant. » L'enfant fut sevré et la mère, le cœur combien gros, se présenta à la prison départementale où, pendant soixante jours, revêtue de la livrée des criminels de droit commun, elle expia ce crime d'avoir gardé au fond du cœur un peu d'amour, ou plutôt beaucoup d'amour pour la patrie absente, et un espoir inébranlable dans le succès final de la guerre.

L'Académie décerne à chacune, à Mme Lanternier et à Mme André, une médaille d'argent.

Les autres lauréats, comme les années précédentes, appartiennent presque tous à la famille de moins en moins nombreuse des vieux serviteurs, ayant consacré à leurs maîtres, pendant de longues années, leurs forces et leur dévouement.

Mlle Zimmer, née le 9 août 1868 à Ricring, annexe d'Ottonville (Moselle), est entrée à l'âge de sept ans, orpheline de père et de mère, comme bonne au service de M. Frisch, de Creutzwald. M. Frisch étant mort en 1923, Mlle Zimmer demeura au service de ses enfants, qu'elle avait élevés, et n'a qu'un seul désir, celui de finir ses jours dans cette maison qui est devenue la sienne. Mlle Zimmer a servi pendant ces années avec zèle, activité et dévouement et jouit à Creutzwald de l'estime générale.

L'Académie lui décerne un prix de 200 francs et un diplôme.

Bogenez Joséphine et Georges Marguerite sont

Digitized by Google

demi-sœurs. Joséphine Bogenez est âgée de 86 ans et Marguerite Georges de 77 ans. Les parents de cette dernière étaient, à l'époque de sa naissance, jardiniers dans la propriété de la famille Roux de Montlebert, à Vezon. Après la mort de leurs parents, les deux sœurs prirent leur succession comme jardinières, jusqu'en 1913, où l'âge et les infirmités étant arrivés, elles durent quitter Vezon pour se retirer à Marieulles. La famille Roux de Montlebert, d'après une note envoyée à l'Académie, « ne peut assez louer l'honnêteté et les bons et loyaux services de ces deux braves filles ».

L'Académie leur accorde un prix de 200 francs avec diplôme.

Joséphine Losch, à Sainte-Ruffine. La famille Losch est entrée au service de la famille Gilbrin, à Sainte-Ruffine, en 1885. Jusqu'à la guerre, les membres de la famille Losch ont été les plus fidèles serviteurs qu'on puisse rêver. En juillet 1914, le mari de Joséphine Losch, Joseph Losch, mourut. Après sa mort, sa veuve et son fils continuèrent à servir leurs maîtres. Pendant la guerre, ce sont eux qui prirent soin de la propriété de la famille Gilbrin et ils apportèrent tout leur dévouement à la sauvegarde des intérêts des absents, de telle sorte qu'à son retour, après la guerre, la famille Gilbrin a trouvé tout en aussi bon état qu'on pouvait le souhaiter, après le passage de tant de locataires forcés, que furent les nombreux cantonnements subis. Après quarante ans de services, leurs maîtres n'ont jamais eu autre chose que des éloges à adresser à leurs fidèles serviteurs.

L'Académie décerne à Joséphine Losch un prix de 100 francs avec diplôme.

Digitized by Google

Marie HENRY fut pendant quarante et un ans au service de M. et de Mme Félicien de Saulcy comme femme de chambre. Son dévouement à ses maîtres, en toutes circonstances, ne s'est jamais démenti. Après la mort de sa maîtresse, elle continua à servir son maître malade et alité depuis de longues années, jusqu'à sa mort, en juin 1912. Marie Henry, âgée actuellement de 72 ans, ne peut plus travailler.

L'Académie lui décerne comme récompense pour son dévouement un prix de 100 francs avec diplôme.

Mlle Claire DUMAIT est depuis trente-trois ans au service de M. Draguet, rue des Clercs, à Metz, et prodigue ses soins à son maître avec un rare dévouement et une entière abnégation. Pendant la guerre, étant à Paris avec son maître, elle se fit inscrire au siège de l'Union des Femmes de France du Xe arrondissement, voulant consacrer tous ses loisirs à travailler pour ceux qui, tous les jours, exposaient leur vie pour défendre le sol de la patrie envahie. Sa conduite lui valut un diplôme d'honneur de la Croix-Rouge. En 1923, la médaille d'honneur des vieux serviteurs lui fut décernée.

En raison des soins qu'elle prodigue à son maître, vieillard de quatre-vingts ans, et pour récompenser un dévouement qui ne s'est jamais relâché, l'Académie lui décerne une médaille de bronze.

Mme veuve ROUX, âgée de 70 ans, est employée depuis 47 ans dans la manufacture de chapellerie Gondolff, exactement depuis le 15 octobre 1877. Durant tout ce long espace de temps, elle s'est toujours montrée ouvrière consciencieuse, à laquelle on n'a jamais rien eu à reprocher.

L'Académie lui décerne un prix de 50 francs.

Digitized by Google

Catherine RAUCH, née Felder, née à Brouderdorff (Moselle), le 8 septembre 1858, aînée de dix enfants, a soigné pendant six ans sa mère malade et complètement aveugle, jusqu'à sa mort, en 1895. Sa sœur Christine, femme Jenevrein, étant morte, Catherine prit chez elle sa petite nièce, âgée de dix mois, et l'éleva jusqu'à l'âge de treize ans révolus sans aucune rétribution. En 1914, son fils unique, François, père de quatre enfants mineurs, étant tombé victime de la guerre, elle aida de son mieux sa belle-sœur, la pauvre veuve, et les quatre orphelins, tout en venant en aide à ses cinq propres filles, dont une, Christine, était aussi veuve de guerre. « J'ose ajouter, dit M. Gœdert, instituteur, qui a transmis ces détails à l'Académie, que cette excellente femme jouit de l'estime et de l'affection générale, tant à cause de son bon cœur, qui n'a jamais su refuser un service demandé, qu'à cause de sa vie intime, vraiment chrétienne et lorraine. »

L'Académie lui accorde un prix de 200 francs avec diplôme.

Mlle Jeanne DORGANS, âgée de quarante ans, est sourde et muette. Elle vit seule avec sa mère, âgée de 82 ans, entièrement à sa charge depuis de nombreuses années. Toutes deux sont totalement dépourvues de ressources. Malgré son infirmité, vaillante et laborieuse, accomplissant de gros travaux de ménage dans différentes maisons, c'est elle qui subvient aux besoins de sa vieille mère. Chargée de l'entretien des bureaux de la sous-préfecture depuis l'armistice, dit M. le sous-préfet, c'est là qu'il a été possible d'apprécier son humilité, son dévouement et son courage, tel qu'il est rare d'en rencontrer de semblables.

Digitized by Google

L'Académie décerne à Jeanne Dorgans un prix de 100 francs avec diplôme.

MEYER Alphonse, ouvrier de chemin de fer, a son père, vétéran de 1870, âgé de 77 ans, complètement à sa charge. M. Meyer père a contracté pendant la campagne contre l'Allemagne de sérieuses infirmités, à la suite desquelles il est devenu, depuis 1904, complètement invalide. De ses quatre fils, trois avaient émigré en France avant la dernière guerre, deux sont tombés pour la patrie. A plusieurs reprises, des positions très acceptables se sont présentées pour Alphonse Meyer. Il y a renoncé afin de demeurer auprès de son père et de continuer à le soigner.

Pour ce dévouement filial de plus de vingt ans, l'Académie décerne à Alphonse Meyer un prix de 100 francs avec diplôme.

M. Charles ANDRÉ, agent général de notre vieille Société messine de secours mutuels, la Société Amicale, est entré au service de cette Société il y a trente ans et, depuis 1917, s'occupe à titre gracieux de ses affaires, se faisant aider, dans ses fonctions, par une de ses filles. La Société Amicale, comme beaucoup d'autres Sociétés dans ces temps d'après-guerre, comme l'Académie, est devenue le contraire d'un nouveau riche, une nouvelle pauvre, et c'est en raison de cette situation que M. André a renoncé, en faveur de sa chère société, à toute rémunération.

L'Académie décide de reconnaître son dévouement désintéressé en lui accordant une médaille de bronze avec diplôme.

Il nous reste, Messieurs, à citer un certain nom-

Digitized by Google

bre d'actes de sauvetage, de courage et de dévouement accomplis dans le courant des années qui viennent de s'écouler.

Parmi eux, nous tenons à citer d'une façon toute spéciale et à proposer comme exemple à tous la conduite d'un infirmier aux Forges et Aciéries de Hagondange, M. Hoch, de Maizières-lès-Metz. M. Hoch est un récidiviste du dévouement. Mais laissons parler la Corporation des mines, la citation décernée par elle est plus éloquente que tout ce que nous pourrions dire :

« Le 20 novembre 1925, M. Hoch, infirmier aux Forges et Aciéries de Hagondange, s'est mis spontanément à la disposition du médecin pour que fussent prélevés sur lui trente gros greffons de peau dans le but de sauver la vie d'un ouvrier atteint de brûlures graves et étendues, ou pour le moins diminuer, dans de notables proportions, les conséquences de l'accident. L'opération eut lieu sans narcose et sans interruption de service. En octobre 1923, M. Hoch s'était déjà soumis volontairement à une opération semblable. La Corporation N° 1 est heureuse de lui renouveler les chaleureuses félicitations qu'elle lui avait adressées à cette époque et porte de nouveau à l'ordre cet acte de dévouement et d'énergie morale. »

L'Académie, de son côté, décerne à M. Hoch une médaille d'argent.

Un autre acte de dévouement accompli en collectivité a été aussi signalé à l'Académie, et ici encore nous nous contentons de rapporter la citation de la Corporation des Mines :

« Le 18 décembre 1924, aux hauts-fourneaux d'Uckange, au cours d'une opération de nettoyage

Digitized by Google

des conduites de gaz, un ouvrier de l'équipe, MAGRESSO Attilio, descendu par un clapet, fut atteint par des émanations et tomba sans connaissance à l'intérieur de la conduite. Sans hésiter, Magresso descendit rapidement, saisit l'ouvrier inanimé à bras-le-corps, le remonta jusqu'à l'ouverture, où des camarades purent le relever, tandis que lui-même, épuisé ou asphyxié, retombait dans la conduite. A ce moment, le premier ouvrier JACQUES Léon, chef d'une équipe voisine, entendant les appels, monta sur la conduite et, tout aussi dévoué, sans se ménager lui-même, y pénétra et tomba à son tour. VOLOCH Lucien accourt alors, portant une corde, mais voyant son camarade en danger, sans prendre le temps de s'attacher, il descendit dans la conduite où il tomba comme les précédents. VOLOCH Joseph, père de Lucien, maintenu par la corde qu'avait négligée son fils, fit une tentative de sauvetage infructueuse, et on dut le remonter immédiatement sans connaissance. VIRTZ Henry, malgré leur insuccès, se fit attacher par une corde, la bouche protégée par un mouchoir. Il put attacher une corde d'abord après Voloch, puis après Jacques Léon, qui purent être remontés au jour, encore inanimés tous deux. BIEBER Albert remplaça à ce moment Virtz à bout de forces et put enfin attacher Magresso, qui fut sorti le dernier. Ni Magresso, ni Jacques, ni Voloch ne purent être rappelés à la vie, malgré l'emploi des appareils de sauvetage et les soins donnés sous la direction du médecin, qui se trouvait à proximité. Il y a lieu de signaler la conduite courageuse de Magresso, qui descendit au secours de son ouvrier en péril, de Jacques Léon et de Voloch Lucien, qui, sans

Digitized by Google

souci du danger, sans prendre de précautions pour eux-mêmes, ne pensèrent qu'à sauver leurs camarades. Tous trois ont fait preuve d'un courage exceptionnel ; ils sont morts victimes de leur dévouement et une telle mort ne permet plus de critiquer leur témérité sans prudence. Parmi ceux qui ont échappé à la mort, il y a lieu de signaler en premier lieu : Virtz, qui put remonter deux asphyxiés ; puis Bieber qui en remonta un, et enfin Voloch père qui, en essayant de sauver son fils, faillit lui-même être victime de son dévouement paternel. Tous trois ont tenté au péril de leur vie d'arracher à la mort des camarades tombés dans un milieu très dangereux, sans que leur acte d'héroïsme ait été couronné de succès final. »

L'Académie accorde un diplôme à la mémoire de Magresso, de Jacques Léon et de Voloch Lucien. Un diplôme aussi à Virtz Henry, à Bieber Albert et à Voloch Joseph.

Conrad Henri, peintre, demeurant 41, rue Vigne-Saint-Avold, père de dix enfants, dont cinq au dessous de 16 ans. Le 17 août 1924, un commencement d'incendie se déclara dans un logement de la maison habitée par M. Conrad. Deux enfants étaient couchés dans ce logement, dont les parents étaient absents. M. Conrad enfonça la porte du logement et réussit à sauver les deux enfants, non sans courir de son côté des risques sérieux d'asphyxie.

L'Académie lui décerne une médaille de bronze.

Weinandt Georges, âgé de 25 ans, habitant Metz, rue du Pont-Saint-Marcel, chez son père, directeur de l'Ecole de Commerce, et Bourgeois Jean, âgé aussi de 25 ans, représentant de commerce, chez ses parents, 14, rue Tête-d'Or, sont parvenus, le

Digitized by Google

13 mai 1925, après avoir plongé à plusieurs reprises, à sauver un homme qui s'était jeté à l'eau dans la Moselle, près du pont conduisant au quai des Régates, à l'île Saint-Symphorien.

L'Académie leur décerne à chacun une médaille de bronze.

SCHOTT Henri, âgé de 15 ans, demeurant chez son père, 50, rue de la Montagne, à Sarreguemines. Le 12 juin 1925, un jeune homme de 16 ans, Georges Dorkel, voulant se laver dans la Blies avant de prendre son repas de midi, tomba la tête la première dans la rivière. Schott, qui venait de se baigner, se jeta de suite à l'eau, et en plongeant parvint à se saisir de Dorkel. Nageant d'une main, il regagna la berge, où des camarades l'aidèrent à sortir son fardeau de la rivière. Après dix minutes de soins, Dorkel revint à lui.

L'Académie décerne à Schott une médaille de bronze.

SCHWARTZ Albert, âgé de 15 ans, faisant partie d'une famille de dix enfants, habitant Sarreinsming, numéro 137, employé comme manœuvre à la fabrique Haffner, de Sarreguemines. Le 13 juin 1925, plusieurs enfants jouaient sur un radeau primitif servant au transport des foins d'un côté à l'autre de la Sarre, à Sarreinsming. L'un d'eux, Othon Olinger, tomba à l'eau. Ses camarades appelèrent au secours. Schwartz était occupé à couper des roseaux pour la procession du lendemain, la procession de la Fête-Dieu. Il accourt aux appels des enfants, et, voyant le jeune Olinger entraîné par le courant, il se jette à l'eau tout habillé et parvient, avec de grandes difficultés, à le ramener à la rive en pleine connaissance.

Digitized by Google

L'Académie lui décerne une médaille de bronze.

BELIN Ferdinand, âgé de 46 ans, cultivateur à Imling, père d'une fillette de 3 ans, se jette à l'eau en plein hiver, en décembre 1924, par un froid intense, et parvient à sauver un enfant tombé dans la Sarre.

L'Académie lui décerne une médaille de bronze.

NIPPERT Henri-Charles, né à Nilvange, âgé de 19 ans, commis aux écritures dans une usine, habitant chez ses parents. Le 1er avril 1922, le père du jeune Nippert, travaillant aux laminoirs, fut grièvement brûlé par un bloc d'acier. Henri Nippert s'offrit pour donner des greffes dermo-épidermiques, grâce auxquelles son père revint à la santé.

L'Académie lui décerne un diplôme.

Dans la nuit du 17 au 18 janvier 1925, M. et Mme DESSOUDEIX, rentrant du théâtre et passant par le quai Félix-Maréchal, entendirent du bruit au bord de la Moselle. Se penchant par-dessus le parapet, M. Dessoudeix vit une femme se jeter à l'eau. Descendant immédiatement au bord de la Moselle, malgré le froid, il se jeta tout habillé à la rivière et parvint à ramener la désespérée sur la berge. M. Dessoudeix n'en est pas à son premier sauvetage. En 1920, à Périgueux, après avoir plongé quatre fois tout habillé, il ramena le corps d'un baigneur qui, malheureusement, avait succombé à la congestion.

L'Académie lui décerne une médaille de bronze.

TONOLLI Charles, âgé de 25 ans, demeurant à Maizières, est chef d'équipe aux Aciéries de Rombas. Le 31 octobre 1924, aux ateliers de dolomie, Tonolli était occupé à des essais de scarification de briquettes. Le moment de défourner étant arrivé, il

Digitized by Google

fit ouvrir les portes du four et en examina l'intérieur, pour s'assurer de la marche régulière de l'opération. S'apercevant qu'il s'était produit un accrochage des briquettes, il fit écarter les ouvriers et se mit à faire descendre, au moyen d'une barre, les briquettes demeurées accrochées ; celles-ci descendirent de suite en masse importante, projetant des flammes et des poussières brûlantes par les portes. Tonolli tomba devant le four, fut couvert de déchets incandescents et brûlé aux mains, au cou et à la figure. En s'exposant ainsi seul au danger, le chef d'équipe a fait preuve d'un sentiment élevé du devoir et d'un véritable esprit de solidarité.

L'Académie lui décerne un diplôme.

J'ai fini, Messieurs, mais avant de me rasseoir, permettez-moi de vous demander de nous rendre, à l'Académie, un petit service. C'est pour nous une bien douce tâche que d'avoir à récompenser les actes de vertu et de dévouement, mais encore faut-il que nous les connaissions. Je sais bien que la vertu aime à se cacher, et ceux qui se dévouent, qui exposent leur vie pour les autres, ne le font pas ordinairement en vue d'une récompense, leur récompense est le sentiment du devoir accompli, car pour eux se dévouer est un devoir ; parfois, ce n'est que par un effet du hasard que ces actes de vertu arrivent à la connaissance du public. Nous vous demandons de vouloir bien nous les signaler, afin qu'il nous soit possible de les récompenser, et surtout afin de nous permettre de les proposer comme modèles à admirer, et encore plus à imiter.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE TÉLÉGRAPHE AÉRIEN A METZ

PAR

le **Général GERMAIN**

Membre titulaire.

Le 15 fructidor an II de la République française, c'est-à-dire le 1er septembre 1794, les machines télégraphiques que les frères Chappe avaient été autorisés à installer entre Paris et Lille, annonçaient à la Convention nationale que la place de Condé venait d'être reprise aux Autrichiens. L'Assemblée répondait immédiatement par la même voie : « L'armée du Nord a bien mérité de la Patrie », et le télégraphe faisait connaître, en retour, aux députés encore en séance, que le décret était arrivé à destination et circulait dans l'armée.

Impressionnée par cette rapidité de transmission que permettait de réaliser l'invention des Chappe, la Convention décidait, séance tenante, de rattacher toutes les frontières à la capitale par des lignes télégraphiques.

De ces lignes, celle qui était projetée pour relier Paris à la frontière du Rhin devait passer par Metz. C'est le détail de son tracé dans le département de la Moselle et les départements voisins et ce sont les installations de ses services dans la

Digitized by Google

ville de Metz même que nous nous proposons de faire connaitre dans l'étude que nous présentons.

Cette étude sera précédée d'une courte introduction qui nous permettra de donner un souvenir aux inventeurs du télégraphe aérien et de rappeler très succinctement quelques détails du fonctionnement du système.

LES FRÈRES CHAPPE

Le père des Chappe était, sous Louis XVI, directeur général des Domaines royaux à l'Administration des Finances. Il eut 5 fils: Ignace, Claude, Pierre, René, Abraham.

C'est le second de ses fils, Claude, né à Brulon, dans la Sarthe, en 1763, qui conçut le principe de l'appareil auquel a été donné son nom. On dit que l'idée lui en vint en 1791, lorsqu'il cherchait à entrer en communication par signaux avec des amis qui habitaient en vue de sa maison, mais à une assez grande distance. Ses frères l'aidèrent dans la réalisation de son projet, et en 1792, le 22 mars, il soumettait à la Convention un modèle de machine télégraphique. Une subvention de 6.000 francs lui permit de poursuivre ses essais qui aboutirent à l'adoption officielle du système. Claude Chappe recevait le titre d'ingénieur télégraphe ; ses frères Ignace et Pierre lui étaient adjoints pour la construction et la direction des lignes. Mais il ne devait pas jouir longtemps du fruit de son invention ; l'envie lui suscita des détracteurs qui lui contestèrent la priorité de son système et, dans une crise de mélancolie, il se suicida le 23 jan-

Digitized by Google

vier 1805. Ignace et Pierre recueillirent sa succession avec le titre d'Administrateurs des lignes télégraphiques et occupèrent cet emploi jusqu'en 1823, époque à laquelle ils cédèrent leur place à leurs deux plus jeunes frères, René et Abraham.

La chute des Bourbons fut fatale aux nouveaux Administrateurs. Abraham était destitué pour avoir refusé, le 31 juillet 1830, de faire passer dans les départements les dépêches du Gouvernement provisoire. Quant à René, on avait besoin de sa place et il fut congédié sans qu'on eût égard aux services rendus pendant près de quarante ans par la famille des Chappe.

LE TÉLÉGRAPHE CHAPPE

Nous ne donnerons pas le détail de construction de l'appareil Chappe dont la description peut se trouver dans tous les ouvrages spéciaux. Nous rappellerons seulement que l'appareil permettait d'obtenir 192 signaux simples se différenciant nettement les uns des autres à la vue. Ce nombre était suffisant pour représenter les lettres de l'alphabet, les chiffres, les signes de ponctuation et aussi toutes les indications de service. Mais une dépêche ne pouvait être transmise ainsi que lettre par lettre et son expédition demandait un temps appréciable.

On a donc imaginé de réunir deux à deux les signaux simples primitifs, et ce groupement en signaux doublés a permis de suite de disposer de 36.864 combinaisons différentes. Ce total, qui est le carré de 192, est le nombre des arrangements

Digitized by Google

de 192 objets deux à deux avec répétition. Il fut dès lors facile de représenter, au moyen de ces signaux doublés, des syllabes, des mots, des phrases même ; un vocabulaire servait de clef et il était possible de le modifier à volonté pour tenir compte des circonstances d'emploi et assurer le secret des dépêches. La rapidité de la transmission se trouvait ainsi considérablement augmentée.

Quant aux postes, leur emplacement était déterminé par la condition d'une bonne visibilité réciproque, et nous les trouvons naturellement établis sur les points élevés du terrain.

Leur distance était limitée par la portée des longues-vues en usage ; elle variait en général de 12 à 16 kilomètres. Sur la ligne Paris—Metz—Strasbourg, elle dépassait en certains endroits 18 kilomètres. Dans la trouée des Vosges, en particulier entre les postes de Sarrebourg et du Hohbarr, elle atteignait au début de l'organisation 22 kilomètres. Mais cette distance était un maximum, car nous voyons l'inspecteur de la ligne se plaindre, à plusieurs reprises, à son directeur de Strasbourg, de la qualité des lunettes employées par ces deux postes.

« Avez-vous eu la complaisance, dit-il dans une « lettre du 5 germinal an VII, d'écrire à l'admi- « nistration pour lui demander de très fortes lu- « nettes pour Hohbarr et Sarrebourg ; elles y sont « absolument nécessaires, car je puis vous assurer « que les correspondances seront toujours entra- « vées par le brumaire, sur ces deux points. »

Nous dirons plus loin qu'à défaut de lunettes

Digitized by Google

suffisantes, un poste intermédiaire dut être ultérieurement créé à Saint-Jean-Courtzerode.

Le personnel employé par le service télégraphique aérien était relativement restreint. Chaque ligne était sectionnée en Divisions comprenant 10 à 12 postes, sous les ordres d'un Directeur, et deux préposés seulement par poste, appelés stationnaires, assuraient, à tour de rôle, la manipulation des signaux. Des inspecteurs, à raison de deux par Division, étaient chargés de la surveillance du personnel et du matériel.

Les stationnaires, en dehors des indications de service, ignoraient la signification des signaux qu'ils transmettaient. Seuls, les Directeurs étaient détenteurs des vocabulaires et étaient chargés de la traduction des dépêches. La rapidité de transmission dépendait beaucoup du zèle des stationnaires qui avaient l'obligation de ne pas prendre prétexte de toutes les circonstances atmosphériques plus ou moins défavorables pour arrêter l'activité de leur poste, mais qui devaient, pour arriver à percevoir les signaux, chercher à percer la brume, « le brumaire », suivant l'expression employée. La lecture des correspondances de service montre que les inspecteurs étaient fort occupés à surveiller le travail et la conduite de leurs agents, et à les empêcher d'abuser du signal « brumaire » pour masquer leur indolence ou leurs absences illégales.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LA LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE PARIS-METZ-STRASBOURG

I

Tracé de la ligne.

En exécution de la décision de la Convention nationale du 15 fructidor an II (1er septembre 1794) qui prescrivait de mettre les frontières en relation avec la capitale par le télégraphe, ordre fut donné par le Comité de Salut public, le 13 vendémiaire an III (3 octobre 1794), d'établir une ligne reliant Paris à Landau par Châlons et Metz. Le tronçon Metz—Landau ne reçut qu'une ébauche d'exécution ; on ne tarda pas à renoncer à son établissement après l'installation d'une dérivation de Metz sur Strasbourg, qui parut suffisante pour assurer les correspondances avec l'Allemagne. La construction des différentes parties de la ligne subit d'ailleurs de longs retards provoqués surtout par le manque des crédits nécessaires, et la ligne elle-même ne put être mise en fonctionnement qu'au printemps de l'an VI, plus de trois ans après l'ordre d'en commencer l'établissement.

Le tableau suivant donne la suite des 44 stations qui la constituaient :

Digitized by Google

TABLEAU A.

	NOMS des STATIONS	Références de la carte au $\frac{1}{80.000}$		NOMS des STATIONS	Références de la carte au $\frac{1}{80.000}$
1	Paris		23	Douaumont	
2	Ménilmontant		24	Pierreville	
3	Raincy	Télégraphe	25	Eton	
4	Carnetin	Télégraphe	26	Gondrecourt	leTélégraphe
5	Quincy		27	Giraumont	Anc.télé.dét.
6	Montceaux		28	Vernéville	Télégraphe
7	Rouge-Bource	Anc. Télég.	29	Saint-Quentin	
8	Limon		30	Metz	
9	Chevance	Anc. Télég.	31	Mercy	Télégraphe
10	Fontenelle	Tr	32	Pontoy	Télégraphe
11	Janvillers	Télég. dét.	33	Xocourt	Télégraphe
12	Congy		34	Château-Salins	Télégraphe
13	Mont-Aimé		35	Vic	Télégraphe
14	Cheniers		36	Lezey	
15	La Folie		37	Marimont	Télégraphe
16	Courtisoles		38	Languimberg	
17	La Croix		39	Sarrebourg	Télégraphe
18	Valmy		40	St-Jean-Kourtzerode	Télégraphe
19	Les Islettes		41	Hohbarr	
20	Clermont		42	Hohengœft	
21	Sivry-la-Perche		43	Hurtigheim	
22	Verdun		44	Strasbourg	

Si nous suivons sur la carte le tracé de cette ligne, nous la voyons, au départ de Paris, couper les méandres de la Marne jusqu'à Chevance, à hauteur de Château-Thierry, puis traverser le plateau de la Brie par le nord des marais de

Digitized by Google

Saint-Gond. Elle atteignait alors le Mont-Aimé, ce piton détaché de la falaise tertiaire, que l'on aperçoit de fort loin dominant les plaines de Champagne.

Du Mont-Aimé, la ligne gagnait, en passant par Châlons, la hauteur de Valmy, sur laquelle a été édifiée en 1892 la statue de Kellermann, et franchissait ensuite l'Argonne par le défilé des Islettes pour entrer dans la vallée de la Meuse.

Puis elle utilisait les deux points culminants de Sivry-la-Perche et de Douaumont, de part et d'autre de Verdun.

De Douaumont sur les côtes de Meuse, le tracé atteignait le Saint-Quentin sur les côtes de Moselle, en contournant par le nord la région d'Etain avec les stations successives de Pierreville—Eton—Gondrecourt—Giraumont—Vernéville. Le Saint-Quentin communiquait avec les postes installés à Metz même sur le Palais de Justice.

Au-delà de la ville, la ligne était tracée parallèlement à la route de Metz à Strasbourg et comprenait les stations de Mercy, au-dessus de la Basse-Bévoye—Pontoy—Xocourt ou Delme—Château-Salins—Vic—Lezey—Marimont—Languimberg, où le poste était installé dans le clocher de l'église, et enfin Sarrebourg.

La traversée des Vosges se faisait par la trouée de Lutzelbourg qui permettait d'avoir, depuis les hauteurs de Sarrebourg, des vues sur le Hohbarr au sud de Saverne. De ce point de la façade du massif qui surplombe la plaine d'Alsace, la communication se faisait en ligne droite sur Strasbourg au moyen de deux postes intermédiaires.

Enfin, à Strasbourg même, se dressait la station

Digitized by Google

terminale sur la coupole du transept de la Cathédrale.

Nous pouvons encore retrouver sur la carte d'état-major au 1/80.000e les emplacements de quelques-uns de ces postes qui y figurent sous les rubriques : « Télégraphe » — « Ancien télégraphe » — « Télégraphe détruit », comme nous l'avons indiqué en regard de ces postes sur le tableau précédent.

Quatre d'entre eux donnent lieu à observations.

Verdun était une station complémentaire qui n'était utile que par les temps de mauvais éclairage, la transmission pouvant se faire directement entre Sivry et Douaumont.

Le poste de *Saint-Jean-Kourtzerode* n'a été établi qu'après expérience des difficultés de transmission directe entre Sarrebourg et Hohbarr, difficultés que nous avons eu précédemment l'occasion de signaler.

Le poste de *Hohengœft*, installé sur la hauteur du Gœstberg, a été remplacé en 1814 par le poste de Willgottheim sur le Kochersberg ; ce dernier est indiqué par le mot « Télégraphe » sur la carte au 1/80.000e (feuille de Strasbourg).

Le poste de *Hurtigheim*, mentionné sous ce nom dans des documents de l'an VII, figure sous le nom de « Télégraphe de Dingsheim » sur la même carte au 1/80.000e.

Les stations de la ligne Paris—Strasbourg étaient réparties entre quatre Directions ou Divisions télégraphiques.

Digitized by Google

La Direction de Metz administrait les postes compris entre Verdun et Château-Salins; de Vic à Strasbourg, les postes appartenaient à la Direction de Strasbourg. Ceux de l'Argonne et de la Champagne relevaient de la Direction de Châlons et ceux de la partie occidentale de la ligne, de la Direction de Paris.

D'autres tableaux ont été publiés de la série des postes reliant Paris à Strasbourg. Ces tableaux diffèrent sur certains points de celui que nous présentons et que nous avons établi en nous basant sur des renseignements recueillis dans des documents provenant de la Direction de Metz.

Nous croyons intéressant de reproduire trois de ces tableaux et de discuter les points sur lesquels nous nous trouvons en désaccord. Mais comme les documents dont nous disposons pour justifier nos assertions ne visent que la partie orientale de la ligne, nous limiterons notre discussion aux postes de notre région, c'est-à-dire à ceux qui sont compris entre Verdun et Strasbourg.

Le premier tableau est extrait de l'important ouvrage militaire : *La Campagne de 1805 en Allemagne*, d'Alambert et Colin, publié en 1902. Cet ouvrage donne le tableau suivant des postes de la ligne Paris—Strasbourg qu'il groupe en deux Divisions seulement:

Digitized by Google

TABLEAU B.

	NOMS DES POSTES		NOMS DES POSTES
	Division de Paris		*Division de Strasbourg*
1	Paris	1	Sivry-la-Perche
2	Ménilmontant	2	Haudremont
3	Vaujours	3	Gondrecourt
4	Planchard	4	Vernéville
5	Rouge-Bource	5	Saint-Quentin
6	May-la-Grange	6	Metz
7	Fontenelle	7	Pontoy
8	Janvillers	8	Delme
9	Congy	9	Château-Salins
10	Mont-Aimé	10	Vic
11	Cheniers	11	Marimont
12	Châlons	12	Languimberg
13	Lépine	13	Sarrebourg
14	La Croix	14	Haberacker
15	Valmy	15	Northeim
16	Les Islettes	16	Strasbourg
17	Clermont		

Ce tableau est accompagné des nota suivants :

1° Clermont a été porté par erreur dans ce tableau, en ce qu'il est considéré comme poste auxiliaire ;

2° Le nombre de télégraphes essentiels pour la correspondance de Paris à Strasbourg se réduit à 22 ; les autres indiqués dans le tracé de la ligne ne sont qu'auxiliaires ; ils ne peuvent être utiles que dans les instants de brume ;

3° Dans les temps favorables, l'on pourra communiquer directement du poste de Saint-Quentin près Metz, à celui d'Haberacker sur les Vosges, quoique la distance soit

Digitized by Google

près de 50 milles. Dans ce cas, les postes intermédiaires seront paralysés par un signal particulier.

Les renseignements fournis par ce tableau B prêtent aux remarques suivantes :

Observons tout d'abord que la répartition des postes n'y est faite qu'entre deux Divisions ou Directions, Paris et Strasbourg, alors que les correspondances de service échangées entre le Directeur du télégraphe de Metz et ses collègues de Châlons et de Strasbourg, et dont la copie se retrouve aux Archives Départementales de la Moselle, viennent affirmer l'existence de quatre Directions.

D'autre part, les 44 stations du tableau A sont réduites ici à 33. Limitant notre discussion, comme nous l'avons dit, aux stations comprises entre Verdun et Strasbourg, nous relevons les différences suivantes :

Une station dite de Haudremont est la seule indiquée au tableau B comme station intermédiaire entre Sivry-la-Perche et Gondrecourt, bien qu'en réalité aient fonctionné les postes de Verdun, Douaumont, Pierreville, Eton, ainsi que le témoignent les correspondances de service adressées par la Direction de Metz aux stationnaires de ces divers postes. Quant au nom de Haudremont, qui était celui d'une ferme située dans le haut du ravin descendant de Douaumont vers Bras, aucun document ne le mentionne comme poste télégraphique.

Le tableau B ne cite pas Giraumont comme poste intermédiaire entre Gondrecourt et Verneville. Peut-être n'existait-il pas au début du fonc-

Digitized by Google

tionnement de la ligne Paris—Strasbourg, c'est-à-dire au printemps de l'an VI; mais en l'an VII, il était en pleine activité et, dans la suite, son nom se lit fréquemment dans les registres de correspondance de la Direction.

De Vernéville à Sarrebourg les deux tableaux seraient concordants, s'il n'y avait omission, dans le second, des stations de Mercy et de Lezey. Mais entre Sarrebourg et Strasbourg, la discordance est complète ; les noms de Haberacker et de Northeim, cités au tableau B comme postes intermédiaires, ne figurent dans aucun document télégraphique.

Ainsi nous pouvons affirmer l'existence de 24 stations entre Sivry-la-Perche et Strasbourg, alors que le tableau B n'en mentionne que 16.

Enfin, il nous suffira de relever, sans autre réfutation que l'impossibilité matérielle du fait, l'assertion d'une communication directe possible, par temps favorable, à 100 kilomètres de distance, entre le Saint-Quentin et le poste qui aurait existé près de Haberacker, sur la façade orientale du massif vosgien, à 5 km. au sud du Hohbarr.

Un autre tableau des postes de la ligne Paris—Strasbourg, compris entre Metz et Strasbourg, est donné dans une intéressante notice qui a paru en 1913 dans la revue *Elsässische Monatsschrift für Geschichte und Volkskunde*, sous le titre : *Die erste Telegraphenlinie in Elsass-Lothringen*, et sous la signature d'Albert Fuchs, libraire à Saverne, l'éditeur de la revue lui-même.

Il donne la série suivante des postes :

Digitized by Google

TABLEAU C.

	NOMS DES STATIONS		NOMS DES STATIONS
1	Metz	9	Languimberg
2	Mercy	10	Sarraltroff
3	Pontoy	11	St-Jean-Kourtzerode
4	Xocourt ou Delme	12	Hohbarr
5	Château-Salins	13	Willgottheim
6	Vic	14	Dingsheim
7	Guéblange	15	Strasbourg
8	Marimont		

En présentant ce tableau, l'auteur, M. Albert Fuchs, fait observer prudemment qu'en raison de l'incertitude des indications fournies par les cartes et par les ouvrages actuels, son relevé des stations ne peut prétendre à une exactitude absolue. Il a voulu seulement, dit-il, appeler l'attention des chercheurs sur les lignes télégraphiques aériennes, dont on s'est peu occupé jusqu'alors dans les ouvrages consacrés à l'histoire de l'Alsace-Lorraine.

La nature des sources auxquelles nous avons pu puiser nos renseignements nous permettra de donner satisfaction au désir exprimé par M. Fuchs, en rectifiant, avec documents à l'appui, les discordances de son tableau par rapport au nôtre. Celles-ci ne portent que sur deux points : Guéblange et Sarraltroff substitués à Lezey et à Sarrebourg.

M. Fuchs voit l'emplacement du poste de Guéblange sur une élévation de terrain située entre Guéblange et Dieuze et portant sur la carte allemande

Digitized by Google

au 1/20.000e l'indication de « Signal Berg ». Il place le poste de Sarraltroff sur la hauteur qui, de Sarraltroff à Réding, domine la rive droite de la Sarre, à 5 km environ au N.-N.-E. de Sarrebourg.

Or, dans les documents écrits que nous avons consultés, nous n'avons trouvé nulle trace des stations de Guéblange et de Sarraltroff, alors qu'il y est fréquemment fait mention des postes de Lezey et de Sarrebourg.

C'est ainsi, par exemple, que les agents du poste de Lezey reçoivent, le 1er nivôse an VII, des observations pour des absences fréquentes et pour la perte d'une lunette ; en août 1815, le télégraphe de Lezey est signalé détruit. De son côté, le poste de Sarrebourg a été endommagé par un incendie en fructidor an VII ; il a été également détruit en 1815 et, par lettre du 23 août, le Directeur demande qu'on y envoie un télégraphe complet de remplacement.

Si, d'autre part, la carte française au 1/80.000 est muette sur l'existence d'une station télégraphique à Lezey, comme de beaucoup d'autres d'ailleurs, elle rappelle cependant de la façon la plus nette (feuille Sarrebourg) l'emplacement du poste de Sarrebourg par l'indication « Télégraphe » inscrite sur la hauteur qui, bordant la rive gauche de la Sarre, domine le village de Hoff, à 2 km au N.-O. de Sarrebourg.

Nous pouvons donc, pour ces différents motifs, affirmer l'existence des stations de Lezey et de Sarrebourg et refuser d'admettre des stations à Guéblange et à Sarraltroff.

Nous trouverons encore une confirmation de nos

Digitized by Google

assertions dans un dernier tableau publié dans l'*Annuaire politique et économique du Département du Bas-Rhin*, par le citoyen Bottin, édité à Strasbourg en l'an VIII.

Ce tableau, que M. Fuchs reproduit d'ailleurs dans sa notice, donne la suite des postes de la ligne de Strasbourg à Metz établie en l'an VI.

TABLEAU D.

	NOMS DES STATIONS		NOMS DES STATIONS
1	Strasbourg	8	Lezey
2	Hurtigheim	9	Vic
3	Hohgœfft	10	Château-Salins
4	Hohbarr	11	Delme
5	Sarrebourg	12	Pontoy
6	Languimberg	13	Mercy
7	Marimont	14	Metz

Nous remarquerons que nous sommes complètement d'accord avec ce tableau D, qui ne diffère du tableau A que par l'absence du poste Saint-Jean-Kourtzerode. Nous avons eu l'occasion de dire que ce poste n'avait pas été établi dans les premiers temps du fonctionnement de la ligne ; il n'existait donc pas en l'an VI, et ce sont les difficultés de communication entre les postes trop éloignés de Sarrebourg et du Hohbarr qui ont motivé son installation.

On peut admettre que ce tableau publié par l'*Annuaire* de Bottin dans les premières années de la mise en activité de la ligne Strasbourg—Metz, a dû être établi avec tout le soin désirable et il

Digitized by Google

paraît difficile dès lors d'en contester sans preuve les indications.

Pour en finir avec l'étude du tracé de la ligne Paris—Metz—Strasbourg, nous mentionnerons, d'après l'*Annuaire de la Moselle*, de Verronnais, de 1842, qu'en 1841 le nombre des stations a été porté de 44 à 49. Nous n'avons pas recherché sur quelles parties de la ligne a porté cette augmentation qu'auront exigée probablement les difficultés de communication éprouvées par des postes trop éloignés les uns des autres.

II

Lignes télégraphiques annexes

La ligne Paris—Metz—Strasbourg ne fut pas la seule ligne télégraphique qui fonctionna dans la région du Nord-Est.

Une ligne de Strasbourg à Huningue fut mise en activité en l'an VII et resta en service jusqu'au 1er pluviôse an IX seulement (21 janvier 1801).

Plus tard, au début de 1813, Napoléon 1er prescrivit l'établissement d'une ligne reliant Metz à Mayence. Elle porta le nom de « Ramification de Mayence » et fonctionna jusqu'au début de janvier 1814. Les postes de cette ligne étaient établis dans les localités suivantes :

Metz, département de la Moselle.
Grimont, id.
Vigy, id.
Saint-Bernard, id.
Freistroff, id.

Digitized by Google

Loignon (Ihn),	département de la Sarre.
Siersberg,	id.
Eidenbronn,	id.
Humes,	id.
Urexwiller,	id.
Niederkirchen,	id.
Albessen,	id.
Oberalben,	id.

Au delà, la ligne se poursuivait dans le département de Mont-Tonnerre vers Mayence, ayant comme axe les vallées du Glan et de la Nahe.

III

Fonctionnement de la ligne Paris—Strasbourg.

La ligne de Paris à Strasbourg fut mise en activité, comme nous l'avons vu, au printemps de l'an VI, trois ans et demi après la ligne Paris—Lille de la frontière du Nord.

Deux fois, le service y fut interrompu.

Une première fois, le 20 janvier 1814, la destruction par l'envahisseur d'un certain nombre de postes, et en particulier de celui du Saint-Quentin, arrêta les communications. Au milieu d'avril, le Gouvernement provisoire ordonna le rétablissement des lignes télégraphiques et il fut de suite procédé à la reconstruction ou à la réparation des postes détruits ou endommagés. Dans la Division de Metz, entre Château-Salins et Verdun, les postes de Douaumont, d'Eton, de Vernéville et du Saint-Quentin étaient totalement détruits, tandis que les postes de Delme et de Pontoy n'exigeaient que quelques réparations. Au commencement de juillet, les travaux de réfection étaient terminés, et le 15

Digitized by Google

de ce mois la communication pouvait être rétablie du côté de Paris ; du côté de Strasbourg, elle s'arrêtait momentanément au Hohbarr.

Une seconde fois, le 28 juin 1815, la communication dut s'arrêter, car quelques postes avaient été mis hors de service par les troupes alliées qui avaient envahi la région de Metz. Ordre fut donné le 1er août de remettre ces postes en état et la correspondance télégraphique put reprendre de Metz sur Paris dès le 20 août. Du côté de Strasbourg, Pontoy avait été détruit, Mercy très endommagé ; les appareils étaient à remplacer à Lezey, Marimont, Languimberg et Sarrebourg, et ce n'est que deux mois après que la correspondance put atteindre Strasbourg par la voie télégraphique. Jusque-là, les dépêches reçues par la station de Vic étaient déposées au bureau de poste de Moyenvic, pour être transportées par poste à destination.

Enfin, trente-cinq ans plus tard, le télégraphe aérien cessa complètement de fonctionner pour être remplacé par le télégraphe électrique. Ce dernier avait été tout d'abord adopté sur les lignes de chemin de fer en construction comme un auxiliaire facilitant puissamment les communications de service, et ce fut sur les mêmes poteaux qui bordaient les voies ferrées que l'Etat installa ses premières lignes télégraphiques. A Metz, la ligne fut reliée en 1851 au télégraphe aérien par la pose de fils entre la gare et le Palais de Justice où étaient établis les postes aériens.

Les *Annales du Département de la Moselle*, de Chabert, nous apprennent, en effet, que « le 16 « novembre 1851, des ouvriers ont commencé à

Digitized by Google

« creuser près des jardins de l'Esplanade qui re-
« gardent la façade de la maison du Heaume, une
« sorte de plate-bande continue faisant retour sur
« la caserne du Génie. Dès le lendemain, on s'est
« occupé de fixer sous terre les grands fils con-
« ducteurs destinés à mettre en rapport la télégra-
« phie électrique avec la télégraphie ordinaire dont
« le point d'arrivée pour Metz est dans les combles
« du Palais de Justice, du côté de la Promenade
« de Boufflers. Cette opération a été rapidement
« achevée. »

Quant au télégraphe électrique, les premiers bureaux furent installés à l'entresol de l'avant-corps de l'aile du Palais bordant l'Esplanade.

Depuis son origine, le télégraphe avait été réservé à l'usage exclusif du Gouvernement et ne transmettait que des dépêches officielles. C'est seulement en 1850 qu'une loi du 29 novembre en autorisa l'emploi par le public, sous réserve de certaines conditions destinées à entourer des garanties nécessaires la transmission des dépêches privées. Cette disposition venait bien tardivement donner satisfaction au vœu qu'exprimait en 1824 Ignace Chappe, dans l'Introduction à son *Histoire de la Télégraphie,* quand il écrivait: « Tous les « gouvernements sous lesquels les utiles et brillants « services du télégraphe ont été exposés n'y ont « pensé que pour en tirer parti dans les moments « pressants. On a négligé de s'occuper de l'utilité « générale et permanente dont il peut être en tout « temps et en tout lieu..... Le télégraphe pour- « rait être plus utile qu'il ne l'est pour la guerre, « l'administration publique, les relations commer-

Digitized by Google

« ciales, la météorologie..... Sa vitesse produirait « une grande rapidité dans toutes les relations « sociales..... Pourquoi ses facultés sont-elles res- « treintes à porter dans un petit nombre de villes « quelques ordres, quelques nouvelles souvent peu « importantes ?..... Comment n'avons-nous pas de- « viné que des lignes télégraphiques établies depuis « les principaux points des côtes et des frontières « jusqu'à la capitale pourraient faire du royaume « de France le régulateur du commerce de l'Eu- « rope, et de Paris le régulateur du commerce de « la France ?..... »

Et l'auteur continue en développpant les avantages qui résulteraient pour une ville de la connaissance rapide de tous les mouvements et cours commerciaux, de la hausse, de la baisse, etc.

Les idées d'Ignace Chappe sur le rendement de l'invention à laquelle il avait participé se sont étrangement développées depuis lors, et la rapidité, l'instantanéité même des communications que permet le télégraphe et que sont venues renforcer la téléphonie et la télégraphie sans fil, ont aujourd'hui véritablement bouleversé l'économie des relations mondiales.

L'ouverture officielle du service de la télégraphie électrique en France eut lieu le 1er mars 1851. A Metz, il ne commença à fonctionner que le 15 juillet 1852, et les *Annales* de Chabert signalent qu'en septembre de la même année on a « démoli « le bâtiment de bois construit dans les combles « du Palais de Justice de Metz qui servait à la « communication de l'ancienne télégraphie ». Celle-ci avait fonctionné pendant plus d'un demi-siècle.

Digitized by Google

IV

Les Directeurs du télégraphe de la Division de Metz.

Les travaux d'installation du télégraphe à Metz furent entrepris de l'an III à l'an V, sous la direction des citoyens Jean Laguaite, conducteur des travaux, et Durant, gérant télégraphiste.

En l'an VI, le citoyen Desportes fut adjoint comme second gérant au citoyen *Durant* qui fut, le 25 ventôse an VII, nommé sur place à l'emploi nouvellement créé de Directeur.

Le 14 germinal de la même année, le citoyen Durant fut appelé à la Direction de Strasbourg et eut comme successeur à Metz le citoyen *Lefebvre*.

Celui-ci ne resta en fonctions que 3 mois, jusqu'au 7 messidor an VII, et fut remplacé par le citoyen *Desportes* qui porta le titre de : « Direc- « teur de la correspondance télégraphique à la « Division de Metz. »

Au 1er germinal an IX, nous relevons encore, sur un état des journées dues aux stationnaires de la Division, la signature de Desportes, Directeur, mais une lettre du 29 brumaire an X, adressée par Chappe lui-même au citoyen *Lefebvre*, Directeur à Metz, nous fait conclure à un changement dans le haut personnel par le retour du citoyen Lefebvre, changement qu'expliqueraient certains faits reprochés dans cette lettre au précédent Directeur Desportes.

Enfin, au printemps de l'an X cessa cette période d'instabilité des Directeurs et le poste fut confié à M. *Rogelet*, qui remplissait auparavant les fonctions d'inspecteur.

Digitized by Google

M. Rogelet occupa son emploi jusqu'au 19 février 1834, date de sa mise à la retraite après 37 ans de services dans la télégraphie.

Au cours de cette longue carrière, nous relevons cependant deux interruptions.

En 1806-1807, il fut détaché pendant un an à l'établissement de la ligne d'Italie, prolongement de la ligne de Paris à Lyon sur Turin et Milan, et fut remplacé à Metz, jusqu'à son retour au 1er avril 1807, par un Directeur intérimaire, M. Négrier.

Dix ans après, en 1816, M. Rogelet recevait des Administrateurs des lignes télégraphiques la lettre suivante, partie de Paris le 22 février :

Les Administrateurs des Lignes télégraphiques
à Monsieur Rogelet, Directeur à Metz.

« Le Ministre de la Guerre et M. le général « comte Jobal vous ont signalé, Monsieur, au Mi- « nistre de l'Intérieur comme devant, dans les in- « térêts du Roi, être remplacé. Nous ignorons ce « qui a pu donner lieu de votre part à cette in- « culpation ; mais il est de notre devoir de cesser « de vous occuper jusqu'à ce que vous ayez re- « trouvé la confiance du Gouvernement.

« Nous vous invitons, en conséquence, à vous « rendre à Paris, muni de toutes les pièces et at- « testations que vous pouvez vous procurer pour « prouver que, depuis la Restauration, votre con- « duite a toujours été celle d'un homme dévoué au « service du Roi et que c'est à tort que l'on vous « impute les actions ou propos qui ont pu motiver « la dénonciation qui est dirigée contre vous.

« Nous donnons par ce courrier l'ordre à M. Flo- « con d'aller vous remplacer provisoirement à Metz.

Digitized by Google

« Vous voudrez bien lui remettre à son arrivée le « vocabulaire, les tableaux des signaux pour la « transmission des numéros (*il s'agit des numéros « gagnants de la Loterie Royale*), ainsi que les « fonds de la télégraphie que vous pouvez avoir « entre les mains, et lui donner sur toutes les par- « ties du service les instructions et renseignements « dont il aura besoin. Nous vous saluons. »

Suivent les signatures des frères Ignace et Pierre Chappe.

M. Rogelet partit aussitôt pour Paris et, après de multiples démarches au Ministère de l'Intérieur, dont le titulaire était M. de Vaublanc, l'ancien préfet de la Moselle, il finit par obtenir le 13 mai qu'une décision intervînt qui autorisait les frères Chappe à le réintégrer dans ses fonctions.

Le fond de l'affaire était, paraît-il, dans des propos tenus, non par le Directeur incriminé, mais par des dames. Ces propos, malignement relevés, avaient servi de base à une dénonciation lancée par un employé du télégraphe, qui avait été congédié deux ans auparavant et qui convoitait la place de son ancien chef.

A sa mise à la retraite, en 1834, M. Rogelet eut comme successeur son fils, Louis Rogelet, qui avait déjà rempli sous ses ordres les fonctions d'inspecteur.

M. Louis Rogelet prit sa retraite en 1845 et fut remplacé par M. Lair qui fut maintenu dans son emploi de Directeur encore quelques années après que le télégraphe électrique eût été, en 1852, substitué au télégraphe aérien.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

INSTALLATIONS TÉLÉGRAPHIQUES DANS LA VILLE DE METZ

Ces installations comprenaient les postes télégraphiques proprement dits, les magasins au matériel et les ateliers, les logements du personnel ; elles ont intéressé deux bâtiments de la cité : l'Hôtel du Gouvernement, le Palais de Justice actuel, d'une part, l'église Saint-Simplice aujourd'hui disparue, d'autre part. Leur étude nous permettra d'apporter une petite contribution à l'histoire de ces monuments.

I

Postes télégraphiques.

Comme suite à l'ordre donné par le Comité de Salut public le 13 vendémiaire an III (3 octobre 1794) d'établir la ligne Paris—Landau, le Comité des Finances prit le 4 pluviôse an III (23 janvier 1795), un arrêté « autorisant les Corps Administra-« tifs du Département de la Moselle à disposer des « Domaines nationaux situés dans la Commune de « Metz qui se trouveraient convenables pour l'éta-« blissement des machines télégraphiques et pour « les magasins propres à en recevoir les instru-« ments ».

Digitized by Google

Copie de cet arrêté fut adressée au Président du Département le 23 germinal an III (12 avril 1795) par la Commission des revenus nationaux.

Les agents du service télégraphique, sans attendre cette transmission, s'étaient mis au travail et avaient recherché dans la ville les bâtiments sur lesquels il serait possible d'établir les machines. Trois édifices furent envisagés :

1° Le Gouvernement, dit encore Maison de la Haute-Pierre, qui était alors occupé par l'Administration départementale ;

2° L'église des Petits-Carmes qui abrite maintenant la Bibliothèque municipale ;

3° La tour du clocher de l'église Saint-Simplice qui s'élevait sur les terrains qui forment aujourd'hui la place Saint-Simplice.

Le choix se fixa sur la Maison de la Haute-Pierre qui paraissait réunir le plus d'avantages, et la demande d'installation des machines télégraphiques sur ce bâtiment fut présentée au Directoire du Département. Celui-ci, dans sa délibération du 29 germinal an III (18 avril 1795), l'autorisa sous réserve que les projets et les plans seraient soumis à l'examen d'architectes désignés par cette Assemblée et qui furent les citoyens Lebrun, ingénieur de la commune, et Jaunez, l'aîné, architecte. Dans leur rapport du 16 prairial an IV (4 juin 1796), ceux-ci reconnurent que les constructions élevées sur le bâtiment ne nuisaient en aucune manière à sa solidité.

Les travaux ne furent cependant poursuivis qu'avec une certaine lenteur et furent même, en

Digitized by Google

l'an V, complètement abandonnés sur le tronçon Metz—Landau, la ligne projetée de Paris à Landau devant être, comme nous l'avons dit, remplacée par la ligne de Paris à Strasbourg. Ce ne fut d'ailleurs qu'au printemps de l'an VI (1798) que cette dernière fut mise en activité. A Metz, sur le bâtiment du Gouvernement, elle comportait deux postes communiquant l'un avec Paris, l'autre avec Strasbourg.

La construction du poste qui devait primitivement desservir la direction de Landau avait reçu un commencement d'exécution, mais on s'était arrêté à la mise à découvert de la toiture. Cette situation ne fut pas sans causer à l'intérieur du bâtiment de grands dommages dont ne tardèrent pas à se plaindre les occupants, les Administrateurs du Département, dans une longue correspondance échangée, deux années et demie durant, tant avec les agents du télégraphe qu'avec les Ministres des Finances et de l'Intérieur.

Le 22 brumaire an V (10 novembre 1796), ils écrivaient en ces termes au Ministre des Finances :

« Nous vous adressons, avec les pièces jointes, « une expédition de notre arrêté du 19 de ce mois, « sur un mémoire du Directeur des Domaines na- « tionaux, relatif aux inconvénients qui résultent « de la lenteur dans la construction des ouvrages « du télégraphe sur une partie du bâtiment du « Département qui est à découvert, ledit arrêté « portant que vous serez invité à prendre des me- « sures pour prévenir les détériorations ultérieures « qui surviendront à ce bâtiment. »

Deux mois plus tard, 28 nivôse an V (18 jan-

Digitized by Google

vier 1797), l'architecte Blancheville faisait connaître aux Administrateurs la nature et l'étendue des dommages.

« Le citoyen Antoine Blancheville, architecte à « Metz et conservateur de la Maison de la Haute- « Pierre, écrit-il, expose qu'il y a quelque tems « qu'il vous a prévenu, Citoyens, par observations, « de ce qui s'arrive aujourd'huy par l'abondance « des pluyes ; le tout provenant par la découverte « d'une partie de toiture de cette Maison faitte par « les télégraphes.

« A ce jour, il vient d'être prévenu que cette « ouverture causait des dégradations considérables. « L'empressement de l'exposant a été de se trans- « porter sur le champ dans les parties ; et effecti- « vement y a reconnu que dans la salle de l'angle, « les gouttières y étaient si abondantes que les « plafonds en sont très humides, changés de cou- « leur par les eaux pluviales qui filtrent abondam- « damment depuis le haut jusqu'en bas ; ce qui les « endommage si fort ainsy que tous les bois qui « en dépendent que si l'on n'y pourvoit sur le « champ, qu'au premier instant, tout tombera ; ce « qui entraînera à des dépenses très considérables.

« Sur ce rapport accéleré, il attend donc les « ordres de l'Administration.

« Salut et fraternité. Blancheville. »

Le gérant des travaux télégraphiques, le citoyen Durant, auquel a été communiqué le rapport de l'architecte, fait connaître que l'arrêt des travaux a pour cause un manque de crédits. Il a bien entre les mains depuis plus d'un mois trois ordonnances de 20.000 fr. chacune sur les caisses de

Digitized by Google

Verdun, Metz et Strasbourg, mais aucune de ces caisses n'a pu encore lui verser le moindre acompte.

Trois mois après (le 14 floréal an V), le même citoyen Durant, dans un long rapport adressé aux Administrateurs, revient sur les causes qui empêchent la continuation des travaux :

« La dépréciation progressive ou plutôt la chute « totale du papier monnaie, dit-il, ont réduit à « presque rien les fonds destinés à la confection « de ces travaux et le passage du papier au nu- « méraire rendant extrêmement difficile l'expédition « de nouveaux fonds, j'ai été obligé d'interrompre « les travaux dans le courant de brumaire der- « nier. » Il demande aux Administrateurs d'intervenir auprès du Ministre des Finances pour qu'il puisse toucher sans retard aux caisses de Verdun, Metz et Strasbourg, les crédits qui lui ont été accordés.

« Le bâtiment du Département souffre considé- « rablement de ce retard, ajoute-t-il, mais tous les « points de la ligne depuis Verdun jusqu'à Stras- « bourg sont aussi très avancés et plusieurs des « maisons sont élevées au point où vous voyez « celle de Saint-Quentin et sont devenues des pro- « priétés nationales dont il est urgent d'assurer « la conservation. »

Et il conclut par l'observation suivante : « Si les « motifs qui ont donné naissance à cet établisse- « ment du télégraphe pour les secours qu'on en « espérait en temps de guerre, n'existent plus par « l'espoir d'une paix générale, les avantages pré- « cieux que le Gouvernement, le Commerce et les « Arts doivent en retirer en temps de paix, sont « une raison puissante d'achever ces travaux pour

Digitized by Google

« lesquels les plus grandes dépenses sont faites. » Ces idées de l'agent télégraphique sur l'utilisation du télégraphe autrement que pour les seuls besoins de la guerre devaient être développées, vingt-cinq ans plus tard, comme nous l'avons vu, par Ignace Chappe, l'un des inventeurs du système.

Par lettre du 17 floréal, les Administrateurs envoient le rapport du citoyen Durant au Ministre des Finances et renouvellent leur réclamation successivement le 19 prairial et le 29 thermidor de la même année V, manifestant, en outre, dans leur dernière lettre leur regret « de voir salarier « les agents télégraphistes dont le service, depuis « la suspension des travaux, a été purement con- « templatif ».

Une année se passe, la ligne de Strasbourg est enfin mise en service au printemps de l'an VI, mais la toiture est toujours béante en un point. Le 16 messidor de cette année (5 juillet 1798), les Administrateurs s'adressent alors au Ministre de l'Intérieur, espérant être plus heureux qu'avec son collègue des Finances. Ils lui signalent ce qu'ils appellent « l'état de dépérissement où se « trouve le bâtiment de la Haute-Pierre par la « construction abandonnée d'un télégraphe ».

Cette fois, ils obtiennent une réponse. Le Ministre, François de Neufchâteau, par lettre du 8 fructidor, suggère que le parti le plus avantageux serait de parfaire la cage du télégraphe. « Peut- « être, dit-il, n'y placera-t-on jamais la machine à « signaux, parce que la ligne de Paris à Landau a « été supprimée et suppléée par celle de Strasbourg

Digitized by Google

« maintenant en pleine activité. Au moins cette « cage servira de belvédère au bâtiment avec cet « avantage qu'il en coûtera moins cher pour l'a- « chever que pour remettre les choses dans leur « premier état »..... « Mais avant de mettre la « main à l'œuvre, ajoute le Ministre, il serait né- « cessaire que vous m'envoyassiez un aperçu de la « dépense afin que je l'approuve et que je prenne « des mesures pour la faire payer sur les fonds « de l'administration télégraphique.

« Salut et Fraternité.

« François de Neufchâteau. »

Cet aperçu de la dépense fut envoyé le 3e jour complémentaire de l'an VI au Ministre qui, dès le 13 vendémiaire an VII (5 octobre 1798), répondit en ces termes :

Le Ministre de l'Intérieur à l'Administration Centrale du Département de la Moselle à Metz.

« Citoyens, j'ai examiné le détail estimatif que « vous m'avez adressé le 3e jour complémentaire « et que je vous avais demandé par ma lettre du « 18 fructidor dernier, des ouvrages à exécuter « pour réparer la Maison de la Haute-Pierre où « vous tenez vos séances, lesquels ouvrages sont « nécessités par la construction d'une cage de té- « légraphe qui a été abandonnée. Quoique l'esti- « mation monte à 16.000 fr. et que je prévoye « qu'il sera peut-être difficile d'acquitter cette somme « régulièrement, il semble qu'on ne peut guère « différer de mettre la main à l'œuvre pour pré- « venir la détérioration des bâtiments qui augmente « de jour en jour, suivant les certificats que vous

Digitized by Google

« m'en avez adressés. En conséquence, je vous in-
« vite à passer une adjudication publique qui pro-
« curera sûrement un rabais dans les prix, et à
« charger l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaus-
« sées, ou bien un architecte de votre choix, de
« surveiller les travaux de manière à obtenir une
« bonne exécution. Vous voudrez bien insérer pour
« condition, dans le cahier des charges, que l'ad-
« judicataire et sa caution seront soumis à la con-
« trainte par corps pour l'exécution de leur mar-
« ché et traités comme tous les entrepreneurs de
« travaux publics.

« L'entrepreneur recevra des acomptes sur des
« états de proposition que vous remettra l'ingé-
« nieur; vous me les adresserez avec votre appro-
« bation et je les ordonnancerai pour être payés
« en proportion des fonds décadaires qui me seront
« distribués par le Directoire exécutif, car quelque
« urgente que soit la réparation de la maison de
« la Haute-Pierre et quelque désir que j'aye d'y
« pourvoir, les payements que j'ordonnerai seront
« toujours subordonnés aux distributions qui sont
« faites aux différents Ministres chaque décade et
« aux besoins relatifs de chaque Ministère.

« Salut et fraternité. François de Neufchâteau. »

La dépêche ministérielle fut immédiatement communiquée aux citoyens Saget, Ingénieur en Chef, et Blancheville, architecte, avec invitation à dresser un procès-verbal des charges, clauses et conditions des travaux de réparations, l'adjudication étant fixée au 5 brumaire (27 octobre).

L'avis suivant, imprimé chez Antoine, imprimeur du Département, fut par suite affiché :

Digitized by Google

AVIS

L'Administration Centrale du Département de la Moselle prévient ses concitoyens que le 5 Brumaire prochain, dix heures du matin, il sera procédé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'adjudication au rabais des réparations à faire dans la partie de la maison dite de la Haute-Pierre, où devait être construite une cage de Télégraphe.

Le tout aux clauses et conditions du cahier des charges dressé à cet effet, dont les curieux pourront prendre connaissance au secrétariat de cette Administration, et à charge de caution de la part de l'adjudicataire.

Metz, le 16 vendémiaire an 7 de la République française.

Signé : Rolland, Barrault, Legoux, Administrateurs ; Albert, Commissaire du Directoire exécutif, et Lajeunesse, Secrétaire en chef.

Les conditions imposées aux candidats à l'adjudication furent-elles de nature à les effrayer? Nous avons vu, en effet, par la lettre du Ministre du 13 vendémiaire, que les pénalités allaient jusqu'à la contrainte par corps, c'est-à-dire la prison, pour l'entrepreneur et même sa caution, et qu'en regard, le paiement des travaux n'était assuré qu'avec certaines restrictions. Toujours est-il que le 8 brumaire, les Administrateurs signalaient au Ministre qu'aucun « curieux » ne s'était présenté.

Ils lui transmettaient en même temps un nouveau rapport de l'Ingénieur en Chef Saget et de l'architecte Blancheville, demandant que l'on revienne sur la décision de maintenir comme belvédère la cage de télégraphe commencée à l'une des extrémités du bâtiment de la Haute-Pierre pour la ligne de Landau. Cette cage avait été prévue de construction massive pour l'usage du télégraphe ; mais si elle ne devait jamais être utilisée pour recevoir une machine, il valait

Digitized by Google

mieux, dans l'intérêt du bâtiment qu'elle surchargerait inutilement, la supprimer et rétablir l'ancien état de lieux. Le rapport faisait, en outre, remarquer que l'adjudication nouvelle lésait les intérêts des entrepreneurs qui avaient commencé les travaux et il concluait en demandant au Ministre une décision sur les questions suivantes :

1° La machine et les mouvements du télégraphe seront-ils établis sur la portion du bâtiment de la Haute-Pierre où des travaux ont déjà été commencés ?

2° Le Ministre n'a-t-il pas approuvé par sa lettre du 13 vendémiaire an VII, la construction de la cage du télégraphe, parce qu'il a vu qu'il n'y avait pas d'autre moyen de pourvoir à la solidité du bâtiment ?

A ces questions, le Ministre, par décision du 28 frimaire (19 décembre 1798), répondit :

Sur la première question, il reconnaît que le Comité de Salut public avait bien ordonné le 12 vendémiaire an III la construction d'une ligne télégraphique de Paris à Landau par Metz, mais que cette ligne n'avait pas été achevée et que les agents déjà placés à diverses stations en avaient été retirés pour compléter la ligne de Strasbourg qui, maintenant, paraissait la seule nécessaire pour correspondre avec l'Allemagne. En conséquence, cette ligne de Landau doit être regardée comme supprimée et les machines ne seront pas posées sur le bâtiment de la Haute-Pierre.

A la seconde question, le Ministre répond qu'il a donné son approbation, non pour le motif indiqué, mais parce qu'il a vu, d'après le procès-verbal

Digitized by Google

des « artistes », les citoyens Saget, Blancheville et Gardeur Lebrun, que c'était le moyen le plus expéditif et le moins dispendieux de réparer le bâtiment. Mais il est disposé à adopter la nouvelle proposition présentée par les mêmes artistes et il ne peut, d'ailleurs, que s'en rapporter aux lumières et au zèle des Administrateurs.

Au reçu de cette réponse, les Administrateurs demandèrent le 2 nivôse (22 décembre 1798) les autorisations et les crédits nécessaires au Ministre des Finances qui, le 18 floréal an VII (8 mai 1799), fit connaître à son collègue de l'Intérieur qu'il venait de donner à la régie de l'enregistrement l'ordre de commencer les travaux de réparation de la Haute-Pierre. Cette décision fut communiquée aux Administrateurs par une lettre du Ministre de l'Intérieur du 23 prairial. Elle terminait une affaire qui attendait une solution depuis deux ans et demi et qui intéressait au plus haut point la conservation d'un des beaux édifices de la ville.

La ligne télégraphique Paris—Strasbourg, comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, était desservie à Metz même par deux postes édifiés sur l'Hôtel du Gouvernement et communiquant l'un avec la direction de Paris et l'autre avec celle de Strasbourg. Nous avons cherché à préciser leur emplacement en même temps que celui du poste qui avait été prévu pour la direction de Landau et dont l'arrêt de construction avait provoqué les incidents dont nous venons de donner la relation. Mais les nombreux plans du Palais que nous avons consultés tant à la Bibliothèque municipale

Digitized by Google

que dans les archives du Service départemental de l'architecture ne sont malheureusement accompagnés d'aucune légende, et leur examen n'a pu nous donner le résultat que nous espérions.

Les seuls documents que nous ayons trouvés concernant ces emplacements, et qui n'ont d'ailleurs aucune sanction officielle, sont les suivants :

1° Les *Annales* de Chabert, que nous avons déjà citées précédemment à propos de l'installation du télégraphe électrique entre la gare et le Palais de Justice en 1851, mentionnent que le point d'arrivée pour Metz du télégraphe ordinaire, c'est-à-dire du télégraphe aérien, était dans les combles du Palais du côté de la promenade de Boufflers. Ce renseignement se trouve confirmé, pour nous, par le souvenir d'un ami, très vieux Messin, qui se rappelle avoir vu, dans son enfance, l'appareil Chappe installé sur le milieu de l'aile dominant le jardin Boufflers.

2° D'autre part, nous avons le dessin bien connu de Leborne, reproduit dans le *Guide de Metz*, de Béghin, de 1834, puis dans l'*Atlas des Vues de Metz* de notre confrère M. Prillot, et aussi dans l'« Etude sur l'Esplanade de Metz » de M. Hirtz, insérée dans les *Mémoires de l'Académie* de 1913.

Ce dessin représente la façade principale du Palais, la façade d'entrée regardant le sud-est dont les deux avant-corps sont surmontés chacun d'un télégraphe.

Ce double renseignement, la citation de Chabert, d'une part, le dessin de Leborne, d'autre part, porte donc à trois le nombre des postes installés en fin de compte sur l'Hôtel du Gouver-

Digitized by Google

nement. En effet, si jusqu'en 1813, deux postes seulement étaient nécessaires, l'établissement prescrit par Napoléon Ier, en cette même année, de la ramification de Mayence, exigea l'organisation à Metz d'un troisième poste dont mention est d'ailleurs faite en ces termes dans l'*Annuaire de la Moselle* de Verronnais pour l'année 1814 :

« Ligne de Paris à Strasbourg, 4 Divisions, 45
« télégraphes et Ramification de Mayence, 2 Divi-
« sions, 22 télégraphes. Il s'en trouve trois à Metz,
« chef-lieu de la 3e Division de la ligne de Paris
« et de la 1re Division de la ligne de Mayence. »

De ces trois postes, celui qui dominait le jardin Boufflers était évidemment celui qui communiquait avec le Saint-Quentin desservant la direction de Paris. Il nous reste à déterminer celui des deux autres qui desservait la direction de Strasbourg.

La transmission des dépêches qui traversaient Metz nécessitait un transport d'un poste à l'autre de la copie des signaux reçus. Cette opération matérielle donna un jour lieu à un petit incident tragi-comique narré par le Directeur, M. Rogelet, dans une lettre adressée le 24 février 1820 à l'Administration télégraphique à Paris.

« J'ai l'honneur, écrit-il, de vous informer qu'hier
« en allant avec empressement au télégraphe côté
« de Strasbourg, pour prendre les signaux qui y
« arrivaient, à l'effet de les mettre au poste côté
« Paris, ayant sous le bras mon vocabulaire, il
« m'est échappé dans une chute que j'ai faite sur
« la toiture et, s'étant ouvert, il s'en est détaché les
« feuilles 40 et 44 qui ont été enlevées par un

Digitized by Google

« violent coup de vent assez loin dans la ville pour « que je n'aie pu les retrouver jusqu'à ce moment. « Je les fais réclamer de toutes parts. Peut-être « me seront-elles remises ; mais dans l'incertitude, « je vous prie de m'envoyer de suite les deux « feuilles en parchemin, s'il est possible.

« Malgré cette perte qui m'est infiniment sensi- « ble, je vous prie de ne point en concevoir d'in- « quiétude, ces feuilles ne contenant aucune note « écrite, ni signaux. »

De cet incident, nous retiendrons que les feuilles ne tombèrent pas dans la cour, mais qu'elles furent de suite enlevées hors du Palais sur la ville et nous en déduirons d'abord que le vent violent venait d'ouest, et ensuite que la circulation entre les deux postes s'était faite sur la toiture de l'aile longeant la rue de la Garde. Comme conséquence, le poste correspondant avec la direction de Strasbourg paraît être celui qui était installé sur l'avant-corps de droite de la grande façade, voisin de la rue de la Garde. Le dessin de Leborne vient à l'appui de cette déduction, car nous pouvons y constater qu'une fenêtre ouverte dans la couverture du poste permettait d'avoir des vues dans la direction de la station de Mercy.

Dans le télégraphe de l'avant-corps de gauche, du côté de l'Esplanade, une fenêtre analogue permet de voir Grimont, première station de la ramification de Mayence. Ce télégraphe devait donc constituer le troisième poste qui avait été construit en 1813 ; il aurait été conservé même après la suppression de la ramification, qui cessa de fonctionner, comme nous l'avons dit, en janvier

Digitized by Google

1814, date de l'invasion ennemie. Tout porte à croire que ce poste fut établi sur l'emplacement prévu primitivement pour desservir la ligne de Landau et dont la mise à découvert de la toiture donna lieu aux incidents que nous avons racontés.

II

Magasins au matériel et ateliers.

Aussitôt connu l'arrêté du 4 pluviôse an III autorisant l'utilisation des Domaines nationaux pour les installations télégraphiques, le conducteur des travaux, le citoyen Jean Laguaite, adressa le 24 pluviôse (13 février 1795) aux Administrateurs du district de Metz une demande d'affectation d'une « église assez vaste pour établir un atelier à l'effet « de confectionner les ouvrages qui lui sont né- « cessaires et un local pour le chef dudit atelier ».

Cette demande fut transmise au Directeur des Domaines nationaux qui, après entente avec le citoyen Laguaite, proposa l'utilisation de la ci-devant église Simplice, sur l'assurance que l'occupation ne dépasserait pas cinq à six mois. Cette église avait été transformée pour servir de halle au blé et, comme le délai imposé ne la soustrairait que momentanément à cette destination, le Département, dans sa séance publique du 28 pluviôse (17 février 1795), donna satisfaction à la demande du service télégraphique.

La ci-devant église Simplice, comme tous les édifices et établissements religieux nouvellement désaffectés, avait déjà fait l'objet de la part de di-

Digitized by Google

vers services de demandes d'occupation qu'il nous paraît intéressant de mentionner et dont nous devons le détail à l'obligeance de notre confrère M. l'abbé Lesprand.

Dès le mois d'août 1791, le Directeur de la Monnaie voulut en faire un dépôt des cloches destinées à la fabrication de sous ; le voisinage de l'Hôtel de la Monnaie justifiait cette proposition à laquelle il ne fut pas cependant donné suite. Au mois d'octobre suivant, une demande d'affectation de l'église au culte catholique non constitutionnel fut naturellement rejetée.

En août 1792, l'église fut utilisée pour recevoir les denrées qu'au moment de l'invasion ennemie, les habitants de la campagne avaient été invités à entrer en ville pour les soustraire aux réquisitions ennemies. Saint-Simplice devait recevoir les denrées entrant par la porte Mazelle et la porte des Allemands. Ce dépôt subsista jusqu'au 10 février 1793, et le mois suivant, le 21 mars, les locaux furent utilisés par le citoyen Arnould, Inspecteur des Equipages d'Artillerie, qui y emmagasina le matériel de rechange de ces équipages et y installa des ateliers de bourrellerie.

Mais le 24 juin, la Commune de Metz se mit elle-même en instance pour obtenir l'affectation de Saint-Simplice comme halle au blé. La proximité de cet édifice du marché aux grains qui se trouvait sur l'ancienne place Saint-Louis, devenue place de la Liberté, le désignait, en effet, pour cet usage ; aussi le district émit-il un avis favorable auquel se rallia le Département le 8 brumaire an II (30 octobre 1793), la décision ne pouvant d'ailleurs être prise qu'à Paris par la Convention. Sans l'attendre,

Digitized by Google

la Commune fit de suite aménager l'église pour sa nouvelle utilisation et le Département envoya le 29 brumaire (19 novembre 1793) les équipages d'artillerie s'installer dans l'église Saint-Livier. Deux mois après, à la fin de nivôse, la halle au blé était en état de fonctionner ; mais son utilité était contestable, car nous savons que les bourreliers d'artillerie ne furent pas dérangés dans leur travail. Un an plus tard, le 28 pluviôse an III, on pouvait donc, comme nous l'avons vu, autoriser sans inconvénient l'occupation temporaire de l'église Saint-Simplice par le nouveau service télégraphique.

Les prétentions de ce dernier ne s'arrêtèrent pas à la seule église. L'Instruction élaborée par la Commission des Travaux publics et approuvée par le Comité de Salut public, concernant le mode d'exécution et de comptabilité des travaux de la ligne télégraphique de Paris à Landau, spécifiait, en effet, dans son article 3 : « A Châlons, Metz et « Strasbourg, il sera affecté au gérant télégraphi- « que un local national convenable tant pour son « logement que pour l'entrepôt des bois et instru- « ments destinés à l'établissement de la ligne. »

Et à l'art. 5 il était dit : « Il sera, en outre, « attaché à chacun des entrepôts de Châlons, Metz « et Strasbourg, un principal ouvrier chargé de « surveiller la parfaite exécution des modèles en- « voyés de Paris et de recevoir et d'ajuster les « pièces du télégraphe. »

D'autre part, l'Instruction générale à l'usage des gérants de la ligne télégraphique de Paris à Landau, Instruction portant la signature de Chappe,

Digitized by Google

Directeur télégraphe, ajoutait : « L'ouvrier entre-
« poseur doit être logé dans le local choisi pour
« entrepôt, afin qu'il puisse veiller à ce qu'il ne
« soit fait aucune soustraction. Il y déposera les
« pièces fournies par les entrepreneurs de la Divi-
« sion et celles qui seront envoyées de Paris. »

Conformément à toutes ces instructions, le Gérant télégraphique de Metz, le citoyen Durant, demanda, le 11 ventôse an III (1er mars 1795), aux membres du district de Metz d'ajouter à la jouissance de l'église Saint-Simplice accordée au citoyen Laguaite, celle « de deux places vacantes qui étaient « occupées par le ci-devant vicaire ; l'une de ces « chambres pourra former le logement de l'entre-« poseur, et l'autre servira de bureau et de dépôt « des modèles ».

Sur l'assurance écrite du citoyen Laguaite que, « pour les récoltes prochaines, les deux chambres « et l'église seront libres et à la disposition de la « commune de Metz », le Département, dans sa séance publique du 18 ventôse an III (8 mars 1795), adopta l'avis du district, qu'il y avait lieu d'accorder à l'exposant l'usage des deux chambres qu'il demandait.

Voyons quelle suite fut donnée à cette promesse de rapide restitution des locaux faite par les agents télégraphiques.

Le 3 fructidor an III, c'est-à-dire le 20 août 1795, à l'expiration du délai indiqué de cinq à six mois, la municipalité intima au citoyen Durant l'ordre d'évacuer les locaux occupés par son service, sauf à s'adresser aux Corps Administratifs pour obtenir un autre emplacement. Les vues du citoyen Du-

Digitized by Google

rant se portèrent sur la maison des ci-devant Trinitaires où se faisait la distribution du pain de la 2e section de la ville, et il présenta une demande d'affectation qui fut transmise au Ministre des Finances le 29 brumaire an IV (20 novembre 1795) par le Département. En raison de l'urgence des travaux des télégraphes, celui-ci crut devoir, sans attendre la décision du Ministre, autoriser provisoirement l'occupation des Trinitaires par le service télégraphique, la distribution du pain de la 2e section devant être transférée dans l'église des Sœurs Collettes. Mais ce transfert fut reconnu impossible et le service de distribution dut revenir aux Trinitaires. Comme la nécessité d'une halle au blé ne se faisait toujours pas sentir, la municipalité fut amenée à revenir sur sa mise en demeure et à rendre au service télégraphique l'usage de l'église Saint-Simplice et du presbytère. Ce dernier bâtiment ne tarda d'ailleurs pas à être vendu et dut être évacué en messidor an IV (juin 1796). Il n'en fut pas de même de Saint-Simplice dont l'occupation se prolongea jusqu'en l'an VIII et ne cessa que dans les circonstances suivantes.

Le 13 frimaire an VIII (4 décembre 1799), l'Administration centrale du Département voulant, pour en finir, brusquer les choses, avait pris un arrêté prescrivant à l'architecte départemental de faire état des bois en dépôt dans la ci-devant église pour être vendus le 25 frimaire (16 décembre) et de laisser libre ladite église pour recevoir les grains des marchés.

Le citoyen Desportes, l'ancien agent télégraphique, nommé Directeur à Metz quelques mois aupa-

Digitized by Google

ravant, proteste dans une lettre du 20 frimaire contre cette mesure, en faisant remarquer que la plus grande partie de ces bois servaient journellement aux réparations des télégraphes dans les Directions de Metz et de Strasbourg. « C'est un dépôt qui me paraît sacré », dit-il, et il ajoute qu'il a d'ailleurs montré à l'architecte, le citoyen Blancheville, les bois qui lui paraissaient indispensables à garder et que ce dernier lui a donné l'assurance qu'il en ferait dans son rapport un article séparé. Il demande, en conséquence, que ces bois soient conservés dans l'église Saint-Simplice, en y faisant une séparation entre la nef et le chœur, ou bien qu'ils soient transportés dans l'église des ci-devant Carmélites où il croit avoir vu du sel. « Je compte sur votre justice », conclut-il.

Deux jours après, le 22 frimaire, le Département prescrivait à l'architecte de distinguer sur son procès-verbal de reconnaissance et d'estimation des bois à vendre, ceux qui pouvaient être utiles aux réparations des télégraphes en activité. Ces bois seraient déposés, aux frais de l'agence télégraphique, dans les salles basses du bâtiment de la Haute-Pierre qui donnent sur l'Esplanade, et l'architecte devait veiller qu'il ne soit commis aucune dégradation lors de leur mise en place.

Ces dispositions, qu'une lettre du Département du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) portait à la connaissance du Directeur du télégraphe, libéraient l'église Saint-Simplice où pouvait enfin s'installer le service du marché au blé, après les six années qu'avait duré le délai de six mois primitivement accordé.

Le bâtiment de la Haute-Pierre devenait alors le grand centre télégraphique de Metz.

Digitized by Google

III

Logement du personnel.

Nous avons dit précédemment que le Comité des Finances avait, dans son arrêté du 4 pluviôse an III, autorisé l'usage des Domaines nationaux pour l'établissement des télégraphes. Mais il prenait soin, dans cet acte, de déclarer « qu'il n'y « avait pas lieu à délibérer sur la demande en « autorisation pour les Corps Administratifs de « fournir au citoyen Chappe dans les villes de « Châlons, de Metz et de Strasbourg, le logement « des employés qui devaient se le procurer sur « leur traitement ». Le Comité considérait, en effet, « qu'il était contraire aux intérêts de la Républi- « que de se charger du logement de ses fonction- « naires et agents, lorsqu'il n'y avait pas nécessité « absolue et que les frais d'emménagement et de « déménagement ne sont pas les seuls inconvénients « résultant des dispositions qu'on fait légèrement « des effets nationaux ».

Ce cas de nécessité absolue avait été admis, comme nous l'avons vu, pour le gérant du matériel et le principal ouvrier des ateliers qui avaient été logés dans le presbytère de l'église Saint-Simplice.

Il en fut de même du Directeur du télégraphe que son service de traduction des dépêches obligeait à résider tout à proximité de ses postes et qui fut autorisé à habiter à l'Hôtel du Gouvernement où il occupait un logement au 3e étage de l'aile donnant sur l'Esplanade.

Digitized by Google

Ce logement fut maintenu, tout au moins dans les débuts, au Directeur du télégraphe électrique dont les bureaux et les employés furent en 1851 installés, comme nous l'avons dit, à l'entresol de l'avant-corps sud de la façade du Palais.

Pour nous résumer, un magasin doublé d'un atelier, les logements du Directeur et de deux employés au matériel, et enfin trois postes de faible surface, dont la saillie sur la couverture de l'Hôtel du Gouvernement devait quelque peu déparer l'allure architecturale de ce monument, telles sont les installations qu'a nécessitées, dans Metz même, le fonctionnement du télégraphe aérien. Ces installations étaient en somme peu importantes et leur simplicité s'accordait bien avec celle du système Chappe lui-même.

Digitized by Google

ESSAI DE BIOGRAPHIE

DE

François-Michel CHABERT

POLYGRAPHE MESSIN (1829—1885)

PAR

E. FLEUR, Membre titulaire.

Parmi les hommes qui, au siècle dernier, nous ont laissé une production littéraire abondante, au plus beau temps de l'Académie de Metz, s'est trouvé François-Michel Chabert. Regardé comme lettré plein d'érudition, travailleur infatigable, il a fourni un labeur considérable ; rééditeur d'ouvrages devenus rares, numismate, amateur de documents inédits et fureteur d'archives, collectionneur avisé, compilateur plutôt qu'historien, grand faiseur de biographies, cet homme a disparu de la scène du monde sans que personne ait songé à lui consacrer une notice (1), et les Mémoires de l'Académie sont muets sur la vie et l'œuvre de l'un de ses membres les plus féconds. A la tête d'une petite fortune, il a donné largement autour de lui, soutenant de son action et de sa bourse nombre

(1) Cette affirmation est trop absolue. M. Barbé, en effet, détenteur de partie des manuscrits de Chabert, et qui dit en avoir profité pour ses travaux personnels, s'est plu à remettre en mémoire l'activité de cet historien ; il se disposait même à écrire une notice plus étendue, lorsqu'il apprit que cette étude était en préparation ; modestement il s'est effacé.

Digitized by Google

d'œuvres sociales et religieuses, a dilapidé son avoir, a vécu dans la gêne ; puis il est mort dépouillé de tout, presque inaperçu, comme un pauvre misérable.

Cette vie ne serait-elle pas intéressante ? et si l'homme a eu des défauts, a commis des fautes, cela même n'est-il pas encore matière à instruire? L'intervalle de 40 ans qui nous sépare de sa mort n'est-il pas suffisant à donner le recul nécessaire pour juger sainement et utilement sa vie et son œuvre ? C'est pourquoi nous avons cru à propos de tenter un essai de biographie de Chabert.

Assez nombreux sont les documents à consulter sur la vie de cet écrivain, qui s'est trouvé mêlé à tout le mouvement intellectuel de son époque ; pourtant, s'il n'avait pas laissé des confidences autobiographiques, il serait difficile de reconstituer les débuts de son existence ; quant aux notes manuscrites de ses contemporains, elles mettent parfois en jeu trop de personnes encore en vue pour qu'on puisse en faire un usage illimité. Nous nous servirons donc simplement des confidences, de quelques notes rencontrées au hasard de nos recherches, de quelques lettres et, discrètement, des souvenirs de quelques concitoyens.

— *Confidences autobiographiques,* par F.-M. Chabert.

— *Mémoire concernant la construction et la décoration de l'église.... de Plantières-Queuleu,* par F.-M. Chabert.

— Lettres de Chabert.

— *Le Lorrain peint par lui-même.* Almanach pour 1853, par Jaclot de Saulny. (Supprimé en partie avant parution.)

Digitized by Google

— *Dictionnaire biographique de la Moselle*, par N. Quépat.

— Journal et autres papiers ms. de Migette.

— *Notice sur Chabert*, par Jean-Julien (*Austrasie*, t. II, suppl.).

— Comptes rendus de diverses œuvres locales.

— Archives de l'Académie de Metz.

— *Mémoires de l'Académie de Metz.*

— Journaux et périodiques de Metz.

* * *

Quand on se raconte, est-il bien sûr qu'on s'expose tel que l'on est? A supposer que l'on soit parfaitement sincère, peut-on se faire connaître exactement? A peine connaissons-nous parfois les ressorts qui nous font agir; nous ne savons parfois ni nos travers ni nos défauts; des mobiles complexes qui dirigent notre conduite en général, nous ne démêlons guère que ceux qui sont avouables; nos ennemis, eux, cherchent ceux qui sont mauvais, fermant les yeux à tout ce qui peut être à notre avantage; nos amis véritables pourraient seuls parfois nous éclairer, car nous sommes à nous-mêmes de vils flatteurs, intéressés, conséquemment de mauvais historiens; nous nous racontons tels que nous voudrions paraître, non tels que nous sommes.

Il ne s'agit pas ici de confessions: un saint Augustin s'examine devant Dieu et s'expose tel qu'il se voit; un Jean-Jacques Rousseau, un Musset, écrivent des confessions qui apportent avec elles un relent de vice; ce n'est plus le fidèle qui expose à Dieu ses misères pour en être guéri, s'humilie, pleure des larmes de repentir et de bon

Digitized by Google

propos, c'est l'homme qui avoue cyniquement des misères qu'il excuse et même glorifie. Telle n'est pas l'œuvre de Chabert; c'est un plaidoyer écrit pour répondre aux reproches qu'on lui faisait.

On ne s'expose donc pas tel que l'on est, mais l'on se trahit cependant : car le naturel paraît toujours par quelque endroit, et c'est pourquoi les autobiographies, outre la précision des faits extérieurs, ont une valeur documentaire toute spéciale : mais il faut savoir les lire, ne pas s'en tenir à la lettre du texte; il convient plutôt de faire des rapprochements, afin de relever les traits essentiels, de démêler les préoccupations constantes, qui peuvent ensuite être considérées comme les mobiles de la conduite, expliquer des actes en apparence incompréhensibles, en un mot donner la clef de toute une vie. L'histoire, en effet, n'est pas faite seulement de la bonne foi de l'écrivain, mais pour une part égale de la connaissance, de l'appréciation et de l'interprétation des documents.

Il ne faut pas vouloir trouver en chacun la perfection : tout homme est un être composé d'un esprit plus ou moins vaste et développé et de.... beaucoup de matière, le tout en des proportions qui varient à l'infini. Il ne faut pas davantage céler ou dénigrer les qualités, les facultés dont sont doués ceux que nous soumettons à notre enquête.

Dire les choses, non pas peut-être absolument telles qu'elles sont, — qui peut se flatter de pénétrer jusque-là, — mais du moins sincèrement, telles qu'on les voit après une étude consciencieuse et éclairée, c'est en cela, nous semble-t-il, que consiste l'impartialité de l'historien. Encore ce

Digitized by Google

travail ne doit-il pas être fait pour le seul plaisir de mettre des réputations à leur vraie place, mais pour expliquer la vie et nous instruire nous-mêmes en même temps que les autres.

Ainsi avons-nous lu les 116 pages que Chabert s'est consacrées jusqu'en mai 1869. Mais il est bien évident que l'on n'écrit pas une autobiographie quand on ne se croit pas quelqu'un.

Pour éviter la confusion, ce travail a été divisé en plusieurs chapitres : le premier contient la vie de Chabert, sans appréciations ; dans les suivants, on considère sa participation aux œuvres, ses titres, ses fonctions, ses travaux ; l'idéal rêvé par lui et, en face, la réalité ; puis le catholique, l'historien, le styliste, le malade ; enfin viennent les conclusions.

I

Barthélemy Chabert, le père de notre écrivain, naquit à Vif, district de Grenoble (Isère), le 23 août 1773. Fils d'un chirurgien, il avait, âgé de 16 ans, en 1789, déjà obtenu au concours le poste de chirurgien interne à l'hôpital militaire de Grenoble. Après de nombreuses campagnes dans le corps de santé, aux armées de la République et de l'Empire, de 1792 à 1816, il se retira du service militaire avec la croix de la Légion d'honneur et le grade de chirurgien-major de première classe. Il vint habiter Longeville-lès-Metz. Il avait 52 ans lorsqu'il épousa M^lle^ Anne-Marguerite Michel, fille d'un de nos anciens directeurs de la poste aux lettres, et auparavant fabricant de chandelles, rue du Pont-Sailly. De ce mariage, célébré le 25 août 1825, naquirent deux enfants : Jean-Baptiste

Digitized by Google

Barthélemy, l'aîné, le 14 juin 1826, à Metz, place de Chambre, chez son grand-père ; et le second à Longeville, le 23 avril 1829 ; c'était notre futur érudit messin. Il reçut les prénoms de François-Michel ; mais dans sa famille on l'appelait Charlot, du prénom de sa marraine, Mme veuve Rembert, sœur de sa mère. A peine était-il âgé de deux ans quand mourut son père (1831).

L'aîné des enfants montra bientôt les plus heureuses dispositions pour l'étude; mais à 11 ans et demi, le 21 décembre 1837, il succombait à la fièvre cérébrale qui fit tant de victimes à Metz pendant l'hiver de 1837-1838. François fut atteint, lui aussi, de la terrible maladie ; mais grâce à des soins assidus il y échappa, ainsi qu'au trouble qui en est trop souvent la conséquence, il l'affirme du moins.

Leur mère, femme chrétienne de grand courage, avait non seulement soutenu leurs premiers pas, mais encore formé leur cœur et dirigé leur intelligence, leur enseignant les devoirs de la vie ; elle concentra, sur l'enfant qui lui restait, toute sa tendresse maternelle ; et l'enfant, comprenant bientôt la valeur de cette affection, eut à cœur de faire la joie de sa mère. Il avait manifesté une tendance enfantine pour le sacerdoce ; aucune influence ne vint contrarier ce penchant.

Le jeune François fit ses classes au Collège en qualité d'externe. Nous rencontrons ce nom au palmarès du Collège royal de Metz ; le 30 août 1841, en septième, il obtenait un accessit d'histoire ; de même en 1842, en sixième. Ce sont là toutes les mentions, tous les succès que j'ai pu relever. Il n'était donc pas exceptionnellement

Digitized by Google

doué, et c'est à un travail soutenu, acharné, qu'il dut les succès récoltés plus tard dans les sociétés savantes. Ayant terminé sa rhétorique, il fut envoyé à Paris (1847) pour y compléter son instruction. Là encore, il suivit des cours comme externe ; il résidait chez un neveu de sa mère d'abord, puis chez un ami de sa famille. A Paris, ses inclinations changèrent : le sacerdoce n'eut plus pour lui aucun attrait. Il conquit son baccalauréat ; en même temps, il mit à profit ses moments libres pour assister à des conférences spéciales sur la littérature, l'histoire de France, et même à un cours d'arboriculture ; puis il commença l'étude du droit.

Sa vie honnête, régulière, toute de travail, ses succès, lui valurent de belles relations ; un de ses maîtres voulait même le retenir à Paris, lui faisant entrevoir une brillante position. Mais, après la Révolution de 1848, le jeune homme, avec l'approbation de sa mère, rentra à Metz, y retrouva les affections d'autrefois et choisit pour sa carrière celle du notariat, parce qu'il la considère comme une sorte de sacerdoce, avec ses austères devoirs et l'élévation morale qu'elle exige.

Il avait dix-huit ans, une âme ardente et pleine de foi ; son avoir était suffisant pour lui permettre de se livrer à l'exercice de la bienfaisance et à l'étude de l'histoire, qu'il aimait avec passion. Des occupations sérieuses et chrétiennes, unies à une affection honnête et calme l'empêchèrent de se fourvoyer. Timide presque à l'excès, il apportait à cette affection naissante un cœur vierge, singulièrement sur la réserve. Sa mère avait repris d'anciennes relations avec une famille de Longeville, à laquelle appartenait une jeune fille jolie, agréable,

Digitized by Google

instruite ; les deux familles désiraient leur union. Chabert finit par se déclarer. Mais la jeune fille était de complexion délicate, sa santé s'altéra ; il fallut surseoir à tout projet d'union et, le 24 janvier 1854, cette jeune personne mourut. Son fiancé en fut impressionné : « Cet événement, écrit-il, eut une influence considérable sur mon existence à venir. Je m'égayai rarement depuis cette époque, et je fuyai (sic) le monde et ses plaisirs. »

Dès lors, il reporta toute son affection sur sa mère, toute son activité sur les œuvres et les travaux auxquels il avait décidé de consacrer une partie de son temps.

Il entra en qualité de principal clerc dans l'étude de Me Toussaint, notaire à Metz, 7, rue de la Glacière. Il provoquait la confiance par le soin avec lequel il examinait les affaires, et par une extrême discrétion. Ses loisirs, il les consacrait à des publications d'essais littéraires ou sur l'histoire de Metz. La Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, fondée en 1848, l'admet comme membre titulaire fondateur. En 1852, il est élu membre titulaire de la Société d'Horticulture ; en 1853, c'est l'Académie impériale de Metz qui l'accueille, sur le rapport de M. Lasaulce, en remplacement du comte Charles-Paul du Coëtlosquet. Chabert était âgé alors de 24 ans. Le rapporteur dit l'avoir connu et apprécié à une Société de Prévoyance ; des rapports fréquents lui permirent de remarquer en Chabert, avec une précoce sagesse, « un extérieur parfaitement digne, un esprit cultivé, juste, des sentiments nobles et délicats, et une volonté ardente pour le bien, sous quelque forme qu'il fût à faire ». Déjà, il avait produit plusieurs essais

Digitized by Google

d'histoire, dont l'Académie avait reçu l'hommage avec bienveillance. Depuis lors, il donna tous les ans, pendant une période de sa vie, dans les Mémoires de l'Académie, des notices biographiques, littéraires ou archéologiques. Toujours plein de déférence, il craignait de blesser ; mais quand il se trouvait en face de ce qu'il appelait une hérésie archéologique ou historique, il était inflexible. Mais déjà se faisaient jour des critiques virulentes à son égard.

Plusieurs fois, on lui fit des ouvertures pour lui céder, à Metz même, des études notariales ; son avoir, assez modeste, lui interdit une acquisition pourtant bien conforme à ses désirs secrets ; il résolut de s'établir à la campagne où, pensait-il, ses livres suffiraient bien, avec sa mère, à lui tenir compagnie. Là-dessus, son avoir prit de l'accroissement ; il changea d'idée, décida qu'il ne se marierait pas et renoncerait aux affaires pour être tout entier à ses rêves humanitaires et à la science.

Il voulut se consacrer aux intérêts, à la prospérité d'une commune rurale. En 1854, il avait acquis à Queuleu, de la commune de Plantières, une petite propriété d'agrément et de rapport à la fois ; il y habitait avec sa mère et une vieille servante qui l'avait tenu sur ses genoux et lui était si attachée, qu'on la garda plutôt comme membre de la famille que comme servante.

Chabert avait fait quelque bien à Queuleu. « Dès 1857, écrit-il, j'attachai une extrême importance à doter l'école mixte alors en voie de formation de Plantières d'une bibliothèque scolaire et d'une autre plus considérable à l'usage des adultes et généralement de tous les habitants. Je m'efforçai surtout

Digitized by Google

de bien composer l'une et l'autre de ces bibliothèques, afin qu'elles fussent profitables. Je demandai en même temps à organiser des lectures publiques, chaque dimanche. Plusieurs fois la semaine, j'eusse voulu aussi réunir, pendant les soirées d'hiver, quelques hommes de la commune, parmi les chefs de famille et les adultes, et leur faire un de ces cours à la portée de tous, de manière à faire sortir la science de l'ombre et du silence de ses sanctuaires pour se produire au grand jour. Ces leçons auraient aidé certainement à faire monter le niveau moral. L'homme instruit devient homme de bien. » [Pas toujours.]

Son projet de prédilection, dit-il, était d'ériger en commune modèle et en paroisse « le groupe, croissant chaque année, des maisons dispersées sur la vaste étendue de Plantières-Queuleu. » Malheureusement pour lui, la localité se divisa en deux partis ennemis ; ce ne devait être facile pour personne de mener à bien une œuvre commune, à Chabert moins qu'à tout autre, car il souffrait trop des frottements de la vie ; il était trop nerveux, trop sensible. Néanmoins, malgré le refus de la commune de contribuer à la construction d'une église, il se mit courageusement à l'œuvre, fit des démarches, multiplia son activité en tous sens, eut l'approbation de Mgr Dupont des Loges et du préfet, M. le baron Jeanin. Le 15 décembre 1860, le Conseil municipal, à l'unanimité, concédait le terrain nécessaire à l'église projetée ; le 23 février 1861, Mgr l'évêque recommandait ce dessein à la générosité des habitants de Metz ; le préfet permettait d'ouvrir une souscription, à laquelle prirent part tous les habitants de Plantières-

Digitized by Google

Queuleu et un certain nombre de Messins. Chabert avait fait les plans du futur édifice ; il était alors conseiller municipal ; le maire était M. Passard, l'adjoint M. Grosjean ; M. J. Dieudonné fut choisi pour architecte. Mais déjà le désaccord s'était mis entre le maire et l'adjoint, bientôt il y eut des hostilités ; cependant, sur de simples espérances, Chabert s'était engagé à payer de ses deniers, à titre d'avance à la commune, les travaux exécutés par l'entrepreneur, jusqu'à concurrence de la somme de 19.000 francs ; il consent de même à payer, au même titre d'avance, divers autres frais : pavage, sacristie, escalier d'accès à l'église, mobilier nécessaire à l'exercice du culte, sans compter les dons qu'il fait : vitraux, statues, chaire, chemin de croix. Jamais le généreux et imprudent bailleur de fonds ne devait rentrer dans ses déboursés, se montant à 23.000 fr., à l'exception toutefois d'environ 5.400 fr. provenant de souscriptions. Mais il conduisit à bonne fin cette œuvre importante qui ne devait lui rapporter que déboires, soucis et pertes d'argent. Le 1er mars 1861, on traçait les dimensions sur le terrain ; le 1er mai, fut posée et bénite la première pierre. Le 14 août, la croix était montée sur le clocher. Le 24 décembre, les vitraux étaient en place. En 1862, Chabert fait les dessins et ordonne la confection d'un mobilier conforme au style de l'édifice. Fin juin 1863, tout est prêt ; le 9 août, la cloche est bénite ; le 13, à 7 heures du matin, Mgr Dupont des Loges bénit l'église ; le 15 août, la messe est dite pour toute la population. Le culte y fut organisé à partir du 1er octobre. En reconnaissance, le Conseil municipal donne à la place devant l'église et au chemin

Digitized by Google

adjacent le nom de « place Michel Chabert ». Le Conseil donne aussi, au futur cimetière, une concession à perpétuité pour Chabert et ses descendants en ligne directe. (La promesse ne fut pas tenue.) Incorrigible dans ses utopies, nous l'avons vu déjà, il avait proposé de s'occuper de l'enseignement des adultes avec le concours de l'instituteur ; de donner, le jeudi, quelques leçons d'horticulture et de faire, le dimanche, des lectures publiques et des causeries populaires dans la salle d'école, pendant l'hiver ; de créer une Société de prévoyance et de prêt. Il avait de même résolu l'achat d'une pompe à incendie et l'établissement, au carrefour du chemin de Queuleu et des chemins de la Seille et de la Roche, d'une fontaine que Charles Pètre avait promis de décorer ; coulée en fonte et dorée, une statue de la Vierge avec son divin Fils levant la main pour bénir, devait surmonter le dôme du chœur de l'église ; il voulait encore acheter des terrains pour embellir les environs de l'église. Les procédés du maire, M. Passard, entravent tout. Cependant Chabert, afin de parfaire son œuvre, vend ses livres, ses médailles, quelques tableaux de prix, et en juin 1865, il fait don d'un nouvel ostensoir en argent doré, de trois boîtes en vermeil pour les saintes huiles, le tout provenant en grande partie de la fonte des médailles obtenues par lui à divers concours. Là-dessus, tracasseries à propos de la régularisation de la propriété de l'église et à propos de la souscription organisée en faveur de l'édifice. Là encore, Chabert se heurte au mauvais vouloir de la municipalité nouvelle, paralysée par la crainte des difficultés.

Digitized by Google

Toutes ces œuvres devaient avoir un but. On se disait : « Que veut-il donc ? On n'entend parler que de lui ou de ses œuvres, et elles sont toujours désintéressées. Conçoit-on cela, surtout à son âge ? Un jeune homme qui n'est pas assis et qui n'a jamais rien voulu accepter. En vérité, on ne peut pas se faire à cette chose-là. » Voilà en quels termes Chabert présente les reproches qu'on lui fait ; et il répond : « Je savais me suffire, et je suis profondément religieux, non de la tête, mais du cœur.... ; il est une jouissance de l'âme,... savoir que l'on fait un peu de bien pendant son passage sur la terre. » Ailleurs, il biaise et même se contredit : « Je n'ai point dépensé autant, écrit-il, dans l'unique but de construire et de décorer une église. Sous l'inspiration que n'a pu arrêter aucune considération humaine, il faut voir surtout l'adepte du pionnier du monde moderne, de l'éclaireur hardi qui, laissant de côté les sentiers battus, cherche à ouvrir au culte une voie nouvelle et plus large, et avec les seules lumières du bon sens et les seules ressources de l'observation personnelle, pressent et prépare l'idée profonde, la base des doctrines destinées à triompher avec le temps. » N'est-ce pas là se payer de grands mots nébuleux et dont le sens est incompréhensible ?

Cependant, la santé de Chabert n'était point parfaite ; il allait aux eaux ; en septembre-octobre 1865, il est aux Pyrénées. A son retour, le 14 octobre, sa mère, âgée de plus de 79 ans, vient au-devant de lui à Nancy ; tous deux vont remercier Notre-Dame de Bon-Secours ; Chabert y trouva le réconfort de l'esprit après le repos du corps. Pendant une de ses absences, une jeune parente avait

Digitized by Google

cherché à profiter d'un mal subit de sa mère pour prendre pied chez elle et la tourmenter; Chabert apprend la chose et se hâte de donner congé à sa jeune cousine, en se chargeant, écrit-il, de prendre sur lui tout le fâcheux d'une situation qu'il n'a point cherchée et d'accepter tous les torts.

En 1866, il se déclare brisé. « Tous ceux qui comptaient sur moi, c'est-à-dire sur mon capital, m'ont abandonné. Il faut cette fois m'arrêter : nécessité passe loi. Ma mère, heureusement, ne me reproche pas amèrement ce qu'elle pourrait regarder comme un entêtement funeste. » Sa fortune est anéantie. « Désormais, dit-il, je ne confondrai plus le désirable avec le possible.... Ma vue portera toujours loin sur la route de l'humanité, mais je tiendrai compte des cailloux et des ravins de la route. » Il prétend avoir rempli son devoir envers sa famille ; en est-il bien sûr ? car il a dilapidé l'avoir familial ; envers ses amis ou ceux qu'il voulait considérer comme tels, il a, par contre, été vraiment par trop libéral ; il a pardonné à ses ennemis, croyons-le, néanmoins il récrimine sans cesse contre eux ; il n'avait pas tous les torts, notamment envers cette vieille servante que Mme Chabert dut congédier, et à qui son fils laissa néanmoins la jouissance de son logement rue Mazelle et de sa petite propriété de campagne ; cette servante, ainsi que sa sœur et son beau-frère, ayant parlé avec peu de convenance de Mme Chabert à son fils, dut être enfin privée des avantages dont elle jouissait encore. « J'avais eu l'intention jusque-là, en me privant, d'assurer à cette ancienne domestique un supplément de rente... Après ce dernier acte qui me révolta contre ma propre faiblesse,

Digitized by Google

je reconnus enfin que je ne devais rien faire de plus que ce qui était acquis » ; ces mercenaires s'en vengèrent par leurs mauvais propos et leurs bavardages auprès des envieux et des ennemis de Chabert.

Entretemps, la fortune avait fondu au point que Mlle Marie-Agathe Balland, qui était au service de Mme Chabert et de son fils, s'en étant aperçue, se mit spontanément et à leur insu à travailler pour leur éviter toute privation. Cette conduite, certes, était belle, surtout après que la dépréciation des fonds espagnols et italiens eut augmenté le désastre provoqué par l'imprévoyance. Chabert, souffrant cependant d'une maladie presque mentale, c'est son expression, se dit qu'il ne pouvait récompenser le dévouement de cette personne qu'en l'épousant, ce qu'il fit fin novembre 1866. Les Balland étaient des propriétaires de Spiemont. Ici non plus les critiques ne manquèrent pas à Chabert, et la suite ne leur donna, malheureusement, que trop raison. « De toutes mes tribulations, encore bien que j'ai failli y perdre la raison, j'ai du moins gagné... l'avantage de savoir à qui je puis tendre la main en toute sûreté. » Le dimanche 9 décembre 1866, il veut enfin agir avec énergie ; son besoin d'activité se traduit par le « Supplément au Mémoire concernant Plantières-Queuleu » ; et pour être sage enfin (il reconnaît donc ne l'avoir pas encore été), il étudie... le Tableau de la vie humaine, de Cébès! En février 1867, c'est Socrate qu'il prend pour Mentor, et il s'exhorte toujours à la fermeté ; il veut recourir « au travail stipendié », et pour cause ; à l'activité, à l'économie et à la prudence.... ; en mai, il a subi de nouvelles disgrâces, il se dit

Digitized by Google

soutenu par l'indignation ; en juin, il veut quitter Queuleu et sa Thébaïde ; Dieu, juge des intentions, lui pardonnera sa « longue et pusillanime faiblesse » à cause de son but ; il cherche sa tranquillité d'esprit et de conscience dans l'exemple donné par tel ou tel prêtre qui expose ses doutes sur la foi ; à leur suite, il se fait une théorie sur le catholicisme, ou sur le christianisme, comme il dit, ramené au caractère vrai de son auteur et surtout approprié à la raison. « Esprit généreux, déclare-t-il, ardent, que tourmente sans cesse un idéal très élevé, je ne vis que pour le Vrai, le Beau, l'Utile, ces trois faces de la mystérieuse Unité, et je désire entendre mieux encore la grande voix de la Nature, cette conscience de l'univers. »

« Le 6 juillet 1867 est pour moi une grande date ; c'est l'époque où je prends possession de moi-même, où je commence à vivre d'une vie propre, l'époque où je deviens vraiment homme,.... de laquelle débute enfin mon affranchissement. » Qu'est-il donc arrivé ? Simplement une velléité de plus. « Puisqu'il a plu à la Providence de changer ma condition, il faut m'appliquer à prendre avec une résignation vaillante la livrée et les sentiments de l'état qui m'est fait désormais. Toute mon ambition est de compter parmi le très petit nombre des hommes en qui l'amour de l'humanité aura été une véritable passion. »

Il veut encore étudier la morale de Plutarque et son traité de l'utilité que nous pouvons retirer des ennemis. Et de nouveau il part en guerre contre les siens, et a recours à la morale... d'Epictète pour cette fois ; en décembre 1867, il reconnaît qu'il doit agir autrement : il en aura le courage,

Digitized by Google

« malgré la maladie mentale et nerveuse qui m'enserre comme dans un étau de fer brûlant », et dont il s'est déclaré guéri à plusieurs reprises. Il se résout à continuer sa résidence à Queuleu, et même à y prendre son domicile, malgré la prévision des tribulations qui l'attendent. Il écrit son Memento, journal particulier de sa vie (qu'est devenu ce manuscrit ?). En avril 1868, « la coupe d'amertume a été remplie encore une fois jusqu'au bord. Au dédain, on a ajouté l'insulte. Les injures sont les raisons de ceux qui ont tort. Je briserai énergiquement cette coupe de l'affront qu'on veut me donner à boire.... » Fin décembre 1868, c'est la résignation calme et raisonnable qui se fait jour ; le 31 décembre il a quitté Plantières... Le 1er mai 1869, il est à Metz et il remercie Dieu de lui avoir rendu la force par le malheur, le calme et l'espérance.

D'après ces plaintes amères et ce grand courroux, l'on pourrait croire que l'univers se réunissait contre le pauvre et malheureux Chabert. Or, il n'en était rien, et il était le premier à ne pas l'ignorer ; car dans les *Annales du département de la Moselle* qu'il publiait lui-même, il a eu soin d'insérer sous juillet 1863 les pages qu'on va lire :

« Ad majorem gloriam Dei. — Les marques unanimes de satisfaction et de sympathie données par la presse tout entière de la province et par les personnages les plus distingués et les plus compétents, à la construction et surtout à la décoration de l'église destinée à servir de paroisse à la commune de Plantières-Queuleu, ont touché profondément l'auteur de ces *Annales*. Des témoignages qui ont été imprimés à cette occasion, nous

Digitized by Google

nous faisons un devoir de reproduire les deux articles suivants, extraits du *Moniteur de la Moselle*, journal administratif. Note de l'éditeur.

I. « Le 19 juillet 1863, la commune de Plantières-Queuleu était toute en fête. Son église paroissiale, récemment construite, alors entièrement terminée, et à la veille d'être bénite et consacrée, était ouverte pour la première fois au public.

« Tous les visiteurs, chose assez rare, tombaient d'accord sur un point : c'est qu'on ne pouvait faire mieux. Tous aussi adressaient de sincères éloges à M. F.-M. Chabert, le fondateur de l'église : c'était justice. On sentait que, pour arriver à un ensemble aussi parfait, l'architecte avait eu, outre le talent, une volonté patiente, ferme, capable de surmonter bien des obstacles ; que, l'idée conçue, il s'était fait maçon, charpentier, décorateur, quoi encore ? On ne se trompait pas. M. Chabert a été tout cela, et, s'il le sait, il est au moins permis à un autre de le dire, de se rendre l'écho de compliments unanimes, et de lui remettre, en reconnaissance et félicitations, les honoraires qu'il a si bien mérités.

« L'aspect extérieur de l'église est simple : l'emploi du plein-cintre, la sobriété dans les ornements lui donnent à la façade un cachet tout spécial de sévérité grandiose. On se trouve réellement devant un temple chrétien, devant un sanctuaire d'autant plus imposant que son parvis principal est la plaine féconde que contourne la Seille.

« Une rampe d'escalier conduit à la terrasse qui s'étend devant la porte d'entrée. Sur cette plateforme on jouit d'une admirable perspective. Ici, le Sablon ; là, Metz, dominé par sa Cathédrale, se

Digitized by Google

déroulant dans un splendide panorama. Pour lutter contre ces magnificences de la nature, il fallait nécessairement faire contraste, ne pas parler aux yeux seuls, éviter de tomber dans un fâcheux contre-sens : l'ogive, ses ornements, ses richesses, devaient céder le pas au style roman, dont la simplicité fait tout le prix. Tel était le programme que M. Chabert s'était proposé et qu'il a rempli heureusement.

« Le plan intérieur du monument est fort harmonieux. L'œil rencontre de tous côtés l'ordre et la symétrie. La nef et le chœur se lient par des rapports de parfaite concordance. Nul anachronisme dans l'ensemble, nul anachronisme non plus dans les détails. L'ostensoir, ciselé avec art par M. Kirche-Roussel, les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, la chaire à prêcher, les fonts baptismaux, le confessional, les bénitiers, ont été exécutés d'après les modèles les plus purs du XIe siècle ; il n'y a pas jusqu'à la clef de la porte qui n'obéisse aux mêmes lois artistiques.

« Les trois fenêtres du chœur sont ornées de vitraux représentant la Sainte-Vierge au milieu ; à droite, saint Vincent un raisin à la main ; à gauche, sainte Marguerite. Les vitres de la nef sont peintes en grisaille. Toute cette partie de l'ornementation est du plus bel effet, et décèle un véritable talent chez les peintres verriers, MM. Lejail et Thiria, de Metz.

« La cloche, qui sort de la fonderie de M. Jaclard, est prête à être montée dans la tour. En un mot, tout est disposé avec soin, tout a été prévu, rien ne manque, l'église pourrait être demain ouverte immédiatement au culte.

Digitized by Google

« Cette église de Plantières-Queuleu sera désormais le type des églises rurales à construire ; le plan en sera adopté et facile à suivre, parce qu'on n'aura rien à y changer. Le modèle est là, sous les yeux de tous ; il ne peut manquer d'être bon, parce qu'il a été créé avec intelligence et abnégation.

« Oui, ce monument est bien à sa place. Il conserve les croyances religieuses de nos pères ; il anime, il poétise la côte sur laquelle il s'élève, et, quand le soleil à son déclin ne colore plus les villas de Queuleu, on se plaît à voir la tour de la nouvelle église, éclairée des derniers rayons, briller comme le phare protecteur de la commune. » (22 juillet 1863.)

II. « Le concours actif de généreux citoyens vient de constituer, aux portes de Metz, une commune intelligente, forte et prospère, en remplacement d'une agglomération hybride surchargée des inconvénients citadins, sans en avoir les ressources. Plantières-Queuleu, dont le centre municipal a tant de fois pérégriné dans tous les sens de son vaste territoire, possède aujourd'hui une salle d'école et une église.

« Il a suffi d'une volonté persévérante pour fonder ces institutions. Un homme jeune, laborieux, savant, M. Chabert, a consacré son temps, son influence, sa fortune à cette œuvre d'intérêt général ; il s'est concilié les bonnes grâces de tous ceux qui avaient puissance ou intérêt de lui venir en aide, et ses efforts, couronnés du succès le plus éclatant, ont abouti à l'ouverture d'une école communale depuis tantôt quatre ans, à la bénédiction solennelle d'un bijou de basilique communale, livrée au culte depuis jeudi dernier (13 août.)

Digitized by Google

« Mgr l'Évêque de Metz, qui présidait à la cérémonie, a fait ressortir, avec toute l'autorité de sa parole, ce qu'a de consolant dans le présent, de salutaire dans l'avenir, cette entente si bien coordonnée qui donne à Plantières-Queuleu les institutions indispensables pour assurer la prospérité d'une commune.

« L'église était trop petite pour contenir les nombreux assistants, avides de la parole épiscopale. Pendant la messe, la musique des sapeurs-pompiers de Metz a exécuté deux de ses bonnes symphonies, aussi remarquables d'ensemble que de justesse.

« Plantières-Queuleu a maintenant une mairie, une école, un presbytère ; il ne lui manque plus qu'une société de secours mutuels : l'actif et érudit auteur des dessins de l'église sait mieux que tout autre comment on en peut fonder une. » (16 août 1863).

Jusqu'à présent, Chabert ne nous a guère entretenus que de ses déboires au sujet de l'église de Queuleu, entreprise dans laquelle il s'était aveuglément engagé et qu'il poursuivit avec l'obstination des faibles ; c'est, en effet, cette œuvre qui lui valut l'hostilité de beaucoup de ses concitoyens et ouvrit les yeux sur ses prétentions. Son apologie nous a conduits jusqu'à la veille de la guerre de 1870 ; il nous reste à voir ce que fut sa vie depuis cette date jusqu'à sa mort.

Peu à peu, avec ses difficultés pécuniaires, il avait laissé tomber sa participation aux œuvres de bienfaisance ; néanmoins, il continuait à faire des dons (de volumes, en 1866, à la Société de Pré-

Digitized by Google

voyance et de Secours mutuels ; de monnaies, en 1871 : deux dons à la Mairie de Metz pour le Musée). La guerre de 1870 le trouve à Metz ; son issue le consterne, mais il espère que la France se ressaisira ; au début de 1871, « il se fait encore, comme plusieurs autres, quelques illusions sur notre future destination. Du reste, son caractère ne semble pas avoir changé avec ces tristes circonstances ; c'est toujours le même ; l'affabilité et la gaieté ne l'abandonnent pas ». Deux mois après, « il ne sait pas non plus ce qu'il veut faire, mais je crois qu'il aimerait bien rester à Metz ». Un peu plus tard, « il attend, il pense qu'on exagère les excès de Paris, il espère pour l'avenir ; il a toujours espéré, malheureusement ses espérances ne se sont pas réalisées ». C'est Migette qui parle dans ces citations. Le 29 décembre 1871, Chabert fait une visite à Migette : « Il m'a dit que l'Académie me demandait de faire partie de sa réunion, que tous me présenteraient. Je suis bien reconnaissant, mais voilà tout. » Migette, sous le nom d'emprunt de Neufbourg, avait écrit une brochure, critique amère de l'armée française, ou plutôt de ses officiers. Chabert composa sur cette brochure un article qu'il s'empressa d'aller lire à Migette ; ce n'était donc pas pour combattre les opinions de ce dernier. Bientôt l'utopiste se remue ; le 21 mars 1872, Chabert convoque chez Migette, rue de la Garde, une réunion composée, en outre, de MM. Jacquot, Barthélemy, Baudot, l'abbé Ledain, Durutte, Cordier ; le but était de former une nouvelle Académie, Chabert et Jacquot trouvant l'autre indigne.

« Je combats cette idée, dit Migette, et la cons-

Digitized by Google

titution d'une nouvelle Académie ; M. Barthélemy se joint en partie à mon idée, et M. l'abbé Ledain complètement. » Le 25 mars, nouvelle « réunion de MM. Chabert, Barthélemy, Baudot, Jacquot, Cordier et Migette, à 6 h. ½ du soir, MM. l'abbé Ledain et Durutte manquent. On reprend la discussion ; on vilipende l'Académie, et l'on croit pouvoir faire mieux. M. Barthélemy demande les moyens pratiques qu'on pense employer pour toutes ces améliorations. Réponse insignifiante de M. Chabert, qui cherche enfin à réduire ses prétentions à de simples réunions. Je déclare que je me retire de tout cela, qu'ayant refusé de faire partie de l'Académie où j'ai beaucoup d'amis, je ne puis, sans les froisser, accepter de faire partie d'une réunion semblable et hostile ; que, d'ailleurs, je ne puis rien faire pour me rendre utile à cette réunion pas plus qu'à celles de l'Académie.... Ceci clôt la discussion. On se sépare et on rencontre sur mon escalier, à 8 h. ¾, M. le comte Durutte qui, après son dîner, venait finir sa soirée à notre réunion ; il fut fort désappointé ; il n'avait rien dit à la première séance. M. l'abbé Ledain était froissé de la tournure qu'avait prise la discussion à la première séance. Tout ceci a été provoqué, je le crois, par l'amour-propre froissé de M. Jacquot, refusé à l'Académie, et l'immense amour-propre de M. Chabert, qui n'y brille pas assez. C'est bien le moment de se diviser ! Il faudrait, au contraire, fortifier le groupe qui reste et qui s'amoindrit tous les jours. »

Ces tentatives étranges n'étaient pas une situation capable de faire vivre. Une Compagnie d'assurances sur la vie, de Paris, « l'Union », nomma

Digitized by Google

Chabert directeur de son agence de Nancy; notre homme s'installa donc à Nancy, 22, quai Claude-le-Lorrain, et s'adonna à ses nouvelles fonctions : il eut aussi un bureau à Metz, 18, place Royale. En même temps, il travaillait à recruter des clients à la maison Champigneulle, émigrée à Bar-le-Duc. A Nancy, il fréquentait assidûment le café des Deux-Hémisphères, où on le voyait en conversation avec des Messins : Sergent, ancien notaire à Gorze ; Ferry, marchand de porcelaine, rue de la Pierre-Hardie, et d'autres.

Mais la « papillonne » devait encore entraîner le malheureux rêveur. Au lieu de consacrer tous ses soins à la Société qui lui avait confié ses intérêts régionaux, comme il avait paru vouloir le faire tout d'abord, en publiant en 1872 une brochure : *Les Assurances sur la Vie*, il voulut créer une compagnie d'assurances à primes fixes sur la vie humaine, l'« Est », dont il publia les statuts en 1878. L'« Union » lui donna congé.

Mme Chabert, sa femme, car sa mère était morte en 1869, devint folle et dut être placée dans une maison de santé ; lui-même voulut revenir à Metz. Il rêve encore de fonder à Nancy une assurance mutuelle contre l'incendie, la « Nancéienne », sur le modèle de la « Messine » de Metz. Il se propose aussi de faire une nouvelle édition de ses rues de Metz, corrigée et surtout augmentée. L'année 1879 se passe en ces projets, au travail pour compléter le plus possible son œuvre. Entretemps, à Nancy, au début de 1880, on lui vend tout son mobilier ; on se demande « comment il vit. Il ne paraît pas tourmenté ». Il fait toujours imprimer ; il donne de la copie à la *Gazette de*

Digitized by Google

Lorraine, contre une médiocre rétribution ; il arrive à faire commencer l'impression de son meilleur ouvrage : *Metz ancien et moderne ;* il en paraît un volume ; comme il ne peut solder les frais, l'imprimeur arrête tout.

Dans le journal de Migette, à la date du 28 mai 1882, se trouve, sur notre auteur, une page qui indique en abrégé ce que fut la vie de Chabert, et les expédients auxquels il dut avoir recours pour vivre ; la voici :

« M. Chabert, à qui j'ai prêté l'automne dernier 31 fr. 25 pour acheter du vin, et qu'il devait me rembourser sous quelques jours, l'a oublié et ne vient plus me voir depuis ce temps ; je le regrette, car ses visites me plaisaient beaucoup ; il savait beaucoup de choses et les racontait bien. On est étonné qu'un tel homme n'ait fait, quant à ce qui le concerne, que des sottises. Son père, médecin, avait une belle propriété à Longeville. On dit qu'il a laissé à son fils, maintenant âgé de 52 ans, une fortune de près de 200.000 francs. Il a reçu de l'instruction, aimait le travail, a publié beaucoup d'ouvrages de compilation. Il avait une bibliothèque très considérable concernant Metz. M. Chabert, grand, bien bâti, jouissant d'une bonne santé, ayant une figure agréable qui cependant, maintenant, a parfois une expression étrange qui fait peur..... Malgré tous les avantages qu'il doit à la nature et à ses parents, il est maintenant dans une situation défavorable. Il a tout gaspillé, épousé une grisette, folle à présent, fait construire une église sur les hauteurs de Queuleu, perdu une place de Directeur d'assurances à Nancy, parce qu'il cherchait à établir dans cette ville une assu-

Digitized by Google

rance mutuelle au détriment de sa compagnie. Directeur d'une Société d'agronomes et d'horticulteurs, il en a gaspillé les médailles et la Bibliothèque. Il a cherché à faire des emprunts de tous côtés. Sa demeure, rue de l'Évêché, n'a plus de meubles. Il ne peut continuer l'impression de ses *Rues de Metz*, le premier volume seul paru n'a pu être payé à l'imprimeur, qui refuse de continuer.

« Triste chose, de voir un homme si favorisé dans le commencement aboutir à de si tristes résultats. La vanité, le désir de briller, ont beaucoup contribué à cette déchéance que je déplore, car souvent M. Chabert m'a paru un esprit cultivé et bien intéressant à écouter; sa facilité d'élocution était grande. »

Chabert était donc tombé bien bas; il devait descendre encore; il finit par perdre toute fierté, même patriotique, et il se mit au service d'un Allemand, auquel il proposa une collaboration régulière afin de s'opposer à des journaux de langue française de Metz! Voici cette lettre, datée du 24 mai 1883, adressée à M. Grüninger, imprimeur de la Cour à Stuttgart:

« Très honoré Monsieur,

« Depuis le mois d'octobre 1880 je fournis des articles à la *Gazette de Lorraine*. M. Gensel, rédacteur en chef, et M. Freise désirant un concours plus régulier de ma part, m'offrirent une rétribution d'abord provisoire, sauf à augmentation à proportion des services. Ne pouvant alors prendre d'engagement à cause de la très grave maladie de mon épouse, en traitement, j'ai attendu que je

Digitized by Google

puisse avoir la certitude de la faire soigner sûrement à domicile, et ainsi de rester à Metz, ma ville bien-aimée.

« M. Gensel ayant apprécié ma collaboration et son utilité, et de plus m'ayant prié de le remplacer, pendant son congé prochain, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous prier de régulariser ma position pour les années passées, en m'allouant quelques cents francs une fois payés, et de me donner un traitement de soixante mark par mois, à partir du 1er juin 1883.

« Cette entende (*sic*) me paraît d'autant plus nécessaire qu'il y a à s'opposer aux progrès d'une double concurrence à Metz, au point de vue du journalisme : une nouvelle gazette est en préparation ici pour paraître à partir du 1er juillet 1883, [il s'agit du *Lorrain*], et M. l'abbé A. Ricklin, directeur de l'*Union*, à Strasbourg, m'exprimant de nouveau le désir de me charger de la publication d'une édition française à Metz pour toute la Lorraine.

« Je me fais un devoir de vous soumettre mes propositions d'accord avec M. Gensel.

« Je vous serai reconnaissant de me répondre au plus tôt, devant quitter mon logement fin mai courant.

« Je ferai de mon mieux pour satisfaire vos intérêts et ma conscience.

« Je suis, etc.... Chabert, homme de lettres, assureur, membre de l'Académie Impériale de Metz, des Académies de Nancy, d'Epinal, du Luxembourg, de Bar-le-Duc, de Nîmes, de la Société des Antiquaires de France. A Metz, rue Sainte-Glossinde, 19. »

Digitized by Google

J'ignore quelle suite fut donnée à la lettre ci-dessus. Sans doute, la réponse ne fut pas très satisfaisante, car peu de mois après, le malheureux Chabert vendit ce qui lui restait de sa bibliothèque et ses manuscrits à un antiquaire de Metz, M. Cosman ; puis il demanda et obtint son entrée à l'hospice Saint-Nicolas, où il ne fit plus que végéter ; il perdit complètement la vue peu de temps avant sa mort, qui eut lieu le 6 juillet 1885, à 9 heures du matin. Le surlendemain, 8 juillet, la messe « de requie » fut dite à son intention à la chapelle de l'hospice. Ses restes mortels reposent au cimetière de l'Est.

Sa mort ne passa pas tout à fait inaperçue : trois journaux de langue française de Metz : *Lorrain*, *Messin* et *Gazette de Lorraine* lui consacrèrent chacun une dizaine de lignes.

Quelle déchéance !

Nous trouvons Chabert habitant successivement : en 1849, 8, rue de la Vignotte ; en 1850, 8, rue du Haume ; en 1854, il acquiert une propriété à Queuleu ; en 1857, il a un logement au 95 de la rue Mazelle ; en 1865, 22, rue Serpenoise ; en 1869, 18, rue de l'Esplanade ; en 1873, 22, quai Claude-le-Lorrain, à Nancy ; en 1881, il rentre à Metz, au 63 de la rue de l'Évêché ; en 1883, il est au n° 19 de la rue Sainte-Glossinde, puis 7, rue des Parmentiers, et il termine par l'hospice Saint-Nicolas.

II

« Associé actif à toutes les œuvres de bienfaisance ou de charité de notre ville, je fis de bonne heure quelque bien, et je ne briguai jamais aucun honneur. »

Digitized by Google

Ces lignes de l'autobiographie (p. 17) expriment-elles la vérité? Oui, du moins jusqu'à l'effondrement de la fortune. Ainsi, en décembre 1849, il figura parmi les membres actifs de la *Conférence de Saint-Vincent de Paul* ; à la fin de 1852, il en est nommé trésorier-adjoint ; en 1853, parmi les bienfaiteurs figurent M. Chabert et sa mère, pour le don à perpétuité d'un fonds inaliénable. En 1855, il est de la Conférence de Notre-Dame, où il ne figure plus en 1859 ; en 1861, à l'occasion de changements dans l'administration, Chabert n'y figure plus.

En 1861 et jusqu'en 1864 exclusivement, Chabert est mentionné secrétaire de l'*Œuvre des Sœurs de l'Espérance* de la rue Châtillon, 1, à Metz.

En 1861, Mme Chabert a fondé 100 fr. pour les *Jeunes Ouvriers*.

Dès 1852 et jusqu'en 1862, notre écrivain est du nombre des souscripteurs de la *Société de Charité fraternelle* dite *du Chauffoir*.

De 1850 à 1864, il est souscripteur aussi de la *Société de Saint-François Régis* et même secrétaire de l'Œuvre depuis 1852. — Depuis la même année, il est secrétaire aussi de l'*Œuvre des Ecoles chrétiennes* de Metz, paroisse Saint-Maximin, jusqu'en 1863 inclusivement. Il est membre de l'*Association pour l'observation du repos du dimanche* dans la ville de Metz. Il fait partie de la *Société d'encouragement pour l'instruction des adultes* jusqu'en 1867. Il est secrétaire de la *Société Amicale de Secours mutuels*, à laquelle il rend tant de services, qu'en séance du 7 août 1855, à l'unanimité, on lui vote une médaille d'or « en considération de son dévouement sans bornes », et un extrait sur parchemin ; le tout lui fut remis à la séance

Digitized by Google

publique annuelle de janvier 1856. Comme remerciement, Chabert, l'année suivante, donne 100 fr. à la Société. En 1866 encore, il donnait à cette Société un magnifique volume intitulé Louis XIV, et deux volumes de l'*Illustration*. — De plus, Chabert était membre adjoint de la Commission administrative du *Bureau de Bienfaisance* de Metz ; il donna sa démission au début de 1865 ; l'administrateur lui écrivit pour lui donner acte de sa démission et lui exprimer sa reconnaissance pour le concours actif et intelligent prêté pendant dix ans.

Voilà, certes, une activité assez étendue dans le domaine de la bienfaisance religieuse et publique ; si l'on y ajoute la construction et l'aménagement de l'église de Queuleu, on sera forcé d'avouer que peu d'hommes ont fourni une telle carrière.

Dans le domaine scientifique et littéraire, il n'était pas moins dévoré de représentation.

Nous avons vu qu'à 24 ans il fut élu membre de l'*Académie impériale de Metz* et qu'il donna, aux Mémoires de cette Société, de nombreux travaux jusque vers 1864. Notons, en passant, que de 1853 à 1865 inclusivement, il en fut trésorier. Titulaire de 1853 à 1867, il devint ensuite associé-libre non résidant pendant une année, figura comme titulaire de 1868 à 1871 ; en 1873, comme associé-libre non résidant ; en 1884-85, il figure au même titre avec cette mention : « décédé à Metz le 8 juillet 1885 ». On trouvera plus loin la liste de ses publications dans les Mémoires.

Il est porté comme membre titulaire de la *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle* dès sa fondation en 1838 ; mais en 1868, son nom ne se trouve plus dans la liste.

Digitized by Google

La Société d'Horticulture de la Moselle, fondée en 1843, admit Chabert comme membre titulaire en 1852. Il fut secrétaire, conjointement avec M. Soleirol, depuis le 2 janvier 1854, puis secrétaire général à partir du 20 janvier 1856, en vertu de la décision prise à cette date par la Société réunie en assemblée générale. Notre auteur a écrit, dans les publications de cette Société (Bulletin, puis: Journal) de très nombreux articles, dont voici la localisation: nos 3, 6, 45, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 82, 90, 95, 99, 101, 131, 134, 164, 165, 166, 167, 169, 170, 175, 181, 187, 191, 192, 193, 194, 195. — Les publications de la Société ont lieu par les soins de Chabert. — En 1870 ou 1871, Chabert était président de la Société.

Nous avons vu, à la fin de sa lettre à Grüninger, les titres que Chabert se donne: « des Académies de Nancy, d'Epinal, de Luxembourg, de Bar-le-Duc, de Nimes, de la Société des antiquaires de France »; il en oublie, car, à ma connaissance, il était membre aussi de la *Société d'Archéologie Lorraine et du Musée historique lorrain*, dès 1849; ses dons sont mentionnés en une trentaine d'endroits des Mémoires; tel de ses ouvrages y eut même les honneurs de la Bibliographie; et en 1852, il publia, dans le Journal de la Société, une « Lettre de Henri de Bourbon, évêque de Metz, à Charles IV de Lorraine », puis un articulet: « Monnaies trouvées à Preische ».

L'Académie de Stanislas le reçut associé correspondant national dès 1855; dans les Mémoires de cette Société, sont mentionnés ses dons d'ouvrages depuis 1851 jusqu'en 1882. Il fut nommé membre honoraire de la *Société royale grand'ducale pour*

Digitized by Google

la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg le 15 juillet 1852. La *Société d'émulation du département des Vosges* l'admit au titre de membre correspondant le 16 avril 1873; il donna une notice dans les Annales de cette Société. C'est de 1862 que date son titre de membre correspondant de la *Société des antiquaires de France.*

Rappelons qu'il faisait des conférences et des lectures publiques à Queuleu; qu'il y avait fondé une bibliothèque scolaire et une bibliothèque publique, qu'il subventionnait des comices agricoles; en 1864, il offrait des médailles à la Société d'Archéologie de la Moselle, pour être distribuées au nom de la Société; à cette date, Chabert savait pourtant que son avoir était ébréché. C'est en septembre 1859 que Chabert fonda la bibliothèque communale publique de Plantières-Queuleu; en 1860, elle comptait environ 200 volumes, et le fondateur avait l'intention de l'augmenter dans la suite. — En 1907, cette bibliothèque devint propriété de la ville de Metz; elle se composait en grande partie de recueils de lois ou d'actes administratifs (220 volumes environ), de codes divers, d'ouvrages administratifs, historiques, brochures de peu d'étendue généralement, telles qu'extraits de l'*Austrasie*, des Mémoires des Sociétés savantes; plusieurs ouvrages d'économie rurale ou domestique, quelques autres de religion, et enfin quelques volumes du genre narratif, ces derniers beaucoup lus, car ceux qui se sont retrouvés sont hors service.

Il ne faut pas oublier non plus les conférences données par Chabert à l'Hôtel-de-Ville de Metz, où il savait se faire écouter. Aussi, le 17 mars 1869,

Digitized by Google

ayant donné des détails relatifs à l'assurance sur la vie, un critique (Ed. Bamberger) écrivait à son sujet : « Nous regrettons vivement que M. Chabert n'ait pas cru devoir nous entretenir de Cervantes et de son immortelle création, sujet qu'il n'a pu traiter précédemment, comme il en avait manifesté l'intention ; une conférence sur l'auteur de *Don Quichotte* eût augmenté le nombre, si restreint cet hiver, des entretiens littéraires ; M. Chabert eût été très capable de traiter ce sujet à la satisfaction générale ; nous nous rappelons, en effet, le talent avec lequel il retraçait, il y a quelques années, la vie du Maréchal Fabert ; les leçons d'histoire et de littérature ne seront jamais de trop à Metz. »

Chabert a donné aussi des articles au *Vœu National*, à *l'Austrasie*, à *Metz littéraire en 1854*, à la *Moselle illustrée*, au *Moniteur de la Moselle*, à la *Revue de Metz et de Lorraine*, à la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, à la *Gazette de Lorraine* et à son supplément. On peut même dire que la *Revue de Metz et de Lorraine*, qui n'eut du reste que quatre numéros, est l'œuvre de Chabert.

Si maintenant nous passons à l'œuvre imprimé de cet auteur, nous trouvons plus de 90 travaux dont quelques-uns sont de minces plaquettes, mais dont plusieurs sont des volumes, et dont la nomenclature suit.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE CHABERT

1. Notice sur le sceau d'or apposé par François, duc de Guise, défenseur de la cité de Metz, au bas du brevet de parchemin donné aux religieux de l'abbaye de Saint-Arnould. In-8°. Metz, 1849, Verronnais.

Digitized by Google

2. Etudes historiques et archéologiques sur les monuments de la ville de Metz : (*Vœu National :* 2, 3, 9, 23 juillet ; 6, 18, 20 août ; 3, 5, 13 septembre 1849).

3. Discours du temps de la rivalité de Henri II et Charles-Quint, 1551-1552. Imprimé à 100 exempl., dont 30 seulement sont destinés au public. « A ma mère. » 59 pp. in-8°. Metz, 1849, Lecouteux.

4. Eloge de Claude-Joseph Moizin. In-8°. Metz, 1850.

5. Notice sur l'ancienne porte Serpenoise (*Vœu National*, 15 octobre 1852).

6. Les plus fortes cloches de France. La Mutte ou le bourdon de la ville de Metz (*Vœu National*, 17 novembre 1852).

7. Histoire et description de l'église Notre-Dame de Metz. In-12° de 19 pp. Metz, 1852, Lecouteux, et Paris, Jullien.

8. Histoire résumée de l'imprimerie dans la Ville de Metz... 7 pp. in-4°, Metz, 1852, Nouvian (Extr. *Moselle illustrée*).

9. Les Ranconval (Notice biograph. — *L'Austrasie*, 1853).

10. Note sur une trouvaille de monnaies épiscopales à Longeville-lès-Metz. In-8°. Metz, 1853, Pallez-Rousseau (Extr. *Austrasie*).

11. Monnaies des évêques de Metz. Notice sur la trouvaille faite à Kerling-lès-Sierck. In-8°. Metz, 1853, Pallez-Rousseau. (Extr. *Austrasie*).

12. Notice historique sur Nicolas Maguin, aman de la paroisse Saint-Jean-Saint-Vic, trois fois maître-échevin de la ville de Metz au XVIIe siècle. In-8°. Metz, 1853, Pallez-Rousseau (Extr. *Austrasie*).

13. Reconnaissance du duc de Normandie comme Dauphin de France (*Austrasie*, 1853).

14. Notice sur Jean de Tevalle. (*Austrasie*, 1853).

Digitized by Google

15. Notice sur Jacques Baltus. (*Austrasie*, 1853).

16. Le docteur Lallement. Biographie. (*Austrasie* 1854).

17. Lettre d'anoblissement de Philippe de Vigneulles (*Austrasie*, 1854).

18. Objets antiques trouvés aux environs de Saint-Julien-lès-Metz (*Austrasie*, 1854).

19. Etude biographique : Pierre Joly, seigneur de Bionville, procureur-général ès ville de Metz et Pays Messin. In-8°. Metz, 1854, Lamort.

20. Découvertes numismatiques faites aux environs de Metz en 1853. In-8°. Metz, 1854, Pallez-Rousseau. (Extr. *Austrasie*).

21. Tablettes chronologiques de l'histoire du département de la Moselle depuis les temps les plus reculés. 2 vol. in-12°. Metz, 1854, Pallez-Rousseau.

22. Annales du département de la Moselle, rédigées par écrit de jour en jour, de 1851 à 1855. In-fol., avec fig. Metz, 1855, Nouvian.

23. Mémoire sur le franc de Metz, et ses deux divisions, le demi-franc et le quart de franc. In-8°. Metz, 1855, Pallez-Rousseau.

24. Notice sur Thiébault Louve, XXIV^e^ abbé du monastère de Saint-Clément de Metz, 1390-1421. In-8°. Metz, 1853, Pallez-Rousseau (Extr. *Austrasie*).

25. Journal du Siège de Metz en 1552 ; documents relatifs à l'organisation de l'armée... de Charles-Quint... et description des médailles frappées à l'occasion de la levée du siège, rec. et publiés par F.-M. Chabert. (Réimpression de l'ouvrage de Bertrand de Salignac). 1 vol. in-4° avec plans. Metz, 1856, Pallez-Rousseau.

26. Notice biographique sur J.-Fr.-X. Bournier. (*Mém. Acad. de Metz*, 1856).

Digitized by Google

27. Notice sur les bas-reliefs du XVIe siècle, qui se voient près de la porte des Allemands de la ville de Metz. In-8°, avec planche. Metz, 1856, Blanc. (*Mém. Acad. de Metz*).

28. Notes pour servir à l'histoire de l'hôpital Saint-Nicolas de la Ville de Metz. In-8°. Paris, 1856, A. Leclerc.

29. Notice sur Charles-Louis-Auguste Foucquet, duc de Belle-Isle, gouverneur de la province des Trois-Evêchés, fondateur de l'Académie Royale de Metz, etc..., avec un précis historique des travaux et embellissements exécutés dans la ville de Metz de 1729 à 1761. Metz, 1856, Pallez-Rousseau. Vol. in-8° de 212 pp. avec portrait (paru dans l'*Austrasie*, 1854-55-56).

30. Notice sur C.-L.-A. Foucquet, duc de Belle-Isle. Appendice (Comme ci-dessus).

31. Les chroniques de la noble ville et cité de Metz, par Jean le Chatelain, réimprimées pour la première fois et suivies de notes bibliographiques. In-8°. Metz, 1856, Pallez-Rousseau.

32. A la mémoire de J.-J. Hollandre. In-8°. 1857.

33. Mélanges de numismatique messine (Monnaie de Thierry Ier, thalers messins). In-8° et planches. Metz, 1857, Blanc (*Mém. Acad. de Metz*).

34. Construction, dans la ville de Metz, des premières casernes destinées au logement des troupes de la garnison. In-8°. Metz, s. d. (1858), Pallez-Rousseau. (Extr. *Austrasie*).

35. Note bibliographique sur l'édition des ordonnances publiées à Metz en 1555 (*Austrasie*, 1857).

36. Description et gravures de médailles commémoratives de plusieurs événements intéressant la ville de Metz. (Extr. *Mém. Acad. de Metz*). In-8°. Metz, 1858, Blanc.

37. Notice sur une planche gravée par Séb. Leclerc. In-8°. 1858 (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

Digitized by Google

38. Origine probable du placement des pierres antiques incrustées dans la pile du moulin du Therme, à Metz. In-8°. Metz, 1858, Blanc (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

39. Eléments théoriques et pratiques d'arboriculture particulièrement appliqués au département de la Moselle. In-8° de 66 pp. Metz, 1858, Pallez-Rousseau.

40. Les rues de Metz; histoire et monuments. In-8°. Metz, 1858, Pallez-Rousseau.

41. Annales du département de la Moselle de 1848 à 1858. In-8°. Metz, 1858, Lorette.

42. Note sur deux écus de 1551 et 1552 à l'effigie de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz (*Mém. Acad. de Metz*, 1858).

43. Création de notaires royaux dans la ville de Metz et suppression des amans ou notaires du pays messin. In-8°. Metz, 1859, Blanc.

44. Recueil journalier de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la cité de Metz, pays messin et aux environs, de 1654 à 1674, puis de 1674 à 1683, fait par Joseph Ancillon, et publié d'après le ms. original. 2 parties, in-12. Metz, 1860 et 1866, Pallez-Rousseau.

45. Biographie de quelques horticulteurs messins: Couthier, Pirolle, Holandre, Fournel. In-8°. Metz, 1850, Pallez-Rousseau.

46. Notice sur F.-F. Faucheur. In-8°. 1860 (Public. *Soc. d'hortic.*).

47. M. Lepetit et MM. Casimir Oulif, père et fils, artistes messins. In-8° et photogr. Metz, 1860, Blanc.

48. Deux lettres inédites du Maréchal de Belle-Isle, touchant l'établissement définitif de la Soc. royale des Sciences et des Arts de la ville de Metz. In-8° et portr. 1861. (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

Digitized by Google

49. Médailles commémoratives d'événements intéressant Thionville. (*Mém. Acad. de Metz*, 1861).

50. Médaille commémorative de l'Exposition Universelle de Metz. (*Mém. Acad. de Metz*, 1861).

51. Appendice aux souvenirs numismatiques du siège de Metz en 1552 (*Mém. Acad. de Metz*, 1861).

52. Notice sur J.-F. Soleirol. In-8° (Publ. *Soc. d'horticult.*, 1861-63).

53. Aperçu rétrospectif des travaux et de l'influence morale de la Société d'horticulture du département de la Moselle, de 1843 à 1860. In-8°. Metz, 1861, Pallez-Rousseau.

54. Etude historique sur Pierre Maujean, dernier maître-échevin de la ville de Metz. In-8°. Metz, 1861, Blanc (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

55. Mémoire historique sur Plantières-Queuleu, avec plans de l'église en construction. In-4°. Metz, 1861, Maline.

56. La cathédrale de Metz, histoire et description. In-8°. Metz, 1862, Pallez-Rousseau.

57. Documents pour servir à l'histoire de Metz. In-8°. 1862 (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

58. Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz. In-8°. Metz, 1862, Blanc (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

59. Journal de Sébastien Floret, religieux bénédictin de l'Abbaye Royale de Saint-Arnoult de Metz (1587-1638), publié pour la première fois. In-8°. Metz, 1862, Pallez-Rousseau.

60. Un bienfaiteur des pauvres de la ville de Metz : Etienne-Pierre Morlanne. Notice biographique. In-8°. Metz, 1862, Pallez-Rousseau.

61. Lettres du maréchal de Belle-Isle à des membres de

Digitized by Google

la Soc. Roy. des Sciences et Arts de Metz (*Mém. Acad. de Metz*, 1862).

62. Pièce d'essai de l'an VIII à l'effigie du général Bonaparte (*Mém. Acad. de Metz*, 1862).

63. Rues de Metz. Vocabulaire topographique. In-8°. 1863, Blanc. (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

64. Cours public et gratuit de culture fruitière et maraîchère dans les campagnes, année 1863. Communic. à la Soc. d'Hortic. de la Moselle. In-8°. 1863, V. Maline.

65. Notice sur Alexandre Huguenin, professeur à la Fac. des Lettres de Nancy. In-8°. Metz, 1863, Blanc (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

66. Notice sur D.-N.-H.-L. Bardou-Duhamel, et réimpression de trois opuscules de cet auteur (*Mém. Acad. de Metz*).

67. Note sur un médaillon de La Valette, duc d'Epernon. (*Mém. Acad. de Metz*, 1863).

68. Nouvelles recherches sur les monnaies, médailles, jetons frappés à Metz (*Mém. Acad. de Metz*, 1863).

69. Calendrier messin pour 1864. Tableau sommaire des événements relatifs à l'histoire de Metz correspondant à chaque jour de l'année. In-4°. Metz, s. d., Lorette.

70. Mémoire de tout ce qui s'est passé à la démolition du lieu où est la citadelle et les lieux du retranchement de Guise et la place St-Jacques, comme aussi des autours de Metz, précédé d'une notice et accompagné de notes authentiques. In-8°. Metz, 1864, Pallez-Rousseau.

71. Statuts et règlement de la Société amicale de Secours mutuels de Plantières-Queuleu. In-8°. Metz, 1865.

72. A la mémoire de M. Melchior Adolphe des Robert, ancien officier. In-4°. Metz, 1866, Nouvian.

Digitized by Google

73. Mémoire concernant la construction et la décoration de l'église destinée à servir de paroisse à la commune de Plantières-Queuleu. In-4°. Metz (1866), Pallez-Rousseau.

74. Notice biographique sur J.-A. Lasaulce, directeur de l'Ecole Normale primaire du département de la Moselle. In-8°. Metz, 1867, Blanc (Extr. *Mém. Acad. de Metz*).

75. Confidences autobiographiques, 3 fasc. in-24. 1867-1869. Metz, s. d., Nouvian.

76. Journal historique, littéraire et scientifique de la ville de Metz et du département de la Moselle, du 1er janvier 1865 au 19 juillet 1870. In-8°. Nancy, 1871, Collin.

77. Les assurances sur la vie, extraits des publications des meilleurs auteurs sur la matière. In-8°. Pont-à-Mousson, 1872, Ory.

78. Journal de l'occupation de la ville de Metz par l'armée prussienne, du 29 octobre 1870 au 4 mars 1871. In 8°. Nancy, 1873, Collin.

79. Journal du blocus de Metz, rédigé de jour en jour en 1870. 2e éd. In-8°. Metz, 1873, Sidot.

80. Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues, places, ponts et quais de la ville de Metz. 3e éd. avec plan. In-8° de 83 pp. Metz et Nancy, 1878, tous les libraires (Ancien *Vocabul. topograph.*, n° 63 ci-dessus).

81. Dom Bernardin Pierron : *Templum Metensibus sacrum*, traduction de 1779. Réimpression. In-8°. Saint-Nicolas, 1878 (?), Collin.

82. L'Est, Compagnie d'assurances à primes fixes sur la vie humaine, Statuts. In-8°. Nancy, 1878, Collin.

83. Histoire de Metz de 1870-1871 (4e éd. des nos 79-78 réunis, et augmentés de : Journal de ce qui s'est passé

Digitized by Google

à Metz, du 5 mars au 30 juin 1871). In-8°. Nancy, 1878, Impr. Collin.

84. Rapport sur le projet de statuts de la Nancéienne, Société d'assurances mutuelles immobilières contre l'incendie pour la ville de Nancy. In-8°. Nancy, 1879, N. Collin.

85. La Nancéienne, ... Statuts. In-8°. Nancy, 1879, N. Collin.

86. Chronique anonyme. In-8°. Metz, 1879, Sidot.

87. Etude sur les prix proposés par la Société Royale des Sciences et des Arts de la ville de Metz, de 1761 à 1793, avec indication des noms des lauréats. In-8°. Metz et Nancy, 1880, Sidot.

88. Annales de la ville de Metz depuis l'année 1880. 16 pp. in-8°. Metz, 1881, Impr. Gazette de Lorraine.

89. Metz ancien et moderne (*Hist. des rues, places, ponts et monuments de Metz*). In-8°. 1er vol. seul paru. Metz, 1881, Sidot.

90. Le général Richepanse (Dans *Revue nouv. d'Als.-Lorr.*)

91. Le maréchal Fabert (Dans *Revue nouv. d'Als.-Lorr.*, 1er avril 1882).

92. Notice sur un bienfaiteur de Vouxey, l'abbé Duquesnoy, 7 pp. in-8°. Epinal, s. d., Collot (Extr. *Annales Soc. d'émul. des Vosges*).

93. Notre-Dame de Bon-Secours de Plantières. In-12. Metz, s. d., Nouvian.

Cette production considérable ne suffisait pas, semble-t-il, à cette dévorante activité ; Chabert voulait encore se poser en réformateur religieux. Dans deux notes des Confidences, nous lisons qu'il veut publier deux ouvrages, — l'un sous les titres suivants : « 1re partie : Tel qu'il est. — 2e partie :

Digitized by Google

Heureuses exceptions. — 3e partie : Le prêtre selon le Christ. — 4e partie : Les Martyrs de la Civilisation chrétienne. — 5e partie : Dieu et Patrie » (p. 35; et p. 107) : « Sous ce titre : *La Religion par les Œuvres*, je prépare une étude toute d'actualité et des plus sérieuses..... »

III

« Je voulais que la succession de mes écrits prouvât par elle-même qu'elle ne pouvait être que le fruit d'une vie sagement réglée et conduite, adonnée à une activité féconde, qu'interrompaient seulement l'accomplissement de mes devoirs de fils et à peine quelques distractions toujours honnêtes et pures.

« Je voulais aussi acquérir les trésors du plus agréable et du plus sûr commerce, une cordialité aimable et douce, une droiture qui allât jusqu'au scrupule, une modestie qui produisît l'effacement absolu de tout amour-propre, de toute vanité littéraire, une franche et fine gaieté, une conversation où la plaisanterie coulerait de source, sensée, bienveillante, égayant toujours sans blesser jamais.

« Je voulais encore et surtout associer à la science, à la bonté du caractère, une piété simple et vraie qui achève et qui consacre les vertus de l'homme en les rattachant à Dieu, la source de tout bien. Je pratiquais avec candeur et sincérité. Ma modestie n'avait rien d'affecté, elle était véritable...

« Toute mon ambition était de joindre à la science d'un praticien le sentiment profond de ses obligations et d'une excessive délicatesse. J'entendais m'inspirer d'un dévouement entier pour les intérêts qui pourraient m'être confiés, apporter la plus

Digitized by Google

grande attention à ce que rien ne soit compromis, achever d'acquérir enfin cette bienveillance et cette affabilité si utiles dans les rapports avec tout le monde, avec les étrangers comme avec des clients, avec des clients pauvres comme avec les riches...

. . . . . .

« Il s'agit de cette délicatesse de sentiments, point d'honneur de la probité, qui, craignant toujours de rester en deçà du devoir, va toujours au delà... En se chargeant d'une affaire, le notaire se donne tout entier à son client, tout entier jusqu'aux limites du juste et du vrai. En conséquence, l'étude la plus approfondie et le travail le plus constant sont pour lui, à partir de ce moment,.... une dette perpétuellement exigible... (p. 17).

« Au-dessus de toute jalousie, je me plaisais à me réjouir du succès des autres, parce qu'il y a toujours eu dans mon cœur un immense désir, un besoin incessant d'aimer. Mes sentiments étaient purs d'ostentation et de toute vanité, selon la sainte parole de Dieu: *Ego sum merces vestra, copiosa est in coelis.* Je puisais dans les bonnes œuvres cette quantité de satisfaction qui suffit à la conscience. Mais de toutes parts je voulais entendre les honnêtes gens dire du bien de moi.

« J'avais constamment cherché à être un véritable savant, un de ces hommes qui épousent la science pour elle-même, sans lui demander ni la gloire, ni la fortune, quand même j'aurais pu légitimement y prétendre. Sans fiel, sans envie, j'étais toujours prêt à rendre service Par dévouement volontaire, je m'étais fait le conseiller, le patron des classes ouvrières, mais jamais leur flatteur...

« Il me semblait que je n'avais plus d'autre affaire

Digitized by Google

au monde que de travailler, dans un cercle modeste, au bien-être, à l'amélioration de mes frères ; je me hâtais comme si je craignais que le temps me manquât. Je m'oubliais moi-même pour ne songer qu'aux autres... (p. 21).

« J'avais la faiblesse, il est vrai, de vouloir qu'on pût dire de moi : Il s'est rencontré sans doute dans le monde des jeunes hommes aussi modestes, aussi désintéressés qu'il l'était ; mais aucun ne fut ni plus modeste ni plus dévoué.

« J'avais été aussi amené par la lecture de livres excellents, mais trop abstraits, vers le culte de l'idéal, cette fatale religion humaine. Ma pensée habitait le monde fantastique que je meublais de perfections. »

« Je l'ai dit. J'étais véritablement heureux d'obliger, et la bienveillance, je puis l'écrire sans crainte d'être démenti par personne, allait chez moi jusqu'à la monomanie... » (p. 27).

En voilà assez pour donner un aperçu de l'idéal rêvé par Chabert ; agir avec les plus nobles sentiments, les intentions les plus droites, uniquement pour la science et pour le bien de ses semblables, en affichant en même temps le plus naïf et le plus ombrageux orgueil.

La bienveillance était poussée chez lui jusqu'à la monomanie, c'est lui-même qui le dit ; la monomanie est la folie. La délicatesse de l'honnêteté, qu'est-elle devenue dans les mauvais jours, lorsque, loin de consacrer son temps et ses soins à la Société qui lui a confié ses intérêts, il entreprend de lui créer une rivale ? et ces médailles, et cette bibliothèque de la Société d'Horticulture qu'on l'accuse d'avoir dilapidées ? — et ces emprunts de tous côtés qu'il sait pertinemment n'être pas en état

Digitized by Google

de rembourser? — et cette manie de faire des dons quand il n'a plus de fortune? — et cette autre, d'engager des frais d'impression quand il est hors d'état de les solder? — La délicatesse de l'honnêteté ne serait-elle une vertu que lorsqu'il n'y a pas de difficulté — donc pas de mérite — à la pratiquer?

Cultiver la science pour la science, la vertu pour la vertu, la bienfaisance sans espoir de rétribution, être vraiment modeste, n'est-ce pas contraire à ce désir d'entendre tous les honnêtes gens dire du bien de lui, et avouer qu'il n'y a pas eu plus modeste, plus dévoué, — et sans doute — plus savant que lui? Ignorait-il le proverbe: Qui trop embrasse, mal étreint? N'avait-il jamais lu ce vers de Boileau: «Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire?» Lui, qui se hâtait tant, n'avait-il pas lu cet autre passage: Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.....? Et, parce qu'il prend ses rêves pour l'idéal, a-t-il le droit de taxer l'idéal de « fatale religion humaine »?

A ne considérer que l'expression, les sentiments de Chabert lui font honneur: ils sont nobles, élevés; mais à considérer la vie de celui qui les exprime, les dernières années surtout montreraient plutôt la faillite de ces beaux exposés.

IV

Chabert n'a produit que dans le genre historique ou dans les annexes de l'histoire, sauf pourtant quelques incursions dans le domaine social et en horticulture. — Le premier souci de l'historien, nous l'avons vu, doit être de se documenter, puis

Digitized by Google

de peser la valeur de ses renseignements, et enfin, après étude consciencieuse, d'écrire d'après les sources. C'est bien l'intention, exprimée par Chabert, d'être un véritable savant, épousant la science pour elle-même. D'où vient donc que plusieurs œuvres de cet écrivain sont si peu sûres, si sujettes à caution ? C'est que leur rédaction est viciée à la base par le désir de louange et par cette hâte qui ne permet ni recherches prolongées, ni examen sérieux ; Chabert écrivait parfois *pour la galerie* ; cela explique cette réponse donnée à un ami lui faisant remarquer une erreur dans un de ses ouvrages : « Qu'est-ce que cela fait ? personne n'ira voir. »

Ses travaux étaient précieux, — ils ont coûté de nombreuses recherches, — bien qu'inexacts ou incomplets partiellement ; son imagination suppléait à ce qui lui manquait : cela lui joua quelques mauvais tours ; c'est ainsi, par exemple, qu'ignorant le lieu de naissance de Pilâtre de Rozier, le premier aéronaute, il le place résolument dans la rue qui porte son nom et indique même une maison. Or, Pilâtre est né rue de Paris, dans une maison aujourd'hui déterminée.

Un travail historique n'est utile que dans la mesure où il a été travaillé sérieusement et répond davantage à la réalité. C'est ce que la critique libre lui refusait dès 1852. Dans le « Lorrain peint par lui-même », Almanach pour 1853, par Jaclot de Saulny, — dont quelques pages ont été supprimées par la censure, comme étant trop libres, — on peut lire ce qui suit sur notre auteur : « Il se nomme Chabert, il est renommé dans tout le pays pour ses pensées. Il fait des livres, c'est bien aisé, —

Digitized by Google

FRANÇOIS-MICHEL CHABERT

Digitized by Google

Digitized by Google

il copie les autres, voilà tout le mal que cela lui donne. Mais c'est qu'il veut passer pour savant dans les rues et devant les gens... » Donc, de bonne heure, dès son entrée à l'Académie, on l'avait caricaturé en patois et... fort bien caractérisé. Ne l'a-t-il pas avoué? « Je voulais que la succession de mes écrits prouvât par elle-même qu'elle ne pouvait être que le fruit d'une vie sagement réglée et conduite, adonnée à une activité féconde... » Est-ce bien la science pour elle-même que l'on poursuit avec ces projets? — Mais peut-être était-il si particulièrement doué que ces travaux lui étaient faciles? Nous l'avons vu : parmi ses condisciples de classe il n'avait qu'un mérite très ordinaire ; c'est donc que chez lui la volonté était d'une qualité rare? Nous l'avons vu aussi : il savait à peine vouloir, il était un faible. Qu'est-ce qui le soutenait donc en tant de travaux de plume? La vanité, l'envie de paraître, d'occuper de sa personne.... C'est pourquoi ces œuvres si nombreuses, dont beaucoup sont mal digérées, ces rééditions d'ouvrages un peu anciens ou peu communs, — ces œuvres trop multiples pour être l'objet de soins réfléchis, — ces dons, cette recherche de titres de Sociétés étrangères imposant une correspondance, grevant la bourse et le temps d'un homme réduit à gagner sa vie. « Je n'ai jamais écrit ou agi qu'en vue du bien public », écrit-il, niant presque sa vanité. Mais veut-on d'autres preuves de cet orgueil naïf et inconscient, si largement étalé en même temps que nié?

« Je désire qu'on sache, par cette sorte de Journal de ma vie, où, parvenu à l'âge de raison, je désirais aller, ce que je voulais. » Dès la première ligne

Digitized by Google

des Confidences, il trahit ainsi son besoin d'occuper de sa personne ses contemporains.

Il est tombé dans la gêne : il écrit : « Il est grand de se faire petit et d'aimer saintement la vérité. » Sans doute ; mais qu'avait-il besoin, dans sa modestie, de relever ce point, qui du reste est faux : il ne s'est pas fait petit, c'est la fortune qui l'a fait tel.

Parlant de son grand-père maternel, il dit : « Son premier état avait été celui de fabricant de chandelles » ; mais aussitôt il ajoute : « qu'exerça le père de Benjamin Franklin ».

Lorsqu'il bâtit l'église de Queuleu, il fait savoir qu'elle est due à ses soins, à son amour pour le Seigneur et à son affection pour les habitants de la commune (inscription au-dessus des fonts baptismaux). Son nom se trouve sur la chaire à prêcher, rappelant qu'elle est un don en souvenir de son frère défunt. — Sous le maître-autel, est scellée une inscription disant que cette église « a été entièrement construite et décorée sous la direction de François-Michel Chabert et de l'avance de ses deniers. Il a agi en cette circonstance uniquement pour la plus grande gloire de Dieu, pour honorer le nom de son père défunt et sa vénérable mère, et par une affection constante pour les habitants de la commune de Plantières-Queuleu ». — Il y a mieux encore : il fit frapper, à l'occasion de la bénédiction de l'église, une médaille d'argent du module de 68 mm., portant : « Eglise de Plantières-Queuleu. Construite et décorée par F.-M. Chabert de Metz, 1861-1863. » (V. Jacob, *Catalogue des Monnaies municipales*, p. 41). Peut-on pousser plus loin l'esprit de vanité orgueilleuse, et où voit-on la mo-

Digitized by Google

destie en tout cela? — Non, certes, il ne s'est pas oublié.

Chabert se dit catholique pratiquant, il le répète et le soutient contre ses détracteurs. Cependant, si nous en croyons ses *Confidences*, il connaît bien peu l'Evangile, qu'il cite à sa façon quand il prétend donner un texte. Mais où donc cherche-t-il les principes de direction de sa vie? Il prend soin de nous le dire: à l'exemple du « bon Franklin », il se mit à faire chaque soir l'examen de sa journée. Mais, ...s'il est pratiquant, il dit sa prière du soir; l'examen de conscience en fait partie; qu'a-t-il besoin de l'exemple du bon Franklin? Plus tard, il étudiera Epictète et Cébès, Cicéron et Marc-Aurèle, Plutarque, d'autres encore. Qu'est-ce autre chose, cette affectation pour un catholique de recourir aux philosophes païens, que de la pose? — Plus tard, il déclare gravement qu'en fait de religion il est de ceux qui cherchent à « ouvrir au culte une voie nouvelle et plus large et, avec les seules lumières du bon sens et les seules ressources de l'observation personnelle », pressentent et préparent... la base des doctrines destinées à triompher ». Que voilà donc un singulier catholique; des lumières de la foi, il n'est plus question. — Ne nous attardons pas: en religion, comme en tout, Chabert était le jouet de connaissances incomplètes, superficielles et d'impressions souvent maladives.

Que devient le style, en tout cela? Le style, expression d'une pensée désordonnée, hâtive, impulsive, doit être l'image de cette pensée. Voyons dans les *Confidences*.

« Je me suis obstiné à chercher le bonheur, non pas *impermutable* et complet, comme dans

Digitized by Google

les rêves, mais à le chercher du moins dans les imparfaites et courtes images où Dieu a permis à l'homme de l'entrevoir.... » Un bonheur impermutable..., il veut dire sans doute immuable. [Rapprocher de ce passage celui où il avoue : « Ma pensée habitait le monde fantastique que je meublais de perfections. »]

« Cet événement (la mort de Mlle J.) eut une influence considérable sur mon existence à venir. Je m'égayai rarement depuis cette époque, et je *fuyai* le monde et ses plaisirs. » (p. 14).

« Il faut *qu'il* sache comprendre *que* c'est en apportant cette délicatesse dans l'exercice de sa profession, *que* les anciens l'ont entourée d'une auréole d'honneur *qui* lui attire ce respect *dont* il profite pour sa part et *dont* il devra à son tour faire profiter ceux *qui* viendront après lui. » (p. 20).

« A mesure que j'approchais du but, ma démarche devenait de plus en plus indécise. Mon front se couvrait de cette sueur froide que les martyrs ont senti perler à l'heure suprême de leur agonie, et l'on y eût remarqué une ride précoce dont le sillon s'était creusé dans l'espace de quelques minutes » (p. 34). O pauvre martyr ! O rhéteur !

« Analyser les déchirements de mon âme eût été chose impossible ; il n'y a pas de mots dans les langues humaines pour peindre la plus cruelle des tortures morales. Les deux mains sur mon cœur qui semblait devoir éclater, je murmurai d'une voix sans timbre : Je ne croyais pas qu'il fût possible de tant souffrir ? N'importe, je ne perdrai pas courage... Je répétai : Allons ! Courage ! Il le faut ! » (p. 35).

« Lorsque je *sentai* faiblir mon énergie ; déses-

Digitized by Google

péré, j'appelai à mon aide ce courage moral que Dieu donne à ceux qu'il charge d'une mission épineuse... » (p. 36).

« Les pleurs soulagent; quand *elles* ont suffisamment coulé, le courage revient à l'âme... » (p. 111).

« La vie enseigne à vivre, c'est-à-dire à avoir une existence saine, laborieuse, vertueuse, en s'attachant à vaincre ses passions et ses défauts naturels, à trouver une foi robuste en la Providence, à chérir le travail et l'économie, à se respecter soi-même, à aimer les hommes, à les aider, à défendre la liberté, à tirer le meilleur parti des facultés que Dieu a données à chacun et à les faire servir à son bien propre et au bien commun, à ne jamais chercher que le beau et utile en ce monde, à n'avoir d'autre juge de ses actions que la conscience et à redouter son témoignage, enfin à ne pas craindre la mort » (p. 106).

« Un homme plus grand que ses malheurs fait voir qu'il n'en était pas digne » (p. 79).

« Je parle comme je pense, car la franchise consiste à penser tout ce qu'on dit » (p. 72).

« J'ai ce sceau sacré qu'imprime au front qu'il frappe le feu de l'épreuve » (p. 115).

« Mais rêver le respect de tous les contrats, l'union de toutes les familles, le soulagement des misères, ne sont pas choses plus faciles ni plus probables que la paix et la justice remplaçant la force et l'effusion du sang. Je poursuivais néanmoins, sans me lasser, ces saintes choses, ces beaux rêves... » (p. 28).

Arrêtons-nous et passons à autre chose. Chabert était un malade, il le savait et il le consigne dans son apologie.

Digitized by Google

En décembre 1866, et à propos des événements de 1861-1862, il écrit : « La fièvre nerveuse dont j'étais atteint laissa des traces profondes de ses ravages ; parfois je tombais dans une sombre mélancolie... » (p. 31). — « ...la maladie presque mentale dont j'étais atteint m'accablait davantage... » (p. 43). — « Pour la première fois, depuis bientôt cinq années entières, la fièvre nerveuse, qui ne m'avait pas quitté pour ainsi dire, diminua grandement d'intensité. Quel bien-être j'éprouvai ? Je pourrai donc être ferme enfin, m'écriai-je » (p. 45). — « J'ai eu cette persistance âpre que seuls les hommes de foi, les passionnés d'une illusion portent dans leur cerveau fiévreux. Ridiculisé, traité de fou quelquefois, las d'affronts essuyés, las de cette lutte poignante et vaine, je voulais me redresser à la fin... » (p. 47). — « De toutes mes tribulations, encore bien que j'ai failli y perdre la raison, j'ai du moins gagné quelque chose. Car, au milieu de toutes mes peines, que mon imagination a augmentées encore, j'ai rencontré quelques cœurs sincères... » (p. 48).

En décembre 1867 : « Allons, définitivement j'aurai le courage jusqu'au bout, malgré la maladie mentale et nerveuse qui m'enserre comme dans un étau de fer brûlant... » (p. 48).

Dans le « Mémoire sur l'église de Plantières-Queuleu », cet aveu, concernant 1864 : « Dès lors, la maladie quasi cérébrale dont j'avais ressenti depuis longtemps déjà les premières atteintes, fit un progrès rapide. Mon excessive sensibilité me mina fortement... »

Digitized by Google

CONCLUSIONS.

Puisqu'il s'est posé devant nous et a voulu nous renseigner sur sa personne, c'est donc que Chabert voulait être étudié non seulement dans ses écrits, comme tous les écrivains, mais dans son esprit, dans ses intentions, dans toute sa conduite. Il va de soi que nous ne pouvons accorder à ses dires une confiance aveugle : il faut éprouver ses prétentions, d'autant plus que dès les premières lignes de ses *Confidences*, on est frappé de la contradiction entre certaines affirmations et des aveux, parfois dans la même page.

Nous avons vu, d'une part, son activité au service d'œuvres sociales et religieuses très nombreuses, d'entreprises considérables ; d'autre part, une activité intellectuelle au service de plusieurs Sociétés savantes, sans compter les titres honorifiques, — activité qui a produit plus de 90 œuvres imprimées et nombre de manuscrits restés inédits. Malheureusement, nous ne pouvons pas ne pas constater en même temps les imperfections, la faiblesse de certaines œuvres ; et, recherchant les causes de ce fait, nous les trouvons indiquées ou avouées par Chabert lui-même. La succession de ses écrits prouve par elle-même qu'elle ne pouvait être que le fruit d'une vie active, mais superficielle, — et non pas sagement réglée et conduite, comme il prétend ; le trop grand nombre d'écrits l'a empêché de consacrer à chacun d'eux le temps requis pour le bien faire. Peut-il en être autrement? Il était doué de facultés médiocres, dominées par son imagination. Le génie, chez lui, ne pouvait suppléer au travail ; du reste,

Digitized by Google

le génie, a-t-on dit, n'est qu'une longue patience. Qu'y a-t-il de plus opposé que la façon d'agir de Chabert? « Je me hâtais, dit-il lui-même de son activité, comme si je craignais que le temps me manquât. » C'est pourquoi son œuvre n'est qu'une œuvre de mauvaise compilation et d'insincérité parfois (l'imagination suppléant au document qui manque).

Les travaux de compilation ont leur mérite; tout ce qui est du domaine des faits, conséquemment de l'histoire, et a besoin de témoignages et de preuves, est du ressort de ce genre de travaux; les œuvres d'imagination échappent seules à cette classification; et encore, pour combien d'auteurs les réminiscences ne sont-elles pas la plus grande partie de leur œuvre! — Donc Chabert se hâtait; est-ce que cette impatience procède du devoir accompli sans un but de vanité personnelle? « J'avais, dit-il, placé mon bonheur dans le devoir, dans le dévouement et dans le sacrifice... » Il est donc heureux, puisqu'il a accompli ce qu'il a cru être son devoir, qu'il s'est dévoué, qu'il a sacrifié son temps, ses peines et sa fortune? Non pas: « De toutes parts, — retenons cet aveu, — je voulais entendre les honnêtes gens dire du bien de moi. » Il voulait la louange. Cela suffisait-il? Pas encore; il voulait qu'on pût dire de lui: « Il s'est rencontré sans doute des jeunes hommes aussi modestes, aussi désintéressés; mais aucun ne fut ni plus modeste, ni plus dévoué. » Dans la vertu, il ne voulait pas de supérieurs, tout au plus des égaux. Or, rechercher la gloire dans l'affectation de l'humilité, de la modestie, de la vertu, c'est un orgueil plus subtil peut-être, mais certainement

Digitized by Google

plus intolérable que celui qui s'affiche ouvertement; c'est une hypocrisie dont il a été lui-même la dupe, peut-être la seule dupe. Que vaut alors l'affirmation si souvent répétée : je suis modeste, je suis humble, je cultive la science pour elle-même sans en attendre gloire ni fortune, je veux être utile sans autre récompense que le témoignage de ma conscience? Et toutes les pages sont un long démenti à ces affirmations; du début à la fin, c'est une plainte amère contre ceux qui manquent de reconnaissance et méconnaissent tant ses intentions que ses œuvres. — Il avoue toutefois que sa bonté allait jusqu'à la monomanie, était une révoltante faiblesse. Dès lors, pourquoi ces récriminations contre ses ennemis, ces envieux, ces méchants, ces Basiles, ces calomniateurs, ces intolérants, — car il emploie toutes ces expressions et bien d'autres, qui indiquent une âme vindicative et assez commune.

Et cet homme n'a pas songé que si on le condamnait sur certains points, ce n'était pas pour le bien qu'il voulait accomplir et accomplissait effectivement, mais pour la façon dont il voulait le faire, ou mieux l'imposer; on voyait, et l'on blâmait en lui, — ses confrères de la Société d'Archéologie, ceux de l'Académie, comme les autorités religieuses et civiles, l'envie de paraître, de s'imposer, de faire parler de lui...

Mais tous ces défauts, toutes ces fautes ont des causes; pouvons-nous les démêler? Oui, du moins en partie.

Il faut, à l'enfant, la double éducation donnée par son père et par sa mère; à l'orphelin il manque ordinairement quelque chose. Celui qui n'a pas

Digitized by Google

subi l'influence paternelle n'a pas ordinairement la décision, la fermeté du caractère, le sens positif et réaliste de la vie ; — l'influence maternelle développe plus de réserve et de sensibilité, quelque chose de plus gracieux, mais de timide et d'indécis. L'influence du père, seule, aboutit peut-être à trop de positivisme, à de la sécheresse : une mère, qui est l'unique soutien de son enfant, lui-même la seule affection de cette mère, fait trop grande la part du cœur au détriment de la raison, prépare mal pour les luttes futures et cause ainsi, avec les meilleures intentions, le malheur de son enfant.

N'y a-t-il pas là une indication suffisant à expliquer bien des particularités biographiques, bien des traits du caractère ?

Timide en somme, faible, indécis, tel nous avons vu Chabert ; et sa mère avait encore faussé son éducation, la sensibilité en particulier, par suite de la grave maladie de ses enfants ; de quelles gâteries une mère n'est-elle pas capable envers celui qu'elle craint de perdre ? Et pour donner ensuite le goût du travail, — du travail et du succès, orgueil des mamans, — quelles flatteries, quelles caresses, quand l'enfant revient au foyer avec la moindre couronne ! L'imagination enfantine s'exalte, se remplit de rêves, et plus tard la raison, l'expérience même seront impuissantes à combattre ces chimères ; cette tendance de l'esprit deviendra d'autant plus dangereuse et accentuée que des succès faciles de début l'auront fortifiée. C'est ce qui eut lieu pour Chabert : son affection presque exclusive pour sa mère, ses études, sa fortune, son goût du travail dans le domaine historique, tout devait concourir à le pousser dans cette voie fatale de la

Digitized by Google

vanité et de la suffisance ; et quand les contradictions se produisirent, quand les chocs de la vie se firent plus rudes, ils amenèrent une irritation qui se traduisit par la plume et ne fit que le confirmer dans ses pernicieuses dispositions. Comme contre-coup, il redevint malade ; maladie nerveuse et presque mentale, dit-il lui-même. Néanmoins, chez lui la volonté a des éclairs, ainsi que la raison ; alors il veut réagir ; mais l'habitude est là, cette seconde nature devenue impérieuse : « Chassez le naturel, il revient au galop. »

Et voilà tout Chabert, avec ses qualités, avec ses défauts : son affabilité, sa gaieté, son insouciance, son application au travail, mais à un travail trop morcelé, qui le fait se disperser ; son penchant à la bienfaisance, sa bonté qui est faiblesse en partie, sa production forte en quantité, mais de si faible qualité : son affectation d'indépendance même en religion ; finalement, l'insouciance au sujet de sa fortune personnelle, puis du bien des autres ; la nécessité, qui passe loi, lui fait oublier jusqu'aux sentiments patriotiques et ce qu'il doit à sa ville natale ; et après une vie guidée par une imagination maladive plus souvent que par la raison, il finit logiquement dans la misère, abandonné de presque tous. Et le *Lorrain*, consacrant quelques lignes à sa mort, donne la note exacte en écrivant :

« M. Chabert a été un archéologue d'un certain mérite ; il avait la plume facile et il a publié d'intéressantes pages sur les rues et les monuments de notre ville. Rêveur et utopiste, il a été la victime de son imagination, de ses illusions. Il aurait pu être une personnalité ; mais il n'a marqué dans notre société qu'assez de temps pour se faire

Digitized by Google

plaindre plus qu'admirer. » Tout cela, aurait-on pu ajouter, parce qu'il était un malade.

La plus grande faute de sa vie d'auteur a été d'écrire ses *Confidences ;* mais son excessive impressionnabilité, sa maladie, en atténuent la portée. — Il est curieux d'observer, entre Chabert et un autre grand écrivain, malade lui aussi, certains traits de ressemblance: Jean-Jacques Rousseau et Chabert s'expriment parfois dans les mêmes termes. Voici, à titre de curiosité, quelques passages tirés des écrits de Rousseau (*Confessions*, et *Rousseau, juge de Jean-Jacques*), que l'on pourra comparer aux extraits de Chabert cités dans ce travail.

« Moi qui me suis cru toujours et qui me crois encore, à tout prendre, le meilleur des hommes. »

« Moi qui me sens meilleur et plus juste qu'aucun homme qui me soit connu. »

« Qu'un seul dise, s'il l'ose: Je suis meilleur que celui-là. »

« C'est quelque chose de donner aux hommes l'exemple de la vie qu'ils devraient tous mener. »

« Inspiré du seul amour du bien public, fort de son innocence, il est venu dire la vérité aux hommes... »

« Il ne parle de ses rivaux de gloire qu'avec des éloges mérités sous lesquels aucun venin ne se cache ; ce qu'on ne dira sûrement pas de ceux qu'ils font quelquefois de lui. »

« Je ne veux point d'autre médaille que celle qui restera dans les cœurs des honnêtes gens qui me survivront. »

« ... Etre aimé de tout ce qui m'approchait était le plus vif de mes désirs. »

Digitized by Google

« Ma situation est unique... »

« Pour parler de ma destinée, il faudrait un vocabulaire tout nouveau qui n'eût été composé que pour moi. »

« Le plus grand supplice d'une âme fière et brûlante d'amour pour la gloire est le mépris et l'opprobre. »

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MESSINS SOUS LES ARMES

LA MILICE BOURGEOISE

PAR

M. le Commandant KLIPFFEL

Membre titulaire.

AVANT-PROPOS

Metz, cité indépendante entourée d'ennemis puissants, eut constamment à défendre contre leurs convoitises, non seulement ses biens, mais aussi ses franchises. Ayant à faire le plus souvent à des voisins recherchant uniquement les profits matériels, Metz s'efforçait, avant d'en appeler aux armes, de traiter avec eux, n'hésitant pas à financer pour les éloigner ; si ce moyen ne réussissait pas, bourgeois et manants entamaient la lutte, combattant bravement pour sauver leurs libertés.

Le 29 novembre 1789, le Procureur-syndic de la ville, Perrin, au moment où les gardes nationaux messins allaient, pour la première fois, prêter serment, leur rappelait ainsi ce qu'avaient été leurs pères : « Si la République de Metz fut longtemps heureuse, si elle jouit d'une grande considération, elle dut ces avantages à leur active et constante industrie, à ce vif amour de la liberté qui les tint continuellement armés pour la défense de leurs foyers et la gloire de leur patrie.

Digitized by Google

Au premier signal, l'artisan abandonnait son atelier, le magistrat descendait de son tribunal ; tous égaux lorsqu'il s'agissait des intérêts publics, ils couraient avec le même zèle vers ces tours dont les restes existent encore sur nos remparts et s'armaient d'un commun accord pour le salut commun » (1).

L'organisation militaire de la cité subsista même après sa réunion à la France, et si, dès lors, la milice bourgeoise ne fut plus qu'une force destinée à suppléer une garnison royale trop peu nombreuse ou absente, elle n'en était pas moins une force permanente et c'était pour le bourgeois de la ville, comme pour le paysan des campagnes, une lourde charge.

La garde nationale de 1789 fut l'héritière directe de la milice bourgeoise (2) et vécut jusqu'en 1870. A chaque approche de l'ennemi, les Messins prirent les armes pour défendre leurs murs, et la garde nationale de 1792, de 1814, de 1815 et de 1870 sut se souvenir de ses ancêtres, miliciens de la guerre de Trente Ans et de Metz, république indépendante.

C'est cette milice que nous nous proposons de faire revivre en quelques pages ; nous laisserons de côté les arbalétriers et les canonniers dont l'histoire a déjà été écrite (3), mais nous rappellerons brièvement l'existence des mercenaires jadis au service de Metz : les soldoyeurs.

(1) Metz. Délibération du Conseil municipal du 29 novembre 1789.

(2) Qu'il ne faut pas confondre avec la milice provinciale.

(3) Lorédan Larchey. *Les maîtres bombardiers, canonniers et couleuvriniers de la cité de Metz.*

Digitized by Google

LES SOLDOYEURS

Tantôt la cité engageait les soldoyeurs individuellement, tantôt elle traitait avec quelque seigneur ou chef de bande; dans ce dernier cas, celui-ci devait, moyennant un prix convenu, recruter et entretenir un nombre variable de cavaliers ou fantassins, pour un temps fixé.

Ainsi en 1371 (1), Yvain de Galles doit fournir 140 glaives et 80 archers; Jean Rallevat et Beauduint: 300 glaives et 100 archers.

Le 3 avril 1397 (2), Gérard, seigneur de Boulay, s'engage à être, sa vie durant, à la disposition de la ville avec 60 compagnons; en échange de quoi le droit de bourgeoisie lui est accordé avec une pension annuelle de 100 livres messines; dès 1404, d'ailleurs, il renonce à cette pension.

Le 31 août 1426 (3), Wenchelin, seigneur de la Tour et Conflans, pour une somme fixe de 100 livres, promet de fournir, pendant un an environ, 100 à 120 hommes d'armes et 80 à 100 hommes de trait.

Le 6 août 1428 (4), Guillaume, seigneur de Châteauvillain, s'engage pour trois ans avec 1200 hommes, à raison de 3 chevaux par lance et 3 hommes de trait pour deux lances, moyennant 20 livres par mois et par lance.

Le 16 novembre 1482 (5), la ville prend à gages le vicomte de Virnembourg pour 3 ans; il devait

(1) Bénédictins, Huguenin.
(2) Bénédictins.
(3) Bénédictins.
(4) Bénédictins.
(5) Bénédictins, Aubrion.

Digitized by Google

recevoir 300 florins d'or du Rhin une fois payés, plus 100 florins par an et fournir « 50 bons combattants ou dessoubz, bien montez et armez passaubles à monstre par les sept de la guerre.... entre lesquelz cinquante combatans ne doit il avoir que huictz paiges ».

En 1489 (1), Jean de Vy, capitaine bourguignon, vient en aide à la cité avec 400 chevaux, à raison de 6 livres par mois et par homme.

En 1496 (2), Robert de la Marck s'engage pour vingt ans avec 300 chevaux, moyennant 600 livres de pension annuelle, plus 6 livres par mois et par homme.

Nos chroniques nous apprennent l'origine de ces mercenaires.

En 1407 (3), 500 lances sont composées de Liégeois et Souabes.

En 1350 et 1489, la ville envoie des émissaires faire des levées en Allemagne, Bourgogne, Flandre, Picardie, Hainaut, Brabant, etc.

En 1490 (4), 1500 cavaliers et 800 piétons venaient de Bourgogne, France, Lombardie, Espagne, Biscaye, Gascogne, Hainaut, Picardie, Allemagne, Esclavonie et Albanie.

Quels étaient les gages d'un soldoyeur?

D'après le compte du changeur de 1446 (5), un soldoyeur servant avec 3 chevaux recevait 11 livres par mois, avec 2 chevaux 6 livres, avec un cheval 4 livres.

(1) Huguenin.
(2) Aubrion.
(3) Huguenin.
(4) Aubrion.
(5) Bénédictins.

Digitized by Google

En 1490, les besoins de la ville étant grands, on dut élever la solde mensuelle, qui était antérieurement de 4 l. par cheval et 40 s. par piéton, et la porter respectivement à 6 l. et 60 s. ; à cette époque, Metz avait à son service 1500 chevaux et 7000 piétons et attendait encore 700 chevaux et 1500 piétons (1).

En cas de service à plus de dix lieues de la ville (2), le soldoyeur recevait une indemnité journalière de 3 s. s'il avait 3 chevaux et 18 d. s'il n'en avait qu'un.

12 d. par mois étaient retenus sur la solde au profit du changeur et du clerc des sept de la guerre chargés de la comptabilité.

Si le soldoyeur était fait prisonnier, la ville le rachetait et l'indemnisait de ses pertes ; par contre, les prisonniers faits par lui appartenaient à la cité, il bénéficiait seulement de leurs dépouilles sur lesquelles une part était prélevée au bénéfice des églises et du clerc des sept désigné pour faire ce partage. En 1489 (3), exceptionnellement nous voyons dans le traité passé avec Jean de Vy, que celui-ci conservait les prisonniers faits, mais par contre, il combattait à ses risques et périls.

En échange de ses avantages (4), les devoirs du soldoyeur étaient soigneusement fixés. Il prêtait serment de fidélité entre les mains des sept de la guerre, devait obéissance aux magistrats et à ses officiers.

En cas d'alerte, il devait promptement se rendre

(1) Aubrion.
(2) Bénédictins.
(3) Huguenin.
(4) Bénédictins.

Digitized by Google

au Champ à Saille et y attendre les ordres ; tous les jours, à l'heure où les magistrats allaient au Palais, le soldoyeur était tenu de se trouver en armes devant la grande église ; il avait l'obligation de porter constamment sa hallebarde sous peine de perdre ses gages de la journée.

Interdiction lui était faite de se mêler des affaires de la cité et de prendre parti pour l'un ou l'autre. En cas de différend entre soldoyeurs, l'affaire devait être portée devant les sept de la guerre et leur décision acceptée.

Le soldoyeur devait payer exactement ses dettes.

Les chevaux étaient acceptés par les sept de la guerre et estimés par eux ; cette estimation servait de base à l'indemnité due en cas de perte ; le cheval accepté ne pouvait être ni vendu, ni échangé sans permission ; le soldoyeur devait avoir un nombre de pages suffisant pour entretenir ses montures en bon état.

Comme on le voit, la discipline exigée des soldoyeurs était très stricte et les magistrats n'hésitaient pas à sévir le cas échéant.

En 1498 (1), un soldoyeur ayant commis un assassinat n'obtint grâce de la vie que parce qu'il avait servi fidèlement la cité pendant vingt-quatre ans.

En 1490 (2), en raison du grand nombre de soldoyeurs aux gages, on dut employer des moyens extraordinaires pour maintenir la discipline parmi eux : un prévôt spécial fut créé et avait pour insigne de sa fonction une grande verge rouge ; il eut des pouvoirs exceptionnels, mais les magistrats

(1) Huguenin.
(2) Aubrion.

Digitized by Google

n'abandonnant jamais leurs prérogatives, ne pouvait opérer qu'avec un treize. Aubrion nous rapporte qu'un soldoyeur ayant voulu battre son hôte, fut condamné à saillir en la Xippe ; sur la demande de son capitaine, on lui fit grâce, mais il dut baiser le bassin où les patients étaient placés pour cette opération ; cette condamnation, nous dit le chroniqueur, impressionna vivement les camarades du coupable.

Lorsque la cité n'avait plus besoin des soldoyeurs (1), elle en licenciait la majeure partie ; l'opération n'était pas toujours facile, mais Metz était riche et payait largement ; en 1490, dit Aubrion, « on olt grant peine d'en yssir et grant coustanges, toutefois, on fit tant qu'ilz furent contens ».

LA MILICE DE LA RÉPUBLIQUE MESSINE

Jamais, dans nos annales, il n'est fait mention d'un chef purement militaire ayant la direction des choses de la guerre : l'autorité en cette matière appartenait aux magistrats de la cité.

En 1323 (2), apparaissent pour la première fois les sept de la guerre, auxquels les magistrats déléguaient une partie de leurs pouvoirs. Ces sept avaient à leurs ordres un personnel subalterne de clercs et de commis : 4 commis pour assembler les bonnes gens des villages (un pour le Val, un pour le Haut-Chemin, un pour le Saulnois, un pour le Pays entre deux Eaux) ; à l'intérieur de la ville, ce service incombait aux bannerots des paroisses ; les commis gardes-bannières (un au Champ à Saille, un en Chambre).

(1) Huguenin 1326 — Aubrion 1490.
(2) Klipffel, *Paraiges messins*.

Digitized by Google

Tout bourgeois de la ville ou manant du pays messin avait l'obligation de servir en personne, les gens d'église eux-mêmes n'en étaient pas exempts (1). Les veuves devaient contribuer à la défense de la cité en fournissant des chevaux qui servaient à monter des valets d'hôtel ; des commis étaient spécialement chargés du recensement de ces chevaux ; ceux-ci, d'après un rôle de 1404, étaient au nombre de 580, un autre rôle de 1430 indique le nombre de 582.

En 1449, les valets étaient fournis par 145 personnes (2).

Les membres de certaines corporations, maçons, charpentiers, étaient cependant partiellement exemptés du service des combattants, en raison des services spéciaux rendus par eux en cas de siège : c'étaient les troupes techniques de la ville (3).

Le seigneur combattait à cheval, le simple artisan ou le laboureur à pied ; chacun d'eux devait se pourvoir, à ses frais, des armes nécessaires ; exceptionnellement, lorsque tous n'étaient pas appelés sous les armes, les partants devaient être munis d'armes par les soins des paroisses (4) ; ou bien la ville les leur prêtait et note en était prise par les commis (5).

Nul ne pouvait mettre ses armes en gage et il n'était pas permis de les saisir et de les vendre en cas de dettes.

(1) Huguenin 1444-1445.
(2) Bénédictins 1404-1449-15 juillet 1450.
(3) Bénédictins. Atour de 1404.
(4) Ph. de Vigneulles, 1516-1517. — F. des Robert, le grand atour de Metz 1404.
(5) Aubrion 1497. — Huguenin 1540.

Digitized by Google

A défaut d'uniforme pour permettre aux Messins de se reconnaître, on leur délivrait une bande d'étoffe ou une cocarde noire et blanche, couleurs de la ville (1). En cas de levée partielle, on dote cependant les partants d'une robe de livrée, noire et blanche, aux frais des paroisses (2).

La paroisse était la base de l'organisation militaire. Chacune d'elles avait sa bannière et marchait sous les ordres de chefs désignés à l'avance (3).

Lorsque les circonstances le permettaient, une partie seulement des miliciens était mise sur pied; on désignait alors dans chaque paroisse le nombre d'hommes nécessaires. Par exemple, à l'occasion du siège de Richemont en 1483, on choisit: « les mieulx pretz et disposez à porteir armes.... et pour leur journée averaient, pour chescun jour, vingt deniers », deniers payés par les paroisses (4).

Lorsque les magistrats voulaient connaître exactement les effectifs dont ils pouvaient disposer, ils convoquaient les paroissiens pour une « montre ». Ainsi, en 1438, on réunit 3300 hommes et, en 1473, 4000 dont 2000 couleuvriniers et arbalétriers (5); en 1497: 3000 hommes de la ville et 1000 des villages (6); en 1518, on compte « vingt deux cents (4000) ou plus, tous gentilz compaignons et fricques gallans (7) ».

En 1522 (8), les Messins sont successivement

(1) Bénédictins, comptes 1483. — Huguenin 1473. — Aubrion 1489.
(2) Praillon 1483. — Aubrion 1493.
(3) Huguenin 1327. — Aubrion 1497.
(4) Ph. de Vigneulle 1516-1517. — Aubrion 1465, 1483, 1493.
(5) Huguenin 1438, 1473.
(6) Aubrion 1497.
(7) Ph. de Vigneulle 1517-1518.
(8) Ph. de Vigneulle 1522.

Digitized by Google

rassemblés, selon leurs paroisses, aux bailles du Pont des Morts, de la Porte Serpenoise et de la Porte des Allemands ; les magistrats profitent de cette circonstance pour leur faire prêter serment, car on craignait qu'il n'y eût quelques traîtres dans la ville : « Vous tous, qui estes icy assemblés, jurez et promettez d'estre bons et loyaulx à vos seigneurs ; et que s'il venoit quelque effroy, de nuyt ou de jour, de deffendre vos corps et vos biens, et de vivre et de mourir, comme il a esté dit dessus ». On prit ensuite note par écrit du nom de chacun.

On profite également de ces réunions pour faire manœuvrer les miliciens (1) : « Et furent conduicts et menés parmi le baille du Pont Thieffroy et puis passaient oultre le pont et s'en allairent en belle ordonnance, sept et sept, par le poncel de Waippey (Woippy) et de là tout parmi l'Isle du Pont des Morts. Puis ont retourné en arrière dedans Mets et vinrent à passeir, en telle ordonnance, tant par devant la grant église, droit à l'avallée de Fournerue et de là parmi Chainge jusques au Champaisaille, auquel lieu furent faictes plusieurs monstres, revoultes et faicts de guerre, tant pour assaillir comme pour se deffendre. Et fut ce fait pour apprendre et enseigner les compaignons ; et pour leur monstrer comment, en extrémités et en necessitez, ils se debvoient deffendre et assaillir.

Et n'y avait alors en cette compaignie nulz estraingiers que touttes gens de Mets et du pays subgect, desquelz y en avoit plus de quinze cents et bien armés et en point. »

(1) Ph. de Vigneulle 1518.

Digitized by Google

En temps ordinaire, le service demandé aux habitants se réduisait à la garde des portes et à quelques rondes sur les murs pendant la nuit.

Outre le châtelain et les deux portiers, fonctionnaires permanents chargés de la surveillance de chacune des portes, quatre hommes étaient destinés à les aider, leur service durait une semaine (1).

Si le service était peu pénible, il n'en était pas moins strict ; en 1438, un des gardiens ayant, par négligence, laissé le guichet de la porte Serpenoise ouvert pendant la nuit, fut condamné à être noyé (2).

En cas de guerre, ou seulement quand quelqu'ennemi rôdait dans les environs, les mesures de précaution étaient renforcées.

Nous laisserons de côté ce qui est relatif à l'armement et aux moyens matériels de défense de la place, nous en tenant uniquement au service demandé aux bourgeois et manants du Pays messin, car, en cas de besoin, on faisait appel à ces derniers ; ainsi en 1488, par exemple, on convoque 3000 hommes du Pays « tres bien embastonnés de collevrines, d'arbolestres, de picques, d'arcques et d'autres bastons » (3).

Nous exposerons ci-après, d'après l'ordre chronologique, les mesures prises à différentes époques.

En 1444 (4), la garde des portes est renforcée et à chacune d'elles on met « ung chief et capi-

(1) Huguenin 1444, 1461, 1465, 1481. — Ph. de Vigneulle, 1502-1517.

(2) Huguenin 1438.

(3) Huguenin 1475-1488.

(4) Ph. de Vigneulle.

Digitized by Google

taine de la Seigneurie » ; sur les tours des métiers, un bombardier veille avec les hommes de la corporation ; des rondes circulent sur les murs ; un guet placé sur le clocher de Saint-Vincent se tient prêt à sonner l'alarme ; des postes veillent aux carrefours de la cité ; au total, plus de 1520 hommes veillent chaque nuit dans la ville.

En 1490 (1), en plus du guet habituel, les arbalétriers de la ville, aidés de bourgeois (deux avant minuit, deux après), font des rondes sur les murs allant d'une porte à l'autre ; les tours sont garnies de défenseurs ; un sergent des treize et deux bourgeois vont d'une porte à l'autre pour s'assurer de la diligence des gardes ; de jour, deux bourgeois et dix hommes du commun surveillent, à chaque porte, les entrants et sortants ; des guetteurs sont sur la tour de Mutte, sur Saint-Clément, sur Saint-Vincent, à la Porte Serpenoise pour donner l'alarme, le cas échéant.

En 1500 (2), on faisait le guet à cheval et à pied autour des murs ; pendant la nuit, les treize et leurs sergents faisaient les rondes sur les murs ; le guet stationnant au Champ à Saille était surveillé par les seigneurs de la cité ; de jour, trois gardiens étaient à chaque porte.

Le service des treize et des sergents étant devenu trop pénible, huit bourgeois sont désignés pour les suppléer et se partageaient le service et en se relevant par moitié à minuit.

En 1518 (3), quatre hommes des métiers couchent dans leur tour avec un canonnier et « gens

(1) Aubrion.
(2) Aubrion.
(3) Ph. de Vigneulle.

Digitized by Google

propres à tirer batons » ; de nuit, dix à douze hommes se tenaient à chaque carrefour de la ville sous les ordres de l'un d'eux désigné comme capitaine, un mot d'ordre était donné chaque jour. Ph. de Vigneulle nous dit : « en nostre quairefort, je y fus cette première nuit ordonné capitaine et estoit notre cri : Vive Mets et Sainte Croix ».

Les seigneurs à cheval allaient d'un carrefour à l'autre « affin de veoir que chascun feist son debveoir », d'autres faisaient des rondes sur la muraille. « Et ainsy faisait chescun petit et grant, tout son possible de bien gairder. »

En 1520 (1), on fixe les emplacements où les habitants, en armes, doivent se rassembler en cas d'alerte : au Champ à Saille et en Chambre ; là, deux seigneurs désignés à l'avance devaient donner les ordres nécessaires.

Un règlement du 10 décembre 1516 (2) fixait les devoirs du guet chargé de la police nocturne de la ville. Il se composait de 16 hommes et 2 sergents et se rassemblait à la sonnerie de la Mutte ; après avoir fait l'appel, un sergent et 8 hommes parcouraient la ville, s'arrêtant aux carrefours ; les gens circulant sans lumière ou armés de bâtons étaient arrêtés ; s'ils étaient connus du sergent, on les laissait libres après avoir promis de payer l'amende ; dans le cas contraire, ils étaient gardés à l'hôtel de ville ; l'identité des gens trouvés près des portes était vérifiée ; en cas d'incendie ou de tapage, le guet prévenait les magistrats et les gardes des portes. A minuit, la seconde moitié du guet faisait à son tour la patrouille et

(1) Ph. de Vigneulle.
(2) Bénédictins.

Digitized by Google

ne cessait son service qu'après l'ouverture des portes. Chaque matin, les sergents rendaient compte aux treize des événements de la nuit.

La milice messine prenait aussi les armes en cas de troubles intérieurs.

En 1473 (1), elle se rassemble spontanément au Palais pour rétablir l'ordre menacé par une sédition des bouchers.

En 1497 (2), un incendie éclate au Wad Billy, la population croit à une trahison, « mais il n'y eult aultre dommaige, sinon que tout le peuple fut rellevé doubtant de trahison, et se mist le peuple en bonne ordre, telle que on n'avait veu dés longtemps la pareille en la cité ne si brief au Champaissaille, en Chambre, aux portes, sur les murailles et à Porsaillis ». Le lendemain, nouvelle alerte, chacun court à son poste, « il fust dist par les anciens et par les estraingiers que jamais n'avaient veu ung peuple si bien et si brief assemblé ne si bien ordonné en peu d'heures, sans commandement, contraincte ny ordonnance de justice. Aussy furent les portes et tours subitement fournies de ceulx qui debvoient estre chescun en la sienne, comme faire se debvoit pour les deffendre ; qui estoit et fut une chose bien à priseir et louer ».

Lorsque de grands personnages, comme l'Empereur ou l'Evêque, venaient visiter la ville, ils étaient reçus magnifiquement, mais la cité semblait être alors une place en état de guerre, car les riches bourgeois de Metz se méfiaient de si puissants

(1) Huguenin.
(2) Ph. de Vigneulle.

Digitized by Google

amis chez qui, à l'occasion d'une échauffourée, aurait pu naître l'envie de ne plus s'en aller; les précautions les plus minutieuses étaient donc prises pour éviter pareil accident (1).

Toute la milice est mise sur pied, une partie des portes est fermée, à toutes les gardes sont renforcées et visitées, d'heure en heure par les treize; les chaînes des rues sont tendues pour canaliser le cortège, les murs et tours ont leurs défenseurs, des réserves soigneusement dissimulées dans des granges ou pressoirs se tiennent prêtes à intervenir, les carrefours sont occupés, les rues éclairées, le guet à cheval circule constamment, les guetteurs placés sur les clochers se tiennent prêts à signaler les incendies à l'aide d'une bannière rouge et l'émeute à l'aide d'une blanche.

On comprend quel devait être le plaisir des Messins quand de pareils visiteurs étaient partis.

Si les Messins devaient énergiquement défendre leurs murs, ils savaient aussi en sortir pour poursuivre leurs ennemis et au besoin l'assiéger dans leurs forteresses.

Ainsi, en 1429 (2), 350 cavaliers et 2000 piétons vont brûler Moyeuvre.

En 1478 (3), 300 chevaux et 1000 piétons donnent la chasse à Gratian de Guerre et à ses alliés; l'année suivante, 260 cavaliers et 2000 fantassins, tant de la cité que du Pays messin, marchent encore contre lui.

(1) Huguenin 1461, 1473, 1489. — Aubrion 1492, 1498. — Ph. de Vigneulle 1540.

(2) Huguenin.

(3) Aubrion.

Digitized by Google

En 1489 (1), Metz, en guerre avec le comte de Salm, envoya 120 chevaux et 3000 gens de pied l'assiéger dans Sécourt.

Pour s'emparer de Richemont (2), une véritable armée est organisée, en 1483, avec des hommes levés dans les paroisses et auxquels on donne une solde journalière de 20 d. ; les maréchaux, maçons, charpentiers et voituriers fournissent un contingent de spécialistes. « Le vingt huitiesme jour de may, qui fut le jour du Saint Sacrement, les devant dits seigneurs comis (3), avec leur armée bien ordonnée et équipée, se partirent de Mets pour alleir audit siège devant Rechiefmont ou Ornelle, en belle et bonne ordonnance, bien accompaigniés de gens de chevaulx, qui estoient au nombre de cent cinquante avec trois mille piétons. Et emmenont l'une des grosses bombardes qui estoient lors au pallais, la moyenne nommée la Redoubtée et une plus petite qui est nommée Commercy ; le neuf courtaul, quatre grosses serpentines et le mortier et plusieurs aultres belles et bonnes artilleries. »

Un service de ravitaillement fut organisé pour rassembler les vivres à Metz, les transporter et les distribuer au camp. Périodiquement, le maître échevin allait porter aux assiégeants les encouragements de leurs concitoyens : « et chescune sepmaine, deux ou trois fois, seigneur Nicolle Dex, maistre eschevin audit Mets, allait audit siège, dedans une neif garnie de gens de guerre, trompettes et clairons : et sur le mast et fust de la

(1) Aubrion.

(2) Aubrion.

(3) Andreu de Rineck pour la cavalerie, Michel de Gournais pour l'artillerie et Coinraird de Serrières pour l'infanterie.

Digitized by Google

neif estoient les armes dudit maistre eschevin ». Richemont capitula le 8 juillet.

En 1514, Ph. de Vigneulle nous dit : « et fut alors passé entre eulx une institution et ordonnance assés estrange et nouvelle » ; nous croyons devoir faire de cette institution un chapitre spécial, car, semble-t-il, nous trouvons là le premier indice de la désaffection des Messins pour le service des armes.

Les principaux de la cité furent convoqués au palais où les magistrats les avertirent de se tenir prêts à prendre les armes à bref délai : « ou qu'ilz eussent homme a leurs gaiges et despens pour y servir en leur plaice, c'est assavoir chascun selon sa puissance. Car a aulcuns fut ordonné de y estre en personne ou de y comettre ung homme suffisant ; et a d'aultres ne fut donné en chairge que de deux en deux faire ung homme ou de trois à trois, affin que chascun servist selon qu'il estoit riche et aysié de biens ».

Ainsi donc, l'idée du remplacement à prix d'argent pour le service de la cité commençait à être admise chez les Messins, jusqu'alors si fiers de leur indépendance et qui avaient toujours considéré la défense de la ville comme un devoir sacré.

Cette proposition, nous dit le chroniqueur, souleva une certaine émotion dans l'assemblée et la discussion fut assez vive ; finalement, la décision fut ajournée à quinze jours. A la date fixée, les Messins furent appelés à donner individuellement leur avis « de quoy il y eult arrière response de diverse sorte ; car les plusieurs estoient differant de ce faire, disant qu'ilz paioient asses de malle-

Digitized by Google

toste pour avoir gens d'armes, sans ce que eulx meismes y allaissent ». Quelques jours plus tard, les magistrats annoncèrent « que pour l'heure l'on avoit trouvé asses de gens d'armes et que chascun demouraist en paix. « De ces parolles furent bien joyeulx les aulcuns ». Et Ph. de Vigneulle ajoute: « Mais à moy, l'escripvain, n'en chailloit ; car je estoie desjay pourveu de mon cas et me estoit tout ung. »

En 1516, l'établissement d'un guet payé fut envisagé pour régler la question de la garde qui se faisait au Champ à Saille ; « car dicelluy guet venoit journellement plusieurs reclains, pour ce que la plus pairt de tous ceulx qui estoient commis et qui s'estoient loués et prins la chairge pour le faire, estoient gens de petite estime, paillars, truans et gens de rien et respondaient quand on les lisoit, pour ung ou pour l'aultre, voir le plus souvent pour cinq ou pour six à cop ; parquoy le guet estoit mal fournir et se y tenoit ung piteulx ménaige ».

Ainsi en 1516, le remplacement à prix d'argent était entré dans les mœurs.

Les magistrats désignèrent trois commissaires pour prendre l'avis des Messins astreints au service du guet. Seigneur Nicolas Roussel harangua ses concitoyens pour leur démontrer les avantages pouvant résulter de l'institution d'un guet payé composé de 48 hommes « gens de façon et de bonne taille lesquels on louerait et gaigneroient bon gaige de la cité » ; seize devoient être de service chaque nuit ; huit avant minuit et huit après patrouilleraient à travers la cité pour assurer sa tranquillité ; pour payer les hommes une taxe spé-

Digitized by Google

ciale serait levée sur les habitants astreints au service : un florin de Metz de 25 sols sur les cavaliers, 15 sols seulement sur ceux à pied. Les intéressés furent ensuite invités à opiner individuellement ; la proposition fut adoptée. Quelque temps après, ce guet fut organisé et subsista jusqu'en 1808.

Si nous rapprochons la chronique de Ph. de Vigneulle d'une délibération du Conseil municipal du 23 Pluviôse an XII (13 février 1804), nous constatons qu'à 300 ans de distance, les Messins. montrant peu de zèle pour le service de police incombant à sa garde nationale, les mêmes arguments furent invoqués pour établir une garde nationale soldée.

« Le maire dit.... la garde nationale de Metz qui a rendu de très grands services à la commune pendant la Révolution est chargée de fournir un poste tous les jours et de faire le service de la Comédie, mais ce premier enthousiasme qui avait organisé, dans un moment. les gardes nationales dans toute la France, s'est refroidi et devait se refroidir pour le bonheur même de la société, l'enthousiasme nécessaire pour sauver la patrie dans un moment de danger y porterait le trouble et le désordre dans les moments de calme et de tranquillité, chaque citoyen rendu à ses travaux et à ses fonctions ne doit plus être prêt à s'armer et à faire un service militaire qui lui donnerait cet esprit militaire dont l'activité est incompatible avec des travaux et des fonctions paisibles, aussi tous les citoyens aisés se font-ils remplacer et l'ouvrier pauvre est le seul qui monte lui-même sa garde. Les remplaçants sont pris dans la même classe; personne

Digitized by Google

ne respecte plus que moi cette pauvreté qui n'exclut pas les vertus, mais il faut qu'un homme de garde, surtout dans une ville militaire, puisse en imposer par sa tenue et qu'il n'offre pas un contraste choquant avec cette tenue et cette discipline militaire de l'armée française, la plus belle du monde. »

Tels sont les motifs invoqués pour établir une garde soldée de 48 hommes (le même nombre qu'en 1526), y compris les 18 sergents du guet déjà existants.

Le maire estimait qu'une taxe annuelle de 5 fr. sur chaque garde national serait suffisante pour couvrir la dépense.

Le projet fut adopté à l'unanimité, mais dès le 3 mars suivant, le Conseil décida qu'il ne lui serait pas donné suite.

METZ RÉUNI A LA FRANCE

XVI^e^ SIÈCLE

Le 10 avril 1552, le connétable Anne de Montmorency occupe la ville au nom de Henri II, et dès le lendemain, nous disent certains chroniqueurs, ordonne la remise des armes des bourgeois.

Jean le Coullon ne dit qu'un mot de cet événement : « Le lendemain, 11^e^ jour, il ôta aux bourgeois leurs armes et privilèges. » Beauchez est plus prolixe :

> Au grand (regret) des bourgeois citoyens
> Ne laissant jouyr de leurs franchises et biens ;
> Mesme leur faisant aussy commandement
> De porter leurs armes, le tout incontinant,
> En un lieu on avait ordonné
> Ce qu'on fit en mesme temps : sans en rien réserver.

Digitized by Google

Il est permis de se demander si ce désarmement fut réel et général ou seulement partiel. En effet, dans une supplique adressée à Vieilleville par le Magistrat de la cité, ceux-ci demandent au gouverneur d'ordonner à l'Evèque de rendre à la ville, pour être remises « en la munition », c'est-à-dire à l'arsenal, 405 piques lui appartenant et dont l'Evèque s'était emparé en 1553 ; cette requête fut accueillie favorablement (1).

D'après ce document, le magistrat avait donc, en 1553, des armes à sa disposition.

Pendant de nombreuses années, les bourgeois ne paraissent pas avoir eu à jouer un rôle militaire. C'est en 1583 seulement que nous les voyons faire un service en armes dans une circonstance, toute pacifique d'ailleurs, l'entrée du duc d'Epernon à Metz.

Le vingt huictième jour de juillet le moys
Mil cinq cent octante et encore trois....
En après à tous les bourgeois fit prendre les armes
Sans nulles doutes avec de grandes panaiges et braves
Et, en leur main, fourchette et grand battons
Pour faire honneur à Monsieur d'Espernon (2).

Cette milice était sous les ordres de M. de Grosyeulx et comprenait une compagnie de cavaliers désignés sous le nom d'Argolets ou Carabins (3).

En 1588, le commandant de la ville fit prêter aux bourgeois serment de fidélité au roi, et le 12 juin réunit la milice de la ville et du pays messin dans l'île du Pont des Morts et exigea d'elle le même serment. En 1589, nous voyons la milice et

(1) Metz, Msc. 154, page 163.
(2) Jean Beauchez.
(3) *Austrasie* 1838. Entrée du duc d'Epernon.

Digitized by Google

la garnison préparer une expédition, d'ailleurs contremandée, contre Marsal, et en 1590 aider à chasser les Lorrains de Moulins (1).

XVII^e SIÈCLE

Au cours du XVII^e siècle, les documents relatifs à la milice sont rares et n'apportent aucun nouveau renseignement relatif à son organisation, celle-ci reste paroissiale. Il est cependant fait mention de compagnies de cavalerie, argolets ou quérébins; la corporation des bouchers semble avoir formé une de ces compagnies; une autre dénommée compagnie du Maître-Echevin paraît être composée des plus riches bourgeois.

Les chroniques et les archives nous font connaître que la milice, pendant ce siècle, participa non seulement au service d'honneur lors de l'arrivée de personnages illustres, mais aussi eut fréquemment à assurer la garde de la ville; elle prit même part à des expéditions extérieures, soit seule, soit avec les troupes royales.

Nous allons résumer rapidement ses faits et gestes à cette époque.

En 1600, les bourgeois prennent les armes pour recevoir Sobolles nouvellement marié, 16 enseignes à pied de bourgeois et 5 de paysans; 2 compagnies à cheval, plus celle des bouchers revêtue de casaques vertes (2).

Une ordonnance du Magistrat, du 9 février 1602, prescrit aux habitants de la campagne de « se mettre en bon équipage d'habits et d'armes » pour être inspectés par le gouverneur en vue de l'arri-

(1) Bénédictins.
(2) Bénédictins.

Digitized by Google

vée du roi, et un commissaire est désigné pour choisir parmi eux ceux propres à former deux compagnies de 200 hommes chacune (1).

En mai 1602, une armée espagnole passant à proximité de la ville pour se rendre aux Pays-Bas, les bourgeois furent trois jours sur pied par crainte de quelque coup de main.

Lorsque d'Epernon, sur l'ordre de Henri IV, essaya d'expulser les Sobolles, réfugiés à la citadelle, il eut recours à la milice pour les bloquer (2). Quand Henri IV vint à son tour à Metz, en 1603, pour mettre les Sobolles à la raison, la milice s'exerça à l'avance et le maître-échevin alla à la rencontre du Roi avec trois cornettes de cavalerie bourgeoise, tandis que l'infanterie formait la haie (3).

Le 16 mai 1610, à l'annonce de la mort du Roi, les bourgeois prennent les armes, craignant quelque surprise de la part de Bourguignons que l'on disait être vers Thionville et Luxembourg. Le 26 mai, il fut ordonné aux bourgeois n'ayant pas d'armes de s'en procurer (4).

Le 7 novembre 1613, d'Epernon arrive à Metz. 4000 fantassins bourgeois, 3000 paysans, une compagnie de cavaliers armés de pied en cap, la compagnie des bouchers habillés de noir avec une croix blanche et des écharpes, rendent les honneurs (5).

En avril 1619, le marquis de la Valette cherche à attirer les Messins dans le parti de la Ligue :

(1) Metz, Mss. 143.

(2) Bénédictins.

(3) Chabert. *Notice sur Nicolas Maguin.*

(4) Bénédictins.

(5) Bouteiller et Hepp. *Correspondance politique du magistrat de Strasbourg avec ses agents à Metz.*

Digitized by Google

ceux-ci restant fidèles au Roi, il résolut de les désarmer ; il fait entrer des troupes dans la ville, occupe les carrefours et prescrit aux différentes paroisses de déposer leurs armes.

> Les armes des bourgeois ramassa sur des chars
> et en la citadelle les mit en arsenal
> que depuis n'ont reveu ny rauront de leur vie
> encor bien heureux d'estre exempt de boucherie

nous dit Beauchez (1), inexactement d'ailleurs, car ces armes furent rendues, en octobre suivant, par ordre du Roi à qui les Messins avaient porté leurs doléances.

Peu après, en janvier 1620, sur le faux bruit que des troupes approchaient pour les désarmer à nouveau, les bourgeois se préparèrent à résister, disant « qu'ils n'estoient plus pour endurer qu'on les désarma » (2).

En 1624, le 25 juin, la duchesse de la Valette fit son entrée à Metz. On met sur pied 2500 fantassins tant bourgeois que paysans, 300 cavaliers, dont 180 armés de pied en cap, d'autres seulement cuirassés ou armés de pistolets et couverts de casaques (3).

En 1628, à l'occasion de l'émeute du tabac, la milice prit les armes pour maintenir l'ordre (4).

En 1631, en l'absence de la garnison, deux compagnies de milice montent la garde chaque jour (5).

En 1633, M. de Feuquières, arrivant à Metz, est reçu par les compagnies de chevau-légers de

(1) Beauchez. — Bénédictins.
(2) Bouteiller et Hepp. *Correspondance politique.*
(3) Beauchez, Bouteiller et Hepp. Sébastien Floret.
(4) Bouteiller, *L'émeute du tabac.*
(5) Metz. Délibération des magistrats du 6 décembre 1631.

Digitized by Google

la bourgeoisie et les compagnies à pied tant de la ville que du pays (1).

En septembre 1633, la compagnie des quérébins escorte un commissaire du roi allant à Paris chercher l'argent nécessaire à l'armée.

Le XXIIe du moys, de Metz ils partirent
Une brave compaignie, presque tourtous parmenti,
Cordonnier, boullangier, et aussi retondeur.
Nommé les quérébins, hommes bien dangereulz (2).

En 1635, eut lieu une grande revue de la milice :

« Dimanche mittant caresme, une heure après midi
les bourgeois de la ville de Metz ils sont sorty
avec treize banniéres, aussy de beaux panaiges ;
trois et trois, en Chambière, pour ilecq faire parades »
Le sieur Philippe Praillon, qui premier le menoit
et de douze bien près de lui, qui bien près le suivoit ;
Tous braves cappittaines, estant bien équippé
ils sont mis en bataille proche la maison de santé.
Après que leur enseigne eurent gambardé au vent,
et qu'ils eurent leur piquette et fait faire tout aultant,
Et qu'ils eurent arquebuze, mousquet, fait berdouffé
s'en retournèrent à Metz souppé et marandé (3).

Le dimanche de la Trinité 1635, les compagnies de chevau-légers et des bouchers et 200 fantassins tentèrent un coup de main pour s'emparer d'un certain capitaine lorrain nommé Maillard, qui occupait Boulay ; ils échouèrent dans leur entreprise, mais firent main basse sur le troupeau de la ville. Quelques jours plus tard, nouvelle expédition des Messins contre Maillard, mais :

(1) Metz. Délibération du 10 février 1633.

(2) Beauchez.

(3) Beauchez. Les 13 bannières sont celles des paroisses et celle du maître-échevin.

Digitized by Google

...Maillar avec ses gens les estant aperçus
qu'avec deux cents chevaulx en mesme temps courist sus
et de telle hardiesse quenfin il les chassa
jusqu'à Saint Jean, Wolmerange tous jours les poursuivant:
les meilleures armes qu'ils eussent enfin ce fust leurs jambes.

Les Messins perdirent un tué et deux blessés (1).

En vue de la réception du cardinal de la Valette, gouverneur, les Trois Ordres prescrivirent « à tous les habitants valides de se ranger en armes et en bon équipage sous les drapeaux de la paroisse à peine de 10 sols d'amende hormis ceux qui voudront se ranger dans les compagnies de cavalerie ». Les trompettes de la compagnie de cavalerie furent ornées de banderolles aux frais de la ville (2).

Le mercredi, fête de la Sainte-Croix 1635, les quérébins furent chargés d'escorter un détachement écossais à Saint-Avold; à leur retour, ils tombèrent à Sainte-Barbe, où ils devaient coucher, dans une embuscade tendue par les hommes du capitaine Maillard; ceux-ci « donnèrent sy vivement à nos quartiers l'assault que l'un laissoit sa casaque d'un costé, ses pistoller d'une autre, celluy qui pouvait avoir les meilleures jambes pour fuyr à l'esglisse, il s'en tenoit bien fier ».

Le 8 août, les quérébins escortent un convoi de munitions jusqu'à Courcelles-Chaussy (3). En 1636, les compagnies de quérébins, chevau-légers et bouchers font une reconnaissance sur Norroy. Vers Pâques, la cavalerie messine est envoyée contre l'ennemi établi à Richemont et Rombas. « Nos chevalliers esveillés comme chatz borgnes, esquip-

(1) Beauchez.
(2) Metz. Délibération du 27 mars 1635.
(3) Beauchez.

Digitized by Google

pés de leurs beaux blancs rabatz mis à la mignarde, sortent de Metz faisant les maulvais et les rodomont, naieant oublié l'eau de septembre ny bien garnir leur pourpoinct; saultant, cabriolant parmy les rues. Sortent par le Pontiefroy, lesdits cheval legers conduyts par le cappitaine de Vigneulle, un des plus riches bourgeois de la ville, les quérébins par le seigneur de la Montaigne et nos gros bouchers tenant la ceue, et avec eulx trente mousquetaires d'infanterie. » Au cours de la rencontre, l'ennemi fit prisonniers : Vigneulle, Montaigne et 40 hommes; deux autres furent tués (1).

En mai, 12 à 1300 piétons du Pays messin se joignent à 7 à 800 hommes des compagnies bourgeoises et vont, sous les ordres de M. de Fabert, s'emparer du château de Chambley (2).

En octobre, la garnison de Metz, renforcée de 1200 bourgeois, va assiéger Marange, qui capitule; les Messins revinrent chargés de butin, et Beauchez ajoute : « Je le peux certifier, car j'estois sur le Pontiefroidz lorsque les bourgeois rentrèrent à Metz, environ trois heures après midy, qui estoient si chairgé de toutes hardes, linges et ustensiles, qu'ilz ne pouvoient remuer. »

En 1638, le mardi avant la Saint-Jean-Baptiste, un grand convoi fut organisé à Metz pour aller chercher à Verdun du blé acheté en Champagne, les paysans du Pays messin furent commandés pour l'escorter : « Or, estant les paysans commandés soub un potier d'estain, qui estoit leur cappitaine, qui s'appelait Bonnet, estant de Metz; mais auparavant qu'il vint résider à Metz, estoit capi-

(1) Beauchez.
(2) Beauchez.

Digitized by Google

taine des paysans de tout le Hault Chemin, vers Sainte-Barbe, résidant à Vantoulx. Ny aieant son pareil pour aller en parade quand il falloit aller à la bienvenue et entrée d'un gouverneur de Metz. » Beauchez, qui était de l'expédition, nous narre longuement comment cette affaire tourna au tragique, car le convoi surpris fut mis en déroute et le capitaine Bonnet y perdit la vie.

En juillet de la même année, pour protéger les moissonneurs contre les pillards, les bourgeois de Metz furent mis en garnison dans les maisons fortes du pays ; ils étaient relevés de trois en trois jours.

En 1650, il en fut de même, mais les miliciens désireux de se faire remplacer y étaient autorisés; un corps de volontaires fut organisé pour parcourir le pays : « on fist entre aultres deux cents hommes volontaires, tous des plus braves jeunes hommes et jeunes filz des meilleures et bonne maison de Metz qui rolloient en l'entour du Pays, tanstôt en une place, tantost en l'aultre. Les procureurs et advocats et messieurs du baillaige ne sy oublioient, estant des premiers à y vuider les bouteilles de vin, qui de bien près les suivoient venant de Metz ».

La garnison, de son côté, détacha quelques postes dans la campagne et les paysans durent venir en aide aux Messins pour assurer la sécurité du pays, mais ils ne paraissent pas y avoir mis beaucoup d'empressement (1).

En 1658, à l'occasion du retour du Parlement, la milice prit les armes (2).

(1) Beauchez, Metz. Délibération du 1er juillet 1650.
(2) Michel. *Histoire du Parlement de Metz.*

Digitized by Google

Les années qui suivirent furent plus calmes. Ancillon nous apprend qu'en 1660, 1663 et 1667, la milice bourgeoise dut suppléer la garnison absente pour la garde de la ville.

Le 3 septembre 1669, pour l'arrivée de l'Évêque de la Feuillade, 3000 paysans forment la haie sur le chemin de Magny et les bourgeois dans les rues de la ville (1).

En 1674, en l'absence de la garnison, le lieutenant du roi La Vograde voulut former une compagnie de volontaires de 200 hommes (2), mais nous ignorons si ce projet fut réalisé.

Le 21 mai de la même année, par crainte d'une attaque, 1500 paysans sont appelés à la défense de la ville, mais renvoyés dès le lendemain.

En 1675, le maréchal de Rochefort passe une revue générale de la milice et, comme il était possible qu'on fût obligé de l'envoyer contre l'ennemi, d'anciens officiers furent mis à la tête des paroisses, avec le titre de commandants de paroisse, pour suppléer à l'insuffisance militaire des capitaines de la milice.

En 1677, l'ennemi étant proche, les paysans et 600 bourgeois sont chargés, le 10 juin, de la défense du pont de Magny ; le 27 juin, ils furent bousculés par l'ennemi, mais celui-ci n'alla pas plus loin (3).

En 1678, les bourgeois montent la garde de deux en deux jours (4).

En la même année, la milice prend les armes

(1) Ancillon.
(2) Ancillon.
(3) Ancillon.
(4) Metz. Délibération du 22 juillet 1678.

Digitized by Google

pour la publication de la paix de Nimègue, et en 1679 pour l'arrivée de M. de Vaubécourt (1).

En 1683, la guerre d'Espagne amena le départ de la plus grande partie de la garnison, la milice la suppléa pour la garde de la ville et les paysans furent chargés de celle du pays ; il leur fut prescrit de se munir « de fusils et de baïonnettes larges en forme de couteau » (2).

En mars 1694 (3), Louis XIV fit paraître un édit créant des offices de colonels, majors, capitaines et lieutenants des bourgeois. D'après le préambule de l'édit, le but de la réforme était de remédier aux inconvénients résultant de la nomination des officiers par les autorités locales, de mettre fin aux brigues et faveurs qui entouraient ces désignations et de réserver les places au mérite ; mais il faut le reconnaître, il s'agissait aussi d'une mesure financière destinée à faire rentrer quelques fonds dans les caisses de l'Etat.

En conséquence, les nominations d'officiers étaient réservées au Roi, les cadres devaient être proportionnés au nombre des habitants ; pour Metz, ils étaient fixés à : 1 colonel, 1 major, 8 capitaines, 9 lieutenants. Pouvaient être nommés : tous gentilshommes, fonctionnaires ou bourgeois ; ils prêtaient serment et étaient installés par les gouverneurs, les lieutenants généraux, ou à défaut par les officiers municipaux.

Les enseignes et sergents étaient, selon les usages locaux, laissés à la désignation soit des capitaines, soit des magistrats du lieu, sur l'avis des

(1) Ancillon.
(2) Ancillon. — Bouteiller et Hepp. *Correspondance politique.*
(3) Moselle. G. 46.

Digitized by Google

officiers ; ils prêtaient également serment entre les mains du commandant de la milice.

Etaient tenus au service de la milice bourgeoise tous les hommes aptes à porter les armes de 18 à 60 ans.

Les officiers pouvaient, quatre fois par an, passer en revue les miliciens et les faire manœuvrer ; ils les commandaient pour les guets, gardes et cérémonies publiques.

Il devait être tenu par les colonel et capitaines des registres portant les noms et surnoms des habitants, y compris les étrangers de leurs quartiers, le nombre et l'âge de leurs enfants et domestiques, ainsi que l'indication de ceux exempts du service de la milice. A ces registres, mention devait être faite des logements et écuries susceptibles d'être utilisés ; le cas échéant, sur demande des commandants des places, gouverneurs et intendants, les registres leur étaient communiqués.

En cas de vacance d'une charge, la succession était réservée aux officiers de la milice bourgeoise, sauf si les enfants du décédé étaient susceptibles de tenir eux-mêmes l'emploi ; le prix de la charge était payable dans le mois du décès, aux héritiers, sinon ceux-ci pouvaient en disposer à leur gré.

En échange des services imposés aux officiers de la milice, ceux-ci étaient exempts : de ban et arrière-ban, francs fiefs, logements de gens de guerre, ustensiles, tutelle, curatelle, commission de syndic, séquestres, taille, sel et autres impositions.

Un édit du 25 mars 1694 (1) décida qu'en at-

(1) Metz 357.

Digitized by Google

tendant l'expédition de leurs lettres de provision, les officiers bénéficieraient des exemptions attribuées à leurs charges, s'ils avaient payé : pour les capitaines, 690 l. ; pour les lieutenants, 400 l., plus 2 sols pour livre.

Ces édits ne paraissent pas avoir eu grand succès, car en dehors de la charge de colonel, revenant de droit au maître-échevin, colonel né de la milice bourgeoise, cinq charges seulement de lieutenants trouvèrent acquéreurs. La ville offrit alors de prendre à son compte la finance générale demandée pour la milice messine, soit 24.000 livres, plus les 2 sols pour livre, à condition de réserver au maître-échevin la nomination des officiers qui, à leur tour, rembourseraient le prix de leur charge à la ville. Le roi accepta par arrêt du 5 octobre 1694.

M. de Dommartin, qui était chargé de la perception des finances de la milice, ayant réclamé à la ville, conformément à la dernière décision royale, 8910 l., c'est-à-dire le tiers des 26.730 liv. dues, les Trois Ordres, après avoir constaté le vide de la caisse municipale, firent appel aux anciens titulaires et décidèrent de demander la réduction à 12 du nombre des compagnies primitivement fixé à 17 ; le cadre aurait alors compris, outre le colonel, un major, 12 capitaines et 12 lieutenants, et le prix des charges fixé à : major et capitaine 1320 liv. (y compris les 2 sols pour l.), lieutenants, 880 liv. (1).

Par arrêt du 31 mai 1695 (2), le roi régla le nombre d'officiers de la milice de Metz à : 1 co-

(1) Metz. Délibération du 15 mars 1695.
(2) Metz 557.

Digitized by Google

lonel, 1 major, 12 capitaines, 12 lieutenants (1), tous à la nomination du maître-échevin. Les finances étaient celles proposées par la ville. On put ainsi trouver des amateurs pour les charges vacantes ; les quittances de 1695 et 1696 nous apprennent qu'outre 5 lieutenants déjà pourvus, 1 major, 10 capitaines et 4 lieutenants financèrent.

En dépit des édits royaux, les officiers de la milice bourgeoise étaient troublés par les autorités dans la jouissance de leurs privilèges ; en particulier, on leur imposait le logement des gens de guerre ; sur leurs plaintes, un arrêt du conseil du 27 août 1697 les confirma dans leurs droits (2).

Le 12 mai 1697, M. de Givry, lieutenant du Roi, régla que les miliciens devaient monter la garde en personne, sauf ceux exempts par édit royal. Les gens du Palais, procureurs, huissiers et autres officiers publics, chirurgiens et apothicaires, pouvaient se faire remplacer par « des bonshommes bien armés, bien habillés et connus de la ville, audessus de 18 ans » ; il en était de même pour les bourgeois s'absentant ; les employés des magasins du Roi et aux travaux de fortification pouvaient se faire remplacer en payant 10 sols par garde.

Les devoirs des miliciens de service étaient aussi fixés : défense de quitter le poste sans autorisation du chef de poste, les hommes devaient aller prendre leurs repas l'un après l'autre et disposaient à cet effet de une heure ; les boulangers pouvaient

(1) Les 12 compagnies correspondent aux 12 paroisses de : Saint-Jacques, Saint-Gorgon, Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Maximin, Saint-Livier, Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Eucaire, Sainte-Croix, Saint-Simplice, Sainte-Ségolène.

(2) Metz 557.

Digitized by Google

aller faire leur pain pendant la nuit, mais devaient être présents à l'ouverture des portes.

XVII^e SIÈCLE

En avril 1704, les caisses de l'Etat étant vides, le roi augmenta les finances des officiers bourgeois ; ceux-ci, se sentant menacés, s'assemblèrent le 24 mai 1705 et députèrent l'un d'eux, Lajeunesse, à Paris, pour prendre leur défense. Un arrêt du 21 juillet suivant confirma une fois de plus leurs privilèges et décida que les finances seraient remboursées par la ville aux veuves et héritiers. Un nouvel arrêt du 30 mars 1706 renouvela la dispense du logement des gens de guerre dont ils jouissaient.

L'autorité municipale, de son côté, dut porter ses plaintes à la cour. Le major de la ville, Abel de Poilbois, prodiguait aux habitants vexations et emprisonnements sous prétexte de bien du service du roi à l'occasion des guets et gardes assurés par la milice ; il était en conflit constant, à ce sujet, avec le maître-échevin. Par ordonnance du 5 septembre 1705, le roi régla les rapports du major avec la milice ainsi qu'il suit :

Un état nominatif des bourgeois composant chacune des compagnies bourgeoises était remis au major pour lui permettre de vérifier si on n'y introduisait pas des gens suspects et si les bourgeois commandés pour la garde étaient bien ceux figurant au contrôle. Au colonel de la milice était réservé le droit de décider de la validité des excuses présentées par les miliciens pour être exemptés de service « sans que le major de Metz

Digitized by Google

puisse prétendre en connaître, mais bien veiller à ce que le nombre nécessaire pour la garde soit fourni, bien armé, en état de servir et fasse actuellement ce service » (1).

En 1704, les lieutenants se plaignirent au roi de ce que leurs capitaines les obligeaient à marcher à la queue de leur compagnie (ainsi qu'il se pratiquait d'ailleurs dans les troupes réglées); ils obtinrent gain de cause le 13 novembre 1704: ils marchèrent désormais en tête de la compagnie à la gauche du capitaine et le sous-lieutenant fut relégué à la queue (2).

Il est intéressant de savoir dans quelles classes de la société se recrutaient les officiers bourgeois; dans un état daté du 5 mars 1705, nous relevons:

1 major: 1 marchand;

8 capitaines: 5 marchands, 1 échevin, 2 sans profession;

11 lieutenants: 4 marchands, 2 orfèvres, 2 merciers, 1 aman, 1 faiseur d'orgues, 1 sans profession (3).

Par édit de septembre 1706, le roi supprima les charges d'officiers de la milice bourgeoise, puis les rétablit en juin 1708, en augmentant les finances (4).

Jusqu'en 1744, nous ne trouvons aucun document relatif à l'organisation de la milice bourgeoise; le 15 septembre de cette année, M. de Belle-Isle réglementa longuement son service et son organisation (5).

(1) Metz 557.
(2) Metz 557.
(3) Metz 557.
(4) Metz 557.
(5) Metz 557.

Digitized by Google

Elle comprenait 4 bataillons formés de 3 ou 4 compagnies des paroisses voisines.

L'état-major était composé de : 1 colonel (le maître-échevin), 1 colonel en 2e (1), 3 commandants, 1 major, 1 aide-major, 1 sergent-major, 1 tambour-major.

La compagnie avait pour cadres : 1 capitaine, 1 capitaine en second, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 enseigne, 2 tambours, 1 écrivain, 1 fourrier.

Le colonel nommait à tous les emplois ; ceux-ci, de préférence, étaient donnés à d'anciens militaires ; les fourriers devaient savoir lire et écrire et être présentés par leurs capitaines ; le service de l'aide-major étant très chargé (il devait, chaque jour, être présent à l'inspection de la garde), un sergent-major était créé pour le seconder et recevait une rétribution de la ville.

La compagnie était divisée en escouades de 12 hommes, le caporal tenait un rôle de son escouade, signé des capitaine, major, commandant de bataillon. Un rôle général de la milice était remis au major de la place pour lui permettre de commander les gardes et patrouilles.

Le service se commandait en épuisant une compagnie avant de passer à la suivante.

Les officiers de garde étaient obligés de coucher à leur poste sans se déshabiller ; les fusiliers de garde avaient leur fusil chargé et trois coups à tirer ; ils ne pouvaient s'absenter sans autorisation.

Les sous-officiers, caporaux et fusiliers devaient

(1) Emploi nouveau créé en raison de l'absence du maître-échevin (Baltus 1744).

Digitized by Google

obéissance à leurs officiers en tout ce qu'ils leur commandaient pour le service du roi.

Les exemptions de garde étaient accordées par le colonel pour raison de grand âge, infirmités ou pauvreté. Les bourgeois employés au service du roi (magasins, fortifications, etc.), les gens du Palais, chirurgiens et autres officiers publics, étaient dispensés du service personnel, mais payaient par garde ou patrouille 10 sols ou plus selon que le service assuré par la milice était plus ou moins chargé; les autres bourgeois, non exempts du droit, pouvaient présenter un remplaçant dont ils étaient responsables. Les sergents et caporaux n'étaient pas autorisés à se faire remplacer, hors le cas de maladie, sous peine de prison.

Les revues périodiques étaient passées par le colonel, en présence des commandants de bataillon, major et aide-major et de tous les officiers de la compagnie. Interdiction était faite aux femmes des bourgeois de venir présenter des excuses de leurs maris empêchés: elles devaient le faire avant la revue.

Le premier titulaire de l'emploi de sergent-major fut un nommé Lafarge, sergent de la compagnie colonelle; ses émoluments furent fixés à 12 livres par mois lorsque la milice montait la garde et 6 livres lorsqu'elle faisait seulement les patrouilles (1).

En 1746 (2), les officiers réglèrent les questions de taxes à lever sur les miliciens et les rétributions dues aux différents gradés pour les indemniser de leur peine.

Les payants étaient, selon leur fortune, répartis

(1) Metz. Délibération du 9 décembre 1744.
(2) Metz 557.

Digitized by Google

en quatre classes : 15 s., 12 s. 6 d., 10 s., 7 s. 6 d.; les capitaines fixaient la classe de chacun « avec toute l'équité que faire se pourra ».

Lorsqu'une compagnie avait monté une garde, il était dû : au secrétaire 50 s. et il devait faire à ses frais les écritures nécessaires ; au fourrier 4 l. ; au sergent 15 s. ; au caporal 12 s. 6 d. ; au tambour-major 15 s. ; au tambour 12 s. 6 d. (pour une parade, il ne recevait que 7 s. 6 d.).

L'aide-major avait 30 s. par compagnie « en considération de son zèle et de son exactitude pour le service » ; le sergent-major 15 s. et l'écrivain de la place 15 s.

Les sommes dues étaient réparties par les capitaines entre les miliciens et levées par les fourriers ; s'il y avait un excédent de recettes, il était employé à payer les gardes pour les malades et les maris des femmes en couches.

L'uniforme avait été réglementé pour les officiers à une époque indéterminée ; il comprenait : habit de drap bleu à parements bleus, doublure écarlate avec un bordé d'or de la largeur de 15 lignes, veste écarlate, culotte écarlate, boutons et boutonnières d'or.

Le drapeau de la milice était blanc et noir (1).

Une série de pièces datées de 1758 nous renseignent très exactement sur l'état de la milice et les devoirs de chacun ; c'est, tout d'abord, un document intitulé : « Etat général du service de la milice bourgeoise de Metz en 1758 » (2). Nous le résumons :

(1) Metz 557. Steiner, *Traité du département de Metz, 1756.*
(2) Metz 557.

Digitized by Google

Lieutenant-colonel et commandants de bataillon doivent, lorsque la milice monte la garde en temps de guerre, être présents à l'inspection des compagnies de leur bataillon et visiter fréquemment les postes.

Major doit, autant que possible, se trouver à toutes les inspections, à la garde montante pour y prendre les ordres, et aux incendies.

Aide-major assiste à toutes les revues, va prendre les ordres du colonel et du commandant de la place ; en cas d'incendie, se met à la disposition de ce dernier avec un sergent de chaque compagnie.

En temps de guerre et d'après les instructions du commandant de place, il commande à chaque compagnie le nombre d'hommes nécessaires pour la garde ; tous les soirs, il est présent lorsqu'on donne l'ordre avec un sergent et un caporal de chaque compagnie ; il porte le mot au colonel et l'envoie par un sergent au lieutenant-colonel ; il fait prévenir les officiers désignés pour la garde, deux jours à l'avance, de manière à pouvoir faire remplacer les indisponibles ; au rassemblement de la garde, il vérifie si les compagnies ont envoyé le nombre d'hommes prescrit ; il prend note du service fourni et des remplaçants ; il range les postes et les fait défiler ; il visite les différents postes pour s'assurer si tout est en état et si le service est fait correctement ; il rend compte des punitions infligées soit au commandant de place, soit à ses supérieurs de la milice.

L'aide-major est aidé dans tous les détails par le sergent-major.

Capitaine. — Il tient pour sa compagnie un contrôle destiné à commander les gardes et à per-

Digitized by Google

cevoir les taxes sur ceux qui sont dispensés du service personnel. Lorsque sa compagnie doit fournir la garde, il indique aux caporaux les hommes désignés et les charge de les prévenir ; les caporaux lui rendent compte des indisponibles. Tous les mois, le capitaine fait connaître au colonel l'effectif des hommes ayant monté la garde et présente à sa signature l'état des taxes à lever.

Sergent-fourrier. — Il est chargé de porter aux officiers de sa compagnie les ordres transmis par l'aide-major ; il aide le capitaine à découvrir les habitants assujettis au service de la milice et qui tentent de s'y dérober, il doit pour cela bien connaître la paroisse, il seconde le capitaine dans l'établissement du rôle des taxes à percevoir (taxes variables selon la fortune des payants) et est chargé de faire rentrer les fonds. En cas d'incendie, il avertit les officiers, sergents et caporaux de la compagnie de s'y rendre. Lorsque sa compagnie doit monter la garde, il indique aux sergents et caporaux le nombre d'hommes commandés ; il est présent à l'inspection pour vérifier si les caporaux ont fait le nécessaire.

Ecrivain. — Ses fonctions consistent à faire toutes les écritures de la compagnie et reçoit pour cela 40 s.

Sergent. — En temps de paix, il doit être présent à toutes les revues et cérémonies où figure la compagnie. En temps de guerre, un sergent est de semaine pour être présent à l'ordre ; quand il est de garde, il tire au sort son poste (1) et en est responsable.

(1) Le poste que devait occuper chaque fraction était désigné par le sort.

Digitized by Google

Les sergents s'habillent à leurs frais « et n'ont point voulu l'uniforme des sergents de patrouilles qui est cependant l'uniforme ancien de la province ».

Caporal. — Il tient le contrôle de son escouade; à l'inspection de la garde, il fait l'appel. Lorsqu'il est chef de poste, il tire au sort celui-ci et est responsable pécuniairement du matériel et des dégradations ; il reçoit pour chaque garde 12 s. 6 d.

Sergent d'ordonnance. — Chaque jour un sergent est de service à la place pour transmettre les ordres indiqués et prévenir, en cas d'incendie, le colonel, le lieutenant-colonel, le major et l'aide-major. Il sert d'intermédiaire entre l'aide-major et les officiers pour commander la garde.

Le nommé Langevin, sergent de patrouille (1), a été désigné pour assurer ce service en permanence ; en outre, il est chargé de la distribution du chauffage et des chandelles aux postes ; il reçoit 15 s. par jour.

Si l'on compare ce règlement à ceux alors en vigueur dans les troupes réglées, on se rend compte que le service exigé de la milice bourgeoise était tout aussi strict que celui des troupes de métier.

Les officiers et gradés, avons-nous vu, étaient à la nomination du maître-échevin et étaient reçus à la tête de leur unité comme dans les régiments royaux. Les titulaires recevaient un brevet du modèle ci-après, signé du maître-échevin :

« Claude-Joseph Mamiel de Marieulles, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, Lieute-

(1) Nous verrons plus loin ce qu'étaient les sergents de patrouille.

Digitized by Google

nant pour le roi de la Citadelle de Metz, Maître-échevin de la ville et colonel de la milice bourgeoise de ladite ville.

La charge de..... étant vacante, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix pour la remplir que de la personne du Sr.....
faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine et sur les témoignages qui nous ont été rendus de sa capacité, affection et fidélité au service du Roi, c'est pourquoi nous l'avons pourvu, comme par ces présentes nous le pourvoyons, de ladite charge pour en jouir ensemble des honneurs, prérogatives, immunités et franchises attachées à pareille charge.

Ordonnons à tous ceux qui composent ladite compagnie de le reconnaître et de lui obéir en tout ce qui concerne le service du roi, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, en foi de quoi nous avons signé les présentes après y avoir fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Metz, le..... mil sept cens cinquante.... » (1).

Le règlement ci-dessus est complété par un autre document de la même époque, nous faisant connaître l'effectif de la milice bourgeoise :

Colonel : 1.
Colonel en 2e : 1.
Lieutenant-colonel : 1.
Chefs de bataillon : 3.
Major : 1.
Capitaine aide-major chargé du détail : 1.
Capitaine aide-major : 1.
Sergent-major : 1.

(1) Exemplaire imprimé : Metz 557.

Digitized by Google

Paroisses		Capitaines	Capitaines en 2e	Lieutenants	Sous-lieutenants	Enseignes	Secrétaires	Sergents-fourriers	Sergents	Caporaux	Fusiliers	Fusiliers demi-garde	Payants	Exempts	A l'armée	Tambours	TOTAL
St-Jacques	Cie Colonelle	1	1	1	1	1	1	1	8	16	136	51	74	335	18	3	703
St-Victor	Cie Lieutenant-colonel	1	1	1	1	1	1	1	7	10	114	28	62	324	12	2	561
St-Gorgon		1	1	1	1	1	1	1	7	10	93	9	63	104	11	2	301
St-Simplice		1	1	1	1		1	1	8	14	132	50	78	117	19	2	422
Ste-Croix		1	1	1	1	1	1	1	8	16	136	32	72	308	24	2	660
St-Martin		1	1	1	1		1	1	8	13	109	39	66	68	11	2	318
St-Livier		1	1	1	1		1	1	8	14	161	34	70	108	43	2	442
St-Marcel		1	1	1	1	1	1	1	8	14	138	61	71	152	29	2	477
Ste-Segolene		1	1	1	1	1	1	1	8	12	120	26	65	298	27	2	540
St-Etienne		1	1	1	1	1	1	1	6	16	171	45	73	128	34	2	477
St-Eucaire		1	1	1	1	1	1	1	7	15	176	61	68	130	60	2	521
St-Maximin		1	1	1	1	1	1	1	6	11	98	34	53	102	5	2	313
	TOTAL . . .	12	12	12	12	9	12	12	89	161	1584	470	815	2294	293	25	5755

A cet état est joint le tableau de ceux qui étaient dispensés de monter la garde:

les gardes de Monseigneur de Maréchal (1);
les domestiques mariés du gouvernement;
les commis de l'intendance;
les messagers de l'intendance;
les procureurs;
les notaires;
les huissiers;
les greffiers;
les concierges;
les cavaliers de la maréchaussée;
les archers des bandes;
les gardes des eaux et forêts;
les gardes surveillants;
les maitres des chemins;
les employés des ponts et chaussées;
les officiers et ouvriers de la monnaie;
les gardes-chasses;

(1) Il s'agit des gardes du gouverneur. En 1758, ils comprenaient: 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 maréchal des logis, 1 brigadier, 1 sous-brigadier, 1 trompette, 18 gardes. Ils faisaient le service d'honneur auprès du gouverneur.

Digitized by Google

maisons de commanderie ;
les Suisses de nation ;
les personnes âgées de 70 ans ;
les portiers et commis des portes ;
les commissaires des pauvres ;
les commissaires de police ;
les médecins ;
les apothicaires ;
les chirurgiens ;
les musiciens de la cathédrale ;
les vergers ;
les appariteurs ;
les grénetiers ;
les marguilliers des paroisses ;
les comédiens et domestiques de la comédie ;
les personnes attachées à la maison de ville ;
les secrétaires ;
les sergents de ville ;
les messagers de la ville ;
les desommiers (1) ;
les châtelains ;
les gardes du ban de la ville ;
les fermiers ;
les meuniers ;
les laboureurs ;
les acôlatres ;
les leveurs de portières ;
les cordeleurs de bois ;
les meneurs d'immondices ;
les maîtres des corps de métiers obligés aux incendies ;
les pompiers ;
les employés des fermes du roi.

Tous les prétendus exempts sont départis dans les paroisses, montent à 2294, non compris les bourgeois de la double Couronne et ceux que les particuliers nous cachent lorsqu'on fait les revues, malgré les défenses qui leur sont faites de n'en point cacher. »

La question des exemptions de garde, des payants, payants à demi-garde, etc., donna lieu à maintes réclamations. Une pièce non datée, mais contemporaine de 1758, est intéressante à ce sujet :

« Il y a un abus manifeste dans la milice bourgeoise qu'il est nécessaire de réprimer, les bourgeois qui composent les 12 compagnies dont cette milice est formée sont divisés en montants et en payants.

Les montants sont ceux qui montent la garde

(1) Douzemiers.

Digitized by Google

en personne ou qui se chargent eux-mèmes du soin de se faire remplacer.

Les payants préfèrent de payer plus ou moins, selon leurs facultés, au lieu de monter la garde ou de mettre quelqu'un à leur place.

Les sergents-fourriers sont chargés, après que leur compagnie a monté, de faire la levée des deniers chez tous les payants, et le produit est employé par les capitaines à payer l'aide-major, le sergent-fourrier, l'écrivain, le sergent d'ordonnance et les sergents, caporaux et tambours, qui sont commandés pour monter la garde. Cette dépense se porte communément à 30 liv. par garde.

Cette collecte occasionne quantité de murmures et de plaintes de la part des montants et des payants en ce que le tour des uns et des autres revient plus souvent parce que le nombre des payants étant communément de moitié de celle des montants, il en diminue d'un tiers le total effectif, de sorte qu'au lieu de ne monter que tous les quinze jours, leur tour revient tous les dix, et ce qu'il est impossible de vérifier le produit de cette levée et son emploi parce que le nombre des payants varie presqu'à chaque tour de garde, selon l'intérêt personnel qu'ils y trouvent, et que les sergents-fourriers peuvent ne porter en recette qu'une partie de la somme qu'ils reçoivent effectivement et qui, d'ailleurs, peut ne pas être employée par les capitaines à la dépense de leur compagnie.

Le moyen le plus simple de parer à tous ces inconvénients est de supprimer les payants et de supprimer également toutes les rétributions.

Les sergents, caporaux et tambours doivent sup-

Digitized by Google

porter les mêmes charges que tous les bourgeois qui n'ont pas d'exemptions, ainsi ils doivent monter la garde à leur tour comme les fusiliers, ils sont d'ailleurs bien moins fatigués, puisqu'ils ne font point de faction.

La seule charge à laquelle les sergents et caporaux sont attenus en particulier est de se trouver un par compagnie tous les soirs à l'ordre, ce qu'il serait nécessaire de retrancher en même temps de leur paiement, le bien du service n'en souffrirait pas, étant fort aisé de s'y trouver et de faire exécuter les ordres qu'il y recevra de MM. de l'état-major. Comme parmi les bourgeois, il y en a qui, par raison de pauvreté ou de caducité, sont taxés à demi-garde lors de la collecte, on pourrait pour les soulager, lorsqu'on dressera le rôle des compagnies, les mettre au bas pour ne les commander qu'une fois, tandis que les autres le seront deux.

En supprimant toutes les dépenses, il y en a cependant d'indispensables, telles que le paiement de l'aide-major et du sergent d'ordonnance, à quoi il faut ajouter celle de deux hommes par compagnie pour aller commander les bourgeois qui doivent monter la garde et qu'il conviendrait de payer à raison de 10 s. par jour ; mais les objets sont fort modiques et il serait à propos pour remédier à tous les abus de les faire payer sur la Caisse de la ville ; par ce moyen, le tour des bourgeois reviendra moins souvent, les plaintes cesseront, ainsi que les murmures et les soupçons sur l'emploi de l'argent levé sur les payants. »

Une réforme partielle paraît avoir été faite, car une pièce du 20 février 1760 nous apprend que

Digitized by Google

la rétribution accordée à différents gradés fut réduite et fixée :

à l'écrivain y compris la fourniture du papier	2 l.
au sergent-fourrier	3 l.
au sergent	12 s.
au caporal	10 s.
au caporal postiche (1)	5 s.
au tambour-major	12 s.
au tambour de garde	10 s.
au tambour postiche	5 s.
au fifre	5 s.

Telle fut l'organisation de la milice bourgeoise de Metz ; elle ne paraît pas avoir subi de changements importants jusqu'au 12 juin 1790, date à laquelle l'Assemblée nationale décréta la dissolution des milices bourgeoises et leur fusion avec la garde nationale. L'organisation de cette dernière fut calquée sur celle de la milice, la modification principale fut la collation des grades à l'élection. Le service fut le même, il y eut toujours des exempts, des payants et des réclamations.

Il nous reste à voir quel fut le service imposé à la milice bourgeoise ; on pourra se rendre compte qu'il devait être parfois bien lourd pour le simple artisan vivant de son travail (2).

La milice monte la garde :

En 1745, du 2 mai au 30 juin ;
En 1746, du 26 juin au 11 novembre ;
En 1747, du 1er juillet au 15 novembre ;
En 1748, du 26 mars au 11 novembre ;

(1) C'est-à-dire à celui faisant fonction de caporal sans en avoir le grade.

(2) Ces renseignements sont puisés principalement dans les comptes de la ville.

Digitized by Google

En 1749, 14 jours en janvier ;
En 1757, 33 jours ;
En 1760, du 6 février au 11 mars ;
En 1761, toute l'année ;
En 1762, du 1er janvier au 19 décembre.

Nous rappelons qu'en dehors de ces services extraordinaires, la milice bourgeoise fournissait des patrouilles chaque nuit.

Au cours du XVIIIe siècle, la milice prit les armes pour différentes cérémonies dont nous indiquerons seulement la date et les références, nous abstenant de recopier ce qui a déjà été dit :

21 août 1725. Passage de la Reine (*Relation de l'entrée de la Reine à Metz*).

4 août 1744. Voyage de Louis XV à Metz (*Baltus. Journal de ce qui s'est fait pour la réception du Roy dans la ville de Metz*, et *Metz, Mss. 125, Annales de Ph. Marchand*).

24 juillet 1753. Entrée du comte de Gisors (*Baltus. Annales*).

21 août 1765. Passage de la Reine Marie Leczinska (Chabert, *Austrasie* 1862).

8 mars 1767. Obsèques du maître-échevin Lancon (*Bénédictins*).

7 septembre 1775. Entrée du duc de Broglie (*Affiches des Trois-Evêchés*, du 14 septembre 1775).

20 août 1783. Séjour de Monsieur (*Austrasie*, 1860).

A l'occasion de ces cérémonies, la ville dotait les sergents et tambours d'un uniforme. Nous relevons dans les comptes de la ville :

En 1748, pour l'habillement des 25 tambours : 612 l. 11 s. payés pour 50 aunes de drap bleu de roi, 6 aunes de drap rouge, 1/3 de drap de « leau-

Digitized by Google

dève » écarlate, 131 aunes de cadis rouge, 63 douzaines de boutons de métal.

112 l. 10 s. pour la confection des habits.

119 l. 10 s. pour les chapeaux

et 558 l. 15 s. pour les galons.

En 1768, pour l'habillement des sergents et tambours : 848 l. 12 s. 6 d. pour drap bleu, rouge, blanc et doublure.

87 l. 2 s. pour 26 garnitures de gros boutons d'étain et autant de petits, 26 gros boutons de chapeau.

187 l. pour façon et fourniture de 26 habits neufs complets et en avoir retourné un autre.

570 l. 11 s. pour les galons, soie et fil, pour les tambours et galons, brandebourgs et bordés d'argent pour les sergents.

Un cordon noir et argent et une pomme d'argent, gravée aux armes de la ville, pour la canne du tambour-major.

114 l. pour 24 ceinturons galonnés et 21 porte-caisses également galonnés.

94 l. pour les chapeaux.

65 l. 13 s. pour 6 paires de guêtres avec boutons et jarretières, 26 cocardes, 26 paires de bandes de jarretières.

LA MILICE DU PAYS MESSIN

Les documents relatifs à la milice du Pays Messin au XVIIIe siècle sont très rares.

D'après Steiner (1), elle était composée au milieu de ce siècle de 15 bataillons fournis par les habitants des bailliages de Metz et de Vic ; chaque bataillon avait 4 compagnies.

(1) Traité du département de Metz 1756.

Digitized by Google

L'état-major, pour l'ensemble, comprenait : 1 colonel, 1 major ; par bataillon : un commandant de bataillon et un aide-major ; le cadre de la compagnie était de : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 2 sergents, 1 tambour.

Les officiers, sergents et tambours étaient brevetés par le gouverneur du Pays Messin ; ils étaient exempts de moitié des corvées ; les armes des compagnies étaient déposées chez le plus ancien breveté qui jouissait alors de l'exemption totale des corvées.

Il n'y avait point d'uniforme ; les drapeaux étaient : vert, blanc, bleu.

Un recensement des armes fait en 1753 (1) nous apprend que pour le bailliage de Metz, la milice représentait 5202 fusils ; un autre recensement de 1753 (2) donne le nombre de 4652 fusils.

La répartition des paroisses était la suivante en 1763 :

1er Bataillon. — Hagondange, Hauconcourt, Maizières, Semécourt, Woippy, Vigneulles, Lorry, Tignomont, Plappeville, Ban-Saint-Martin, Longeville, Moulins, Scy, Chazelles, Lessy, Châtel-Saint-Germain, Amanvillers.

2e Bataillon. — Sainte-Ruffine, Vaux, Jussy, Ars, Ancy, Flavigny, Gravelotte, Vernéville, Rozérieulles.

3e Bataillon. — Saint-Marcel, Rezonville, Vionville, Tronville, Mars-la-Tour, Sponville, Jonville, Champs, Hagéville, Dampvitoux, Saint-Julien-lès-Gorze, Waville, Villecey, Onville, Novéant, Dornot, Gorze.

4e Bataillon. — Montigny, Jouy, Augny, Marly, Cuvry, Saint-Blaise, Féy, Vezon, Marieulles, Lorry-

(1) Moselle, C 13.
(2) Moselle, C 16.

Digitized by Google

devant-le-Pont, Mardigny, Bouxières-sous-Froidmont, Cheminot, Longeville-lès-Cheminot, Eply, Port-sur-Seille, Sillegny, Coin-sur-Seille, Loiville, Pournoy-la-Chétive.

5e *Bataillon*. — Borny, Grigy, Mercy-lès-Metz, Ars-Laquenexy, Villers-Laquenexy, Laquenexy, Peltre, Magny, Jury, Courcelles-sur-Nied, Crépy, Frontigny, Chesny, Pouilly, Mécleuves, Fleury, Orny, Pournoy-la-Grasse, Chérisey, Verny, Liéhon, Silly-en-Saulnois, Pommérieux, Pagny-lès-Goin, Vigny, Louvigny, Alémont, Saint-Jure, Raucourt.

6e *Bataillon*. — Plantières, Vallières, Vantoux, Villers-l'Orme, Méy, Vany, Failly, Servigny, Gras, Sainte-Barbe, Cheuby, Avancy, Vrémy, Poix, Glatigny, Retonféy, Nouilly, Noisseville, Lauvallières, Montoy, Flanville, Coincy, Colombey, Aubigny, Marsilly, Ogy, Maizery, Pont-à-Chaussy, Silly-sur-Nied, Landonvillers, Courcelles-Chaussy, Bionville, Chevillon, Maizeroy, Servigny-lès-Raville.

7e *Bataillon*. — Frécourt, Aoury, Saint-Pierre, Villers-Stoncourt, Berlize, Domangeville, Sanry-sur-Nied, Bazoncourt, Vaucremont, Ancerville, Voimhaut, Chanville, Vittoncourt, Adaincourt, Herny, Han-sur-Nied, Holacourt, Arraincourt, Brulange, Suisse, Thonville, Chailly-sur-Nied, Sorbey, Aube, Aubécourt, Rémilly, Béchy, Flocourt, Saint-Epvre, Baudrecourt, Morville-sur-Nied, Chénois, Beux, Luppy, Ancy-lès-Solgne, Buchy, Solgne, Sécourt, Achâtel, Sailly, Moncheux, Juville, Foville, Liocourt, Alaincourt.

8e *Bataillon*. — Rurange, Trémery, Chelaincourt, Hessange, Ay, Flévy, Ennery, Rugy, Chailly-lès-Ennery, Antilly, Méchy, Sanry-lès-Vigy, Olgy, Malroy, Charly, Rupigny, Chieulles, Saint-Julien, Vigy,

Digitized by Google

Vry, Befëy, Lavieuville, Laneuville, Hayes, Mussy-l'Evêque, Gondreville, Burtoncourt, Hinckange, Roupeldange, Ricrange, Ottonville.

LES SERGENTS DE PATROUILLE

Nous avons vu qu'en 1516 un guet soldé fut institué pour veiller à la tranquillité publique. Cette organisation, intimement liée à celle de la milice bourgeoise, lui survécut jusqu'en 1808.

Nous n'avons trouvé au cours du XVII^e^ siècle aucun document intéressant s'y rapportant ; pour le XVIII^e^ siècle, l'état général du service de la milice bourgeoise de Metz en 1758 (1), dont il a été question précédemment, nous fait connaître le nombre et le rôle des sergents de patrouille.

Ils étaient 12, plus un en survivance. A cette époque, l'un d'eux servait depuis 1714, 3 depuis 1734, 2 depuis 1735, 2 depuis 1744, 1 depuis 1745, 1 depuis 1747, 1 depuis 1750 et 1 depuis 1753.

Ils recevaient les ordres des magistrats municipaux et de l'état-major de la place.

Leur uniforme était « celui de l'ancien royaume d'Austrasie », et Baltus nous apprend qu'en 1749, il consistait dans un habit de drap bleu, doublure et parements jaunes.

Six d'entre eux étaient chaque jour de service pour diriger les patrouilles de la garnison et de la milice ; tous les matins, ils se présentaient à l'état-major de la place pour prendre les ordres.

Ils recevaient (2) 7 s. 6 d. par jour d'été et 10 s. en hiver. A partir de 1748, ils eurent uniformément 10 s.

(1) Metz 557.

(2) Décision de l'Intendant du 5 janvier 1711.

Digitized by Google

Par ordre du lieutenant du roi du 5 octobre 1757, leur service, qui jusqu'alors cessait à minuit, fut prolongé jusqu'à 2 heures du matin, et ils eurent 15 s.

Les sommes nécessaires au paiement des sergents de patrouilles étaient levées sur les bourgeois faisant partie de la milice.

La ville était divisée en quartiers correspondant aux patrouilles : le Palais, Moyen-Pont, Place Saint-Louis, Cour-de-Ranzière, les Tanneurs, les Murs.

Sur la demande de M. d'Armentières, le nombre des sergents fut porté de 13 à 14 et leur traitement fixé à 12 s.; ils devaient entretenir, à leurs frais, leur habillement (1).

En 1789 (2), le nombre était de 15 et un surnuméraire, alternant chaque jour par moitié; leur solde était de 219 l. par an. Outre le service de patrouille, 4 d'entre eux assuraient la police du marché de la Place Saint-Louis et, à tour de rôle, l'un était présent aux bals publics, spectacles donnés par les baladins, etc. ; ils recevaient pour chacun de ces services extraordinaires, 30 s., soit 4 l. 10 s. par an. A ces rétributions s'ajoutaient une gratification de 6 l. accordée par la police.

L'habillement était aux frais des sergents, sauf une capote renouvelée tous les dix ans au compte de la ville.

Les sergents étaient reçus par le chef de la police et prêtaient serment entre ses mains.

En 1804, il y avait 18 sergents, et le 6 mars, le Conseil municipal leur refusa une augmentation de traitement, mais accorda une gratification de

(1) Metz. Délibération du 25 septembre 1772.
(2) Metz. Hôtel de ville. 3 I 1.

Digitized by Google

20 fr. pour l'année en cours et une redingote neuve (1).

D'après une délibération du 4 mai 1807, les sergents étaient tous d'anciens sous-officiers ayant plus de 20 ans de services militaires, quelques-uns étaient chevaliers de la Légion d'honneur; ils recevaient 0 fr. 75 par jour.

Par lettre du 4 avril 1808, le Ministre de l'Intérieur estima que cette organisation du guet grevait le budget de la ville et devait cesser d'exister; en conséquence, il prescrit au préfet de faire le nécessaire pour qu'elle disparaisse.

Par arrêté du 25 avril, le préfet prononça la suppression à partir du 1er mai suivant. La dissolution eut lieu le 30 avril au soir et, le 2 mai, le maire rendit compte au Conseil municipal, attirant son attention sur les services rendus par les plus anciens des sergents et estimant juste de leur accorder quelques secours (2).

Ainsi disparut une institution qui était, peut-être, la dernière ayant survécu à la République messine.

Quel était le service des patrouilles au XVIIIe siècle? Un ordre du 12 juin 1756 du lieutenant du roi nous donne des détails à ce sujet (3).

Arrêter : les militaires circulant dans les rues un quart d'heure après la retraite battue; les travailleurs après 10 heures (les dimanches et fêtes il n'y a pas de travailleurs) ; les soldats de garde qui se sont éloignés de leur poste et les conduire au violon ; les vagabonds, coureurs de nuit et gens

(1) Metz. Délibération du 23 Pluviôse an XII, 15 Ventôse an XII.

(2) Metz. Délibérations des 4 mai 1807, 2 mai 1808, 7 mai 1808, 3 juin 1809, arrêté du maire du 30 avril 1808.

(3) Metz 557.

Digitized by Google

sans aveu couchant dans les rues; les filles de joie et coureuses de nuit, ceux qui circulent sans lumière une demi-heure après la retraite des bourgeois, les gens porteurs d'échelles, cordages, ballots, armes à feu ;

« Ne point souffrir qu'on porte, mèche allumée, sur les souliers ni sur les chapeaux, ceux qui en font usage doivent les porter à la main », ne pas permettre qu'on porte des chauffoirs sans qu'ils soient couverts ;

Visiter les cabarets et arrêter les soldats qui y seraient un quart d'heure après la retraite ;

Faire fermer les portes des maisons ;

Visiter les corps de garde du quartier et, s'il s'y trouve des filles de joie, les conduire au violon.

Les sergents avec leur patrouille peuvent stationner un quart d'heure au plus sur les places et endroits détournés ; ils n'abandonneront point leurs armes, ne pourront s'arrêter dans les corps de garde, par les grands froids, une demi-heure au plus de deux en deux heures ;

Une patrouille peut stationner sous les arcades de la Place Saint-Louis de demi-heure en demi-heure, mais deux ne doivent s'y trouver ensemble sous peine de prison pour les sergents ;

Les patrouilles doivent circuler sans bruit et en silence ;

En cas d'incendie, le sergent doit prévenir immédiatement l'officier major de la place le plus proche ;

L'aide-major de la milice bourgeoise est inspecteur des patrouilles et contrôle leur service.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES RHINGRAVES

PAR

M. l'abbé **BARTHELÉMY**, membre titulaire(1).

I. Werner, Rhingrave, vivait en 1230. Il fut le père du suivant :

II. Sigfrid, vivait en 1267. Il était mort en 1333. Il avait épousé Marguerite X.... Ils eurent deux enfants :

1° Jean qui suit ;

2° Werner, qui vivait en 1291, et qui mourut jeune.

III. Jean I, Rhingrave, épousa Hedwiga, Comtesse Sauvage de Dhaun, laquelle en 1320 après la mort de ses deux frères, hérita du Comté Sauvage de Dhaun et l'apporta ainsi dans la famille des Rhingraves. Ils eurent sept enfants :

(1) D'après une feuille écrite de la main de Paul Ferry, le ministre protestant de Metz, qui devint célèbre surtout par le soin que prit Bossuet de réfuter sa doctrine. Cette feuille concernant les Rhingraves, est conservée dans l'ouvrage inédit de Théodore, baron de Couët de Lorry, intitulé *Nobiliaire de Couët*, tome 2. En voici l'en-tête :

« *Généalogie des Rhingraves copiée et translatée d'alleman en* « *françois, Monsieur Bennelle en estant l'Interprete sur une que* « *luy auoit prestée a cest effet damoiselle Marie-Elisabeth Com-* « *tesse Sauvage et du Rhin, retirée à Metz, au mois d'aoust 1644.* »

Digitized by Google

1° Marguerite, qui épousa X..... de Vineberg, sgr de Beilstein ;

2° Elisabeth, qui doit avoir épousé Werner d'Altzeim ;

3° Jean, qui suit ;

4° Catherine, religieuse à Trèves, vivant en 1368 ;

5° Hildegard, qui épousa Jacob de Monklair, chevalier ;

6° et 7° Conrad, Rhingrave, et Hartrard, Rhingrave : « Ces 2 ont retenu le nom du Père, et se sont appelé Rhingraves sans plus, soldats morts sans enfans ».

Les comtes Sauvages dont il est ici question s'appelaient Wildgraves ; et je crois que ce sont eux qui, en France, étaient désignés sous le nom de Raugraves.

IV. Jean II, Rhingrave, et comte Sauvage de Dhaun, mort en Mars 1383, « enterré sur la montagne de St Jean ;.... lequel fut appelé le 1er comte Sauvage de Dhaun à cause de sa mère ». Il défendit longtemps ce comté de Dhaun contre les comtes Sauvages de la branche de Kirbourg et finit par l'emporter sur eux. Il épousa Marguerite, fille de Fréderic, comte Sauvage de Kirbourg, laquelle lui apporta 6000 florins en mariage. Ils eurent pour enfants :

1° Suzanne, qui épousa Gaunam, sgr de Scharpheneck, auquel elle apporta une dot de 4000 florins ;

2° Jean, qui suit ;

3° X....., religieuse à Trèves, 1441 ;

4° Conrad, évêque de Mayence, mort en juin 1434 ;

Digitized by Google

5° Fréderic, comte Sauvage de Dhaun et Rhingrave de Stein, mort l'an 1407. Il avait épousé Luitgarde de Ep...., dont il eut deux fils : a) Gothfrid, mort sans enfants, l'an 1463. Sa femme était Anne, comtesse de Linange, fille de Bernhard, « constant à conserver le sien, s'appeloit amy de S.. et de l'Electeur Pal.., et au reste ennemy de tout le monde et particulièrement des Palatins de Weldentz et de Spanheim ». b) Frédéric, qui vivait encore en 1490, « ecclésiastique, puis héritier de Gothfrid, mais n'a eu ny femme ny enfans ».

V. Jean III, comte Sauvage de Dhaun et Rhingrave de Stein, épousa Elisabeth de Hanau, fille de Catherine de Nassau de Beilstein. Ils eurent pour enfants :

1° Waldpurg, comtesse Sauvage de Dhaun et Kirbourg, Rhingravine de Stein, qui épousa Conrad, c. de Solms ;

2° Gerhard, chanoine et écolâtre à Trèves, mort l'an 1490 ;

3° Jean, qui suit ;

4° Marguerite, religieuse de Ste Marie, aux montagnes près de Bopart ;

5° X...., « abbesse de l'abbaye de Eltey (?), a fait sa généalogie ».

VI. Jean IV, comte Sauvage de Dhaun et Kirbourg, Rhingrave de Stein, épousa Jeanne de Salm, fille de Simon, comte de Salm, et de Jeanne de Rotsler. A la suite de ce mariage, il devint comte de Salm. Voici la note que Paul Ferry a écrite en marge, à ce sujet :

Digitized by Google

« Par le mariage de ladite Jeanne le comté de « Salme qu'elle auoit hérité de Jacob son frère, « est entré en la maison des Rhingraves avec les « prétentions que l'on a encore sur les seigneuries « de Forclar et Rotsler. Les comtés de Salme et « Rotsler estoient chargez de quantité de deptes « passiues, pour lesquelles esteindre et payer ledit « comte Jean mary de ladite Jeanne a engagé les « comtés Sauvages et du Rhin et pris sur Iceux « sommes notables d'argent, de sorte que tout bien « compté, il ne se trouvera pas qu'il ait rien pro- « fité de ce mariage. On dit que ladite Jeanne sa « femme estoit d'humeur si altière et fascheuse, « qu'elle reprochoit à son mary de lui auoir ap- « porté un comté ; et finalement s'estant rendue « incompatible et insupportable, son mary fut con- « traint de la mettre en prison à Kirpurg » (1).

D'après une généalogie, imprimée en 1729, pour le partage de la seigneurie de Morhange, le comte Jean IV mourut en 1491. Il eut pour enfants, de son mariage avec Jeanne de Salm :

1° Jeanne, qui épousa Jacob, bourgrave de Reineck, dont un fils Jacob, qui « épousa la sœur de « Wirich, s^r de Créhange ; mort sans enfans : et « ainsy finit la lignée des Reineck » ;

2° Jacob, sans doute mort jeune, car il n'en est plus fait mention ;

---

(1) Note de Paul Ferry sur les ascendants de Jeanne de Salm : « Jean, comte de Salm, espouse Gildemond de Fraise. De ce comté « de Salme dependoient les terres et seigneuries de Morhange et « Petelange etc. » Leur fils « Simon, comte de Salme, espouse « Jeanne, fille de Jean Frédéric s. de Rotsler et de Jeanne de Furet « sa femme ». Simon eut deux enfants : Jacob, mort sans alliance, et Jeanne rapportée ci-dessus.

Digitized by Google

3° Jean, qui suit ;

4° Frédéric, « chanoine de Cologne, Mayence, Trèves et Strasbourg, mort 1491 ».

VII. Jean V, Rhingrave, « meurt l'an 1499, gist « à Cologne deuant les Trois Rois ». Il avait épousé Jeanne, « fille de Nicolas c. de Möerss et de Sar- « werden, s. de Lohr (1), et de Barbe, baronne « de Fénestrange, sa femme ; Ladite Barbe estoit « aussy dame de Gerbévillé, Ongévillé, Neufvillé, « Dimring : par la mort de laquelle, décédée estant « vefve l'an 1514, lesdites terres et seigneuries de « Fénestrange, Ongévillé, Neufvillé et Dimring, « sont entrées en la maison des Rhingraves, et le « comté de Sarwerden est venu par traitté et ac- « cord en la maison des comtes de Nassau. Icy « les Rhingraves deviennent seigneurs de Fénes- « trange ».

Jean Rhingrave, et Jeanne de Sarwerden eurent pour enfants :

1° Jeanne, qui épousa « Jean, baron de Mörs- perg et Béfort, fils de Gaspard » ;

2° Anne, qui épousa Rheinhard, c. de Bitsch, fils du comte Wecker, l'an 1501 ; elle vivait encore veuve l'an 1541 ;

3° Philippe, auteur de la branche de Dhaun, qui suit ;

4° Jean, auteur de la branche de Kirburg et Morhange, rapportée plus loin ;

5° Jacob, qui, sans être prêtre, fut chanoine de Cologne et de Strasbourg : « l'estoit aussy à Trêves,

(1) « Ledit Nicolas, fils de Jacob, c. de Möerss, et d'Anastasie, comtesse de Linange ».

Digitized by Google

« mais il en donna le canonicat pour un cheval ; « a eu 25 enfans de toutes sortes de meres, en a « dans la religion et...., mort l'an 1557 ».

6° Barbe, religieuse de Ste Marie « ès montagnes près de Bopart ».

§ I. *Branche dite de Dhaune.*

VIII. Philippe, comte Sauvage ou Vildgrave de Dhaune ou Kirbourg, « né le jour de la nativité ne Dme l'an 1492, mort le 22 août 1521, à ....., au pays de Luxembourg, s'estant retiré du siége de Maizières, gist à la montagne de St Jean ». Il avait épousé « Anthoinette de Neubourg, fille de « Ferdinand, en la haute-bourgoigne. Sa vefve s'est « remariée auec Huprecht, comte de Beuchlingen, « dont elle n'a eu aucun enfan ; est morte le 29 octob. « 1544 ». — Philippe et Anthoinette eurent pour enfants : 1° Marguerite, née le 25 sept. 1521 ; 2° Jean-Philippe, « Colonel en France, chevalier « de l'ordre du Roy, né le jour des Palmes, l'an « 1520. Est entré au service du Roy l'an 1543 : « premièrement capitaine de deux compagnies de « gens de pied, et l'an 1544 colonel d'un régiment : « fust chevalier de l'ordre du Roy à Rouen : fust « prisonnier à la bataille de Saint-Quentin l'an 1555 : « espousa par le conseil du Roy la fille du sr Da- « cier, grand me de l'artillerie, grand escuyer et « lieutenant gnal du Roy en Languedoc, seneschal « à Jarignac (?), vefve du sr de Cursol, gouver- « neur de Provence et Lieutenant du Roy à Turin. « Ledit Jean-Philippe est mort sans enfans le 10 « septembre 1566 en l'abbaye de Nécamp (?) en

Digitized by Google

« Picardie, est enterré sur la montagne de S[t] Jean. »
3° Philippe-François, qui suit.

IX. « Philippe-François, comte Sauvage (Vild-
« grave) de Dhaun et Kirpurg, né le 4 Juin 1519,
« tenu au bapt. par Franç. de Sickingen et Vincent
« abbé de S[t] Maximin et par la femme de Henry
« de Schwartzembourg, espousa Maria-Ægyptiaca,
« comtesse d'Oetingen, en Janier l'an 1539, fille de
« Louis l'aisné, comte d'Œtingen, père de vingt
« filles. — Meurt à Neubourg, en Saxe, le 21
« Janier 1561, au service de l'Electeur pendant une
« journée de religion ». Il eut pour enfants :
1° Marguerite, qui fut mariée à Jean-Guerhard,
comte de Manderscheid, le 22 févr. 1555 ; 2° Sa-
lomé-Apollonie ; 3° Elisabeth ; 4° Jean-Philippe, né
le 20 sept. 1545 ; 5° et 6° « Wolphgang et Frédé-
ric, gémeaux » ; Frédéric fut « présenté et promeu
« à estre page du Roy par Jean-Philippe son oncle
en auril 1556 » ; 7° Marie, morte jeune ; 8° Albert,
né le jour de la Chandelleur 1553 ; tenu au bap-
« tesme par Albert le jeune, marquis de Brande-
« bourg, retournant du siège de Metz » ; 9° Jean-
Christophe ; 10° Adolphe-Henry.

(Ici se terminent les documents de Paul Ferry touchant la branche de Dhaun : mais, d'après un arbre généalogique, produit pour le partage de la terre de Morhange en 1729, cette branche s'est subdivisée en trois rameaux, dont les chefs furent Frédéric, Jean-Christophe et Adolphe-Henri, cités ci-dessus. Ces trois rameaux sont désignés sous les noms de Ligne de Dhaun, Ligne de Grombach et Ligne de Neuvillers).

Digitized by Google

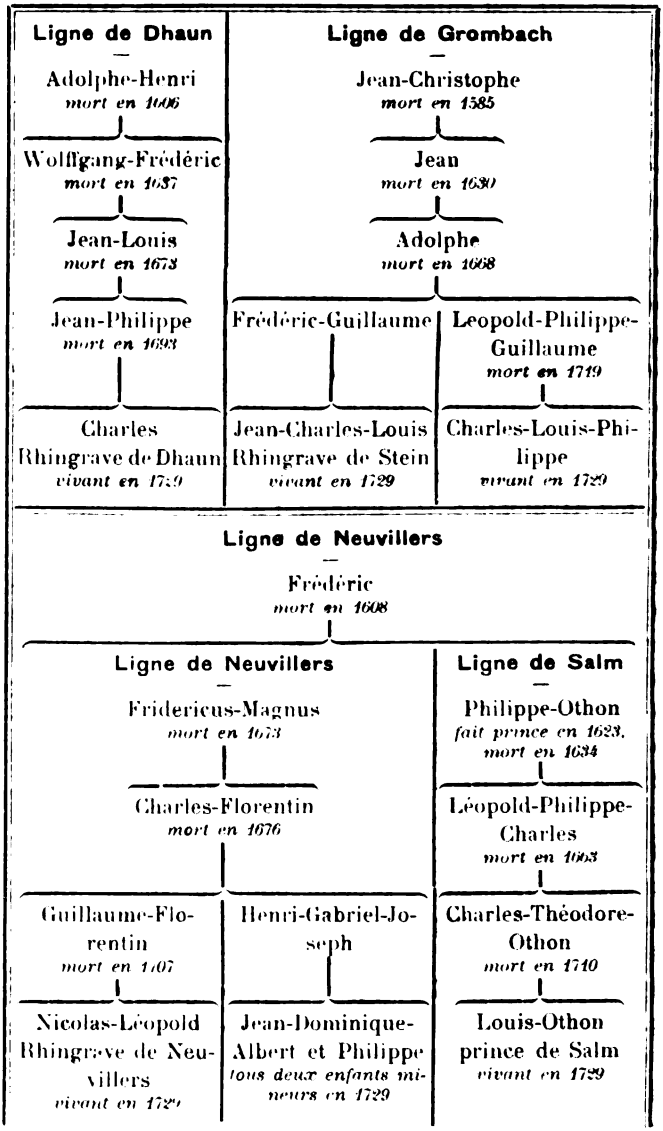

Digitized by Google

§ II. *Branche de Kirbourg et Morhange.*

VIII. « Jean (1), comte sauvage (Wildgrave) de « Dhaun et Kirpurg, Rhingrave de Stein, c. de « Salme et seigneur de Fénestrange, espousa Anne, « comtesse d'Eysembourg, et meurt l'an 1532. Elle « demeure vefve sage, meurt l'an 1566. » Ils eurent pour enfants : 1° « Anne, esp. Christophe-Louis « Neubourg, seigneur de Deng » ; Jean qui suit ; 3° « Marie, esp. Georg B. de Fleckenstein ; ont eu « plusieurs filles et un fils, lequel espousa une « comtesse de Baroweiler » ; 4° « Ursule, esp. Ru- « precht, comte palatin de Weldentz ; en a eu « Georges-Louis qui a esp. 1568 la sœur du roy « de Suède » ; 5° Adelheide esp. Charles B. de « Limbourg, eschanson de l'empire » ; 6° Anthoi- « nette, esp. Henry baron de Créhange et Péte- « lange » ; 7° « Marguerite, morte jeune » ; 8° « N*** « morte et sans baptême » ; 9° « Engel, morte « jeune » ; 10° « Thomas: comte Sauvage de Dhaun, « esp. la fille du c. de Hanau, meurt à Dillem- « bourg 1553, aagé de 25 ans ». Il eut trois filles: « *a*) Anne, qui épousa Guillaume-Wirich de Cré- « hange et en a eu un fils nommé Wéry ou Wi- « rich ; *b*) Juliane, mariée à Ernest de Mansfeld, « morte en 1607 ; *c*) Marie-Madeleine, morte jeune ; « 11° Elisabeth, vivoit encore fille l'an 1568 ».

IX. « Jean, c. Sauvage etc., esp. Anne, fille de « George comte de Holoch ; mort 15 oct. 1546. « Gist à Fénestrange. Sa vefve esp. Jean c. de Sein « duql elle a eu Emilia qui espouse l'an 1567 « George comte d'Erpach ». Jean, comte Sauvage,

(1) C'est sans doute ce « Rynprave » qui donne quittance de 7000 florins à la ville de Metz, le 21 septembre 1518.

Digitized by Google

« eut quatre enfants : 1° « Ande, morte jeune ;
« 2° Philippe-Albert, mort jeune ; 3° Otto qui suit ;
« 4° « Wolphgang, du nom de Wolphgang, duc de
« 2 Ponts, son parrain, qui alloit pour cela ; mais fut
« baptisé avant son arrivée et aussytost mourut ».

X. « Otto, comte Sauvage de Dhaun et de Kir-
« purg, Rhingrave de Stein, c. de Salme, sr de
« Fenestrange, esp. Ottilia, comtesse de Nassau-
« Weilbourg, fille de feu le c. Philippe. 1567. »
Ils eurent pour enfants : « 1° Jean-Jacob, mort
« jeune, gist à Kirn dans le Hundwich, apparte-
« nant à Jean-Casimir, Rhingrave, aujourd'hui (1644)
« vivant à Metz ; 2° George-Philippe, mort jeune,
« enterré aussi à Kirn ; 3° Anne, espouse Eber-
« hard seignr de Roposdein ; 4° Amalie, morte
« fille ; 5° Catherine, espouse Hugo sr de Schön-
« burgk ; 6° Jean qui suit ; 7° Anne-Marie, es-
« pouse ..... comte de Stolberg ; 8° Jean-Casimir,
« né l'an 1577. Le 6 juin, espouse Dorothée, com-
« tesse de Solms ; retirés à Metz, l'an 1635, à cause
« de la guerre et de Galas ; 9° Otto, a eu deux
« femmes, mais est mort sans enfans ; 10° Georges
« Frédéric, mort sans enfans ; 11° Anne-Magde-
« laine, morte fille à Strasbourg ; 12° Emilie, en-
« core vivante (1645) fille ; 13° Juliane, esp. Jean-
« Philippe, cte de Leiningen qui est Linange. »
« (Icy finit la susdite généalogie prestée par lade
« damelle qui depuis a suppléé à Monsieur Bennelle
« ce qui desfailloit et ce que j'ai escrit cy-dessus
« en marge.....) ».

XI. « Jean, comte Sauvage de Morhange et du
« Rhin, esp. Anne-Catherine, fille de George baron
« de Créhange ». Ils eurent pour enfants :

Digitized by Google

« 1° Jean-Philippe, comte de Morhange, espouse « Marie-Juliane, comtesse d'Erpach; Me de camp « d'un régiment de cavalerie en l'armée du Roy « de Suède. Ils eurent un fils, Bernard-Louys, « cte de Morhange, jeune (1645), nourry à Metz « avec Jean-Casimir, oncle de son père »;

2° Esther, morte jeune.

3° Otto-Louis, cte de Morhange, « espouse Anne- « Magdelaine, comtesse de Hanau-Lichtenberg. Cest « Otto fut la terreur des ennemys. Me de camp « d'un régiment de 1500 cheuaux, premièrement « au service du Roy de Dannemark, puis de celui « de Suède (1), qui loua ledit régiment du gain « de la bataille de Leipsig. Décédé à Spire où il « fut mené de**** où il fut atteint de la peste allant « de Strasbourg. Et se remarque que le jour qu'il « en deuint malade, il dit le matin qu'il auoit fait « un merueilleux songe, als qu'il en estoit mort, « et que le doctr Smith auoit fait son oraison fu- « nèbre à Strasbourg et son ministre..... estoit « atteint. Et deux jours après il en mourut et est « enterré à Strasbourg où il fut porté de Spire. Il « se qualifiait en ses titres Otto-Louis, Comte Sau- « vage du Rhin, comte de Salm et de Fenestrange, « général de la cavalerie et colonel de cavalerie et « infanterie pour le service de la couronne de « Suède et des Etats unis et confédérés du S. Em- « pire, né le 13/23 d'octobre 1597, mort à Spire « le 6/16 octobre 1634 et enterré à Strasbourg en « l'église cathédrale le 25 mars/4 avril 1635. » Cet Otto eut pour fils: « Jean, comte de Morhange, « vivant (1645), nourry à Strasbourg »;

(1) Ce roi de Suède était Gustave-Adolphe qui, à Leipzig, remporta une victoire éclatante sur les Impériaux, l'an 1631.

Digitized by Google

« 4° Un fils mort en naissant » ;

« 5° Marie-Elisabeth, fille vivant à Metz, de la-
« quelle on tient cette généalogie ; laquelle est à
« Paris depuis le mois de mars 1645 à poursuivre sa
« légitime contre Jean-Casimir Rhingrave son oncle » ;

« 6° Jean-Jacob, mort jeune ;

« 7° Frédéric, mort jeune ;

« 8° et 9° gemelles : La première, Dorothée-Diane,
« espouse en 1es noces Philippe-Louis, sr de Ri-
« beaupierre, en 2es noces Philippe Wolff, comte
« de Hanau-Lichtenberg ; la seconde, Anne-Amalie,
« espouse en 1es noces Michel sr de Freyberg, et en
« 2es noces Gaspard-Bernhard, comte de Rehenberg » ;

« 10° Jean mort à la guerre sans enfans » ;

« 11° Ernest-Guillaume, mort jeune » ;

« 12° et 13° gémeaux : Le premier, Georges, mort à
« la guerre, sans enfans ; le 2e Casimir, mort jeune. »

« Jean-Casimir, 8e enfant d'Otto et d'Ottilia (voir
« N° X), eut pour enfants : Anne-Juliane, morte
« jeune ; 2° Jean-Louis, mort à la guerre sans en-
« fans ; 3° George-Frédéric, esp. Anne-Elisabeth,
« comtesse de Stolberg, vivants (1645) ; 4° Sophie-
« Juliane, encore fille ; 5° Anne-Catherine, espouse
« Eberhard, duc de Wirtemberg ; 6° Anne-Clau-
« dine, esp. Jean-Jacob sr de Ribeaupierre ; 7° Aga-
« the, espouse Albert-Louis, baron de Créhange,
« décédée à Metz, le 9 septembre 1644, et lui
« le ..... 1645 » (1).

---

(1) Note de Paul Ferry, au revers de la feuille généalogique des Rhingraves :

« Je trouve un Philippe-Otto Rhingrave, Prince de Salm, Gou-
« verneur de Nancy ; auoit espousé Chrestienne de Croy. Voy une
« addition mse à mon sr Marthe, tom 2 p. 819. »

(Ce Philippe-Otto est vraisemblablement le fils de Frédéric de la ligne de Neuvillers, cité plus haut.)

Digitized by Google

POÉSIES

MERCI !...

A MM. les membres de l'Académie de Metz
à l'occasion de mon élection.
E. D.

Mon embarras est grand: souffrez que je l'exprime;
Je ne suis pas du verbe un maître magicien;
C'est d'un simple rêveur, humble tourneur de rime,
Qu'hier vous avez fait un académicien....

Si ma Muse craintive a perdu son haleine,
Ne soyez pas trop durs à ses balbutiements;
Elle aime à célébrer les rumeurs de la plaine,
Mais elle est inhabile aux souples compliments....

« Merci, murmure-t-elle, et son accent qui traîne
Vous montre qu'elle est bien de chez nous, de Lorraine,
Merci d'avoir mêlé mes jeux à vos travaux;

En ce siècle enfiévré qui se plaît à la prose,
Merci de laisser croître un brin de laurier rose
Parmi vos verts lauriers, au temps du Renouveau !... »

4 février 1926.

EMILE DALBIN,
Membre correspondant.

Digitized by Google

INTIMITÉ

Par TILETTE WOLFF

L'ambre du halo roux dont se coiffe la lampe
Coule sur chaque chose un fluide vernis,
Dissipe l'ombre opaque et l'angoisse qui rampe
Et met un clair frisson sur les cuivres polis.

L'amalgame soyeux des coussins somnolents
Avive la lueur de ses guirlandes peintes
Où mon livre entr'ouvert semble un papillon blanc
Sous ma tempe posée au creux de mes mains jointes.

Arrondissant son geste étroit et limité
Le feu sertit de bleu sa borne aux tons de paille
Et repousse aux confins froids de l'obscurité
Le portrait qui sourit dans son cadre en médaille.

Ma tasse se patine aux lueurs du foyer,
Mêlant à sa blondeur l'or fauve du liquide,
Et calme sur le cours horizontal du thé
Un disque du citron distille un zeste acide.

Mais pour ma solitude un calme est trop pesant
Et cette intimité ne m'est qu'un vain hommage.
Je déplore en secret les paisibles instants
Que je saurais rythmer aux aspects d'un visage.

Digitized by Google

LE POÈTE MESSIN GUSTAVE KAHN [1]

par

M. Léon BECK

Proviseur du Lycée de Metz

Président de l'Académie

MESSIEURS,

M. Gustave Kahn occupe dans l'histoire des lettres contemporaines une place considérable, il est président de la *Société des Amis de Verlaine*, il est Messin de naissance et de cœur ; ce sont là, je crois, des titres qui le désignent tout particulièrement à vos suffrages et qui lui assignent un rang parmi les membres d'honneur de votre Académie.

Il est né tout près d'ici, en Fournirue, au nº 12, le 21 décembre 1859. Son père était un Alsacien, de Romansviller, près de Wasselonne ; sa mère, une Lorraine, de Château-Salins, dont la famille était originaire de Thionville. Ses premières impressions d'enfant sont restées étroitement associées en sa mémoire aux lignes sobres et harmonieuses du paysage mosellan ; il les retrouve fidèlement quarante années plus tard, lorsqu'il publie,

(1) Nous publions sous ce titre le rapport présenté par M. Léon Beck à l'Académie, dans sa séance du 8 octobre 1925, au nom de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Gustave Kahn au titre de membre d'honneur de l'Académie.

Digitized by Google

dans le numéro de décembre 1899 du *Monde moderne*, cette belle pièce, *Terre natale :*

Les cloches de Sainte-Ségolène
Tintent, tintent toujours plus lointaines
Aux jours toujours plus courts de mon horizon
Leur chanson.
La naïade de bronze qui versait de son urne
Une barre d'argent clair à la vasque de bronze!
La fontaine, musique du nocturne étoilé
Que dit le ciel qui veille à la rose endormie!
O souvenirs dorés de jeunesse, de la patrie,
Que le temps verse, vieil échanson
Couronné de ronces et d'orties!

Il fit ses débuts scolaires dans une petite pension située en Jurue ; de là, il passa à l'Ecole annexe de l'Ecole normale. En 1869, il entra au Lycée, en sixième. Il eut pour professeur un excellent maître, M. Dubreuil, qui lui prêta des livres et lui fit piocher en répétitions Anacharsis et Rollin. Après l'annexion, sa famille s'établit à Paris. Lui-même, à Sainte-Barbe d'abord, puis à Louis-le-Grand et à Charlemagne, fut un de ces élèves bien doués pour qui les études sont une longue et profitable flânerie à travers tout ce qui leur plaît. Dès cette époque, il se sentait attiré vers la littérature. Au sortir du Lycée, tout en suivant les cours de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des langues orientales, il commença à écrire dans de petites revues et à ébaucher des poèmes. En 1885, quand il rentra à Paris, après un séjour de quatre années en Afrique, il prit part aux discussions qui commençaient à se livrer autour du symbolisme et il devint en quelque sorte chef d'école.

Il semble bien qu'il ait eu alors la claire vision

Digitized by Google

de l'œuvre que devaient accomplir les jeunes poètes et qu'il ait compris le besoin, vaguement ressenti autour de lui, d'une technique nouvelle. Tous étaient d'accord pour se dresser contre le Parnasse ; ils lui reprochaient de prolonger seulement le romantisme, tout en substituant à une poésie vivante une poésie figée, d'immobiliser le vers et l'image, de réduire l'art à l'observation de règles mécaniques, de poursuivre un idéal de beauté plastique qui conduisait tout droit à une forme dure et comme métallique, enserrant fermement l'idée dans ses contours, et qui ne laissait subsister rien de vague ou d'inachevé. Ils croyaient, au contraire, ces jeunes poètes, qu'il ne peut y avoir de poésie sans émotion et sans idée, que, dans la nature, l'artiste doit saisir, non la forme arrêtée des objets, non ce qui demeure, mais ce qui change, que, comme les choses mêmes se réduisent à nos sensations, la nature est seulement le symbole de notre être et que le rôle du poète est d'exprimer les correspondances secrètes de l'âme avec les choses. Cette conception nouvelle de la poésie entraînait une forme nouvelle ; de là vient que les poètes novateurs aient eu recours au symbole pour unir étroitement l'idée et l'image, qu'ils aient substitué à la description la suggestion, qui évoque l'objet pour faire surgir les états d'âme, qu'ils aient employé surtout les mots comme sons et comme notes, qu'ils aient organisé le poème autour d'une idée lyrique.

Les aspirations de la nouvelle école s'exprimaient alors dans de petites revues, qui ont tout le charme des choses éphémères. Gustave Kahn a pris une part active à la rédaction et même à la direction

Digitized by Google

de la plupart de ces revues : *Le Décadent*, *La Vogue*, *Le Symboliste*, *La Revue Indépendante*, *La Cravache*, *Art et Critique*. Mais nous ne pouvons le suivre pas à pas dans la mêlée littéraire. Depuis l'époque de ses débuts dans les revues symbolistes quarante ans se sont écoulés, et depuis quarante ans cet infatigable ouvrier des lettres a produit une œuvre singulièrement originale et variée. Il est avant tout poète ; mais, dans tous les genres qu'il a abordés, il a affirmé sa maîtrise.

Comme théoricien et critique littéraire, il a, dès 1887, dans la préface des *Palais Nomades*, formulé ses idées sur l'évolution de la poésie et exposé de la façon la plus complète la technique du « vers libre ». Cette année encore, il nous a donné de l'art de Baudelaire l'étude la plus personnelle et la plus pénétrante et il a publié un volume exquis de *Silhouettes littéraires* : les portraits qu'il nous trace de Mallarmé, de Huysmans, d'Anatole France, de Rodin ont une vie d'autant plus intense qu'ils ne sont jamais construits d'une vue systématique et dans l'abstrait, comme il arrive trop souvent, mais qu'ils surgissent peu à peu devant nous, grâce à une succession de souvenirs évocateurs. Gustave Kahn ne s'est pas contenté, d'ailleurs, de servir la littérature par le livre ; en 1897, il a créé avec Catulle Mendès, à l'Odéon d'abord, puis dans divers théâtres, les matinées des poètes, qui ont permis de révéler au public les jeunes de toutes les écoles.

Critique d'art, il a publié d'excellentes monographies de Boucher, de Fragonard, de Rodin, de Rops ; il a surtout fait paraître dans les journaux et les revues de nombreux articles sur les salons

Digitized by Google

et les expositions, qui lui ont acquis dans le monde des arts la plus grande autorité. Il a contribué plus que tout autre à faire triompher les peintres ou les sculpteurs qui apportaient quelque chose de nouveau. Il assiste aujourd'hui à la réussite de son œuvre, puisque les artistes qu'il a défendus avec âpreté lorsqu'ils étaient inconnus ou méprisés sont devenus à leur tour des maîtres incontestés. Là encore, son activité ne s'est pas bornée aux écrits ; aidé de Mme Gustave Kahn, il dirige avec un zèle infatigable une œuvre qui se propose de venir en aide aux artistes.

Romancier, il a su rester poète, tout en obéissant aux lois d'un genre qui met au premier plan l'observation précise et la peinture de la réalité. De là le charme singulier d'œuvres comme *Le roi fou*, *Le conte de l'or et du silence*, *Les petites âmes pressées*, *L'adultère sentimental* surtout, ce mélange curieux de poésie et d'ironie. Dans ces derniers mois, il a fait paraître un roman délicieux, *L'aube enamourée*, étude pénétrante d'âmes simples et naïves, et une longue nouvelle, *Mourle*, véritable petit chef-d'œuvre de sensibilité délicate et d'évocation pittoresque.

Mais c'est la poésie qui occupe dans son œuvre la place la plus considérable. Il avait débuté en 1887 par *Les Palais Nomades*, une des œuvres maîtresses de la poésie symboliste, qui apportait, avec une musique nouvelle, une façon originale de voir et de sentir. En 1891, il donna *Chansons d'amant*, recueil de poèmes d'un sentiment ardent et sincère, et, en 1895, trois ouvrages de l'art le plus original et le plus varié, *Domaine de fée*, *La pluie et le beau temps*, *Limbes de lumière*. C'est

Digitized by Google

dans *Le livre d'images*, paru en 1897, que s'affirme toute la souplesse et la diversité de son génie poétique, avec une série de pièces d'une merveilleuse simplicité, qui tiennent à la fois de l'épopée, du conte et de la chanson.

Comme poète, M. Gustave Kahn a avant tout le mérite d'avoir été le principal initiateur du « vers libre ». Ses premières recherches rythmiques datent de 1879, comme l'a montré M. Antoine Orliac dans un article d'une rare pénétration qu'a publié le *Monde Nouveau*. En tout cas, il semble bien qu'il ait eu seul une conception nette de la technique nouvelle. Ses théories, on les trouve exprimées dans des articles de *La Vogue* ou de la *Revue Indépendante* et surtout dans la Préface des *Palais Nomades* parue en 1887 et complétée en 1897. Il n'a jamais renié les poètes du passé, ceux qui, de leur temps, ont été de grands artistes du vers, les Ronsard, les Racine, les Hugo. Mais il a cru qu'on pouvait, à leur exemple, tenter de renouveler la poésie. Avant lui déjà, Verlaine et Rimbaud avaient brisé le vers romantique, ils avaient eu recours à une forme moins arrêtée et plus fluide, mais ils étaient restés fidèles à l'ancienne technique. Pour M. Gustave Kahn, le vers libre commence quand la forme ne préexiste plus à la pensée ou au sentiment et que le rythme, tout personnel au lieu d'être mécanique, n'obéit plus à une loi toute faite, s'imposant du dehors, mais à une sorte de musique intérieure. Ce vers nouveau est constitué, non par un nombre conventionnel de syllabes, mais par un arrêt simultané de la pensée et du rythme. Si long qu'il soit, il a une unité que n'avait pas le

Digitized by Google

vers classique ; car les divers membres dont il se compose, au lieu d'être distincts, sont apparentés grâce à des allitérations et des assonances. Avec un tel vers, la rime n'est plus ce coup de cymbale qui retentit à intervalles réguliers dans beaucoup de poèmes parnassiens. Elle suit elle-même le sens, mettant en relief certains mots, même à l'intérieur du vers. Faite uniquement pour l'oreille, elle s'atténue au besoin jusqu'à l'assonance, qui a la même valeur musicale. Quant à la strophe libre, elle est le développement par une phrase en vers d'un point complet de l'idée. Ce n'est plus une figure préétablie, mais une forme vivante ; c'est un moment du poème.

M. Gustave Kahn se sert de ce rythme nouveau, mobile comme la vie, pour rendre dans ses vers l'élan de sa sensibilité frémissante. A chaque page des *Palais Nomades*, malgré l'effort que fait l'artiste pour dissimuler le sentiment derrière le symbole, on sent flotter les souvenirs nostalgiques d'une existence d'autrefois, des aspirations vagues vers l'amour ou vers la gloire, des désirs, des désespoirs, des regrets :

> Voix de l'heure implacable et lente,
> Timbre avertisseur du passé
> Encore un lourd pan de l'attente
> Qui s'est écroulé fracassé !

Dans les autres œuvres, il laisse éclater plus directement l'émotion dont son âme est pleine, soit qu'il fasse retentir des cris de passion singulièrement poignants et douloureux :

> Mon pauvre amour, profond comme une mer déserte...
> Mon pauvre amour, ample et grave comme soir d'été...
> Mon pauvre amour plus seul que la détresse.....

Digitized by Google

soit qu'il trouve des accents d'un charme pénétrant pour exprimer, dans des vers graves et profonds, toute l'intimité du foyer :

> Oh ! belle ! gardons nos mains unies,
> Tant d'êtres pleurent sur les genoux,
> Gardons une seule âme en nous,
> Notre joie claire.

Mais toujours, à travers son émoi, à travers sa détresse, transparaît la détresse humaine. Dès l'époque des *Palais Nomades*, lorsqu'il fait appel à la légende, c'est pour rappeler la solidarité des hommes dans la douleur. Il le dit lui-même dans une pièce écrite en prose rythmée :

« Et puisque tout est semblable, tous les soleils des années, toutes les souffrances des jours, écoute flotter et bruire l'âme de la légende...

... Regarde au jardin de la légende, et les yeux profonds, vite entrevus, et les nefs éternelles errantes, et la chanson qui s'écoute à toutes routes. Regarde aux bariolures des passants, et sous tant de robes, tant de semblables cœurs. »

Il semble définir ainsi à l'avance l'objet du *Livre d'images*, d'où s'exhale une vive et ardente sympathie pour tous ceux qui ont souffert d'amour, pour tous les êtres malheureux, vieux mendiant victime de la fatalité, pauvre pêcheur « du village enfumé, au port désert et noir », dont il sent profondément la vie âpre et sans joie.

Une imagination puissante aide à l'évocation du sentiment. Ses premières œuvres sont pleines d'images éclatantes et l'on y trouve comme un ruissellement de somptuosités orientales. Les métaphores justes et neuves se succèdent, se pressent, de telle

Digitized by Google

sorte que peu à peu l'idée se précise et l'impression se fixe en nous. Tout cela, d'ailleurs, aboutit à la belle simplicité du *Livre d'images*. Là, le plus souvent, le poète peint, avec un art d'enlumineur, de brefs tableaux variés comme les ciels qui les ont inspirés : c'est l'Ile de France qui revit avec sa grâce un peu molle et si jolie et qu'évoquent des visions charmantes de notre XVIIIe siècle ; c'est la Bretagne et sa lande grise ; c'est la Provence aux chaudes couleurs ou l'Orient étincelant de lumières ; c'est le pays de Moselle aux lignes si fines. Il sait choisir avec un art merveilleux les détails évocateurs. Dans « Image », à l'aide de notes successives d'une précision aiguë, il rend poignante la misère d'un paysage d'hiver. Ailleurs, il excelle à faire surgir tout ce que contient de poésie l'intimité des objets familiers. A chaque vers, les visions se lèvent, elles se fondent dans l'harmonie de l'ensemble, et c'est le plus prodigieux des enchantements.

La musique de la langue et de la strophe contribue encore à cette harmonie générale. Puissant créateur de mots, M. Gustave Kahn en trouve d'éclatants pour rendre les prestiges de l'Orient ; il en invente d'imprécis pour traduire certaines nuances vagues du sentiment. Et quelle musique délicieuse dans ces vers de *Chanson d'amant :*

> La nuit a des douceurs de brise dans les voiles
> et sur les rois perdus de douceurs inconnues
> la blondeur de la nuit défaille en flots d'étoiles.

Les mots sont pour lui moins des signes que des sons. Il les agence, d'ailleurs, en vue d'effets

Digitized by Google

musicaux ; il les groupe selon l'ordre des sensations, pour nous suggérer tout ce qu'il a lui-même ressenti ou rêvé. Dans les *Palais Nomades* surtout, l'idée toujours mouvante a besoin d'une forme mobile qui soit le reflet direct de l'émotion. Au lieu d'avoir recours à des associations habituelles, à des constructions grammaticales qui visent à mettre dans la pensée du logique et du continu, le poète emploie des tours rapides et expressifs : l'abstrait et le concret se mêlent étroitement ; l'épithète, l'adverbe même deviennent noms, comme pour isoler la sensation :

> Voici venir en moi tout le fané des temps,
> Voici dans le limpide et le blanc, fleur d'étangs ;
> Recèlent mes appels le mensonge de tes enfins.

Ce qu'il y a là encore d'un peu embarrassé et obscur deviendra par la suite une belle langue poétique aisée et souple. Chez tous les poètes symbolistes la phrase suit les caprices du sentiment ; mais nul peut-être n'a su comme M. Gustave Kahn créer cette musique originale propre à rendre des états d'âme particuliers, art vague et troublant qui n'est pas sans analogie avec celui d'un Debussy.

Le vers lui-même est régi uniquement dans sa structure par le mouvement intérieur de la pensée ou de l'émotion. Tel vers, large et massif, contribue à donner à la période poétique une ampleur singulière :

> Et qu'importe ! ceux-là passent...
> Ils se penchent, c'est de l'ombre ; ils crient, c'est de l'écho ;
> Ils meurent, c'est du silence ; ils chantent, c'est une phrase
> à la beauté sereine du soleil et des flots.

Digitized by Google

Tel autre, par ses pauses et ses accents à des places irrégulières, par la multiplicité de ses coupes, communique à la strophe une extraordinaire légèreté :

L'universel baiser court sur les hautes tiges
comme un menu vol de papillons ;
tendresse brève, espoir long —
sur la plaine humaine voltigent
coquelicots, pivoines, pavots ;
l'heur est léger, longue est la peine,
mais partout partent les pollens
pour de futurs étés toujours beaux.

Chaque poème a de la sorte un mouvement qui lui est propre, et c'est d'un art très savant et délicat.

Pour savant que soit cet art, il ne faut pas oublier que M. Gustave Kahn a su tirer admirablement profit de la poésie populaire et ramener notre lyrisme à ses origines nationales, la ronde et la chanson. Avant lui déjà, un grand poète, son compatriote, Verlaine, avait fait revivre cet art spontané dans de petites pièces, qui sont les plus connues de son œuvre :

Il pleure dans mon cœur,

ou :

Je suis venu, calme orphelin...

Mais, comme le constate M. Robert de Souza dans sa belle étude sur *La poésie populaire et le lyrisme sentimental,* c'est vraiment M. Gustave Kahn qui a introduit le *lied* dans la poésie française ; car le vers libre convient mieux à ce genre qu'une forme plus stricte. Dès son premier recueil, le poète a fait une place à cette « chanson qui s'écoute à toutes routes », pour rattacher les sentiments qui inspirent ses grands poèmes aux sen-

Digitized by Google

timents éternels de l'humanité. Certes, ces petites pièces des *Palais Nomades* manquent encore parfois de simplicité ; telle expression est trop abstraite, telle image trop rare, comme dans cette chanson de fileuse :

File à ton rouet, file à ton rouet, file et pleure...

La pièce est belle, trop belle peut-être ; mais dans les mots, dans les refrains, dans le mouvement surtout, on retrouve le parfum de la vieille chanson. Quant aux courts poèmes du *Livre d'images,* ils ont tous les caractères de la poésie populaire, le fantastique mêlé aux sujets héroïques ou familiers, la brusquerie de l'attaque et la concision du tour, l'absence de transitions et l'apparente incohérence, le caprice du rythme et l'atténuation de la rime, l'emploi habituel du refrain.

Il y a dans cet ouvrage de M. Gustave Kahn un groupe de dix pièces réunies sous le titre de *Mosellanes*, qui ont pour nous un attrait particulier. Elles sont inspirées par le souvenir du pays messin ; c'est un nom qu'après tant d'années il retrouve dans sa mémoire, c'est un paysage dont il n'a pas oublié les lignes ou les couleurs, c'est une vieille chanson dont il entend résonner en lui l'air et le refrain. La plupart de ces pièces sont elles-mêmes de délicieuses chansons. Telle est celle qu'il consacre *A la fontaine d'Amanvillers :*

Les jeunes filles sont en fleurs
à la fontaine d'Amanvillers ;
ce n'est point source qui pleure,
mais menue chanson en un gai filet.

Telle est encore *La belle fille,* d'un mouvement si espiègle, avec son vers qui s'allonge et se ré-

Digitized by Google

trécit de façon capricieuse, avec ses gracieux refrains où passent les noms des paroisses de Metz :

En sortant de Sainte-Ségolène,
les vitraux sont d'or et le pavé de nacre,
j'ai rencontré un capitaine...

En sortant de Saint-Vincent,
les vitraux sont couleur de sang...

D'autres fois, il retrouve tant de sensations aiguës, unies à tant d'impressions personnelles que les moindres détails du paysage messin prennent une intensité puissante. Voyez, dans les *Mosellanes*, l'admirable pièce, *Les Hâleurs*, où, par une association étroite de l'image et du sentiment, le poète amène à se confondre le cours monotone de la rivière et le cours monotone de la vie du hâleur. Permettez-moi de vous la lire ; elle est courte, et la meilleure manière de parler d'un poète n'est-elle pas de lire ses vers?

Descendez lentement la tranquille rivière,
barques lourdes, dont un peu de fumée
s'évade vers un ciel immobile et piqué
de courtes nuées blanches au long des quais de pierre !
Le soir le quai vous prête ses solides amarres
et l'auberge est prête, où, silencieux, en cercle
dans la salle étroite et haute comme un hangar
les hommes museront près des pintes à couvercle.

L'ombre épaissit son masque auprès des marronniers
du Jardin d'amour et de l'Esplanade
et des mains de velours caressent l'air du soir.
On entend clapoter la chanson captive
de l'eau, contre les pierres des ponts et l'olive
d'une lune glacée se mire dans les moires
et les ductilités d'ébène du réservoir
des gouttes de votre vie, silencieux camarades
qui peinez tout le jour d'un long pas régulier ;

Digitized by Google

du même pas sourd, longez la rivière,
toute sa berge en sable mou jusqu'au grand fleuve,
et là vous reprendrez aux routes longeant le fleuve
votre ahan, mélancolique et régulier.
Les villages suivent les villages ; la branche de houx
aux mêmes maisons blanches de partout
vous dira le repos ; la même cruche de cuivre
en d'autres mains de cuir et d'argile ivre
vous versera l'oubli du travail journalier.

Vous allez, monotones et doux, comme le fleuve
et comme la rivière, lents, et votre vie s'égoutte
en semblables minutes, comme le fleuve en ses gouttes,
et vos calmes passent tassés sous les ondées.
Comme le cours d'eau lente vous ignorez le temps,
et vous avez tous deux les mêmes destinées,
lui de remplir un gouffre et de recommencer,
vous de traîner du sable et de recommencer.

Je n'ai pas la prétention d'avoir réussi, par ces quelques mots, à vous montrer quel rôle a joué M. Gustave Kahn dans l'évolution de la poésie contemporaine. Qu'il me suffise, pour préciser ce rôle, de faire appel à deux témoignages autorisés. Un de nos meilleurs critiques, M. André Beaunier, aujourd'hui chroniqueur littéraire de la *Revue des Deux-Mondes,* a publié un livre sur *La poésie nouvelle* dans lequel il place M. Gustave Kahn parmi les cinq grands poètes symbolistes, avec Verhaeren, Vielé-Griffin, Maeterlinck et H. de Régnier, et il apprécie en ces termes son talent : « Inventeur étonnant, imagination fastueuse, apte à susciter les plus neuves visions, à créer les plus ensorcelantes musiques. » Le grand poète Stéphane Mallarmé, après la publication de *La pluie et le beau temps*, a rendu à M. Gustave Kahn cet éclatant hommage : « Avoir construit ce vers également distant de la prose et

Digitized by Google

du vers classique, c'est un honneur extraordinaire dans l'histoire d'une langue et de la poésie. » Metz peut s'enorgueillir à bon droit d'avoir donné naissance aux deux initiateurs de la poésie contemporaine, Verlaine et Gustave Kahn. Il y a quelques mois, lors de l'inauguration du buste de Verlaine, notre Académie s'associait à la commémoration de sa gloire. Aujourd'hui, nous lui demandons d'ajouter à la liste de ses membres d'honneur le nom de Gustave Kahn.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE

DANS LA LORRAINE DE LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. CARREZ, Membre titulaire.

J'ai été amené à m'occuper de l'origine des noms de famille de cette région en étudiant l'histoire locale. Dans les textes relatifs à cette histoire, en particulier dans ceux du moyen âge, j'ai trouvé des noms qui m'ont semblé avoir une physionomie originale et que je vois porter encore aujourd'hui. J'ai donc été conduit à rechercher l'étymologie, la signification de ces noms et la raison de leur fréquence. L'anthroponymie est d'ailleurs une science à la mode aujourd'hui, mais une science très jeune, qui se cherche encore. Une remarquable mise au point a paru en 1925 sur ces questions. C'est l'ouvrage de M. Albert Dauzat, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Études : *Les noms de personnes, origine et évolution.* Il m'a servi de guide dans l'application que j'ai tenté d'en faire à la région lorraine. Il existe d'excellents matériaux, comme, par exemple, les bans de tréfonds, c'est-à-dire les listes de mutation de propriétés, maisons ou terrains, que les archives municipales de Metz ont la bonne fortune de posséder et que la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle a publiés pour le XIIIe siècle, les noms contenus dans les chroni-

Digitized by Google

ques messines particulièrement nombreuses, dans les cahiers de doléances des paroisses aux Etats Généraux, publiés également grâce à la diligence de la Société d'archéologie. Pour le temps présent, il y a les registres d'état civil et même le *Bottin*. Ce sont les sources que j'ai consultées. Je dois beaucoup aux notes et suggestions que m'a values l'obligeance de mon excellent collègue à l'Académie, le colonel Huber, qui depuis dix ans recueille des observations à ce sujet.

La dénomination d'un individu se compose actuellement de deux éléments :

1° Un premier élément que nous appelons le nom de famille, parce qu'il n'appartient pas à l'individu, mais à la famille. Il se transmet par l'hérédité ou l'adoption. Il est rigoureusement fixé et on ne peut en changer sans autorisation du Conseil d'Etat. Exemple : Durand, Dubois ;

2° Un deuxième élément que nous appelons nom de baptême au point de vue religieux, prénom au point de vue de l'état civil. Exemple : Henri, Jacques.

Actuellement, c'est le nom de famille qui est le plus important ; dans les relations sociales, c'est le nom de famille qui caractérise avant tout la personne, c'est le seul qui ait valeur légale (1).

Le prénom ne sert plus guère qu'à désigner l'individu dans la famille, dans les relations sentimentales ou à préciser l'identité quand deux individus portent le même nom de famille.

A ces deux éléments peut même s'en ajouter un troisième, c'est le surnom ou sobriquet. C'est

(1) A. Dauzat, *Les noms de personnes*, page 56.

Digitized by Google

un usage qui tend à disparaître, mais encore répandu dans le peuple, dans la pègre, la jeunesse des écoles. Les enfants aiment à se décorer mutuellement de surnoms plus ou moins pittoresques ou charitables. Il leur arrive même quelquefois d'en décorer leurs professeurs. En résumé, il n'y a plus que le nom de famille qui compte.

Cette prépondérance du nom de famille est récente, elle ne s'établit définitivement en France qu'à partir du XVIe et du XVIIe siècle, c'est-à-dire lorsqu'est organisé l'état civil avec la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets en 1539, sous François Ier, et celle de 1667 sous Louis XIV. Ce n'est pas étonnant. Le nom de famille est l'indice d'une société stable, policée, bien organisée. C'est pourquoi il existe chez les Romains avec le nom de la gens. Par contre, il disparaît complètement pendant la tourmente des grandes invasions et pendant le moyen âge qui ne connaît pour l'individu qu'une seule dénomination, le nom individuel : Gautier, Hugon, Bernard, Suger, tradition encore maintenue jusqu'aujourd'hui dans la signature des évêques.

A partir de quand voit-on un deuxième nom se placer à côté du nom individuel? Pas avant le XIe siècle, c'est-à-dire pas avant que la société du moyen âge ne commence à se fixer, à se cristalliser. Aux XIe et XIIe siècles, le deuxième nom, quand il existe, reste individuel. Ce n'est qu'à partir de Philippe-Auguste qu'il tend à devenir héréditaire, mais cet usage est loin d'être général et rigoureux, il ne le devient qu'au XVIe siècle. De nos jours, certaines sociétés, comme les tribus arabes, n'ont pas encore de nom de famille. Un professeur de

Digitized by Google

l'Université d'Alger, M. Gautier, signalait qu'un caïd des plus notables lui recommandait son fils en vue du baccalauréat en lui avouant ne pouvoir le désigner sous un nom certain.

Ce nom de famille, dont l'usage s'établit en France au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, comment a-t-il été choisi, quelle est son origine ?

Il y a deux modes de formation possibles :

1° Ce deuxième nom, promu à la dignité de nom de famille, est constitué par ce que nous appelons un surnom, qui peut avoir des origines variées, — une particularité physique : Noir, Petit, Loucheur, Gambetta, — une particularité morale : Courtois, Appert (intelligent) (1), — une profession : Meunier, Tisserand, Parmentier, — une particularité de l'habitation ou du voisinage : Dupuy, Dumont, ce qui signifie la même chose ; Dumoulin, Duchêne, — une particularité d'origine : Parisot, Bourguignon, Lallemand, Langlois ;

2° Le deuxième mode de formation est le suivant : le nom de famille n'est autre chose qu'un deuxième nom individuel, ce que nous appelons un prénom et qui devient héréditaire. C'est un mode de formation commode. Il suffit que dans une famille les mêmes prénoms se maintiennent de père en fils ou de grand-père en petit-fils : Jean, Etienne, Henri, etc.

Il est à peine besoin de faire remarquer que ce mode de formation est extrêmement fréquent en Lorraine de langue française, surtout si l'on observe que de pareils noms de famille se présentent sous deux formes, une forme franche et directe,

(1) Dauzat, page 96.

Digitized by Google

c'est-à-dire le prénom tel quel sans changement : Louis, Etienne, André, mais aussi une forme dissimulée ou transformée : Thiria, Thiriet, Thiriot dérivés de Thierry ; Mangin dérivé de Dominique.

On peut donc classer les noms de famille en deux catégories :

1° Noms dérivés d'anciens prénoms ;

2° Noms dérivés de surnoms.

Examinons d'abord les premiers :

1° Noms dérivés d'anciens prénoms. A leur tour, les prénoms sont de deux sortes :

a) Ceux qui ont été apportés et mis à la mode par les envahisseurs de race franque ou burgonde : Thierry, Sigebert ;

b) Ceux qui ont été empruntés à la hagiographie chrétienne, les noms de saints dont l'étymologie est hébraïque, comme Jean ou Simon ; grecque, comme André ; plus rarement latine, comme Victor.

a) Examinons d'abord les premiers, ceux qui ont une origine franque et qui d'ailleurs ont aujourd'hui disparu comme prénoms, à part quelques exceptions. Ils ont été presqu'exclusifs dans les régions de l'Est, c'est pourquoi leur trace est très sensible, mais la racine franque, en passant dans le roman, a subi de profondes transformations. *Anso*, qui est très fréquent dans les textes du haut moyen âge, a donné en langue romane Anse, Ancel, Ancillon, Ansillon. Ce nom a été porté par une illustre famille messine qui appartenait à la noblesse de robe, et je signale immédiatement que le suffixe ou diminutif en illon est tout à fait caractéristique du dialecte lorrain.

Arnowulfo a donné en langue romane Arnoul,

Digitized by Google

nom porté par un très grand évêque de Metz, ancêtre des Carolingiens, et qui est lui-même devenu le patron de la célèbre abbaye de Saint-Arnould, une des plus anciennes abbayes bénédictines de Metz. Il est particulièrement fréquent dans les textes du moyen âge et se trouve encore aujourd'hui très souvent dans la région messine.

Adalbehrto a donné en langue romane une forme savante, Adalberon, nom de plusieurs évêques de Metz, mais surtout des formes populaires telles que Aubert, Aubry et dérivées : Auburtin, Aubertin, Aubrion et, par aphérèse, c'est-à-dire amputation de la première syllabe : Brion au lieu d'Aubrion, Butin au lieu d'Auburtin.

Baldo, formé sur le radical germanique bald, a donné au moyen âge Baude et Baudoin, qui correspond à l'anglais Baldwin. Baudoin apparait très souvent dans les bans de tréfonds, il n'est pas spécial à la Lorraine, mais les formes dérivées, Baudinet, Baudesson, Baudoche, semblent particulières à la Lorraine et même à la cité de Metz.

Frideriko a donné une forme savante, Frédéric, prénom encore usité aujourd'hui, mais surtout la forme populaire Ferry avec un ou deux *r*, qui n'est plus usitée aujourd'hui comme prénom, mais qui est très répandue en Lorraine comme nom de famille. La raison de cette faveur est sans doute que le nom fut porté souvent par le duc de Lorraine ou de Bar ; de Ferry dérive Ferrette.

Godefrido a donné comme forme romane Godefroy et, comme forme tudesque, Gottfried. Les Godfroi abondent dans les textes du moyen âge, parce que le sens mystique du mot (paix divine)

Digitized by Google

plaisait à cette époque sous les formes Goudefrin, Goudefrois, Godfrin, Godfrois, Geoffrin, Joffroy, Joufroy. La forme Godfrin paraît spécifiquement messine.

Hugo a donné une forme savante, Hugue, comme dans Hugue Capet, et deux formes populaires Hue et Hugon ; mais, dans le dialecte messin du moyen âge, il présente des formes encore plus variées : Howin, Houwin, Huin, Howignan, Houillon, Howeson, Huisson ; c'est évidemment de cette dernière que proviennent aujourd'hui des noms comme Husson et son diminutif Hussenet très répandu en Lorraine. On a encore aujourd'hui Huin, Houé, Houillon. La vieille forme francique Hugo est même restée telle quelle dans nos régions de l'Est, avec ou sans *t* final. Quant aux dérivés Huguenin ou Haguenin, ils sont assez fréquents aussi. Quelle est la raison de l'adoption si fréquente de Hugo et de ses dérivés? Est-ce le sens du mot — esprit. Qui est intervenu? Je crois plutôt que son succès, comme celui de Ferry, tient à ce qu'il a été porté par les familles nobles.

Liothardo a donné en français Liard pour le Centre de la France, Lyautey en Lorraine.

Clodovico a donné comme forme savante Clovis, comme forme populaire Louis en roman, Luttvig en tudesque. Louis est un nom de famille très lorrain, mais ce qui est plus lorrain encore et peut-être même messin, ce sont les diminutifs restés comme noms de famille : Louyat, Louyot, Louyon, Louitton, Louet, et même Lovet.

Richard, si fréquent dans les textes messins du moyen âge sous la forme Richars, Richairs, Richart, se trouve un peu partout en France ; en

Digitized by Google

Lorraine, un de ses diminutifs présente une forme curieuse, Xardel, qui à la lorraine doit se prononcer Chardel, et qui vient de Richardel par aphérèse.

Sigebehrto, nom de beaucoup de rois mérovingiens et même d'un roi d'Austrasie qui régna à Metz, a donné en langue romane Sebert et Siebert, assez fréquents en Lorraine.

Quant à la forme mérovingienne Theodoriko, qui a donné en roman Thierry, c'est une véritable mère gigogne de noms de famille lorrains : Thiry, Thiria, Thiriet, Thiriot, Thirion, Theuriet.

Waldherr, qui subsiste encore comme prénom allemand presque sans déformation, a passé de bonne heure dans le roman, où il se présente, au XIIIe siècle, sous les formes Waterin, Wauterin, Wateron, Watier, Wautier, Watrel, Wautrel, formes que nous reconnaissons sans difficulté aujourd'hui dans Vatier, Vatrin, Vautrin, Vatrinet, Vattelet. Il a donné Watteau dans le Nord, Gauthier dans le centre et l'ouest, Gautheron, Gautheronnet en Franche-Comté.

Même variété pour *Weiris*, Wirit, Wyrion, formes du moyen âge, et qui se présente aujourd'hui sous les formes bien messines de Virion, Viriot, Viriet, Varin, et qui, en Franche-Comté, est devenu Guerrin. Je rappelle que dans une des plus célèbres chansons de geste du moyen âge, le personnage principal s'appelle Garin le Loherain.

Même évolution pour *Wilhelm*, qui a donné Guillaume dans le Centre et l'Ouest, Guilhelm dans le Midi et, en Lorraine, Villaume, Villemin, Vuillemin ; en Franche-Comté, Vuillermoz et Vuillerme.

Wibert a donné, dans le Centre et l'Ouest, Guibert ; en Lorraine Vibert, mais surtout une cu-

Digitized by Google

rieuse forme féminisée Wiborate et Weberate qui s'est transmise sous la forme Guépratte assez répandue à Metz et aux environs.

b) Si nous passons maintenant aux noms qui se rattachent à des noms de saints du calendrier, nous allons voir qu'ils ne sont pas moins fréquents en Lorraine.

La généralisation des noms de saints comme noms de baptême se produit vers le XIIIe siècle. C'est le Midi qui commence ; au XIIIe siècle, en Languedoc, plus de 90 % des noms individuels sont des noms de saints. En Lorraine, à la même époque, il y en a peut-être la moitié, donc une moitié de Jacques, Jean, Simon, et une moitié d'Aubert, de Thierry, etc.

Deux noms de baptême ont connu en Lorraine une fortune prodigieuse, c'est Nicolas et Dominique.

Pour *Nicolas* (1), cela n'a rien d'étonnant, c'est le grand patron de la Lorraine. La Saint-Nicolas y est restée une fête très populaire. Saint-Nicolas du Port était un pèlerinage très fréquenté. Nicolas est donc aujourd'hui un nom de famille très répandu, mais les formes dérivées sont particulièrement variées et abondantes : Nicolin, Nicolet, Nicole, Nicolot, Nicolle, Nicolau ; Nicolaus, forme allemande, d'où : Niclaus, Niclot, Niclau, Niclou.

Par aphérèse : Colin, Collin, Colinon, Colignon, Collignon, Collenet, Colnot, Colnat, Colas, Colaud, Colet, Colinet, Collenel, Colné, Collard, Colleson, Colardon, Collet, Colson, Callais.

De Niclaus par aphérèse : Claus, Claude, Claussel, Claussat, Clauzel, Closse, Closset.

(1) Cf. A. Collignon, « Notes sur quelques noms et prénoms lorrains » (*Pays Lorrain*, 1922).

Digitized by Google

Dominique. La diffusion de Dominique semble en rapport avec l'importance du culte de saint Dominique au moyen âge. Dans le Midi, Dominique a donné Domerc, Domergue et Doumergue. En Lorraine, les formes sont encore plus variées (1), Domange, Dominge, Demange, Demangin, Demangeot, Demangeon, Demoget, Dommange, Dommangeot, Demanjat, Domanjat.

Dans la Bresse, on trouve très souvent Demougeot.

Par aphérèse : Manche, Manchin, Mangeau, Manget, Mangion, Mangeot, Mangin, Mangenot, Manginot, Maginot, Mougenot, Mouginot, Menget, Mengin, Mougin, Mougel, Mougeot, Mouginel, Maginel, Mengès.

André se trouve fréquemment comme nom de famille ; par aphérèse, il a formé Drouin, Druat, Drouot.

Bastien, très répandu, provient de Sébastien par aphérèse.

Christophe a donné Cristoflet, et par aphérèse Stoufflet et Stoffel.

François a connu une fortune extraordinaire qui semble due à deux raisons : la rapide popularité de saint François d'Assise et de l'ordre des Franciscains, et la mode lancée par les rois de France du XVIe siècle et les ducs de Lorraine du XVIIIe. C'est pourquoi il n'apparaît qu'assez tardivement. On ne le trouve presque pas dans les textes du moyen âge.

Jacques, prénom tiré des Evangiles, est très répandu au moyen âge, à cause du pèlerinage de

(1) Cf. Toujours A. Collignon.

Digitized by Google

saint Jacques de Compostelle. Dans les textes du temps, on le trouve sous la forme Jaikes, Jaikiers, Jaikemin. Aujourd'hui, on a fréquemment Jacques tel quel et surtout Jacquemin. Jacquin, Jacquier, Cottin et Chotin par aphérèse.

Jean, également tiré des Evangiles, est peut-être le plus fréquent dans nos bans de tréfonds. De nos jours, il s'est maintenu très souvent comme nom de famille. On trouve aussi en Lorraine Genin avec un ou deux *n*, mais la forme allemande Hans a donné en repassant dans le roman Hannesse et surtout Hennequin, dérivé de Hans, comme mannequin dérive du flamand Manneken. Hennique a la même origine. Un érudit nancéien me signalait qu'il en est sans doute de même pour Hinzelin.

Henry, dont la vogue semble due aux rois de France comme François ou Louis, est très fréquent en Lorraine, surtout ses dérivés : Henrion, Henriat, Henriot.

Pierre, qui est la traduction latine d'un mot hébreu signifiant rocher, doit sa grande diffusion à ce qu'il a été porté par le chef des apôtres. On ne le trouve plus guère comme nom de famille, beaucoup moins que la forme allemande Peter ; par contre, ses dérivés sont fréquents : Pierson, Poirson, Perin, Perrin, Pierron, Perignon, Perissel, Pierrel.

Poince a été très populaire au moyen âge, c'est une forme de l'Est pour Pons. Il se perpétuait dans les familles nobles. Il abonde en Lorraine sous la forme Poinsot, Poinsatte, Poinsotte et surtout Poinsignon.

De cette longue énumération, on peut conclure qu'en Lorraine les prénoms du moyen âge, qui, à

Digitized by Google

cette époque, étaient d'ailleurs noms individuels uniques, ont formé la majorité des noms de famille d'aujourd'hui.

Quelle en est la raison ? Je n'en ai trouvé aucune qui me donne complètement satisfaction. Pourtant, certaines peuvent être invoquées.

La première me paraît tenir au voisinage germanique. Les éléments germaniques des grandes invasions, plutôt clairsemés dans le Centre et l'Ouest, ont été en Lorraine beaucoup plus nombreux, comme d'ailleurs en Franche-Comté et en Suisse romande ; par suite, beaucoup des noms d'étymologie germanique ont survécu dans les noms de famille. C'est là que le francique s'est parlé le plus longtemps, que le sens plus ou moins imagé des noms germaniques s'est compris le plus longtemps, et que cette source de formation des noms s'est tarie le plus tard. C'est pourquoi, lorsque le roman a triomphé définitivement, vers le x^e^ siècle, on n'a pas eu besoin, comme dans le reste de la Gaule, de faire appel à des surnoms d'étymologie romane pour différencier les individus. Peut-être aussi avait-on moins dans l'Est, Lotharingie ou Burgondie, d'aptitude imaginative pour découvrir des surnoms, je n'ose pas dire plus de charité chrétienne à l'égard de son voisin, car au moyen âge, le surnom n'était pas considéré comme désobligeant. Enfin, n'oublions pas aussi que dans la Lorraine, pays de foi catholique très profonde, on a pu garder une prédilection pour les noms de l'hagiographie chrétienne aussi copieusement représentés dans les noms de famille actuels que les noms d'origine tudesque.

Est-ce à dire que l'autre source des noms de

Digitized by Google

famille, c'est-à-dire le surnom dû au métier, à l'aspect physique, à l'origine géographique. n'a pas fonctionné en Lorraine comme ailleurs? Assurément non, mais beaucoup moins. Nous n'avons pas en Lorraine de ces surnoms savoureux et pittoresques comme Cantegril, Chipoulet, Torchebeuf, Tuvache, Taillefer qu'on observe en Provence, Touraine et Normandie. Dans les bans de tréfonds du XIIIe siècle, j'ai relevé pourtant des surnoms pittoresques : Boileau, Bonami, Bellebarbe, Bellegoule, Brisepain, Brullevaiche, Cuerdefer, Froideviande, Graicecher, Grantcol, Gratepaille, Mallebouche, etc. Assez peu ont survécu.

Les uns proviennent d'une particularité physique : Grandidier, Grosdidier, Petitdidier, Petitmangin, Grosmangin, Petitdemange ; Gronais, très fréquent au moyen âge et qui a été porté par une illustre famille patricienne, les Gournay ; Châty, malingre chétif, nom qu'on trouve dans l'expression « mare des châtis », personnage burlesque du folklore lorrain; d'une particularité morale : Maujean pour mauvais Jean, Payen, Sarrazin, fréquents dès le XIIe siècle, employés probablement pour désigner ceux dont le zèle religieux était médiocre. Enfin, les hérésies du moyen âge ont laissé leur trace dans l'anthroponymie lorraine : dans les bans de tréfonds, on lit très souvent « li Vadois » ou « li Vadoise ». Ce sont les Vaudois ou disciples de Pierre Valdo, les pauvres de Lyon. L'hérésie vaudoise s'est répandue en effet dans l'Est, où ce nom est encore souvent porté. Harel, comme Bataille, signifie querelleur ; Tiercelin, né le troisième de la famille.

Si nous passons maintenant aux métiers, on

Digitized by Google

constate avec étonnement que dans une ville comme Metz, où les corporations étaient abondantes et les artisans très nombreux, les métiers ont fourni peu de noms de famille, j'entends les noms de langue romane, car ceux d'origine allemande comme Becker, Müller, Choumacher sont très fréquents.

Comme forme particulièrement lorraine, on peut citer Cherrier pour charron, Moitrier pour métayer, Munier pour meunier, tandis que le Midi donne Monnier, Sturel pour pastourel, c'est-à-dire berger. La carrière militaire a laissé aussi sa trace: les Portenseigne sont très nombreux.

Assez communs sont aussi les noms de famille qui indiquent l'origine géographique : rien d'étonnant à cela, la Lorraine étant région de passage et terre de peuplement après les dévastations que les guerres lui ont fait subir. Nombreux sont les Bourguignon ou Bourgognon, les Lallement avec des graphies très variés, quelques Lespagnol (voisinage des Pays-Bas); pas de Litalien, car au moyen âge les habitants de ce pays étaient appelés Lombards; beaucoup de Palseur pour Pfalzer, c'est-à-dire originaire du Palatinat, qui est en effet tout près de la Lorraine.

Ce petit travail est très loin d'épuiser toutes les remarques qu'on peut faire sur l'origine des noms de famille en Lorraine, c'est un domaine d'investigation tout neuf que je souhaite voir explorer le plus possible, car il est d'un très grand intérêt.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

DEPUIS 1819 JUSQU'A 1925

L'astérisque indique les membres vivants.

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secr.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1819-20	De Sarrazin	Herpin	..	Saincère
1820-21	Gorcy	id.	..	id.
1821-22	Bergery (1)	id.	..	Chaumas
1822-23	Thiel	id.	..	Anspach
1823-24	Poncelet	Devilly	..	Dosquet
1824-25	Sérullas	id.	Thiel	Cailly
1825-26	Bergery (2)	id.	Renault	Anspach
1826-27	Renault	Bergery	Bardin	Woisard
1827-28	Dosquet	id.	Munier	Chambille
1828-29	Bardin	id.	id.	id.
1829-30	Bon Marchant	id.	id.	id.
1830-31	Chaumas	Dosquet	Renault	Didion
1831-32	Bergery (3)	id.	id.	Bardin
1832-33	Gosselin	id.	id.	Munier
1833-34	Bergery (4)	Lasaulce	Simon V.	Le Masson
1834-35	Le Masson(1)	De Saulcy F.	id.	Marchal
1835-36	Bergère (1)	Gosselin	id.	id.
1836 37	Faivre	Macherez	id.	Munier
1837-38	Le Masson(2)	Gosselin	id.	id.
1838-39	Didion	Desains	id.	id.
1839-40	Culmann (1)	Bégin	id.	id.
1840-41	Lucy	La Bastide	id.	id.
1841-42	Mézières	id.	id.	id.
1842-43	Culmann (2)	Livet	id.	id.
1843-44	Malherbe (1)	id.	id.	id.
1844-45	Bergère (2)	De St-Vincent	N.	id.
1845-46	Simon V. (1)	Blanc	Clercx	id.
1846-47	Michel E. (1)	Robert	id.	id.
1847-48	Malherbe (2)	Prost Aug.	id.	id.
1848-49	Michel E. (2)	Boulangé	id.	id.
1849-50	Malherbe (3)	Faivre	id.	id.
1850-51	Emy	De Saulcy E.	id.	id.
1851-52	Langlois	Jacquot E.	id.	id.
1852-53	Simon V. (2)	Grellois	id.	id.

Digitized by Google

Années —	*Présidents :* MM.	*Secrétaires :* MM.	*Secr.-Arch. :* MM.	*Trésoriers :* MM.
1853-54	Malherbe (4)	Grellois	Clercx	Munier
1854-55	De Saulcy E. (1)	De Chastellux	id.	id.
1855-56	Jacquot E.	Vincenot	id.	Chabert
1856-57	Woirhaye	id.	id.	id.
1857-58	Susane	Du Colombier	id.	id.
1858-59	Salmon	De Bouteiller	id.	id.
1859-60	Scoutetten	id.	id.	id.
1860-61	Gl Didion	id.	id.	id.
1861-62	Leclerc	Bouchotte	id.	id.
1862-63	Mézières (2)	id.	id.	id.
1863-64	De Gérando	id.	id.	id.
1864-65	De Puymaigre	Michel E.	id.	id.
1865-66	De Bouteiller	Thilloy J.	Marcus	id.
1866-67	Raillard	id.	id.	De St-Martin
1867-68	Goulier	id.	id.	id.
1868-69	Michel E.	Cailly	id.	id.
1869-70	Grellois	id.	id.	id.
1870-71	Jacquot A.	Lejeune J.	id.	id.
1871-72	Virlet	Abel	id.	id.
1872-73	Maguin H.	Lorrain	id.	Fleck
1873-74	Fleck (1)	Taratte	id.	Demoget
1874-75	Orbain	Schuster	id.	Bellevoye
1875-76	Abel Ch.	id.	id.	id.
1876-77	De Saulcy E. (2)	id.	id.	id.
1877-78	Cailly Ch.	Bérard A.	id.	id.
1878-79	Dr Winsback (1)	id.	id.	id.
1879-80	Bezançon P.	id.	*Gandelet	id.
1880-81	Fleck (2)	id.	Chartener	id.
1881-82	De Saulcy F.	id.	id.	id.
1882-83	Chartener	id.	Friren A.	id.
1883-84	Fleck (3)	id.	id.	id.
1884-85	Benoit A.	id.	id.	id.
1885-86	Dr Winsback (2)	id.	id.	id.
1886-87	A. de Lazarque	id.	id.	id.
1887-88	Jacquemin R.	Ferrez E.	id.	id.
1888-89	Bérard A. (1)	id.	id.	Lametz
1889-90	Huber E. (1)	Box N.	id.	id.
1890-91	Ferrez Eug.	id.	id.	id.
1891-92	Fleck (4)	id.	id.	id.
1892-93	Bérard (2)	id.	id.	id.
1893-94	Vion H.	id.	id.	id.
1894-95	Huber E. (2)	id.	id.	id.
1895-96	Greff	id.	De Tinseau	id.
1896-97	Winsback (3)	id.	id.	id.
1897-98	Ferrez	*Paulus E.	id.	id.
1898-99	Box N.	id.	id.	id.
99-1900	Simon L. (1)	id.	*Choppé	id.

Digitized by Google

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secr.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1900-01	V. de Tinseau	Dr Meyer Jules	Codbat	*V. Prevel
1901-02	Lametz	Choppé	id.	id.
1902-03	Abbé Collin (1)	*V. Prevel	id.	Choppé
1903-04	*Paulus Eug.	id.	id.	id.
1904-05	Huber E. (1)	*Dr Foret	id.	id.
1905-06	C. Massing	Eug. Colon	*Welter	id.
1906-07	*V. Prevel	id.	id.	id.
1907-08	*Abbé Thorelle	id.	id.	id.
1908-09	Choppé	id.	id.	Léonard
1909-10	*Prével (2)	id.	id.	id.
1910-11	Simon L. (2)	id.	id.	id.
1911-12	*Abbé Pelt	id.	id.	id.
1912-13	Abbé Barthélemy	id.	id.	id.
1913-14	Abbé Collin (2)	*Maujean	id.	id.
1914-19	Lamy	id.	id.	id.
1919-20	*Thorelle (2)	id.	id.	id.
1920-21	*de la Chaise	id.	id.	id.
1921-22	*Prevel (3)	id.	id.	*d'Arbois de Jubainville
1922-23	*Deville	id.	*Carrez	id.
1923-24	*Thorelle (3)	id.	id.	id.
1924-25	*Prevel (4)	id.	id.	id.
1925-26	*Beck	id.	id.	id.
1926-27	*Baudouin-Bugnet	id.	id.	*Gal Germain

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A la date du 1er Juillet 1926

Bureau de l'Académie.

MM.

Président d'honneur: le Préfet de la Moselle.
Président: BAUDOUIN-BUGNET.
Président honoraire: LÉON BECK.
Vice-Président: P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.
Secrétaire: LÉON MAUJEAN.
Secrétaire-archiviste: HENRI CARREZ.
Trésorier: le général GERMAIN.

Membres fondateurs et bienfaiteurs de l'Académie.

Le Maréchal de BELLE-ISLE, fondateur de la Société royale des sciences de Metz.

Le baron DE LADOUCETTE
Mlle BOUCHOTTE
M. PÉCHEUR
} fondateurs des prix de vertu.

M. HERPIN, fondateur du prix dit Herpin.

Membres honoraires.

MM.

1919. BARILLOT (LÉON), artiste peintre, hors concours, 29bis, rue Demours, Paris (17e).
1922. BAUDRILLART (Mgr), de l'Académie française.
1925. BERTRAND (LOUIS), de l'Académie française, 83, rue de l'Université, Paris.

Digitized by Google

1919. BOURGEOIS (Général), sénateur du Haut-Rhin, de l'Académie des Sciences, 59, avenue La Bourdonnais, Paris (7e).

1891. KNŒPFLER, chef de clinique à la Faculté de médecine de Nancy, 13, rue du Faubourg-Saint-Georges, Nancy.

1909. LALANCE (Jean), commandant d'artillerie en retraite. 19, rue des Prés, Nancy.

1925. LAUNOY (Henri), maire de Dieuze.

1919. LAVALETTE DU COETLOSQUET (de), lieutenant-colonel, du service géographique de l'Armée, 140, rue de Grenelle, Paris (17e).

1920. LECŒUR (Charles), industriel, Evreux (Eure).

1894. LÉVY (l'abbé Joseph), curé de Grussenheim (Haut-Rhin).

1896. MARGOT (Charles), ancien préparateur de physique à l'Université de Genève (Suisse).

1919. MECQUENEM (Charles de), colonel d'artillerie en retraite, Bourges (Cher).

1919. MONTESSUS (de), commandant en retraite, château de Montessus (Saône-et-Loire).

1923. MORÉE (Henry), 37, rue de Lamouroux, Bordeaux.

1913. NICOLAS (Emile), greffier du tribunal, Nancy.

1907. PANGE (Cte Jean de), 55, rue de Varenne, Paris (7e).

1920. RISTON (Bon Jacques), à Malzéville près Nancy.

1913. ROY (Hippolyte), hommes de lettres, 21, rue de Villebois-Mareuil, Nancy.

1919. SAINTENOY (Paul), 123, rue de l'Arbre bénit, Bruxelles (Belgique).

1919. SCHMIT (Emile), pharmacien, de la Société académique de Châlons-sur-Marne (Marne).

1911. STOUFF (Louis), professeur d'histoire à l'université de Dijon, à Meylan (Isère).

1878. THIRION (Maurice), Dr ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Lille (Nord).

1898. VIANSSON-PONTÉ (l'abbé), curé de Dommartin (Meurthe-et-Moselle).

1911. WETTERLÉ (l'abbé Emile), ancien député, Colmar (Haut-Rhin).

1919. BRIEUX (Eugène), de l'Académie française, 26, rue Victor Macé, Paris (9e).

Digitized by Google

1924. CUREL (François de), de l'Académie française, château de Ketzing, par Gondrexange, et 5, rue de Solférino, Paris (7e).

1919. COLSON (Léon-Clément), de l'Académie des Sciences morales et politiques, 139, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

1919. FOCH (Maréchal), de l'Académie française, 52, avenue de Saxe, Paris (7e).

1919. FOURNIER (Amiral), de l'Académie des Sciences, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1925. FRIANT (Emile), membre de l'Académie des Beaux-Arts, 23, quai Ligier-Richier, Nancy.

1919. GIRAULT (Charles-Louis), membre de l'Académie des Beaux-Arts, 36, avenue Henri-Martin, Paris (16e).

1922. GRENTE (Mgr), évêque du Mans.

1919. HALLAYS (André), 55, rue de Varenne, Paris.

1919. HANNAUX (Emmanuel), artiste-sculpteur, 11, rue de Saint-Simon, Paris (7e).

1925. HINZELIN (Emile), directeur de la Marche de France, 10bis, rue Saint-Charles, Villemomble (Seine).

1925. KAHN (Gustave), homme de lettres, 82, rue Vaneau, Paris.

1922. LARDEMELLE (Général de), gouverneur de Metz.

1919. LAUDET (Fernand), membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 2, rue Grébauval, Paris (7e).

1919. OMONT (Henri-Auguste), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 17, rue Raynouard, Paris (16e).

1900. PAQUET D'HAUTEROCHE (René), au Rucher, à Woippy (Moselle).

1919. PÉTAIN (Maréchal), membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 8, square Latour-Maubourg, Paris (7e).

1908. PIERNÉ (Gabriel), compositeur de musique, 8, rue de Tournon, Paris (6e).

1922. REBELLIAU (Alfred), membre de l'Institut.

1897. SCHEIL (R. P. J.-V.), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4bis, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

1922. STROWSKI (Fortunat), professeur à la Sorbonne.

1919. VEVER (Henri), joaillier, 59, rue de la Boëtie, Paris (8e).

Digitized by Google

Membres titulaires.

MM.

1. — 1897. THORELLE (le chanoine), ✠, engagé volontaire de 1870, aumônier du Couvent du Sacré-Cœur, à Montigny-lès-Metz.
2. — 1899. PREVEL (Victor), ✠, ✠, ancien maire de Metz, 20, rue de l'Esplanade.
3. — 1900. PELT (Mgr Jean-Baptiste), évêque de Metz, place Sainte-Glossinde.
4. — 1901. FORET (Roger-Joseph), avocat, ancien maire de Metz, 29, rempart Saint-Thiébault.
5. — 1909. MAUJEAN (Léon), O. I. ✠, professeur à l'École préparatoire, 66, rue de Strasbourg, Metz-Plantières.
6. — 1909. LEROND (Henri), ✠, instituteur en retraite, Destry par Brulange.
7. — 1910. WEBER (Alexis), banquier, membre du Conseil général, Boulay.
8. — 1911. FRANÇOIS (Charles), ✠, docteur en médecine, député de la Moselle, membre du Conseil général, maire de Delme.
9. — 1911. HACKSPILL (l'abbé Louis), docteur en théologie, 7, rue de Tivoli, Metz-Queuleu.
10. — 1919. LA CHAISE (baron François de), ✠, 8, rue de la Garde.
11. — 1919. ETIENNE (Charles), O. I. ✠, proviseur du lycée de Thionville.
12. — 1919. BOMPARD (Maurice), G. O. ✠, ambassadeur de France, sénateur de la Moselle, au château de Novéant.
13. — 1919. CUGNAC (comte de), C. ✠, général de division du cadre de réserve, au château d'Aubigny, par Borny.
14. — 1920. DARTEIN (Félix de), G. O. ✠, ✠, général de division du cadre de réserve, 35, rue Mazelle.
15. — 1920. DELAUNAY (René), O. I. ✠, directeur du conservatoire de musique, 19, quai Félix-Maréchal.
16. — 1920. DEVILLE (Raymond), O. ✠, O. I. ✠, lieutenant-colonel en retraite, maire de Plappeville.

Digitized by Google

17. — 1920. HUBER (ERNEST), O. ✠, ✠, ✠, lieutenant-colonel en retraite, 43, rue Pétain, Metz-Sablon.
18. — 1920. THIRIA (MICHEL), ✠, peintre verrier, 50, place Saint-Louis.
19. — 1921. ARBOIS DE JUBAINVILLE (PAUL D'), O. I. ✠, archiviste départemental de la Moselle, 35, rue Mazelle.
20. — 1921. VAULGRENANT (ALBERT DE), O. ✠, ✠, ✠, général de division, 41, rue de la Vacquinière, Montigny-lès-Metz.
21. — 1921. MOINET (LAURENT-FRANÇOIS), ✠, ✠, vice-président au Tribunal régional, 19, boulevard Clemenceau.
22. — 1921. CLÉMENT (ROGER), O. I. ✠, ✠, Dr en droit, conservateur des musées et bibliothèque de la ville, au Musée.
23. — 1922. BAUDOUIN-BUGNET, ✠, vice-président au tribunal régional, 4, rue Maréchal-Pétain, Metz-Sablon.
24. — 1922. BLONDEAU (GEORGES), procureur de la République, 20, en Nexirue.
25. — 1922. CARREZ (HENRI), professeur agrégé d'histoire au Lycée de Metz.
26. — 1923. HIRSCHAUER, G. C. ✠, ✠, général de division du cadre de réserve, sénateur de la Moselle, passage Pilâtre-de-Rozier, Versailles, et à Longeville.
27. — 1923. THIRIOT (l'abbé JOSEPH), ✠, curé de Servigny-lès-Sainte-Barbe, par Noisseville (Moselle).
28. — 1923. BECK (LÉON), O. I. ✠, proviseur du lycée, place Saint-Vincent.
29. — 1923. GERMAIN (EDMOND), C. ✠, ✠, général de division du cadre de réserve, 14, boulevard Clemenceau.
30. — 1923. HAMAN (chanoine), ✠, supérieur du Petit-Séminaire, Montigny.
31. — 1924. FLEUR (ÉLIE), ✠, bibliothécaire à la bibliothèque municipale.
32. — 1925. KLIPFFEL (LUCIEN) commandant, 117, rue de Queuleu, à Queuleu.
33. — 1925. HAUSHALTER (GEORGES), agronome diplômé, docteur ès-sciences de l'Université de Nancy, Vigy.
34. — 1925. WENDEL (HUMBERT DE), maître de forges, président de la Chambre de commerce, Hayange.

Digitized by Google

Associés libres résidants.

MM.

925. BARBÉ (JEAN-JULIEN), ✪, archiviste de la ville, 5, rue Belle-Isle.
1896. BOURGEAT, chanoine titulaire, 8, rempart Saint-Thiébault.
1919. DOURT, 10, rempart Saint-Thiébault, et à Angers.
1923. GEAY (CALIXTE), sous-préfet de Metz-Campagne, place Saint-Thiébault, Metz.
GROSDIDIER DE MATONS, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée de Metz, 29, rue des Allemands.
1923. JOB, O. ✲, médecin principal de 1re classe en retraite, 21, rempart Saint-Thiébault.
1900. MARET (HENRI), ✪, ✲, docteur en médecine, adjoint au maire, 23, quai Félix-Maréchal.
1925. PERRIER (GEORGES), colonel d'artillerie, 78, rue d'Anjou, Paris.
1914. WESTPHALEN (RAPHAËL DE), docteur en médecine, 6, rue Mazelle.

Associés libres non résidants.

MM.

1920. ADERER (ADOLPHE-JEAN-BAPTISTE), Rédacteur au *Temps*, 9, villa Saïd, Paris (16e).
1921. CAMBUZAT (EDMOND), colonel en retraite, 137, boulevard de la Reine, Versailles.
1904. DORVEAUX (Dr PAUL), archiviste de l'Académie des Sciences, 58, avenue d'Orléans, Paris (14e).
1923. DUVERNOY (EMILE), archiviste départemental de Meurthe-et-Moselle, rue de la Monnaie, Nancy.
1920. GEISLER (JEAN), ✲, ✠, propriétaire, domaine de Poncillon, par Sorbey (Moselle).
1922. GOSSELIN (CHARLES), 2, rue Carnot, Boulogne-s.-S.
1908. GRENIER (ALBERT), professeur à l'Université, 4, rue Turenne, Strasbourg.
1878. GURY (ALPHONSE), ancien pharmacien, 2, rue de la Planche, Paris.

Digitized by Google

1920. GUYOT (CHARLES), secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 2bis, rue de la Craffe, Nancy.

1925. HOTTENGER (GEORGES), publiciste, docteur en droit, 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

1922. LESPRAND (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, Montigny.

1920. MENGIN (HENRI), avocat à la Cour d'appel, ancien maire de Nancy, 10, place Carnot, Nancy.

1920. MICHON (LUCIEN), professeur à la Faculté de droit, 14, boulevard Charles V, Nancy.

1925. MOUSSAT (EMILE), ✠, ✠, ✠, professeur agrégé des lettres au Lycée Janson de Sailly, Paris, 53, boulevard Murat, Paris 16e.

1919. PARISOT (ROBERT), professeur d'histoire à l'université de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

1899. PIERSON (LOUIS), ancien député, à Ay (Moselle).

1920. SABATIER (RÉGIS), médecin-inspecteur en retraite, 41, avenue Lamotte-Picquet, Paris (7e).

1920. SADOUL (CHARLES), *Correspondant en 1911*, conservateur du Musée historique lorrain, 29, rue des Carmes, Nancy.

1920. DE WENDEL (CHARLES), *titulaire en 1910*, 56, avenue Hoche, Paris.

1920. FLEURENT (JOSEPH), vice-président du Tribunal civil, Strasbourg.

Agrégés-Artistes.

MM.

1920. BETTANNIER (ALBERT), ✠, artiste-peintre, 13, rue du Château, Paris.

1899. DASSENOY (Paul), électricien, rue des Bons-Enfants, Metz.

1913. GUÉRIN (URBAIN), sculpteur, en Chaplerue, Metz.

1925. PRILLOT (EMILE), photographe, 2, avenue Serpenoise, Metz.

1922. THIRY (HENRI), architecte diplômé du gouvernement, 10, place Saint-Etienne, Metz.

Digitized by Google

Agrégés-Cultivateurs.

M.

1925. AUVRAY (CAMILLE), cultivateur, maire de Chérisey par Verny.

Correspondants.

MM.

1919. ADAM (CHARLES), recteur de l'université de Nancy, Palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

1889. ANCEL (CHARLES-RENÉ), 11, rue des Bégonias, Nancy.

1910. BELLEVOYE (FRANÇOIS-LUCIEN), orfèvre, Epernay (Marne).

1911. BELLIÉNI (CHARLES-HENRI), place Carnot, Nancy.

1919. DE BOUGLON (Bon), de l'Académie des Jeux Floraux, Toulouse (Haute-Garonne).

1899. BOULAND, docteur en médecine, 95, rue de Prony, Paris (17e).

1878. BOYÉ (PIERRE), avocat à la Cour d'appel de Nancy, 53, rue Hermite, Nancy.

1883. COLLIGNON (RENÉ), ancien médecin aide-major au 25e de ligne, Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

1919. COUTIL (LÉON), archéologue, à Saint-Pierre-de-Vauvray (Eure).

1925. DALBIN (EUGÈNE), juge cantonal à Morhange.

1919. DENNERY (Général JUSTIN), 95, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).

1911. DES ROBERT (EDMOND), 48, rue Hermite, Nancy.

1920. DESSEZ (CHARLES-J.-B.-DOM.), O. ✠, inspecteur d'académie honoraire, 63, rue Hermite, Nancy,.

1920. DOUCERAIN (ALBERT-EUGÈNE), avocat, Evreux (Eure).

1906. DUCROCQ (GEORGES), 13, avenue de l'Observatoire Paris (6e).

1919. DURÉAULT (A.), secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon (Saône-et-Loire).

1914. DOUBLET, astronome à l'observatoire de Floirac-Bordeaux (Gironde).

1919. FELDMANN (Général), 15, rue de l'Horlogerie, Versailles (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1919. FERRY (DÉSIRÉ), avocat à la Cour d'appel de Paris, député de Meurthe-et-Moselle, Pont-à-Mousson.

1903. FLORANGE (JULES), Sierck.

1920. FRÉCHARD (LOUIS), en religion Frère ADRIEN, pensionnat des Frères, à Hachy, par Habay-la-Neuve (Belgique).

1919. GÉRARD (EMILE), de la Société académique de Châlons-sur-Marne (Marne).

1881. GERMAIN DE MAIDY (LÉON), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy.

1920. GUILLEMARE (ERNEST), bibliophile, Evreux (Eure).

1903. HELMER (PAUL-ALBERT), sénateur du Haut-Rhin, 3, place de la Madeleine, Paris.

1921. HIRSCHAUER (CHARLES), conservateur de la bibliothèque municipale, Versailles, 5, rue Gambetta.

1919. HYDE (JAMES), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris.

1919. KEMP (ALPHONSE), ingénieur des arts et manufactures E. C. P. à Luxembourg.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Léon Beck. Discours du président	3
Léon Maujean. Compte rendu annuel du secrétaire	13
Abbé G. Thiriot. Rapport sur les prix de vertu .	29
Général Germain. Le télégraphe aérien à Metz . .	53
E. Fleur. Essai de biographie de François-Michel Chabert	99
Commandant Klipffel. Les Messins sous les armes	159
Abbé Barthelémy. Les Rhingraves	215
Emile Dalbin. Poésie : Merci !	227
Tilette Wolff. Poésie : Intimité	228
Léon Beck. Le poète messin Gustave Kahn . . .	229
Henri Carrez. L'origine des noms de famille dans la Lorraine de langue française	245
Liste des membres	259

Imprimerie Lorraine, 14-16, rue des Clercs, Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND
APR 7 1934
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

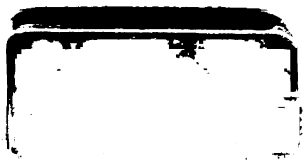

Digitized by Google